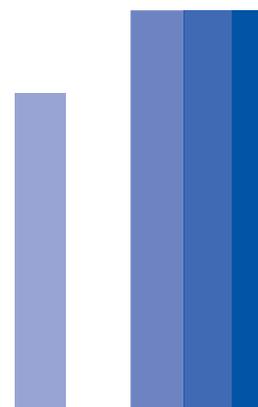


# ATLAS FRANCILIEN

## DU RECENSEMENT DES **ÉQUIPEMENTS** **SPORTIFS**

**2017**



## **Rédaction et conception graphique**

Audrey KMITA  
Mission d'Observation et d'Appui au Contrôle - DRJSCS Île-de-France

avec l'appui de  
Nicolas CORNE-VINEY  
Institut Régional de Développement du Sport (IRDS).

## **Directrices de rédaction**

Christèle GAUTIER  
Responsable du Pôle Sport - DRJSCS Île-de-France

Claire PEUVERGNE  
Directrice de l'IRDS

## **Directeur de publication**

Laurent de LAMARE  
Directeur régional adjoint de la Jeunesse, des Sports  
et de la Cohésion sociale d'Île-de-France

ISBN XXX-X-XX-XXXXXX-X

Date de parution : 3<sup>e</sup> trimestre 2017

Pictogrammes © 123 rf / lemery, © IAU ÎdF

Crédits photographiques (de haut en bas)

p. 120 : © J.-M. Sicot / IAU ÎdF, © L. Venance / AFP, © Agence Christian de Portzamparc,

© J.-M. Sicot / IAU ÎdF, © Mapio, © CDOS92

p. 121 : © J.-M. Sicot / IAU ÎdF, © Marie-Lan Nguyen / Wikimedia Commons, © Hégor / Wikimedia Commons,

© J.-M. Sicot / IAU ÎdF, © J.-M. Sicot / IAU ÎdF, © D. Maunoury / IAU ÎdF, © Région Île-de-France, © Guillaume Guerin

# ÉDITORIAL

La Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale assure le pilotage du Recensement des Équipements Sportifs (RES) qui permet de disposer d'une connaissance fine des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques en Île-de-France.

Si notre région apparaît régulièrement sous-dotée en équipements sportifs dans les études comparatives (ratio pour 10 000 habitants), la dynamique en faveur de la construction de structures et sites de pratiques polyvalents et modulaires renouvelle la vision stratégique des acteurs. Cet élan est par ailleurs soutenu par la candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 qui place le sport au cœur des réflexions sur l'aménagement des territoires.

Les questions relatives à l'attractivité, la proximité, le lien social, l'économie, la performance, sont autant d'enjeux au cœur des politiques publiques qui traversent les réflexions des décideurs locaux lorsqu'ils s'interrogent sur le type de sport et de pratique sportive qu'ils souhaitent développer sur leurs territoires.

Aussi l'Atlas francilien du recensement des équipements sportifs en Île-de-France, réalisé avec l'appui de l'Institut Régional pour le Développement du Sport (IRDS), se veut un outil d'accompagnement pour l'ensemble des acteurs - Etat, collectivités locales, mouvement sportif, urbanistes - qui pensent les équipements de demain, leur intégration spatiale, envisagent les conditions d'accès des différents publics pratiquants et leurs modalités de gestion.

Sa vocation est de mettre à disposition des repères fiables sur l'implantation des différentes familles d'équipements sur les territoires franciliens, entre zones hyperdenses et départements plus ruraux. Il a aussi pour objet de valoriser la diversité de l'offre de pratiques, laquelle s'est fortement diversifiée ces dernières années, afin que chacun puisse s'en saisir et mener ses propres analyses.

L'atlas présente donc une photographie de l'existant fondée sur une approche quantitative. Les données de cet outil évolutif par nature, viendront nourrir les travaux récemment engagés vers l'élaboration d'un schéma pour le développement des activités physiques et sportives en Île-de-France. Ce document sera une base de réflexion pour définir avec les acteurs territoriaux et fédéraux les préconisations visant à s'accorder sur les politiques sportives franciliennes vers 2020.

Je vous souhaite une bonne lecture.

**Laurent de LAMARE**

Directeur régional adjoint  
de la Jeunesse, des Sports  
et de la Cohésion sociale  
d'Île-de-France



# SOMMAIRE

<b>AVANT-PROPOS</b> .....	<b>4</b>
<b>L'ÎLE-DE-FRANCE À GRANDS TRAITs</b> .....	<b>7</b>
<b>CADRAGE SUR LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS FRANCILIENS</b> .....	<b>15</b>
L'ensemble des équipements sportifs .....	16
La diversité de l'offre sportive .....	20
<b>LES FAMILLES D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS</b> .....	<b>25</b>
Guide de lecture des infographies .....	26
Les bassins de natation .....	30
Les courts de tennis .....	34
Les terrains de grands jeux .....	38
Les équipements d'athlétisme .....	42
Les salles multisports .....	46
Les salles spécialisées dans un sport collectif .....	50
Les salles spécialisées dans un sport individuel .....	54
Les équipements de sports de raquette (hors tennis) .....	58
Les équipements de forme, de force et de santé .....	62
Les salles de combat .....	66
Les structures artificielles d'escalade .....	70
Les terrains extérieurs de petits jeux collectifs .....	74
Les skate-parks .....	78
Les boulodromes .....	82
Les équipements équestres .....	86
Les pas de tir .....	90
Les golfs .....	94
Les patinoires .....	98
Les bowlings .....	102
Les kartings et pistes de vitesse .....	106
Les vélodromes .....	110
<b>ZOOM SUR ...</b> .....	<b>115</b>
Les équipements sportifs dans les établissements scolaires .....	116
Les équipements sportifs au sein des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPv) .....	118
Les grands équipements sportifs .....	120
<b>POUR ALLER PLUS LOIN ...</b> .....	<b>123</b>

# AVANT-PROPOS

L'atlas a été conçu et réalisé par la Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS) en partenariat avec l'Institut régional de Développement du Sport (IRDS). Il repose sur l'exploitation des données du recensement national des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques (RES), **hors sports de nature**. Ces données datent d'**octobre 2016**.

## PRÉSENTATION DU RECENSEMENT NATIONAL DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS, ESPACES ET SITES DE PRATIQUES (RES)

La Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale pilote et met en œuvre depuis 2004 pour la région Île-de-France, l'opération de recensement national des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques. La démarche engagée a pour objectif de permettre une connaissance précise, actualisée et standardisée du parc d'équipements sportifs.

Le RES est une photographie quantitative des 330 000 équipements sportifs, espaces et sites de pratiques sur le territoire national dont les caractéristiques principales sont décrites au moyen d'une cinquantaine de variables. Il permet d'obtenir une cartographie des équipements donnant un premier niveau de caractéristiques techniques (sur l'aire d'évolution, sur le nombre de vestiaires, sur le nombre total de places assises en tribunes, sur l'année de mise en service, etc.), ainsi qu'un niveau de caractéristiques d'usage par la description des types d'activités sportives pratiquées, le niveau de compétition, etc.

Les informations recueillies sont intégrées dans une base de données nationale gérée par le ministère chargé des Sports. Celle-ci est consultable, à tous les échelons territoriaux, sur le site Internet <http://www.res.sports.gouv.fr>. Outre l'accès en ligne à cet outil, l'intégralité de la base de données nationale est téléchargeable gratuitement sur le site Internet <http://www.data.gouv.fr>.

## ACTUALISATION DES DONNÉES DU RES

Afin de rester pertinentes, les informations recensées sont régulièrement mises à jour.

L'actualisation des données intervient notamment en vertu de l'obligation légale de déclaration des équipements sportifs (article L312-2 du code du sport) qui incombe à chaque propriétaire pour toute création, modification, changement d'affectation, cession ou suppression d'un équipement sportif (formulaire CERFA n°13436\*01).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, les propriétaires

d'équipements sportifs peuvent déclarer en ligne et tout internaute peut faire une « Remarque / Suggestion » en cas d'erreur ou omission, via le site Internet <http://www.res.sports.gouv.fr>. Ce dispositif de déclaration est complété par une procédure d'examen des fiches d'enquête du RES sur quatre ans.

Les données du RES restent néanmoins des données déclaratives de la part des propriétaires ou gestionnaires d'équipements sportifs.

## VERS UN OUTIL NUMÉRIQUE D'AIDE À LA DÉCISION

D'ici 2018, le recensement des équipements sportifs va évoluer vers un outil d'aide à la décision avec la mise en place d'une collecte de données diversifiée et d'une ergonomie plus souple.

Afin de mutualiser les données existantes sur les équipements sportifs, la collecte des données sera ouverte aux partenaires (fédérations, associations, collectivités locales, propriétaire d'équipements sportifs privées, etc.) avec la possibilité d'une alimentation directe de la base et une automatisation des échanges de données entre systèmes. Afin d'améliorer sa qualité, la liste des variables sera également révisée et réduite pour concentrer la collecte par l'Etat sur des variables socles (localisation, nouveaux équipements, etc.).

De nouveaux services seront également proposés comme par exemple l'automatisation de fiches « profil de territoire ». Elles permettront l'édition de l'offre d'équipements (indicateurs, graphes, cartes), contextualisée avec des éléments socio-démographiques et rapportée à d'autres territoires. Ces fiches donneront une première mise en perspective de l'offre et de la demande.

## LES CHAMPS DU RES

Le recensement porte sur les équipements sportifs, publics ou privés, actuellement en service. Le critère essentiel est que toute personne puisse y accéder, à titre individuel ou via une structure publique ou privée (associative ou commerciale), à titre gratuit ou payant, avec pour objectif principal d'y pratiquer une activité physique et/ou sportive.

Les équipements sportifs uniquement réservés à la clientèle d'un centre de vacances de tourisme, d'un hôtel, d'un camping ou d'un centre de thalassothérapie par exemple, ne répondent pas à la définition ci-dessus et ne sont donc pas recensés. L'objectif principal des personnes qui utilisent ces équipements n'est pas la pratique d'une activité physique ou sportive mais de se loger ou d'avoir un séjour de soins. Ils ne peuvent être pris en compte dans le RES que s'il est possible d'y avoir accès sans obligation d'être client hébergé, ou s'il existe une convention d'usage avec la collectivité ou un club permettant l'utilisation de cet équipement.

Sont également compris dans le RES :

- les équipements scolaires,
- les équipements de centre de vacances et de loisirs,
- les équipements dits de proximité (ouverts 24h/24),
- les équipements de comités d'entreprises (ouverts au public ou à une pratique sportive associative autre que réservée uniquement aux salariés de l'entreprise),
- les équipements privés d'accès payant,
- les équipements des hôpitaux,
- les salles de spectacle sportif (ex. : Palais des sports, Zénith, etc.),
- les ports de plaisance,
- les équipements sportifs militaires (ouverts au public ou à une pratique sportive associative),
- les équipements sportifs des établissements pénitentiaires.

Ne sont pas recensés :

- les « petits équipements » de loisirs ou le mobilier à vocation purement ludique (ex. : mini-golf, table de tennis de table en béton, mini-kart, équipement ludique pour enfants, etc.),
- les buts ou paniers isolés de sports collectifs,
- les équipements sportifs à usage exclusivement familial,
- les équipements liés aux manifestations foraines,
- les équipements localisés dans les bars et restaurants (ex. : salle de billard), s'ils ne font pas l'objet d'une pratique associative effective.

## LES FAMILLES D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Très complète, la base de données du RES recense 160 types d'équipements sportifs (dont 50 pour les sports de nature) pour plus de 300 activités sportives.

Face aux spécificités de la région Île-de-France en matière d'infrastructures sportives et à la volonté de regrouper les équipements en fonction de leur nature et de leur utilisation, cet atlas rassemble ces derniers en 21 familles :

- **les bassins de natation** : bassin de natation sportif, ludique et mixte, fosse à plongée, fosse à plongeon,
- **les courts de tennis**,
- **les terrains de grands jeux** : terrain de football, terrain de rugby, terrain de football américain, terrain de base-ball, terrain de softball, terrain de cricket, terrain de hockey-sur-gazon, terrain mixte,
- **les équipements d'athlétisme** : piste d'athlétisme isolée, aire de lancer isolée, aire de saut isolée, stade d'athlétisme,
- **les salles multisports (gymnases)**,
- **les salles spécialisées dans un sport collectif** : salle de basket-ball, salle de volley-ball, salle de handball, salle de soccer, salle de jorkyball,
- **les salles spécialisées dans un sport individuel** : salle de danse, salle de gymnastique sportive, salle de trampoline, salle de billard, salle de patinage sur roulettes, salle d'escrime,
- **les équipements de sports de raquette (hors tennis)** : salle ou terrain de squash, salle ou terrain de badminton, salle de tennis de table, salle de racquetball, terrain de paddle,
- **les équipements de forme, de force et de santé** : salle de musculation / cardiotraining, salle de cours collectifs, salle de culturisme, salle d'haltérophilie, parcours sportifs / santé, bassin d'exercices aquatiques,
- **les salles de combat** : dojo / salle d'arts martiaux, salle de boxe, salle de lutte,
- **les structures artificielles d'escalade** : mur artificiel d'escalade, salle de blocs artificiels d'escalade,
- **les terrains extérieurs de petits jeux collectifs** : plateau EPS (éducation physique et sportive) / multisports / city-stade, terrain de basket-ball, terrain de handball, terrain de volley-ball, terrain de beach-volley, terrain de soccer, terrain de jorkyball,
- **les skate-parks** : anneau de roller, espace vélo-freestyle, skate-park,
- **les bouledromes** : terrain de pétanque, terrain de boules, terrain de boules traditionnelles,
- **les équipements équestres** : manège, carrière, carrière de dressage / rond de longe, piste de course sur le plat, parcours d'obstacles, parcours de cross, terrain de polo,
- **les pas de tir** : pas de tir à l'arc, pas de tir à la cible, pas de tir aux plateaux,
- **les golfs** : parcours 18 trous, parcours 9 trous, parcours d'initiation, practice, swingolf,
- **les patinoires** : aire de sports de glace sportive, aire de sports de glace ludique,
- **les bowlings**,
- **les kartings et pistes de vitesse** : piste de kart, circuit de motocross, circuit de vitesse, course sur piste.
- **les vélodromes**.

*Les données sur les sports de nature ne sont pas traitées dans cet atlas. Elles feront l'objet d'une publication complémentaire à paraître en 2018. Les sports de nature se définissent notamment à travers leurs lieux de pratique qui se situent en milieu naturel, aménagé ou non (forêt, rivière, etc.) : randonnée pédestre, vélo, canoë-kayak, aviron, par exemple.*





**L'ÎLE-DE-FRANCE**  
**À GRANDS**  
**TRAITS**



# L'ÎLE-DE-FRANCE, UN TERRITOIRE DE CONTRASTES

Chaque région se compose de caractéristiques propres qu'elles soient géographiques, démographiques, sociales ou économiques. Ces caractéristiques sont autant d'éléments qui influent sur l'offre en équipements sportifs.

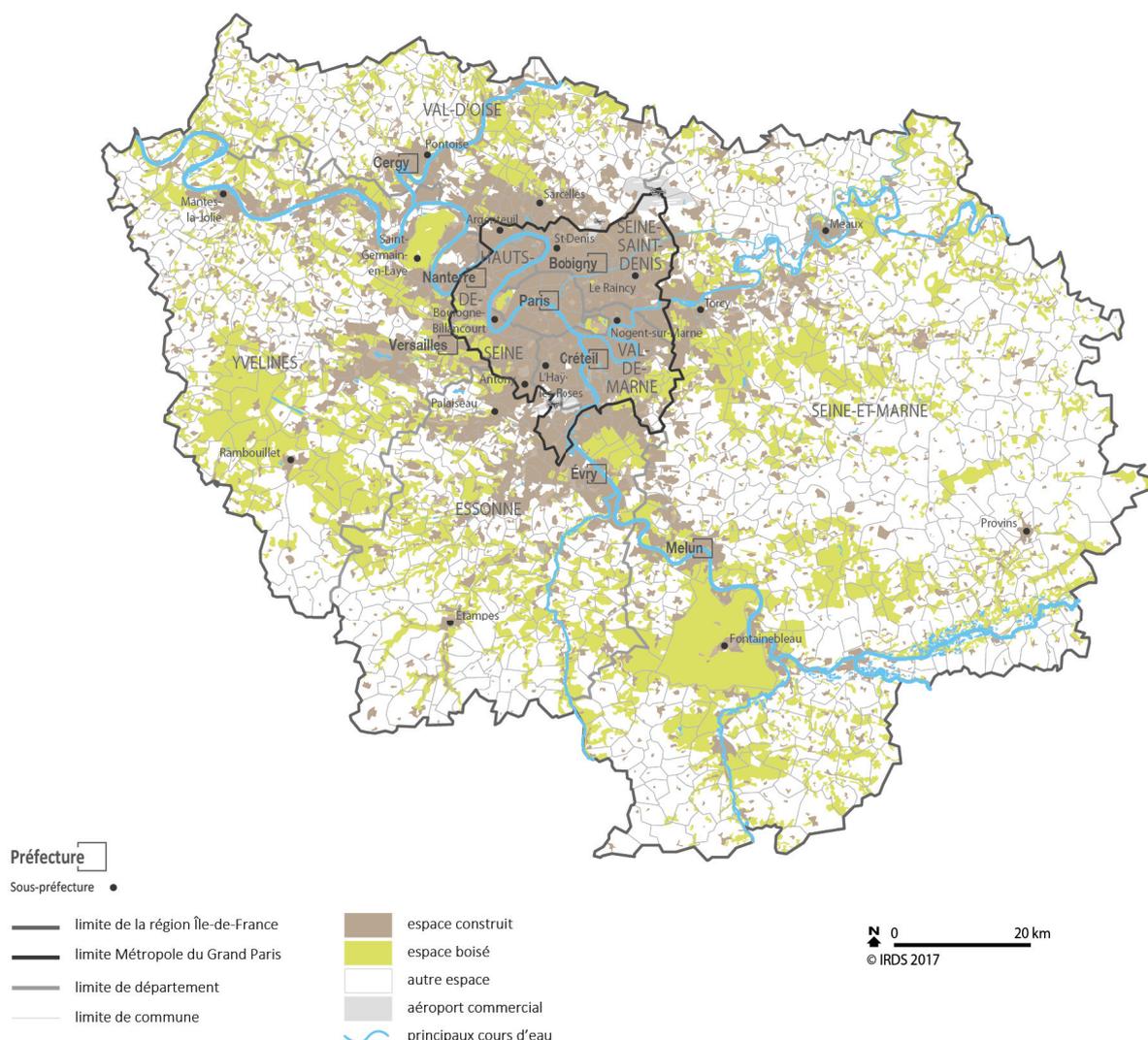
La région Île-de-France est loin de constituer un ensemble homogène. Avec une superficie de 12 012 km<sup>2</sup>, elle est l'une des plus petites régions de France mais aussi la plus importante par sa population (12 millions d'habitants). Elle est fortement urbanisée mais reste cependant majoritairement rurale avec un espace agricole qui couvre la moitié de son territoire et les forêts presque le quart.

La région Île-de-France présente des disparités importantes de densités de population, mais aussi de richesses, entre collectivités et entre habitants.

Se déplacer en Île-de-France revêt des situations très disparates selon que l'on réside en grande couronne ou dans la zone dense.

L'attractivité économique de la région favorise chaque année le passage, temporaire ou durable, de nombreux jeunes étudiants et d'actifs. Mais si elle reste une des régions les plus jeunes de France, elle n'échappe pas comme les autres régions à un vieillissement sans précédent de sa population.

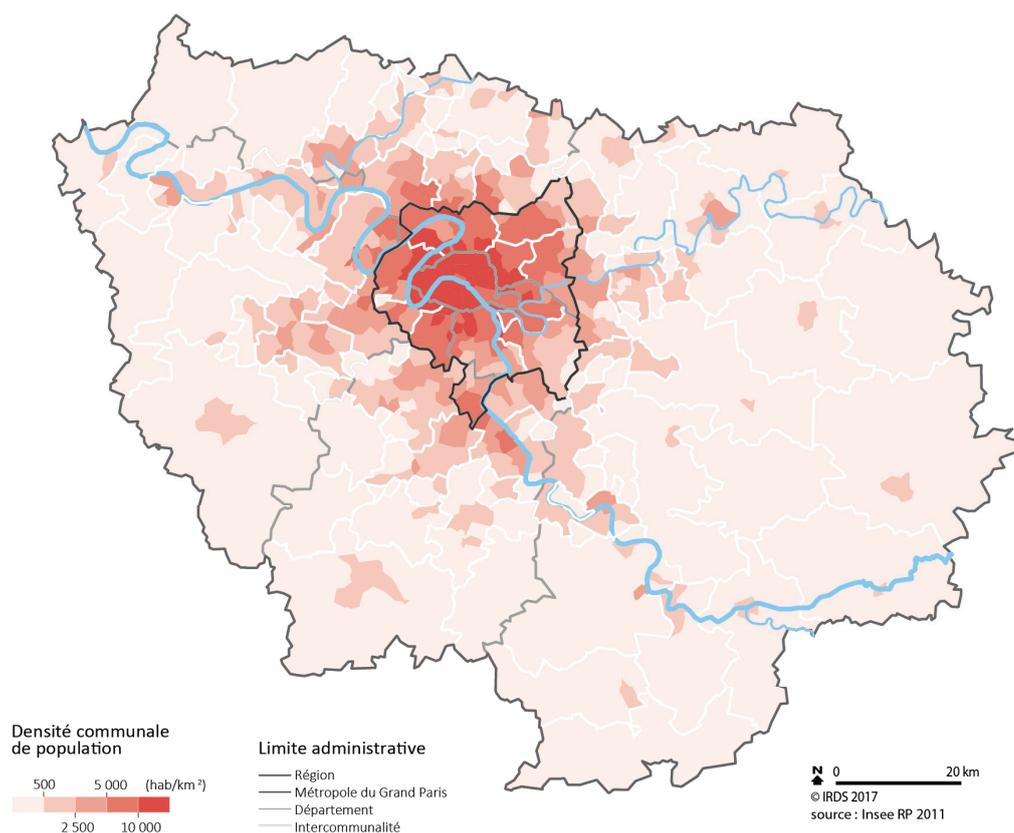
## LIMITES ADMINISTRATIVES, COMMUNES ET DÉPARTEMENTS DE L'ÎLE-DE-FRANCE



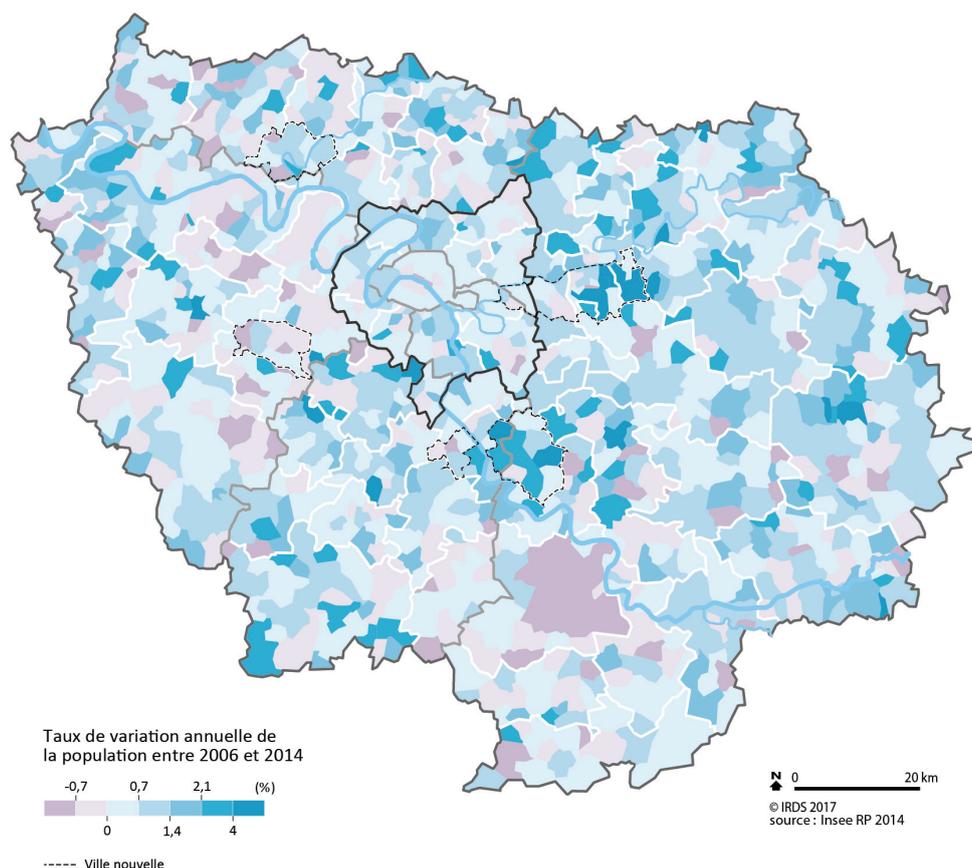
## DENSITÉ COMMUNALE

Avec près de 1 000 habitants au km<sup>2</sup> la région a une densité de population dix fois supérieure aux autres régions françaises. Les densités les plus élevées sont observées à Paris (42 000 habitants/km<sup>2</sup> dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement en 2011), puis décroissent au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la capitale et du coeur de l'agglomération.

Les communes peu denses à très peu denses regroupent environ 5 % de la population sur 58 % du territoire.



## ÉVOLUTION DE LA POPULATION



Cette carte présente le taux de variation annuelle moyen de la population francilienne de 2006 à 2014.

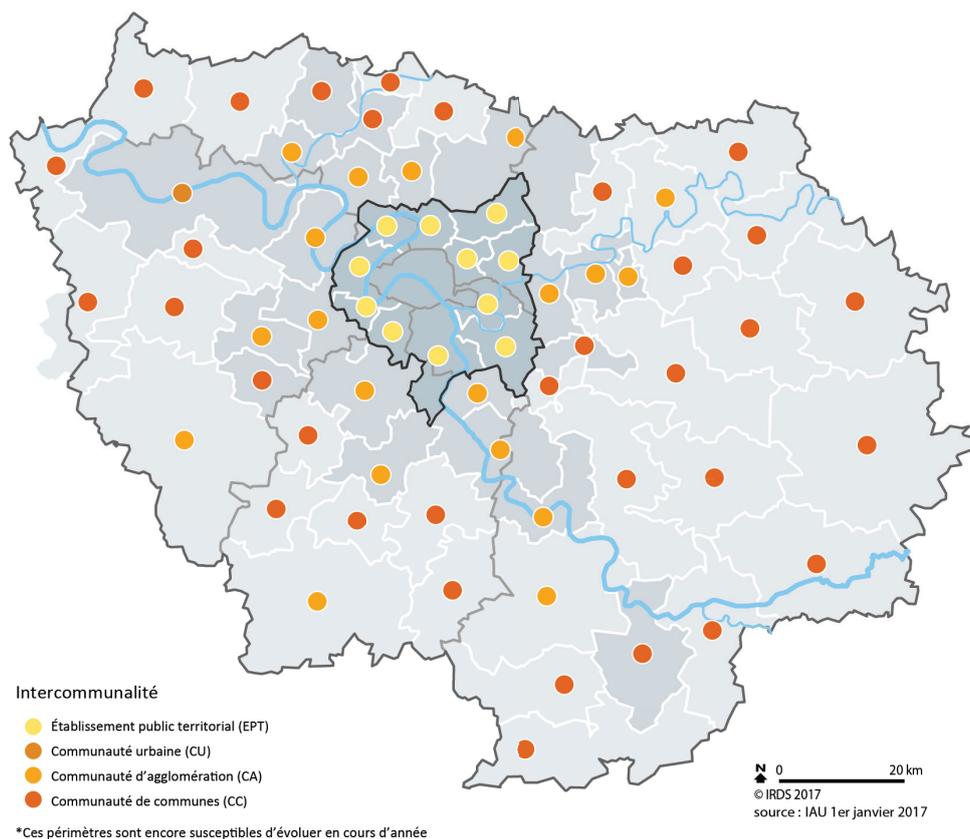
Avec un taux de croissance de 0,53 % par an, la population francilienne croît à un rythme identique à celui de la France métropolitaine.

Les croissances les plus fortes se localisent en grande couronne, notamment en Seine-et-Marne (+0,99 %) à l'Est de Marne-la-Vallée et autour de Melun, ainsi que dans l'Essonne (+0,65 %). Les croissances sont faibles à Paris et dans les Yvelines

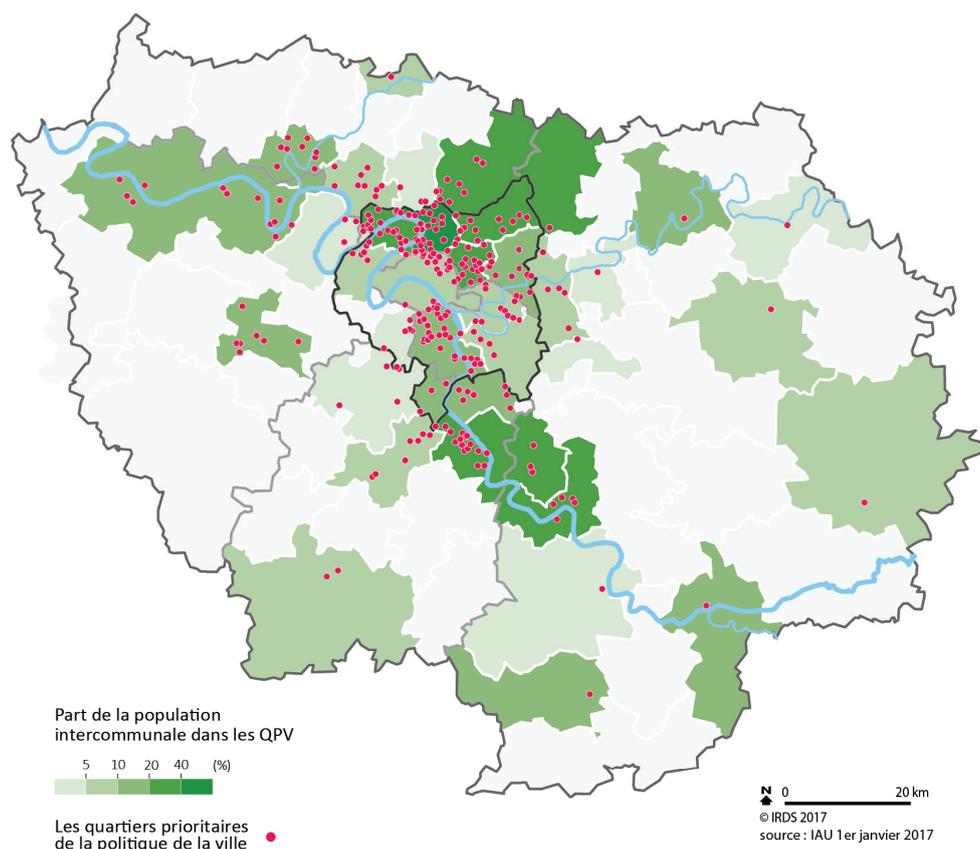
## NOUVEAUX PÉRIMÈTRES ADMINISTRATIFS EN 2017\*

Les Etablissements publics territoriaux (EPT) de la Métropole du Grand Paris doivent exercer sept compétences obligatoires parmi lesquelles celle des équipements culturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt territorial. Les EPT ont deux ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour définir ce qui relève de l'intérêt territorial.

La métropole a la charge de réaliser les grands équipements sportifs de niveau national ou international et participe à la préparation des candidatures aux grands événements internationaux culturels, artistiques et sportifs, accueillis sur son territoire. Pour les EPCI de grande couronne, le sport reste une compétence optionnelle et/ou facultative.



## POLITIQUE DE LA VILLE ET INTERCOMMUNALITÉS

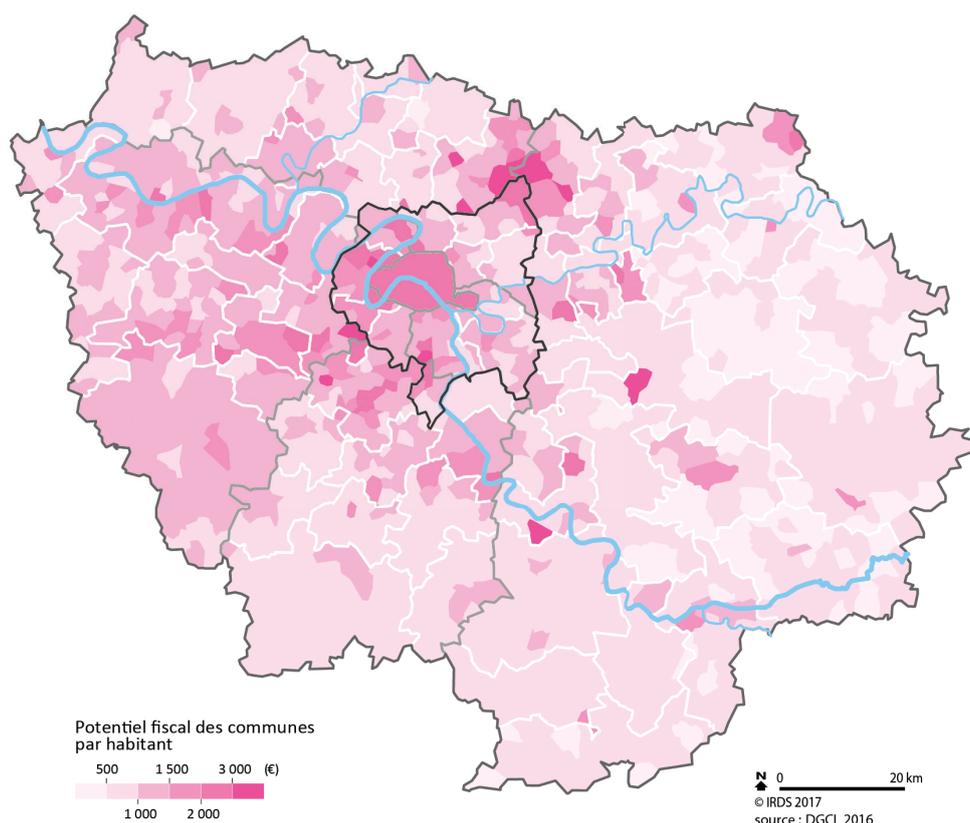


La plupart des quartiers de la politique de la ville (QPV) sont inclus dans une intercommunalité compétente en matière de politique de la ville. Le territoire de la métropole du Grand Paris (MGP) comprend à lui seul les 2/3 des habitants de ces quartiers. Tous les projets du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) sont également localisés dans les QPV. 83 % des investissements de l'ANRU sont destinées aux sites d'intérêt national (59 QPV en Île-de-France) et 17 % pour les sites d'intérêt régional (44 QPV en Île-de-France).

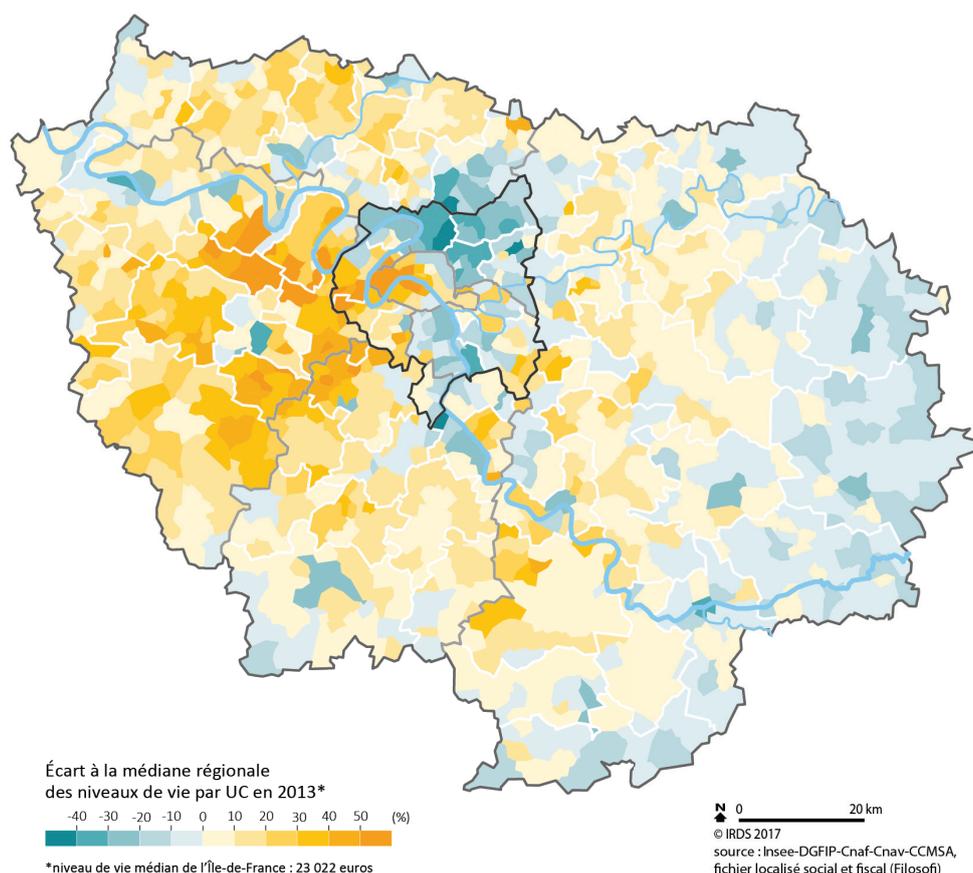
## POTENTIEL FISCAL DES COMMUNES PAR HABITANT

Le potentiel fiscal d'une commune est égal à la somme que produiraient les quatre taxes directes de cette collectivité si l'on appliquait aux bases communales de ces quatre taxes le taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes. Il diffère du potentiel financier qui est égal au potentiel fiscal de la collectivité auquel sont ajoutées les dotations récurrentes de l'Etat.

Le potentiel fiscal moyen en Île-de-France est de 1 000 €. Les communes aéroportuaires franciliennes ainsi que les grandes zones marchandes comme le Marché d'Intérêt National (MIN) apparaissent comme des zones où le potentiel fiscal par habitant est le plus élevé.



## NIVEAUX DE VIE



Revenus élevés et pauvreté se conjuguent en Île-de-France. Les territoires les plus fragiles sont de plus en plus concentrés en banlieue nord et sud-est. Y figurent aussi quelques communes de grande couronne dotées d'un parc social important. Le tiers des actifs y sont employés ou ouvriers non qualifiés. A l'opposé, les territoires des plus aisés s'ancrent sur la partie ouest du centre urbain francilien et s'étendent sur les espaces périurbains voisins de l'ouest. Plus de la moitié des actifs y sont cadres ou chef d'entreprise de plus de dix salariés.

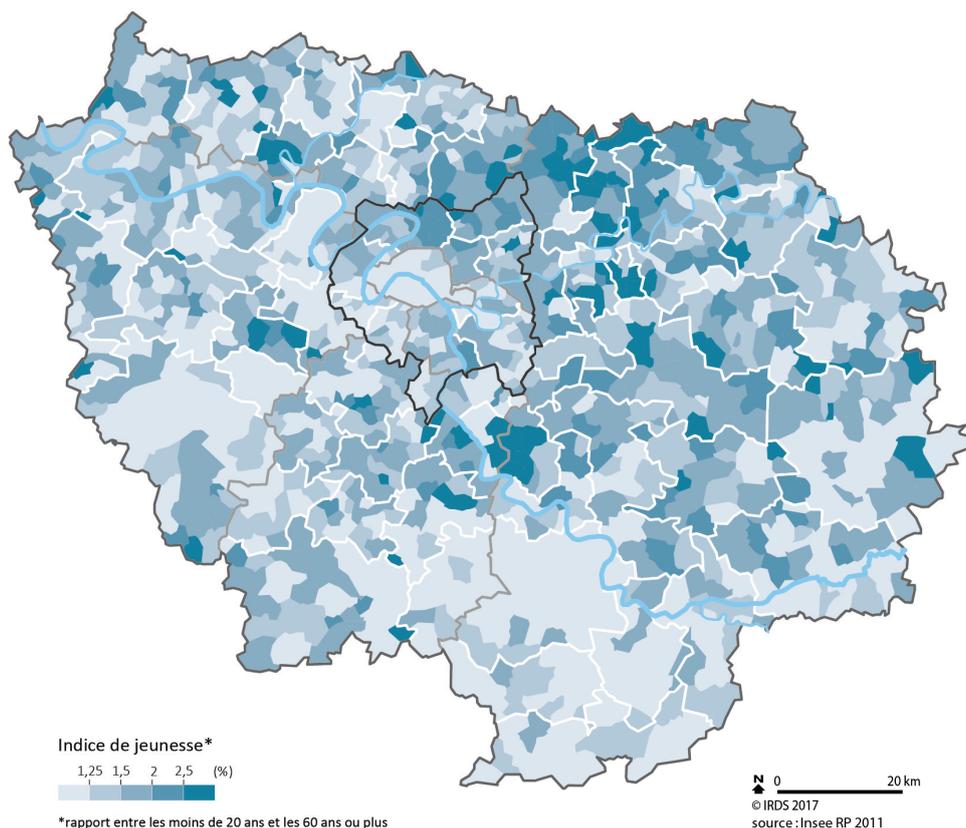
## INDICE DE JEUNESSE

L'Île-de-France est l'une des régions françaises les plus jeunes (25,9 % de moins de 20 ans en 2013, contre 24,3 % en province)

La part de moins de 20 ans est particulièrement élevée en Seine-Saint-Denis (29 %) et en Seine-et-Marne (28 %).

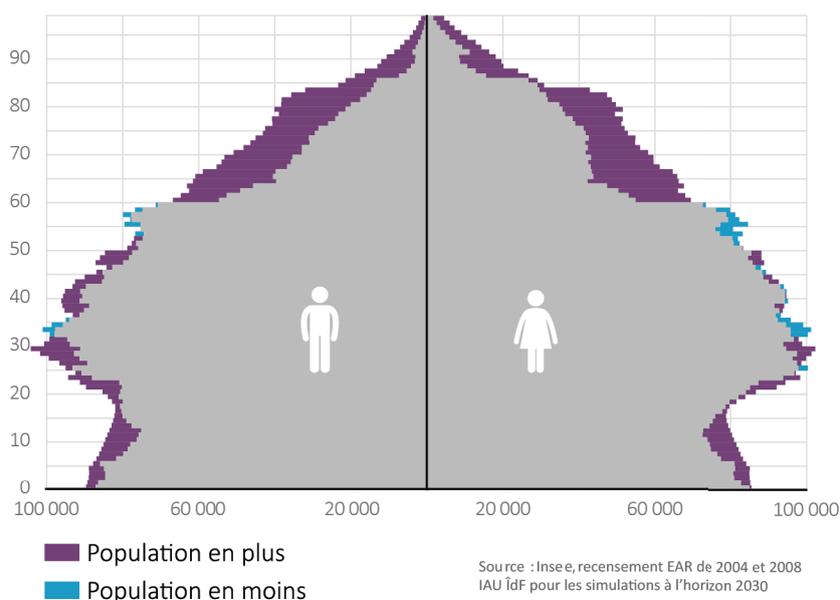
La région compte toute fois le plus grand nombre de personnes âgées (plus de 2 millions de 60 ans et plus en 2013).

Les simulations démographiques prévoient à l'horizon 2030 une hausse de 35 % de la part des 60 ans et plus dans la région.



## VEILLISSEMENT DE LA POPULATION

La population en 2030 comparée à celle de 2006\*



\*Extrait de la Note Rapide N°489 IAU ÎdF dans un scénario central

À l'horizon 2030, croissance démographique et vieillissement vont de pair. L'Île-de-France compterait 1,1 million d'habitants en plus, dont neuf sur dix âgés de 60 ans et plus.

La population de moins de 20 ans tout comme celle en âge de travailler (les 20-59 ans) n'augmenterait que très légèrement.

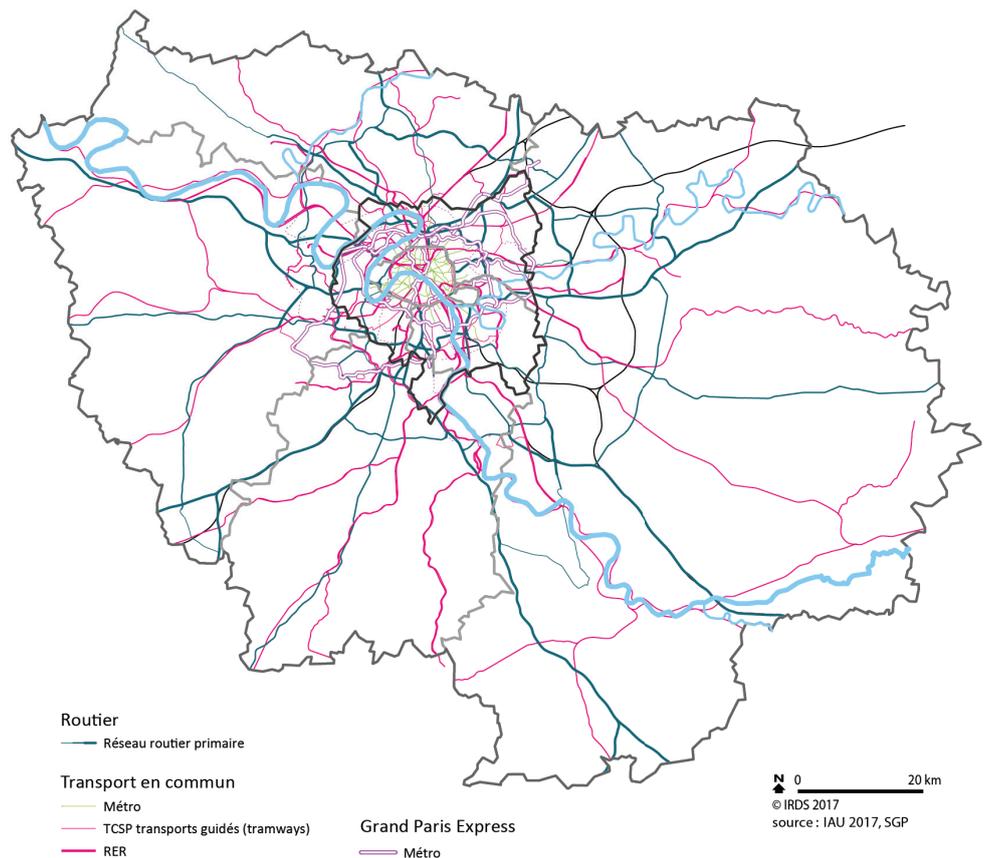
La part des 60 ans ou plus dans la population francilienne augmenterait (de 10 % à 22 % entre 2006 et 2030), mais moins rapidement qu'ailleurs en France.

## TRANSPORTS

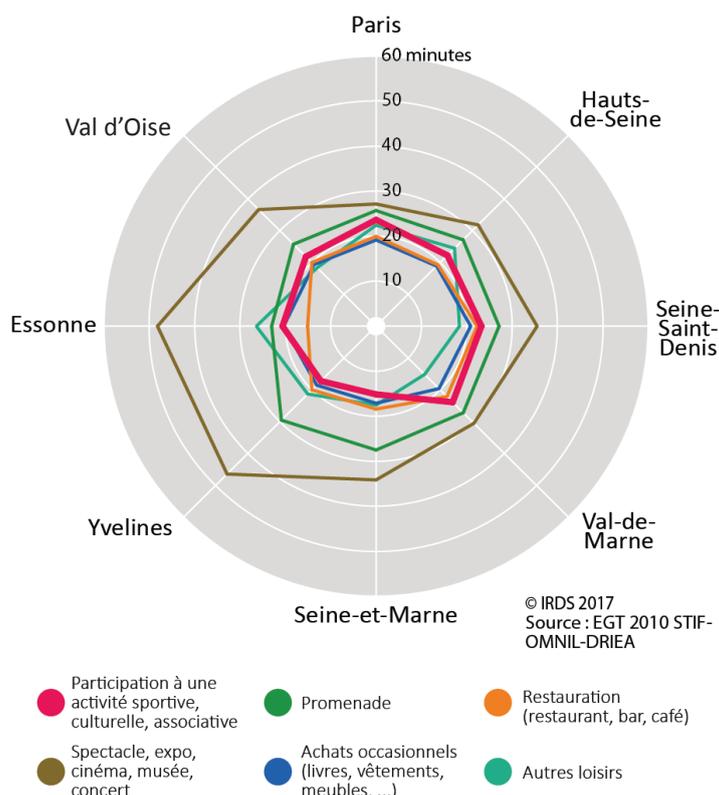
Le réseau de transports collectifs francilien est unique par son ampleur et par son rôle majeur dans l'organisation et le fonctionnement urbains de la région. Il a participé au développement de l'urbanisation le long des axes et vallées desservis par les lignes ferroviaires et il favorise la densification du coeur d'agglomération du fait du maillage fin des lignes de métro et de tramway.

L'offre de transports collectifs en Île-de-France comprend : le réseau ferré, composé par cinq lignes de Réseau Express Régional (RER) et les huit lignes Transilien ; le réseau de métro composé de seize lignes qui desservent Paris et 29 communes de proche couronne ; le réseau de tramway ou de tramtrain constitué de neuf lignes.

Le Grand Paris Express est un projet de réseau de transport public composé notamment de quatre nouvelles lignes de métro automatique autour de Paris réalisées d'ici 2030.



## TEMPS MOYEN DES DÉPLACEMENTS DE LOISIRS SELON LE MOTIF ET LE DÉPARTEMENT



La mobilité des Franciliens est importante et à la hausse.

En 2010, 41 millions de déplacements se font chaque jour dans la région. La voiture est le mode de transport le plus fréquent, mais plus on se rapproche du coeur dense et urbanisé de la région, plus les transports en commun sont utilisés.

Les Franciliens consacrent plus de temps dans les déplacements que les provinciaux (+ 28 %). Il faut en moyenne deux fois plus de temps à un Francilien pour se rendre à son travail. Le temps pour se rendre à ses loisirs est estimé à 25 minutes tous modes confondus (contre 20 minutes en province), celui pour se rendre sur le lieu de son activité sportive à 20 minutes.





CADRAGE SUR  
LES **ÉQUIPEMENTS**  
**SPORTIFS**  
FRANCILIENS



# L'ENSEMBLE DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

La région Île-de-France recense **27 366** équipements sportifs, hors sports de nature. Ils se répartissent dans **8 607** installations sportives. **1 141** communes en sont pourvues, soit 89,3 % des communes franciliennes.

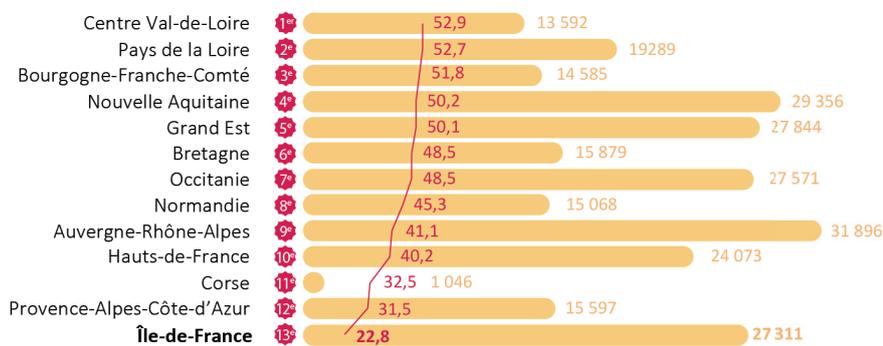
83,3 % des équipements sportifs franciliens ont un propriétaire public, dont 95,4 % appartiennent à une collectivité territoriale (86,8 % par les communes, 4,3 % par les EPCI et 8,9 % par le département ou la région). 28,2 % des équipements sportifs recensés sont gérés par une structure privée.

L'Île-de-France se situe à la 5<sup>e</sup> place des régions métropolitaines en nombre d'équipements sportifs mais se retrouve au dernier rang quand celui-ci est rapporté à la population avec un taux pour 10 000 habitants de 22,8, soit à 18,5 points de celui de la France métropolitaine qui s'élève à 41,3.

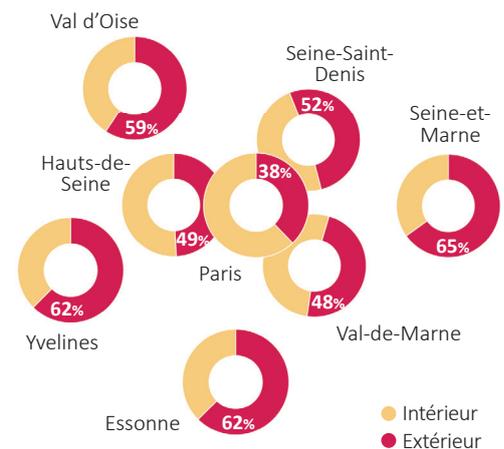
Au niveau régional, plus le nombre d'habitants d'une commune est élevé et plus le taux d'équipements sportifs recensés pour 10 000 habitants est faible. Ainsi, les communes de moins de 2 000 habitants recensent en moyenne le plus d'équipements sportifs pour 10 000 habitants avec un taux de 61,4. Suivent ensuite les communes de 2 000 à 10 000 habitants avec un taux de 42,6, puis les communes de 10 000 à 50 000 habitants avec un taux de 23,3 et pour finir les communes de plus de 50 000 habitants avec un taux de 16,4, soit un taux en dessous de la moyenne régionale.

Plus de la moitié des équipements sportifs franciliens (53 %) ont été mis en service ou rénovés depuis 1995 (dont 26 % depuis 2005). Un quart des équipements sportifs de Paris et des Hauts-de-Seine ont été mis en service ou rénovés avant 1975. Ce taux est proche des 10 % pour les départements de la grande couronne.

## Comparatif des régions métropolitaines



## 56 % d'équipements sportifs extérieurs

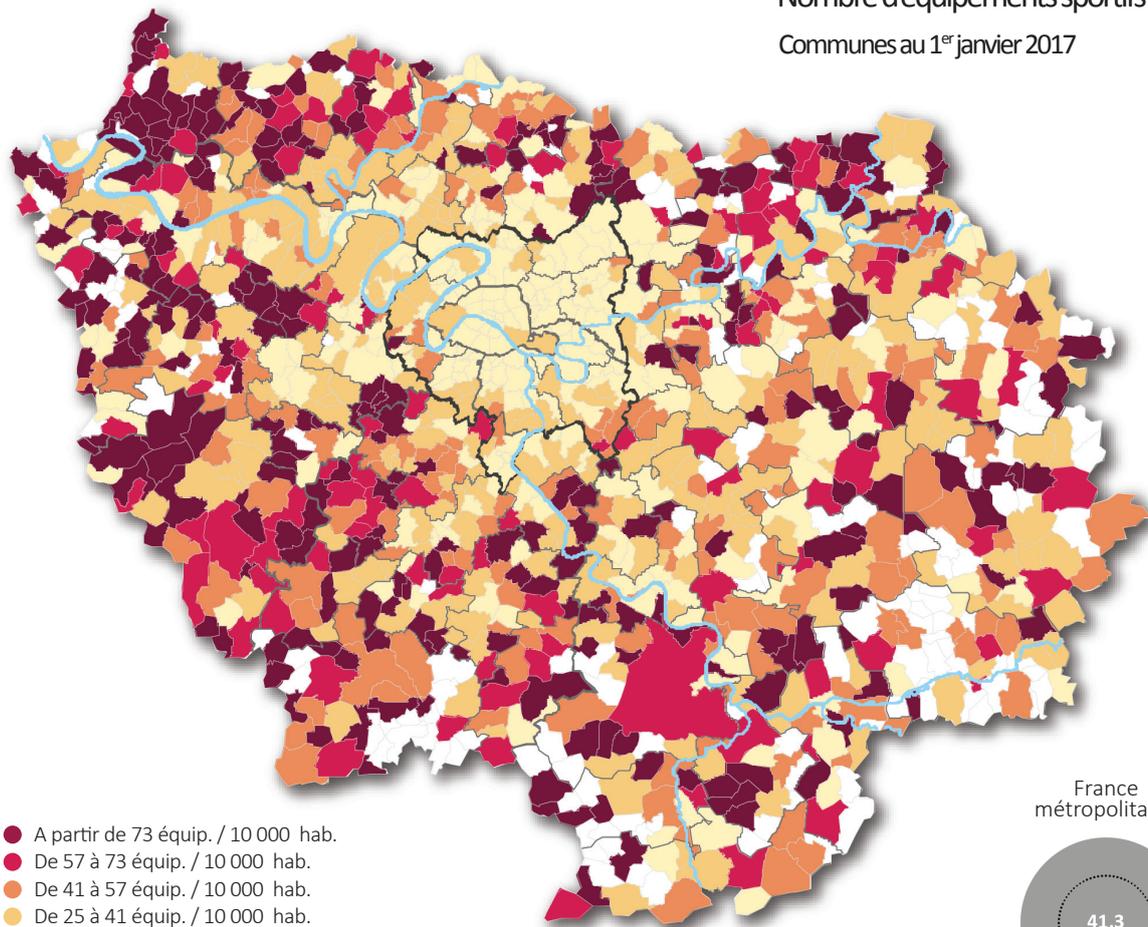


## 53 % d'équipements sportifs mis en service ou rénovés depuis 1995

	avant 1975	de 1975 à 1984	de 1985 à 1994	de 1995 à 2004	à partir de 2005
Paris	27%	8%	12%	22%	31%
Hauts-de-Seine	26%	10%	13%	29%	22%
Seine-Saint-Denis	21%	13%	19%	23%	24%
Val-de-Marne	16%	13%	12%	28%	31%
Seine-et-Marne	10%	18%	25%	22%	25%
Yvelines	11%	14%	18%	30%	27%
Essonne	10%	14%	21%	33%	22%
Val d'Oise	11%	14%	19%	29%	27%
Île-de-France	16%	13%	18%	27%	26%

poids du parc d'équipement

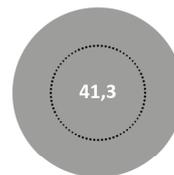
Nombre d'équipements sportifs pour 10 000 habitants  
Communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017



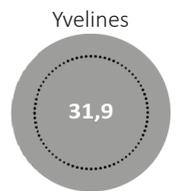
- A partir de 73 équip. / 10 000 hab.
- De 57 à 73 équip. / 10 000 hab.
- De 41 à 57 équip. / 10 000 hab.
- De 25 à 41 équip. / 10 000 hab.
- Moins de 25 équip. / 10 000 hab.
- Pas d'équipement recensé



France métropolitaine



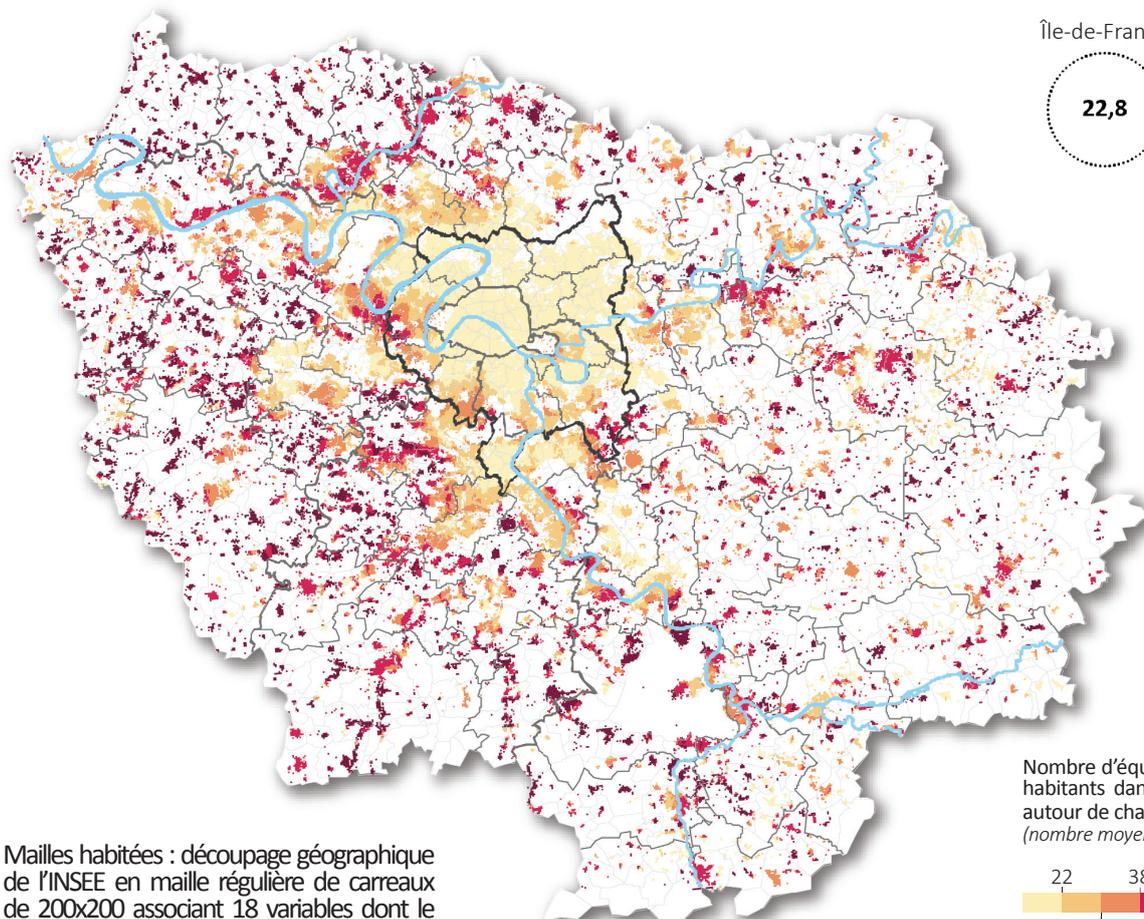
Île-de-France



Essonne

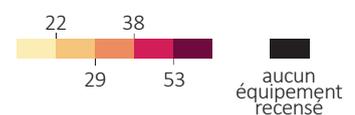


Val d'Oise



Mailles habitées : découpage géographique de l'INSEE en maille régulière de carreaux de 200x200 associant 18 variables dont le nombre d'habitants

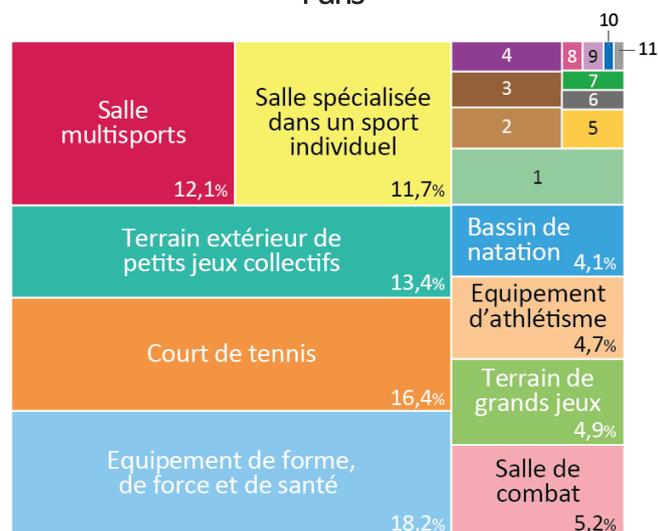
Nombre d'équipements pour 10 000 habitants dans un rayon de 2,5 km autour de chaque maille habitée (nombre moyen : 39)



# RÉPARTITION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS PAR DÉPARTEMENT

## PARIS ET LA PETITE COURONNE

### Paris



- 1- Équipement de sports de raquette (hors tennis) - 3,2 %
- 2- Boulodrome - 1,5 %
- 3- Équipement équestre - 1,3 %
- 4- Structure artificielle d'escalade - 1,1 %
- 5- Pas de tir - 0,8 %
- 6- Skate-park - 0,4 %
- 7- Golf - 0,4 %
- 8- Bowling - 0,2 %
- 9- Salle spécialisée dans un sport collectif - 0,2 %
- 10- Patinoire - 0,1 %
- 11- Vélodrome - 0,1 %

### Hauts-de-Seine



- 1- Structure artificielle d'escalade - 1,8 %
- 2- Équipement équestre - 1,6 %
- 3- Skate-park - 0,8 %
- 4- Golf - 0,6 %
- 5- Salle spécialisée dans un sport collectif - 0,5 %
- 6- Patinoire - 0,2 %
- 7- Bowling - 0,1 %
- 8- Karting et piste de vitesse - 0,1 %

### Seine-Saint-Denis



- 1- Structure artificielle d'escalade - 2,3 %
- 2- Équipement de sports de raquette (hors tennis) - 2,3 %
- 3- Équipement équestre - 1,2 %
- 4- Skate-park - 0,6 %
- 5- Salle spécialisée dans un sport collectif - 0,5 %
- 6- Golf - 0,2 %
- 7- Patinoire - 0,1 %
- 8- Vélodrome - 0,1 %
- 9- Karting et piste de vitesse - 0,1 %
- 9- Bowling - 0,04 %

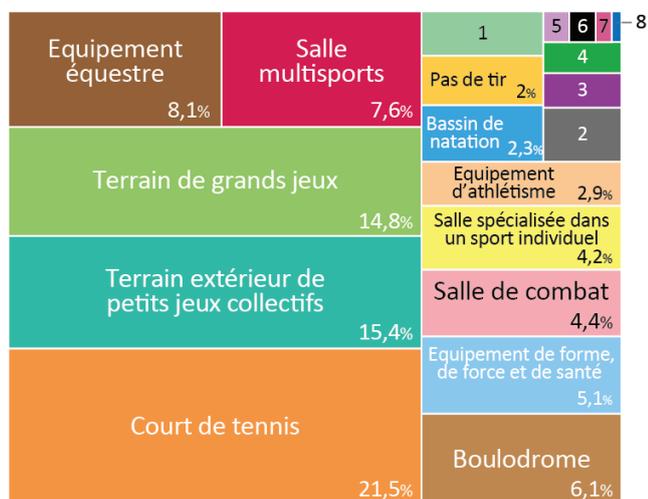
### Val-de-Marne



- 1- Équipement de sports de raquette (hors tennis) - 2,7 %
- 2- Structure artificielle d'escalade - 1,7 %
- 3- Équipement équestre - 1,5 %
- 4- Salle spécialisée dans un sport collectif - 1,3 %
- 5- Skate-park - 0,8 %
- 6- Golf - 0,6 %
- 7- Bowling - 0,2 %
- 8- Patinoire - 0,1 %
- 9- Karting et piste de vitesse - 0,1 %

# LA GRANDE COURONNE

## Seine-et-Marne



- 1- Équipement de sports de raquette (hors tennis) - 1,8 %
- 2- Skate-park - 1,4 %
- 3- Structure artificielle d'escalade - 0,9 %
- 4- Golf - 0,8 %
- 5- Salle spécialisée dans un sport collectif - 0,4 %
- 6- Karting et piste de vitesse - 0,4 %
- 7- Bowling - 0,3 %
- 8- Patinoire - 0,1 %

## Yvelines



- 1- Équipement de sports de raquette (hors tennis) - 2,1 %
- 2- Structure artificielle d'escalade - 1,5 %
- 3- Skate-park - 1,2 %
- 4- Salle spécialisée dans un sport collectif - 0,3 %
- 5- Karting et piste de vitesse - 0,3 %
- 6- Bowling - 0,2 %
- 7- Patinoire - 0,02 %
- 8- Vélodrome - 0,02 %

## Essonne



- 1- Équipement de sports de raquette (hors tennis) - 1,8 %
- 2- Structure artificielle d'escalade - 1,2 %
- 3- Salle spécialisée dans un sport collectif - 0,3 %
- 4- Karting et piste de vitesse - 0,3 %
- 5- Bowling - 0,1 %
- 6- Patinoire - 0,1 %

## Val d'Oise

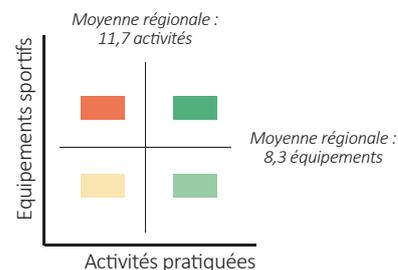


- 1- Équipement de sports de raquette (hors tennis) - 2,4 %
- 2- Structure artificielle d'escalade - 1,3 %
- 3- Skate-park - 1 %
- 4- Salle spécialisée dans un sport collectif - 0,7 %
- 5- Karting et piste de vitesse - 0,2 %
- 6- Patinoire - 0,2 %
- 7- Bowling - 0,1 %

# DIVERSITÉ DE L'OFFRE SPORTIVE FRANCILIENNE

Le taux d'équipements sportifs pour 10 000 habitants est un indicateur essentiel permettant une première analyse de l'offre sportive, mais il ne permet pas de distinguer deux communes de taille identique ayant le même nombre d'équipements mais pas la même diversité d'équipements sportifs (une commune avec deux terrains de football et une commune avec un terrain de football et une salle multisports n'auront pas le même impact sur leurs offres sportives par exemple). L'offre sportive d'un territoire se caractérise avant tout dans la diversité de ses équipements et des activités sportives qui y sont pratiquées.

Les cartes suivantes permettent de visualiser cette diversité d'équipements sportifs et d'activités pratiquées recensées en Île-de-France. La typologie réalisée permet de distinguer les communes, puis les intercommunalités, dont la diversité, et par conséquent l'offre sportive, est importante et inversement où elle est plus faible.

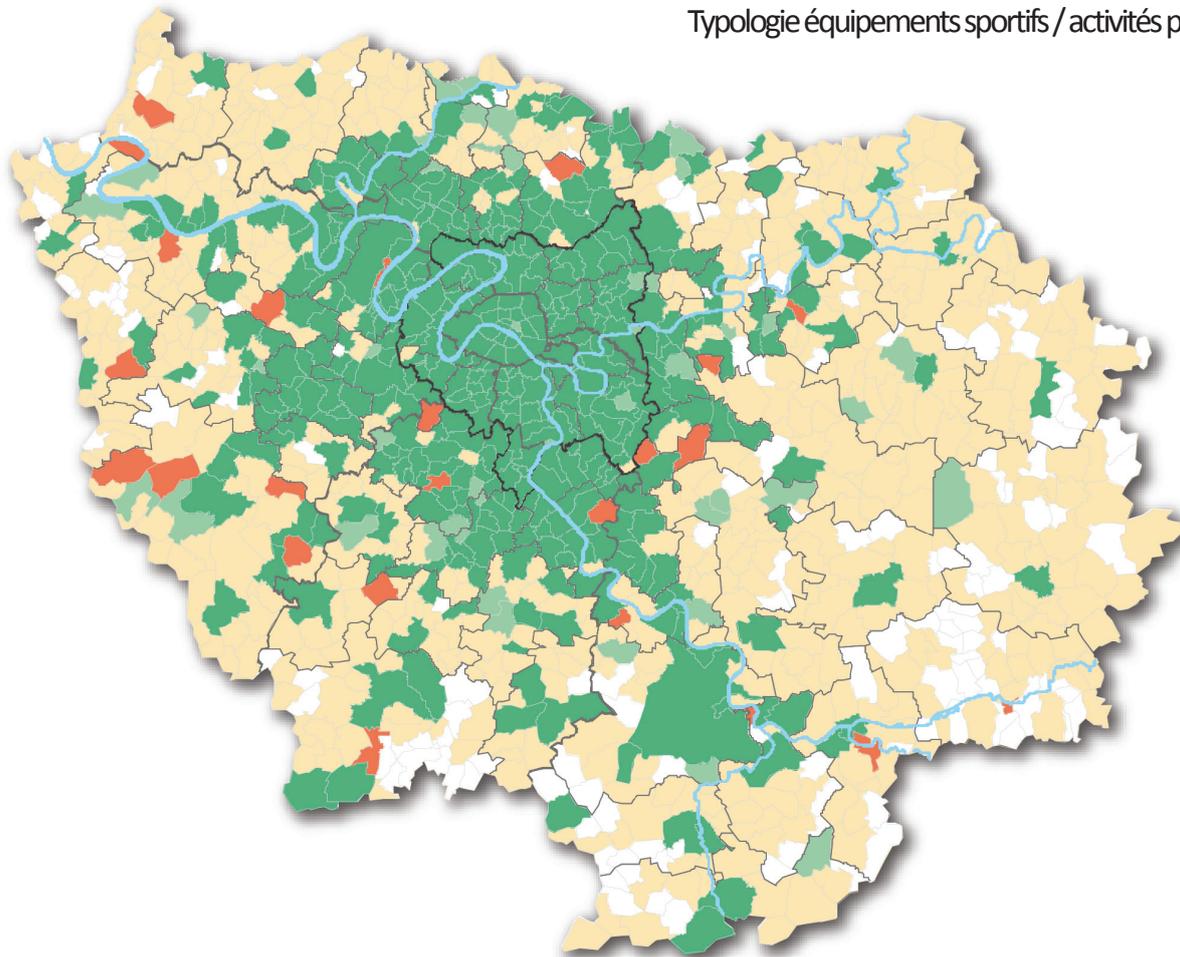


- Commune recensant une diversité d'équipements sportifs et d'activités pratiquées supérieure à la moyenne régionale
- Commune recensant une diversité d'équipements sportifs inférieure à la moyenne régionale mais avec une diversité d'activités pratiquées supérieure à celle-ci
- Commune recensant une diversité d'équipements sportifs supérieure à la moyenne régionale mais avec une diversité d'activités pratiquées inférieure à celle-ci
- Commune recensant une diversité d'équipements sportifs et d'activités pratiquées inférieure à la moyenne régionale

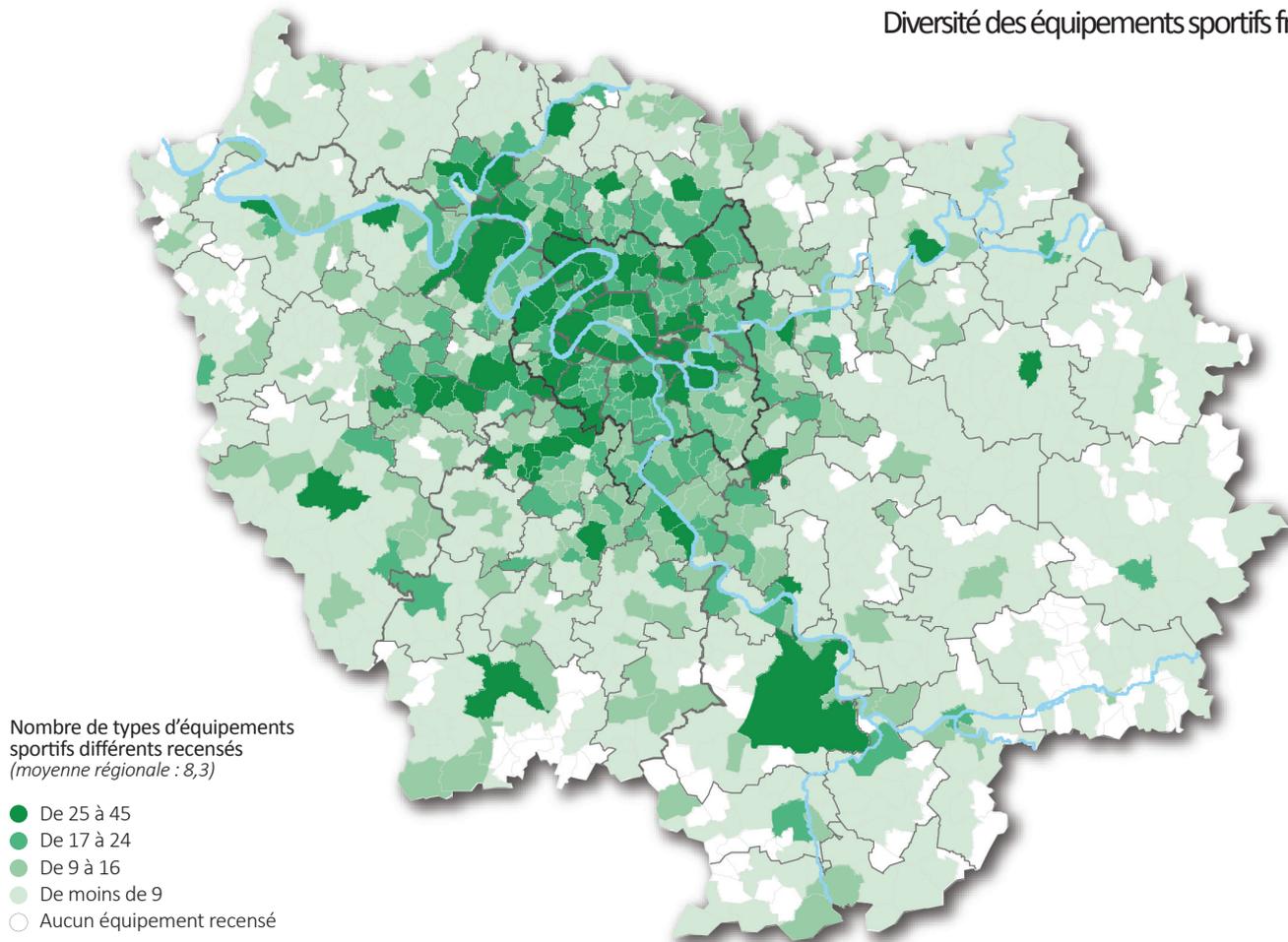
## PAR COMMUNE

(géographie au 1<sup>er</sup> janvier 2017)

Typologie équipements sportifs / activités pratiquées



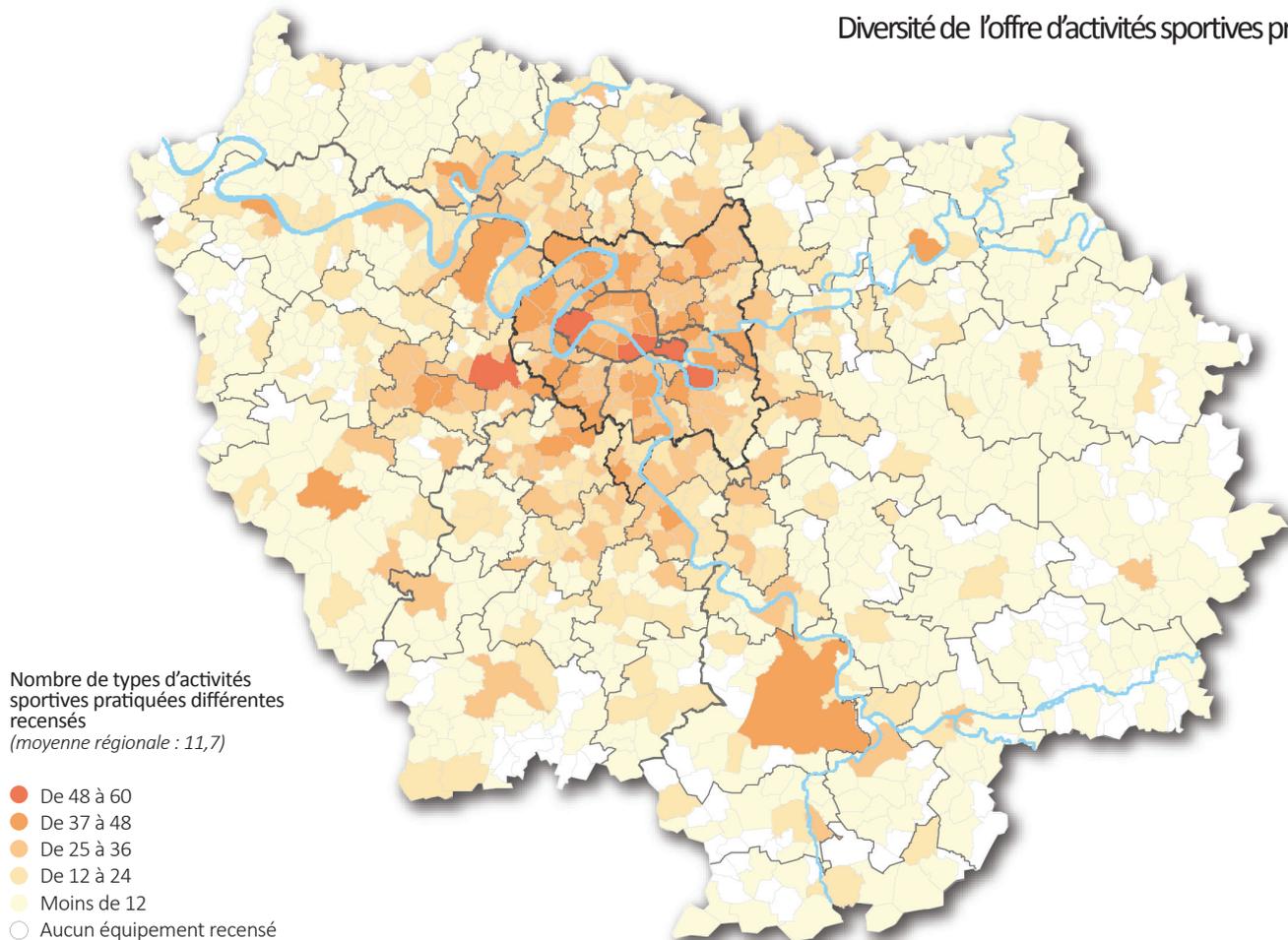
## Diversité des équipements sportifs franciliens



Nombre de types d'équipements sportifs différents recensés  
(moyenne régionale : 8,3)

- De 25 à 45
- De 17 à 24
- De 9 à 16
- De moins de 9
- Aucun équipement recensé

## Diversité de l'offre d'activités sportives pratiquées



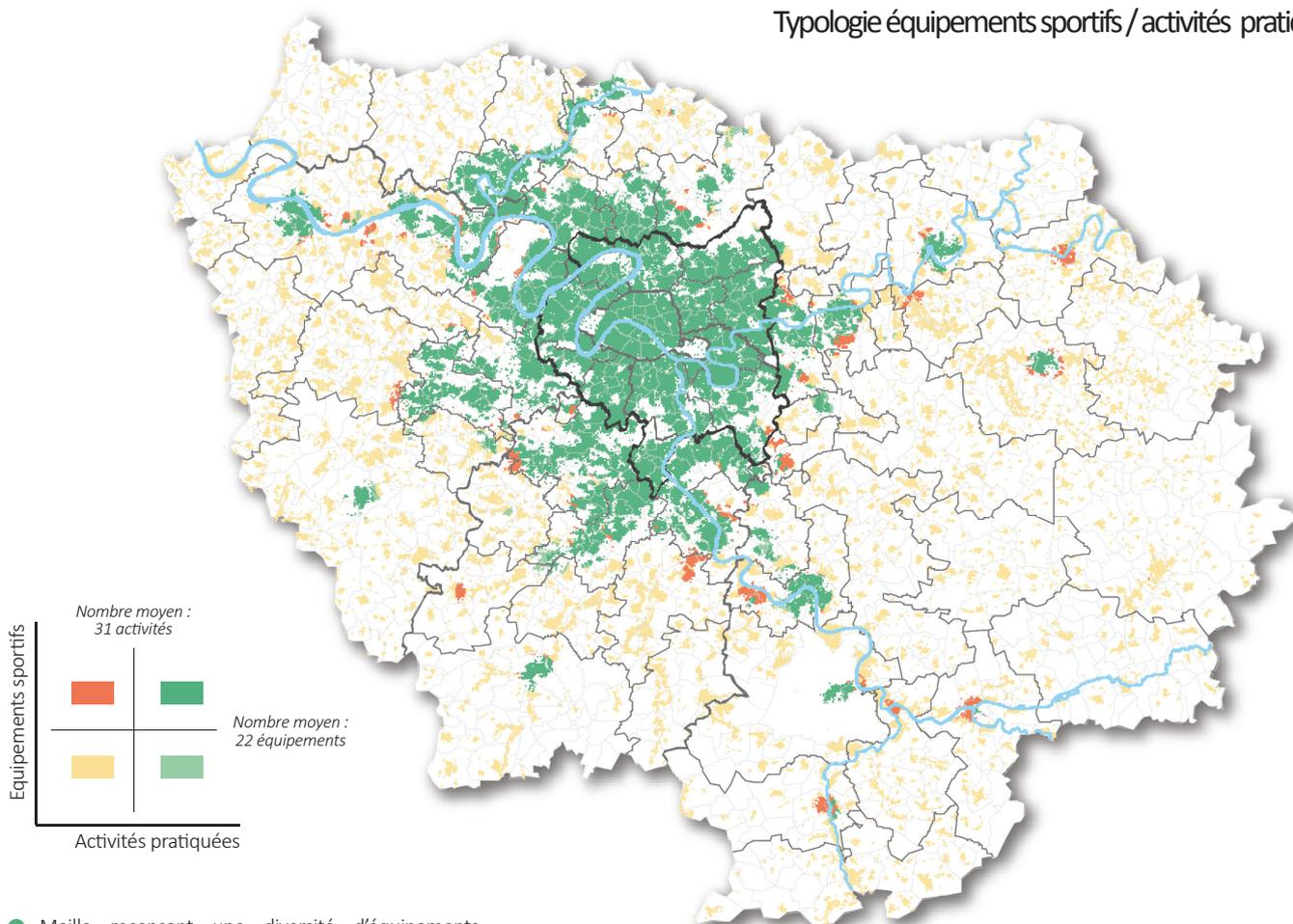
Nombre de types d'activités sportives pratiquées différentes recensés  
(moyenne régionale : 11,7)

- De 48 à 60
- De 37 à 48
- De 25 à 36
- De 12 à 24
- Moins de 12
- Aucun équipement recensé

# PAR INTERCOMMUNALITÉS PAR MAILLE HABITÉE

(géographie au 1<sup>er</sup> janvier 2017)

Typologie équipements sportifs / activités pratiquées



- Maille recensant une diversité d'équipements sportifs et d'activités pratiquées supérieure à la moyenne régionale
- Maille recensant une diversité d'équipements sportifs inférieure à la moyenne régionale mais avec une diversité d'activités pratiquées supérieure à celle-ci
- Maille recensant une diversité d'équipements sportifs supérieure à la moyenne régionale mais avec une diversité d'activités pratiquées inférieure à celle-ci
- Maille recensant une diversité d'équipements sportifs et d'activités pratiquées inférieure à la moyenne régionale

Avant les réformes territoriales, en Île-de-France, une majorité d'intercommunalités constituées avait retenu dans leurs statuts la compétence sport, au titre de compétences optionnelle ou facultative.

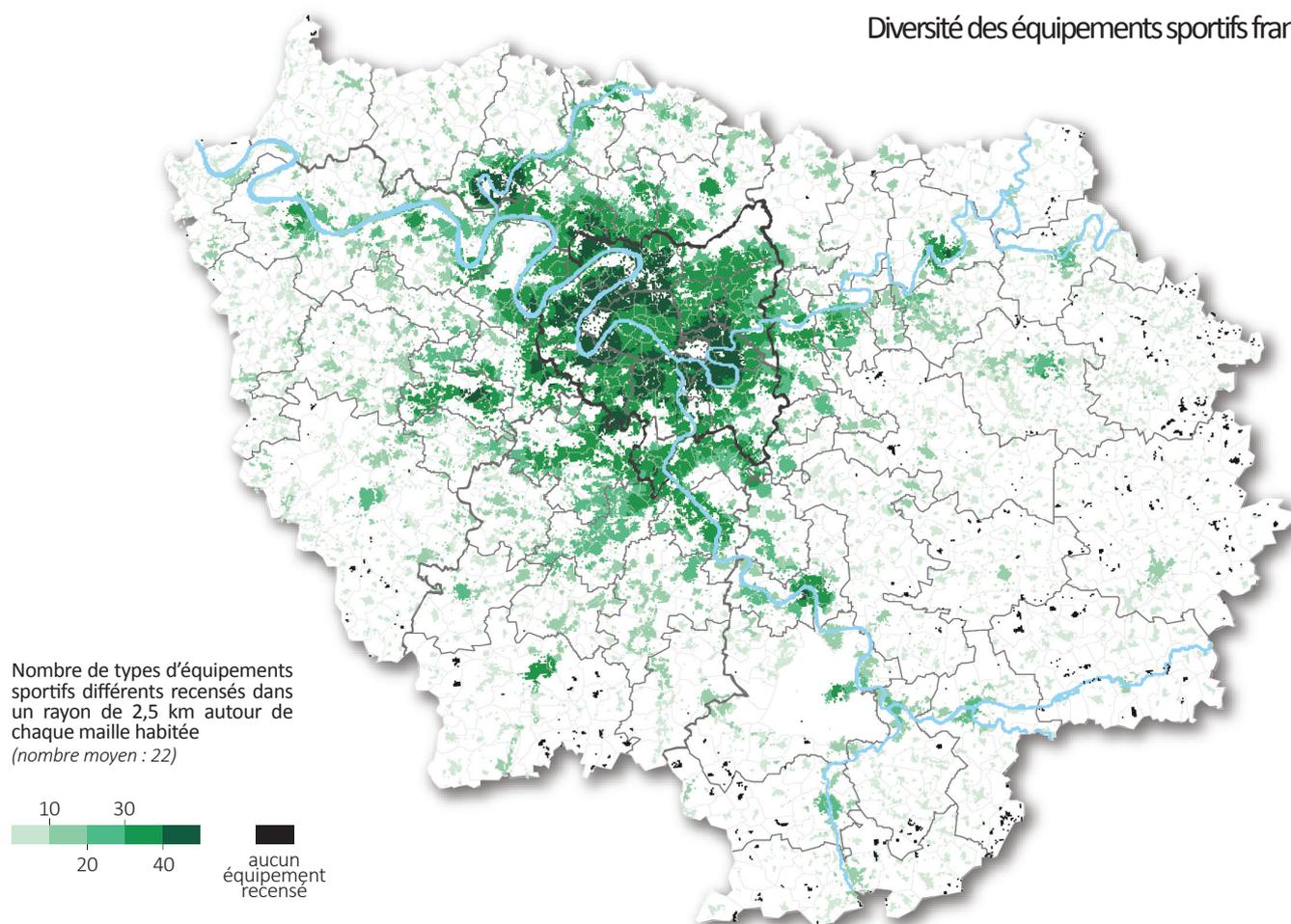
Les actions dans ce domaine ont porté principalement sur le transfert, la construction ou la rénovation d'équipements spécifiques dits structurants : piscines, patinoires, quelques grands équipements de type palais des sports. Certaines intercommunalités se sont engagées dans des politiques publiques ciblées vers ces équipements (schéma intercommunal de la natation scolaire, etc.). D'autres ont également mené des actions

d'animations (manifestations sportifs, etc.) favorables à la construction de l'identité du territoire.

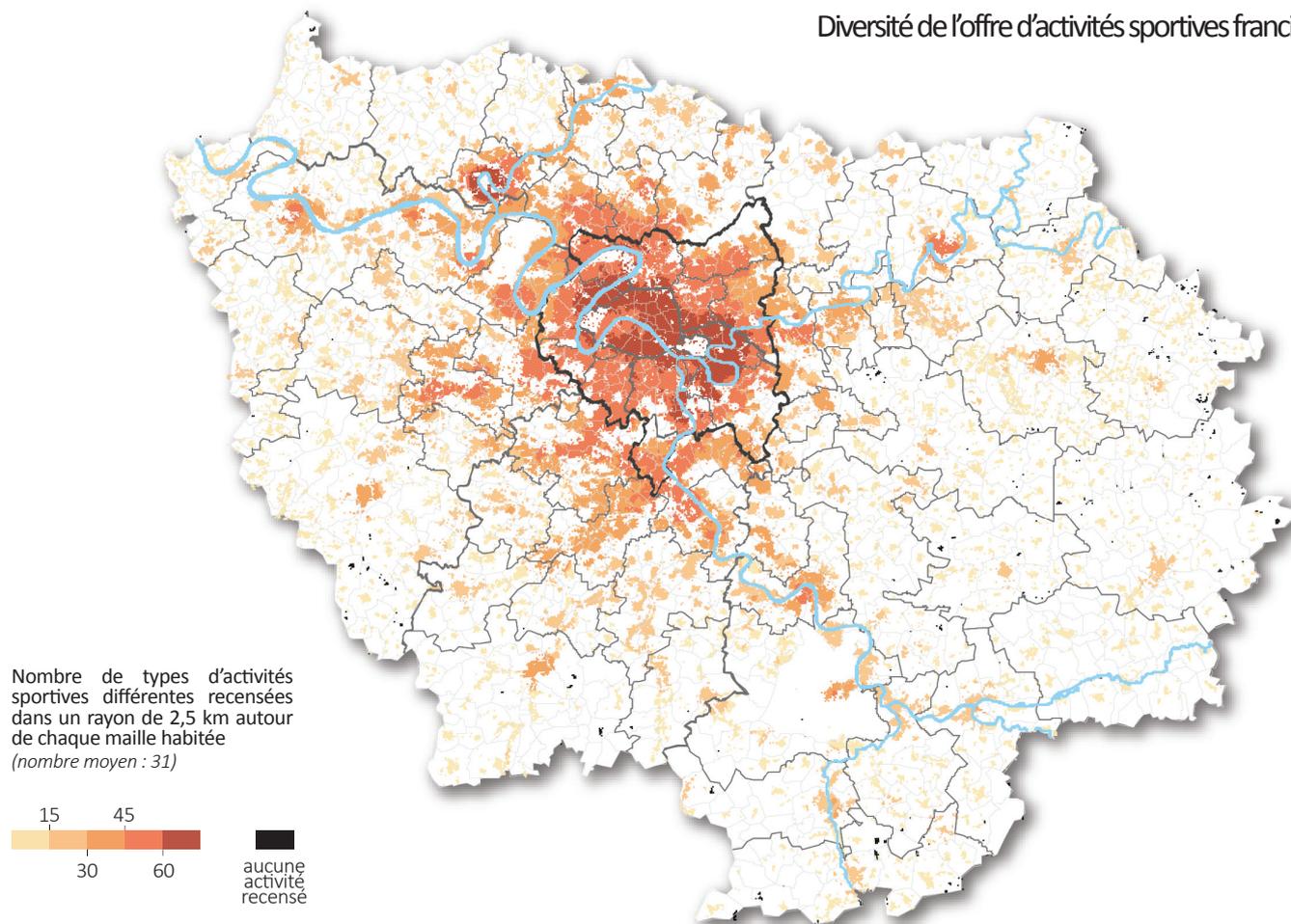
Aujourd'hui la recomposition d'un grand nombre d'intercommunalité (fusion, ajouts/ retraits de communes, etc.) du fait des nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) et la création des établissements publics territoriaux dans la métropole du Grand Paris conduisent l'ensemble des territoires à se réinterroger sur leurs compétences exercées et leur mise en oeuvre.

Ces cartes montrent des problématiques très différentes en matière d'offre sportive selon les territoires. Il y a les intercommunalités de la zone dense, où les équipements sportifs et activités sportives sont nombreux et variés mais parfois en quantité insuffisante par rapport aux fortes densités de population. A l'inverse dans certaines intercommunalités de la grande couronne, le nombre d'équipements et d'activités proposés y sont faibles avec des temps de parcours plus importants pour y accéder. Ces cartes pourraient se calquer sur la carte de réseau de transport francilien et le développement de l'urbanisation le long des lignes ferroviaires.

## Diversité des équipements sportifs franciliens



## Diversité de l'offre d'activités sportives francilienne



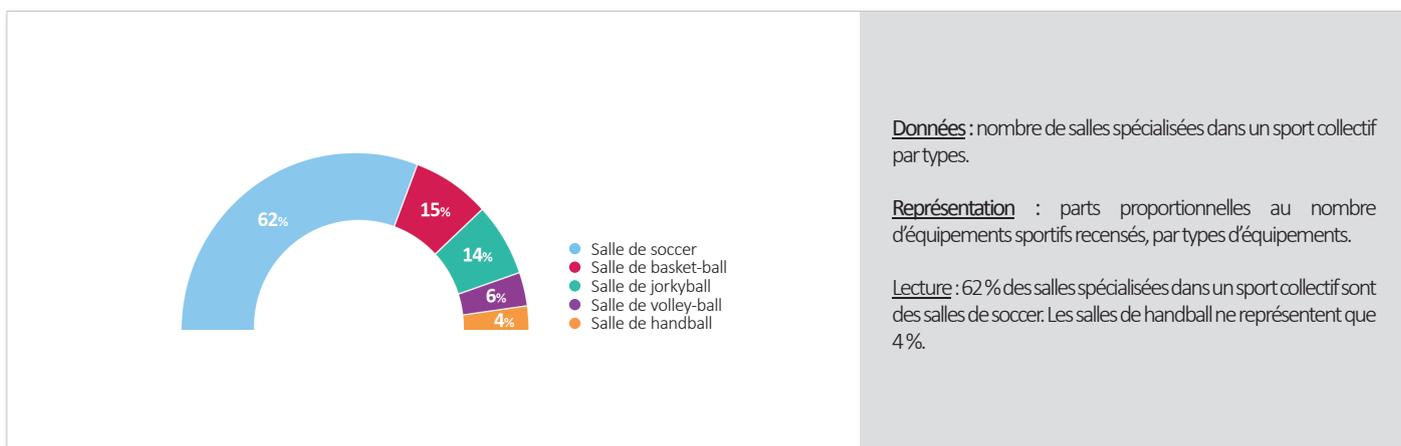
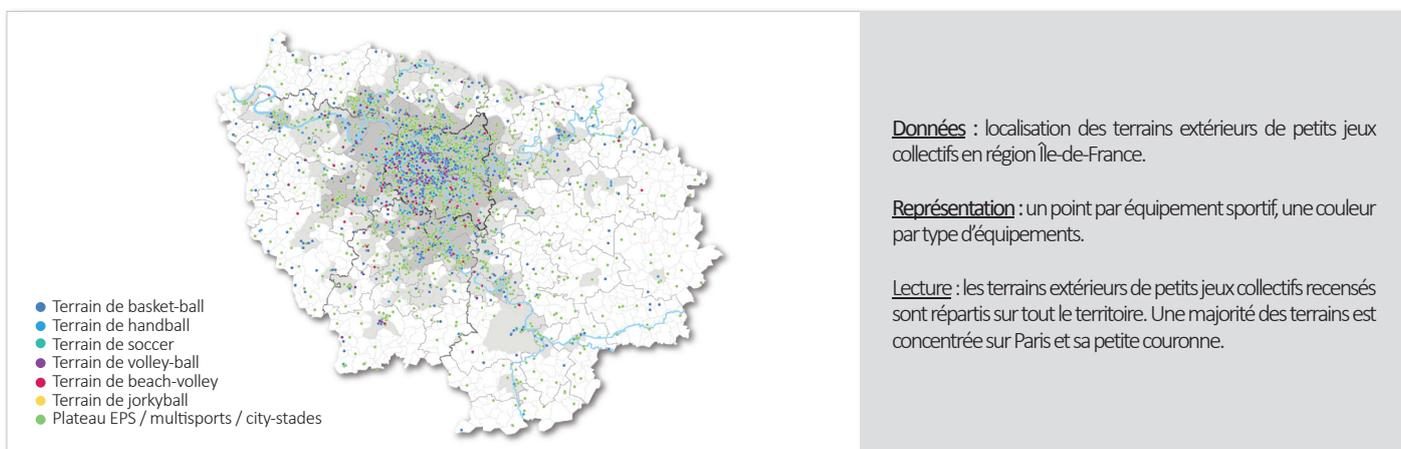
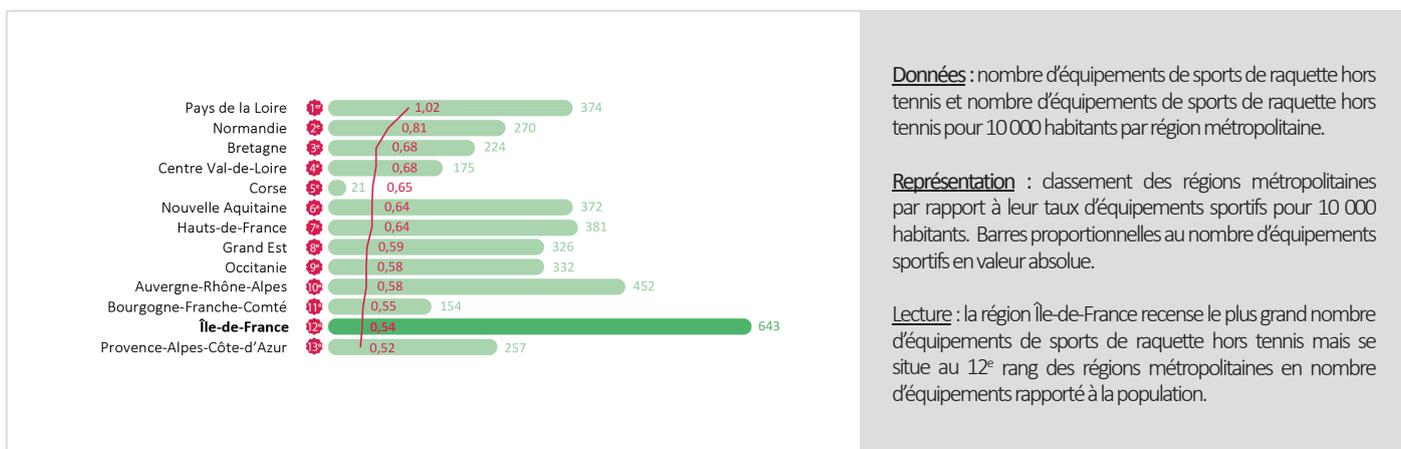


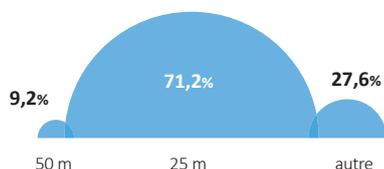


LES FAMILLES  
**D'ÉQUIPEMENTS**  
**SPORTIFS**



# GUIDE DE LECTURE DES INFOGRAPHIES

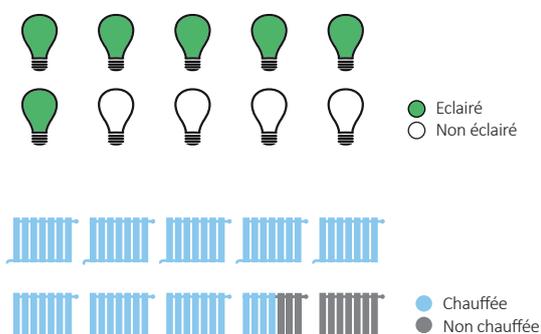




**Données** : longueur des bassins sportifs de natation.

**Représentation** : demi-cercles proportionnels au nombre de bassins, en pourcentage.

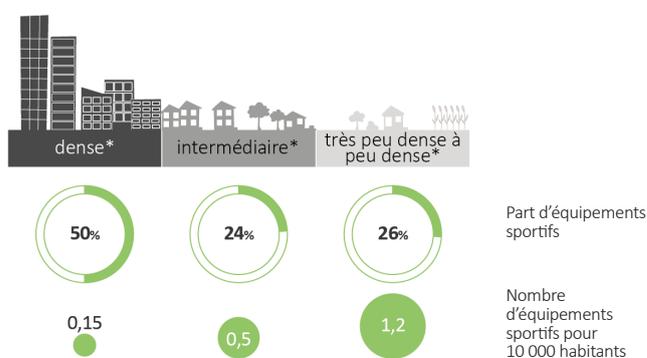
**Lecture** : 71,2 % des bassins sportifs de natation sont des bassins d'une longueur de 25 mètres.



**Données** : éclairage des terrains de grands jeux extérieurs / chauffage des salles spécialisées dans un sport collectif.

**Représentation** : un symbole représente 10 % des équipements sportifs.

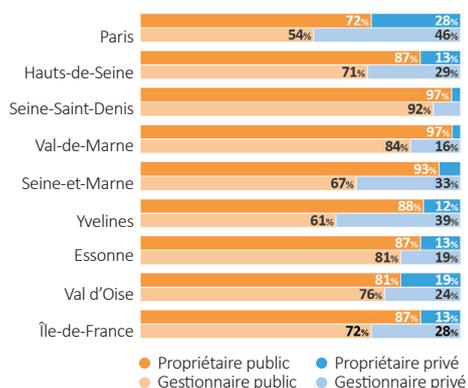
**Lecture** : 60 % des terrains de grands jeux extérieurs sont éclairés / 15 % des salles spécialisées dans un sport collectif ne sont pas chauffées.



**Données** : part d'équipements sportifs et nombre d'équipements sportifs pour 10 000 habitants selon la densité de population du territoire.

**Représentation** : anneau divisé en deux secteurs proportionnels au nombre d'équipements sportifs, ronds proportionnels aux taux d'équipements sportifs pour 10 000 habitants

**Lecture** : 50 % des équipements de golf se situent en zone dense. Cette zone a taux d'équipements pour 10 000 habitants de 0,15.



**Données** : propriétaires et gestionnaires des bassins de natation.

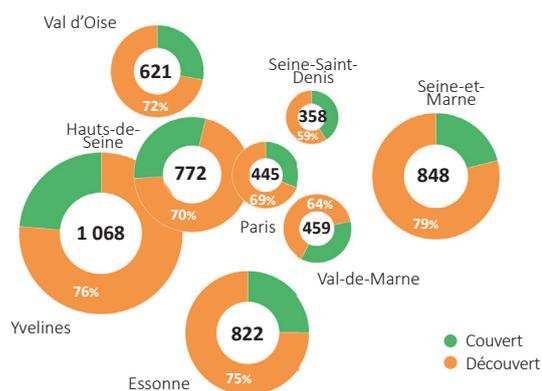
**Représentation** : barres proportionnelles à la part d'équipements sportifs ayant un propriétaire public\* ou privé\*\* et un gestionnaire public\* ou privé\*\*.

**Lecture** : 72 % des bassins de natation parisiens ont un propriétaire public alors que seuls 54 % sont gérés par une structure publique. Une partie du parc public des bassins de natation est gérée par une structure privée.

\*propriétaire / gestionnaire public : collectivité territoriale (commune, intercommunalité, département, région), Etat, établissement public.

\*\*propriétaire / gestionnaire privé : association, privé commercial, privé non commercial, établissement d'enseignement privé.

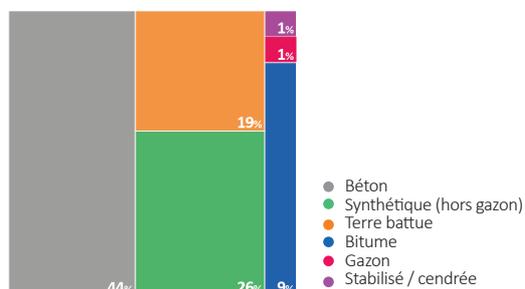
# GUIDE DE LECTURE DES INFOGRAPHIES



**Données** : nature des courts de tennis.

**Représentation** : anneau proportionnel au nombre d'équipements sportifs du département, divisé en deux secteurs proportionnels au nombre d'équipements sportifs.

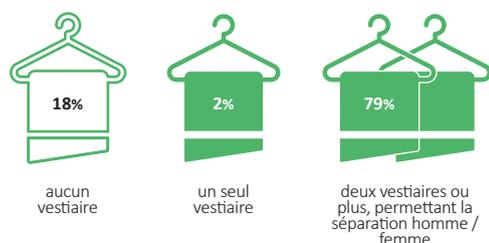
**Lecture** : En Essonne, 75% des courts de tennis sont découverts, ils ne sont que 64% dans le Val-de-Marne.



**Données** : nature du sol des courts de tennis.

**Représentation** : carré divisé en secteurs proportionnels au nombre d'équipements sportifs.

**Lecture** : 44 % des courts de tennis ont un sol en béton, 19 % en terre battue.



**Données** : nombre de vestiaires des terrains de grands jeux.

**Représentation** : répartition des équipements sportifs selon trois catégories : aucun vestiaire, un seul vestiaire, au moins deux vestiaires.

**Lecture** : 18% des terrains de grands jeux ne disposent d'aucun vestiaire. 79 % sont équipés d'au minimum deux vestiaires, permettant ainsi la séparation homme / femme.

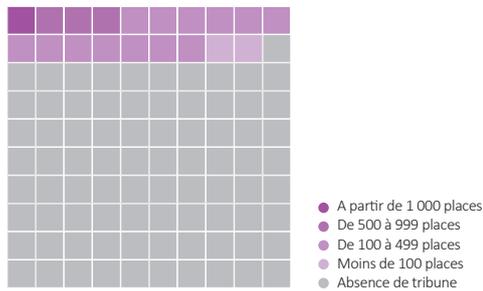
	avant 1975	de 1975 à 1984	de 1985 à 1994	de 1995 à 2004	à partir de 2005
Paris	21%	8%	12%	25%	34%
Hauts-de-Seine	15%	13%	15%	41%	16%
Seine-Saint-Denis	17%	18%	7%	30%	27%
Val-de-Marne	12%	10%	15%	40%	22%
Seine-et-Marne	6%	22%	23%	20%	29%
Yvelines	12%	13%	22%	31%	21%
Essonne	11%	18%	17%	32%	22%
Val d'Oise	9%	13%	18%	31%	29%
Île-de-France	14%	14%	16%	31%	25%

■ poids du parc d'équipement

**Données** : ouverture ou réouverture des salles spécialisées dans un sport individuel par département.

**Représentation** : pour chaque département, répartition des équipements sportifs selon leur année de mise en service ou l'année de leurs derniers gros travaux s'il y a lieu.

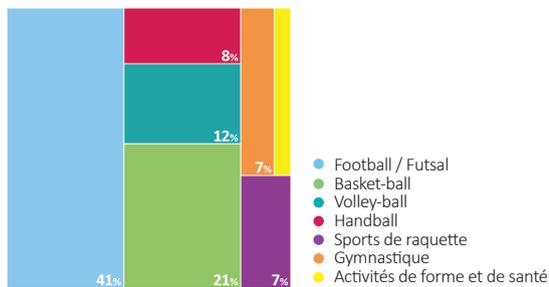
**Lecture** : la majorité des salles spécialisées dans un sport individuel du département des Hauts-de-Seine (41 %) a été mise en service ou renouvelée entre 1995 et 2004. Un peu moins d'un quart des équipements sportifs parisiens ont été mis en service ou renouvelés avant 1975.



**Données** : structures artificielles d'escalade équipées de tribunes fixes.

**Représentation** : carré divisé en 100 parties égales représentant chacune 1 %.

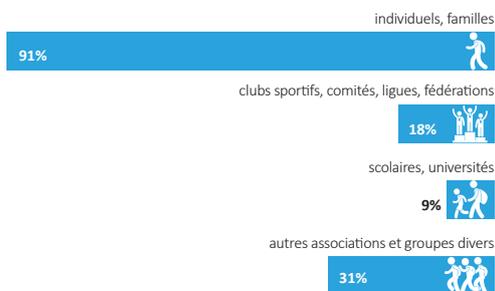
**Lecture** : 81 % des structures artificielles d'escalade ne sont pas équipées de tribunes fixes. 13 % disposent de tribunes fixes de 100 à 499 places assises et 1 % de plus de 1 000 places.



**Données** : activités pratiquées dans les salles spécialisées dans un sport collectif.

**Représentation** : carré divisé en surfaces proportionnelles au nombre d'équipements sportifs.

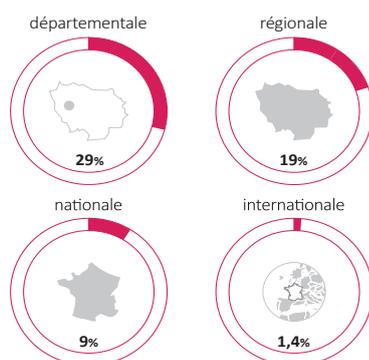
**Lecture** : le volley-ball est pratiqué dans 12 % des salles spécialisées dans un sport collectif.



**Données** : utilisateurs des skate-parks.

**Représentation** : barres proportionnelles au nombre d'équipements sportifs.

**Lecture** : 91 % des skate-parks sont utilisés par des sportifs individuels, 9 % sont utilisés par des scolaires.



**Données** : plus haut niveau de compétition accueilli au sein des salles multisports.

**Représentation** : anneau divisé en deux secteurs proportionnels au nombre d'équipements sportifs.

**Lecture** : 19 % des salles multisports accueillent comme plus haut niveau de compétition au moins une fois dans l'année des compétitions régionales.

# LES BASSINS DE NATATION

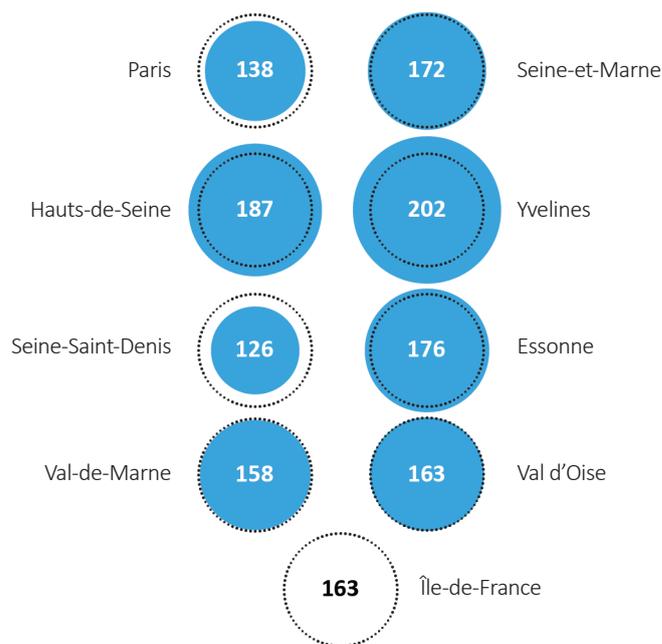


Avec **707** bassins de natation recensés en région Île-de-France et répartis dans **419** installations sportives, publiques ou privées, les piscines représentent 2,6 % du parc francilien des équipements sportifs, hors sports de nature. **262** communes en sont pourvues sur 1 296.

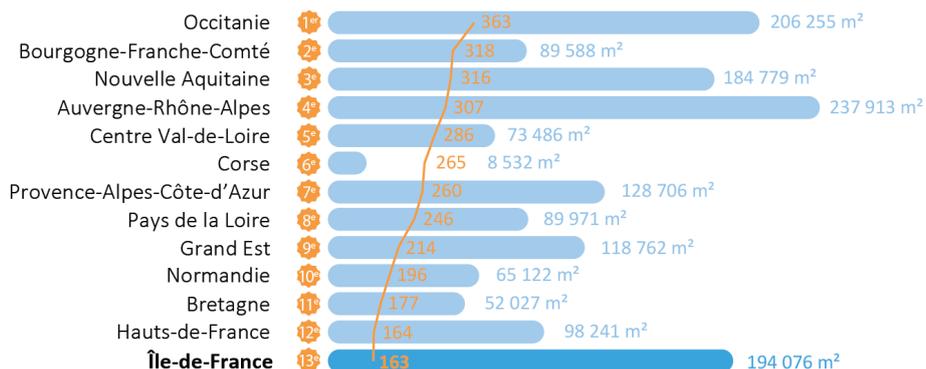
Ils se répartissent selon cinq types de bassins : les bassins ludiques, les bassins sportifs, les bassins mixtes, les fosses à plongée et les fosses à plongeon. La région Île-de-France recense 36 bassins olympiques d'une longueur de 50 mètres, 13 fosses à plongée, dont trois des plus profondes de France avec des tubes de 20 mètres de profondeur, et 13 fosses à plongeon, dont deux disposant d'une hauteur de plateforme allant jusqu'à 10 mètres.

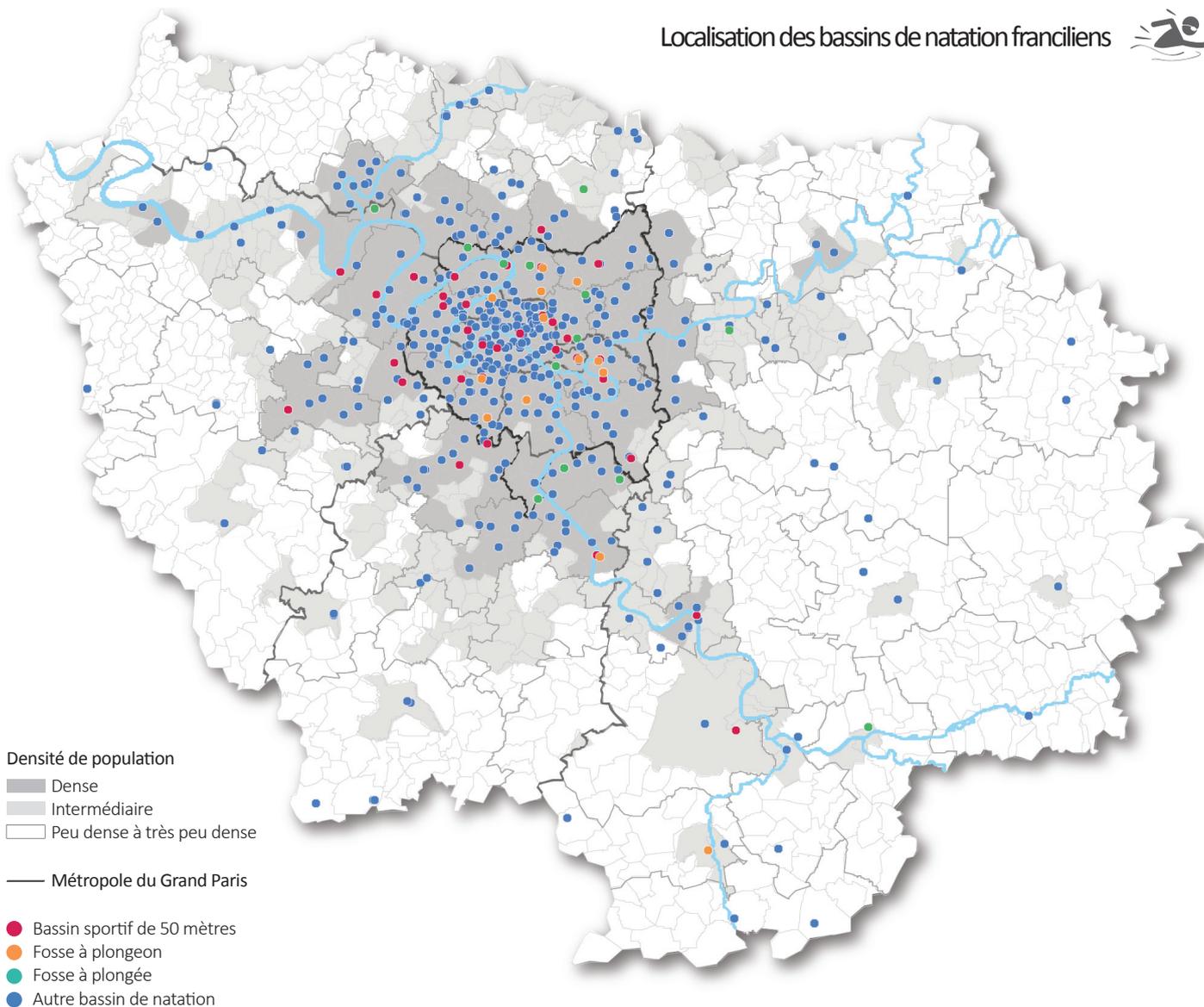
L'Île-de-France se classe en 3<sup>e</sup> position des régions métropolitaines en nombre de m<sup>2</sup> de bassins de natation. Elle se situe au dernier rang en le rapportant à la population, avec un taux pour 10 000 habitants de 163. La moyenne nationale s'élève à 244.

Nombre de m<sup>2</sup> de bassins de natation pour 10 000 habitants



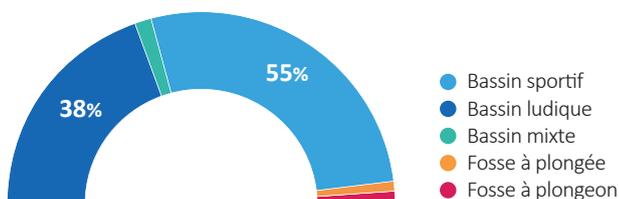
## Comparatif des régions métropolitaines



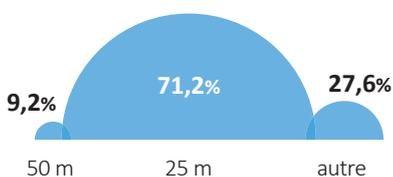


- Densité de population
- Dense
  - Intermédiaire
  - Peu dense à très peu dense
- Métropole du Grand Paris
- Bassin sportif de 50 mètres
  - Fosse à plongeon
  - Fosse à plongée
  - Autre bassin de natation

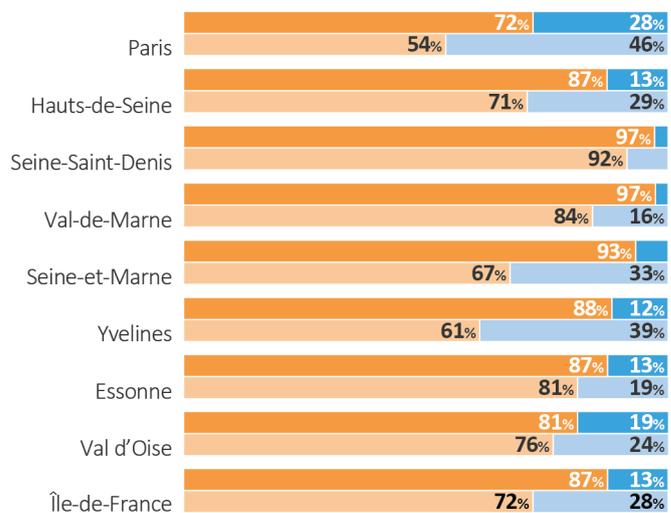
55 % de bassins sportifs de natation



71 % de bassins sportifs de natation mesurent 25 mètres de longueur



28 % des bassins de natations sont gérés par une structure privée



- Propriétaire public
- Propriétaire privé
- Gestionnaire public
- Gestionnaire privé

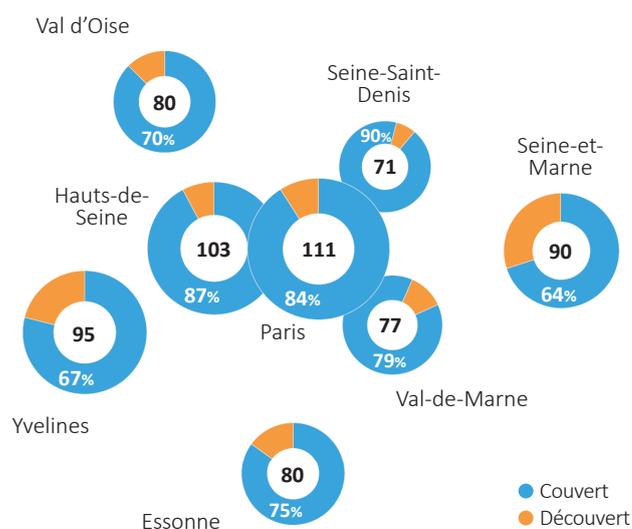


87,3 % des bassins de natation se situent dans des piscines publiques, seuls 12,7 % appartiennent à des structures privées, majoritairement des centres de remise en forme. 17,7 % des bassins de natation publics sont gérés par des structures privées.

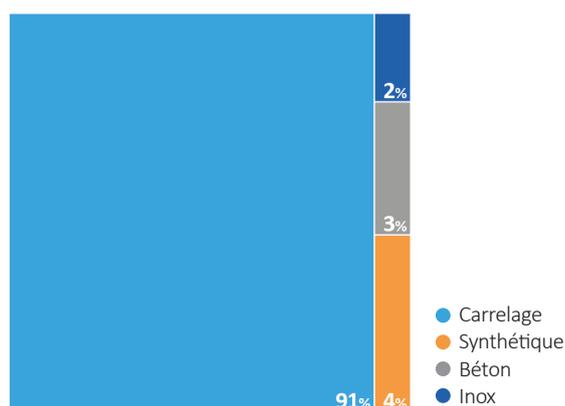
La grande majorité des bassins de natation franciliens sont couverts (77,2 % de bassins intérieurs et 8,5 % de bassins découvrables). Douze bassins olympiques franciliens et quatre fosses à plongeon sont découverts. Les fosses à plongée franciliennes sont toutes couvertes.

Seuls 35,6 % des bassins de natation découverts sont éclairés et 46,5 % ont une ouverture saisonnière (moins de six mois dans l'année).

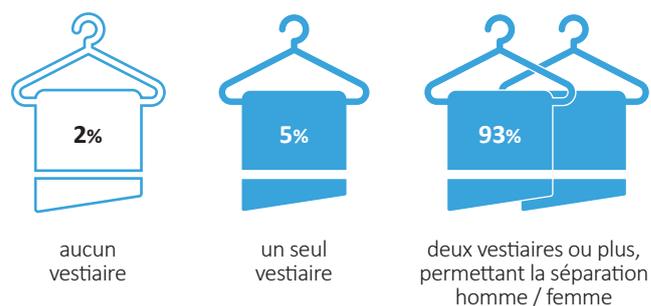
### 86 % de bassins de natation couverts



### 2% de bassins de natation en revêtement inox



### 93 % des bassins de natation disposent d'au moins deux vestiaires



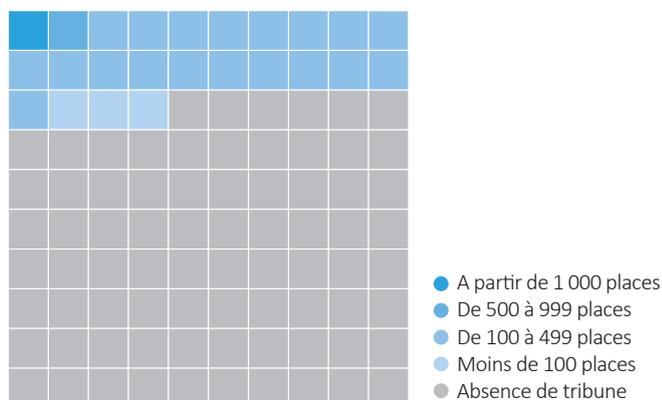
### 44 % de bassins de natation mis en service ou rénovés depuis 2005

	avant 1975	de 1975 à 1984	de 1985 à 1994	de 1995 à 2004	à partir de 2005
Paris	19%	9%	9%	24%	39%
Hauts-de-Seine	16%	2%	4%	41%	38%
Seine-Saint-Denis	18%	11%	6%	37%	28%
Val-de-Marne	10%	1%	0%	43%	45%
Seine-et-Marne	24%	16%	4%	12%	44%
Yvelines	6%	2%	9%	35%	47%
Essonne	4%	6%	3%	32%	55%
Val d'Oise	4%	8%	1%	26%	61%
Île-de-France	13%	7%	5%	31%	44%

■ poids du parc d'équipement



## 24 % de bassins de natation équipés de tribunes fixes

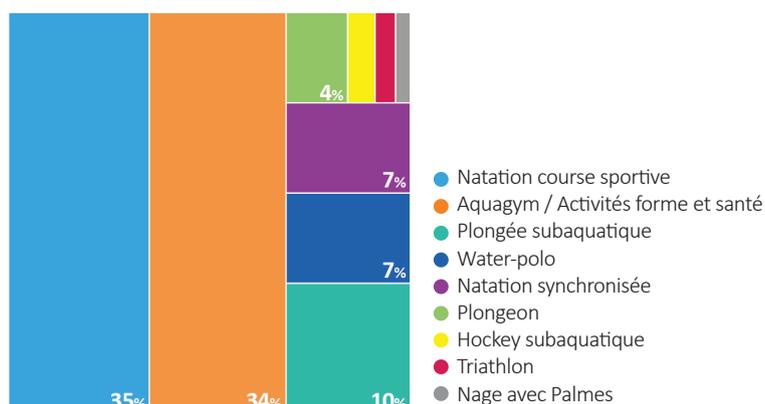


Le parc de bassins de natation francilien a beaucoup évolué ces vingt dernières années avec la mise en service de 200 nouveaux bassins et la rénovation de 329 autres, soit respectivement 28,5 % et 46,6 % du parc actuel. Ainsi, 75,3 % des bassins de natation actuellement recensés ont ouvert ou ont subi de gros travaux de rénovation depuis 1995. Néanmoins, seuls 19,7 % des bassins de natation sont équipés d'un système d'immersion pour personnes handicapées à mobilité réduite.

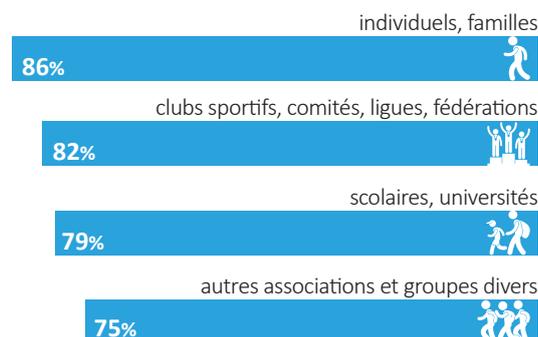
24,2 % des bassins de natation sont équipés de tribunes permanentes. Seuls 55,6 % des bassins olympiques en sont pourvus. 66,7% d'entres eux accueillent des compétitions sportives

88,3 % des bassins de natation présents dans les piscines publiques sont recensés comme accueillant des scolaires.

## 34 % des activités pratiquées dédiées aux activités de forme et de santé

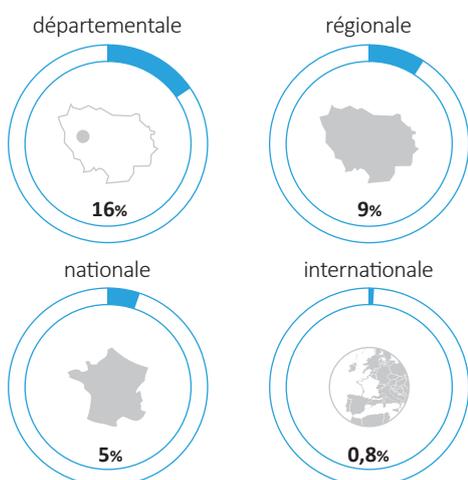


## 79 % des bassins de natation accueillent des scolaires



## 9 % de compétitions\* régionales

\* plus haut niveau de compétition recensé par activité



### Le saviez-vous ?



La piscine de la Butte-aux-Cailles à Paris est une des rares piscines à disposer d'un bassin nordique ouvert toute l'année. La Ville a installé un système innovant de récupération de chaleur produite par un data center voisin. Ce système permet de recycler la chaleur provenant des serveurs maintenant ainsi l'eau du bassin autour de 26°C. Grâce à ce dispositif, 45 tonnes de CO<sub>2</sub> sont économisées chaque année.

# LES COURTS DE TENNIS

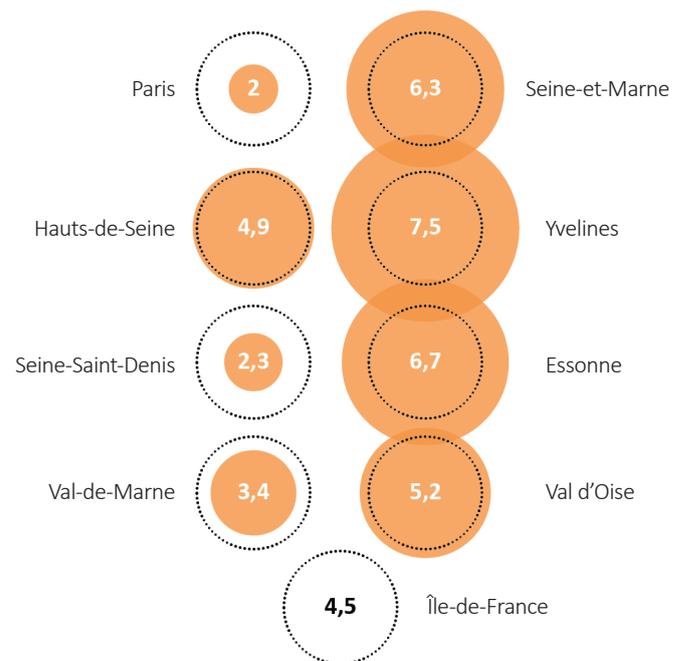


Avec **5 393** équipements sportifs recensés en région Île-de-France et répartis dans **1 278** installations sportives, publiques ou privées, les courts de tennis représentent 19,7 % du parc francilien des équipements sportifs, hors sports de nature. **853** communes en sont pourvues sur les 1 296.

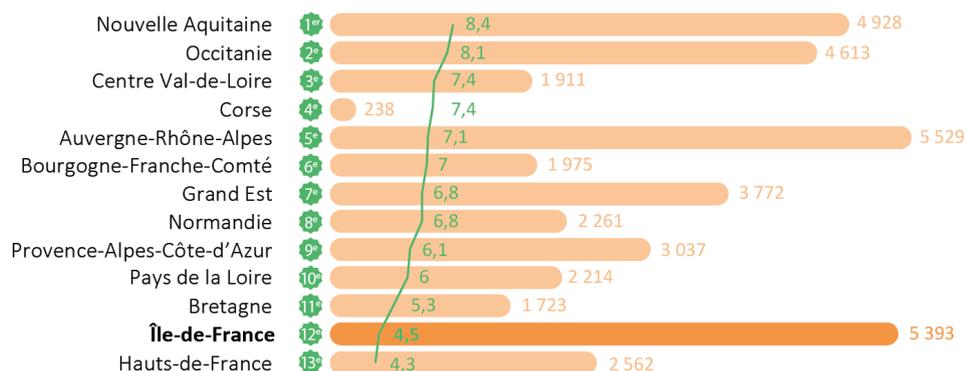
Le court de tennis est l'équipement sportif le plus répandu sur le territoire francilien. Les départements de la grande couronne (Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne et Val d'Oise) sont particulièrement bien équipés avec des taux pour 10 000 habitants supérieurs à la moyenne régionale.

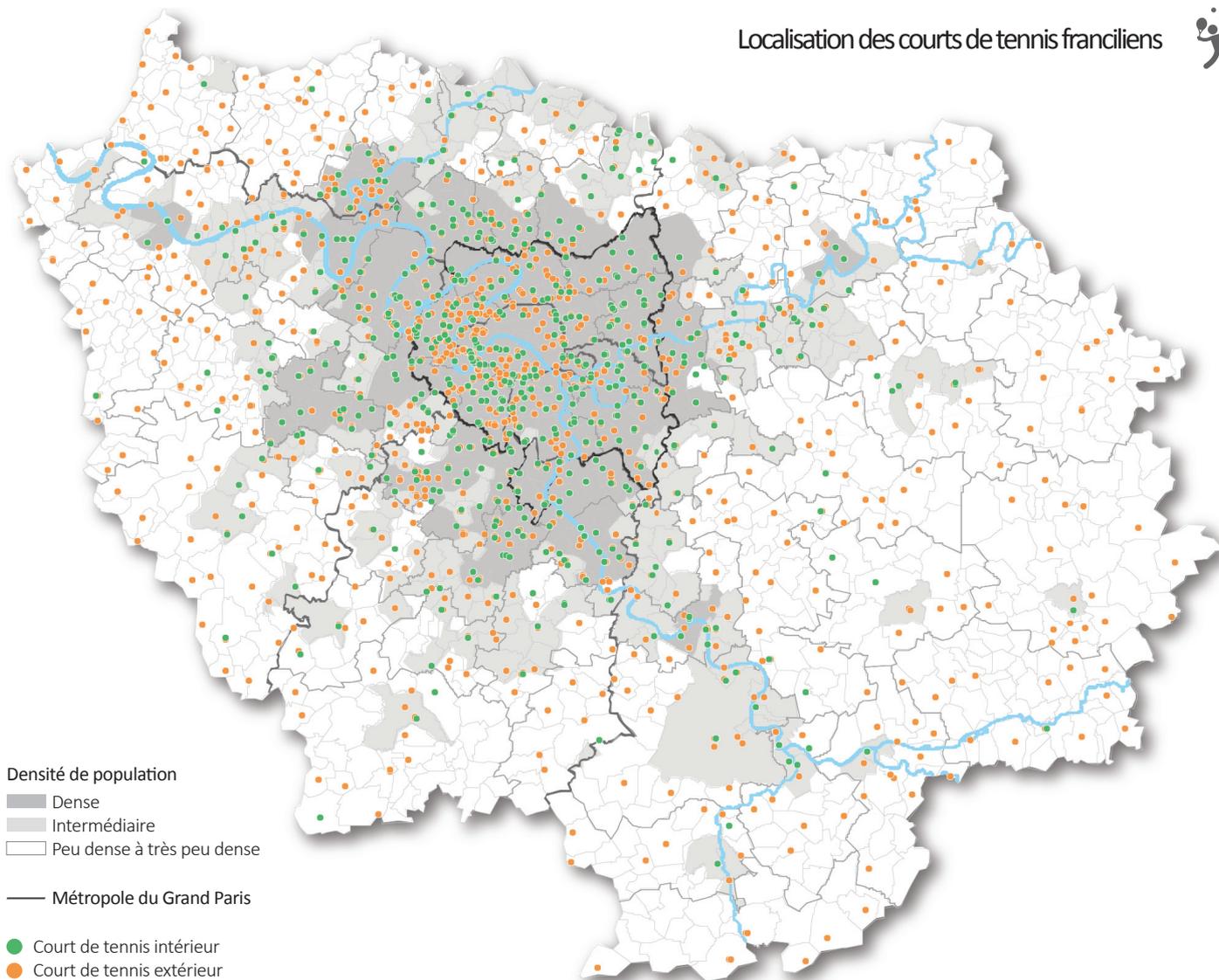
Au niveau national, l'Île-de-France se classe en 2<sup>e</sup> position des régions métropolitaines en nombre de courts de tennis, derrière la région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle se situe à l'avant-dernier rang avec un taux pour 10 000 habitants de 4,5. La moyenne nationale s'élève à 6,3.

Nombre de courts de tennis pour 10 000 habitants



## Comparatif des régions métropolitaines



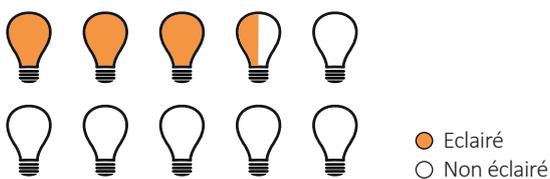


Densité de population  
 ■ Dense  
 ■ Intermédiaire  
 □ Peu dense à très peu dense

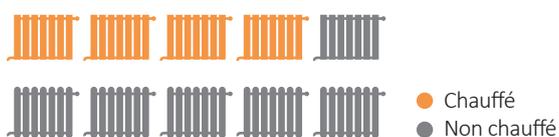
— Métropole du Grand Paris

● Court de tennis intérieur  
 ● Court de tennis extérieur

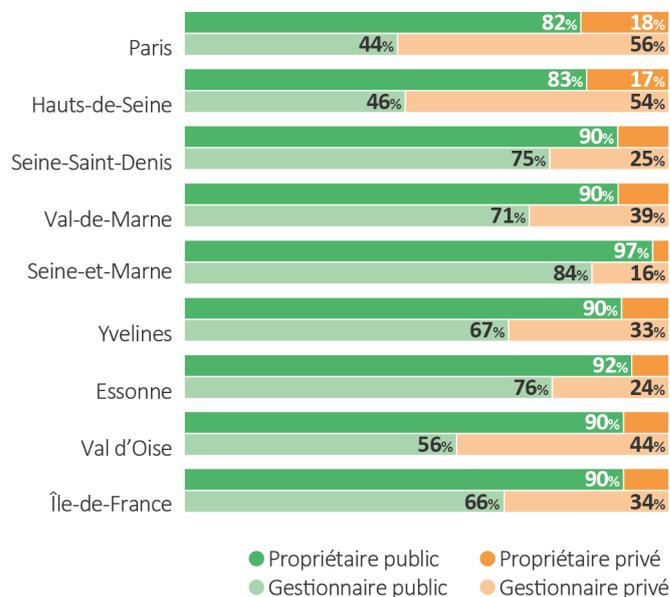
36% de courts de tennis extérieurs éclairés



41% de courts de tennis intérieurs chauffés



34% des courts de tennis sont gérés par une structure privée



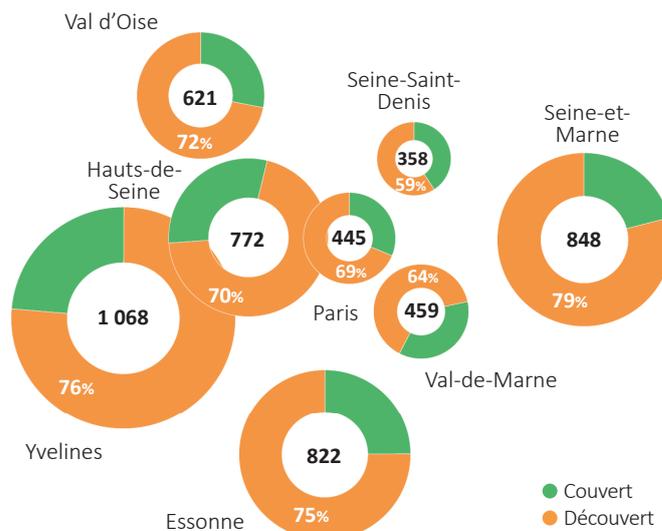


79,3 % des courts de tennis franciliens appartiennent aux communes (89,6 % à une structure publique : communes, EPCI, départements, région, etc.). 26,8 % des courts de tennis publics sont gérés par une structure privée. 76,8 % de ceux gérés par une structure privée le sont par une association.

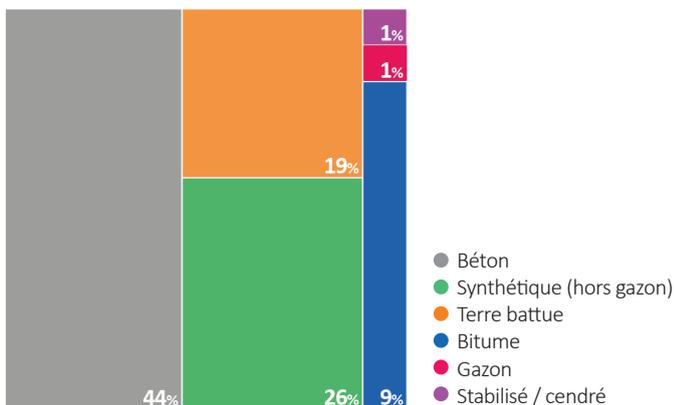
Les courts de tennis franciliens sont principalement découverts, seuls 27,8 % sont couverts ou découvrables. 6 % sont recensés comme étant des équipements dits de proximité, accessibles 24h/24, 7j/7.

Les courts de tennis les plus répandus ont un sol en quick (béton poreux) ou en synthétique. La terre battue arrive en troisième position avec 19 % des courts de tennis franciliens qui en sont pourvus. Néanmoins, ce type de sol est sous représenté en Seine-et-Marne et en Essonne (8 %) et surreprésenté dans les Hauts-de-Seine, à Paris ou encore en Seine-Saint-Denis (respectivement 32 %, 29 % et 28 %).

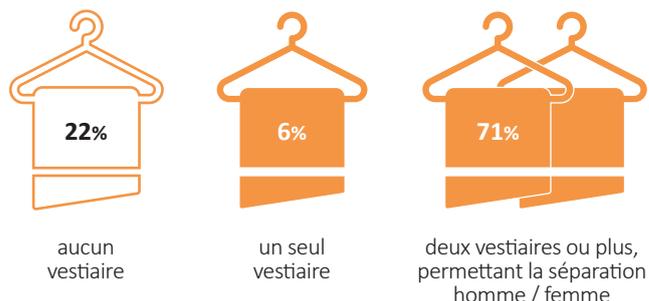
### 28 % de courts de tennis couverts



### 19 % de courts de tennis en terre battue



### 71 % des courts de tennis disposent d'au moins deux vestiaires



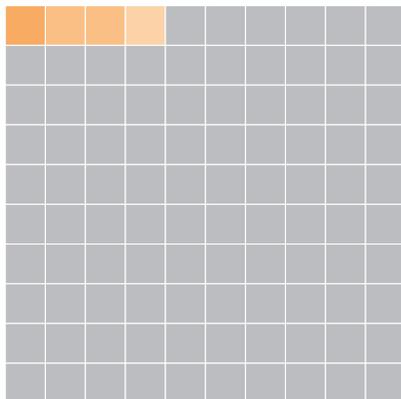
### 54 % de courts de tennis mis en service ou rénovés avant 1995

	avant 1975	de 1975 à 1984	de 1985 à 1994	de 1995 à 2004	à partir de 2005
Paris	42%	4%	13%	12%	28%
Hauts-de-Seine	32%	10%	12%	25%	21%
Seine-Saint-Denis	21%	16%	25%	14%	24%
Val-de-Marne	25%	17%	12%	25%	21%
Seine-et-Marne	6%	24%	36%	17%	16%
Yvelines	10%	17%	13%	30%	31%
Essonne	6%	18%	29%	29%	18%
Val d'Oise	9%	17%	22%	24%	28%
Île-de-France	17%	16%	21%	24%	23%

— poids du parc d'équipement



## 4 % de courts de tennis équipés de tribunes fixes



- A partir de 500 places
- De 100 à 499 places
- Moins de 100 places
- Absence de tribune

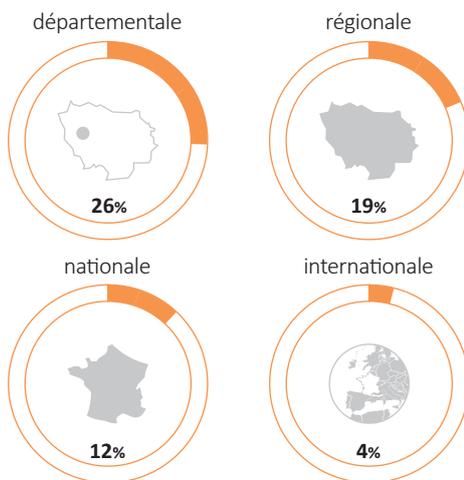
Les courts de tennis sont très peu aménagés de tribunes permanentes. Seules trois communes recensent des installations sportives accueillant au moins un court de tennis équipé d'une tribune de plus de 500 places : le Tennis Club de Melun (Seine-et-Marne), le Parc Interdépartemental des Sports de Bobigny (Seine-Saint-Denis), le Centre Sportif Suzanne Lenglen (Paris 15<sup>e</sup>) et le Lagardere Paris Racing (Paris 16<sup>e</sup>). Roland-Garros (Paris 16<sup>e</sup>) est le plus grand complexe de tennis francilien. Le Court central peut accueillir 15 000 spectateurs.

87,9 % des courts de tennis franciliens sont utilisés par des clubs sportifs dans le cadre d'une pratique encadrée. Seuls 34,2 % le sont également par des scolaires.

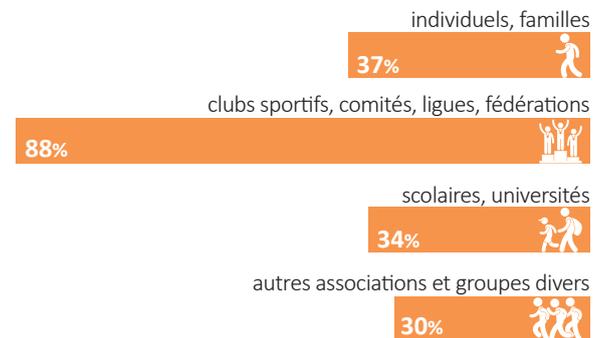
Le tennis est également pratiqué sur d'autres types d'équipements sportifs. On retrouve son tracé dans certaines salles multisports ou sur certains terrains multisports extérieurs par exemple.

## 12 % de compétitions\* nationales

\* plus haut niveau de compétition recensé par activité



## 88 % des courts de tennis accueillent des clubs sportifs



### Le saviez-vous ?



Le stade Roland-Garros a été construit en 1927, il pouvait alors accueillir 10 000 spectateurs. Son nom a été choisi en hommage au pionnier de l'aviation Roland Garros, décédé dans un combat aérien de la Première Guerre mondiale en 1918.

Initialement constitué du seul Court central, le stade s'est étoffé au cours des années pour arriver aux 24 courts de tennis actuels.

# LES TERRAINS DE GRANDS JEUX



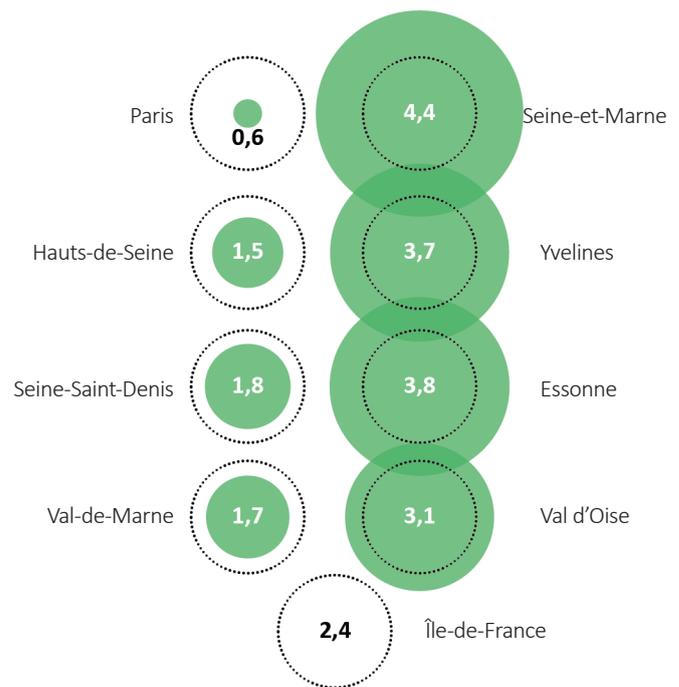
© alvarez, iStock

Avec **2 826** équipements sportifs recensés en région Île-de-France et répartis dans **1 549** installations sportives, publiques ou privées, les terrains de grands jeux représentent 10,3 % du parc francilien des équipements sportifs, hors sports de nature. **797** communes en sont pourvues sur 1 296.

Les terrains de grands jeux regroupent sept types d'équipements sportifs, les plus répandus étant les terrains de football et les terrains de rugby. La région Île-de-France recense 23 terrains de baseball / softball, 3 terrains de cricket, 10 terrains de football américain et 11 terrains de hockey-sur-gazon. La taille de ces équipements sportifs nécessite une emprise foncière importante expliquant en partie que les quatre départements de la grande couronne soient mieux équipés que Paris et sa petite couronne.

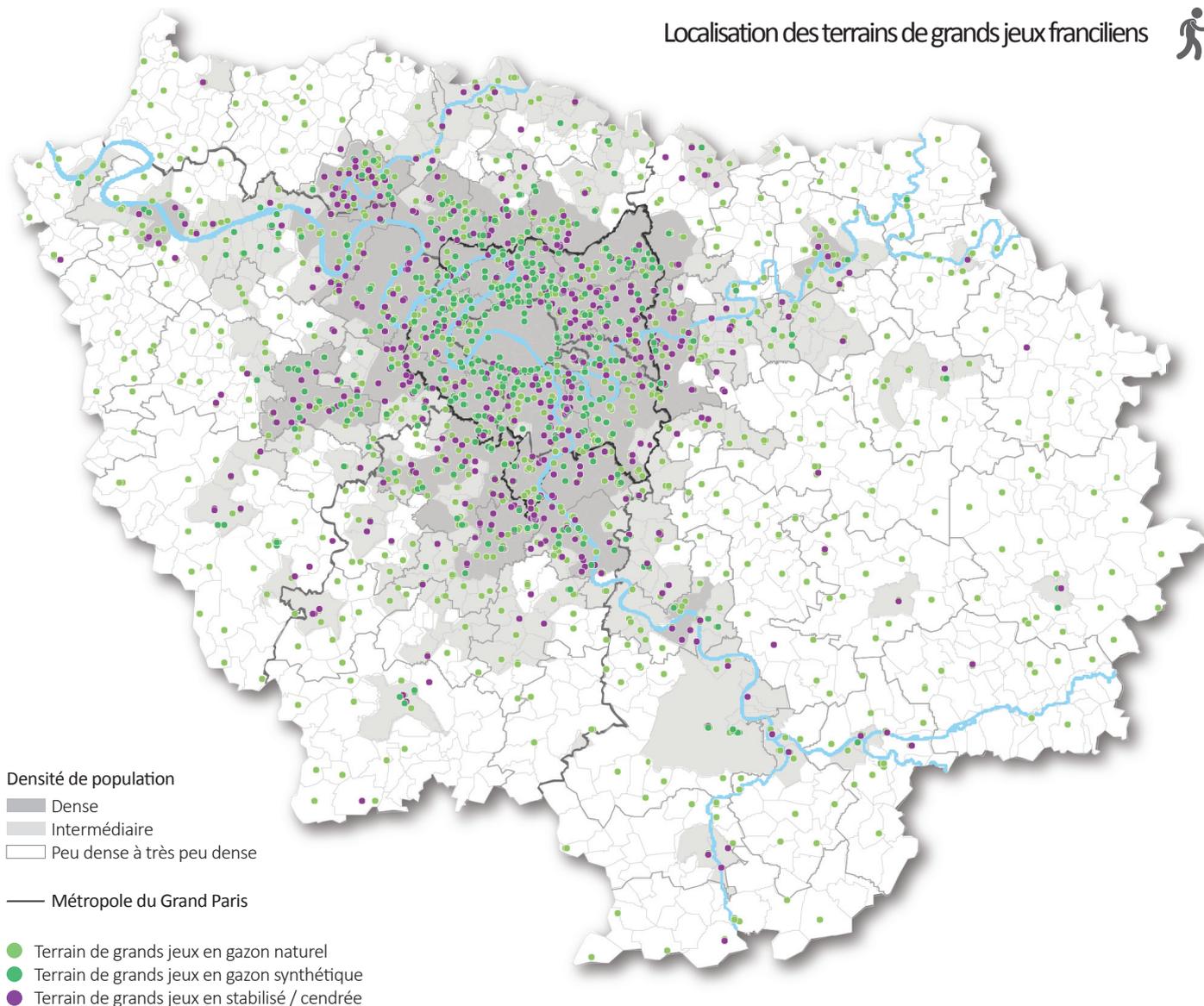
Au niveau national, l'Île-de-France se classe en dernière position des régions métropolitaines avec un taux pour 10 000 habitants de 2,4 bien en dessous de la moyenne nationale s'élevant à 6,5.

Nombre de terrains de grands jeux pour 10 000 habitants



Comparatif des régions métropolitaines



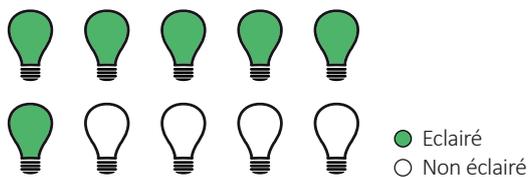


Densité de population  
 ■ Dense  
 ■ Intermédiaire  
 □ Peu dense à très peu dense

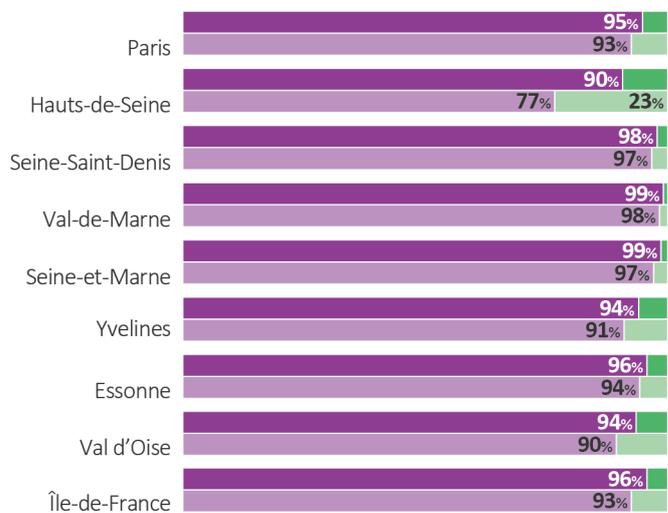
— Métropole du Grand Paris

● Terrain de grands jeux en gazon naturel  
 ● Terrain de grands jeux en gazon synthétique  
 ● Terrain de grands jeux en stabilisé / cendrée

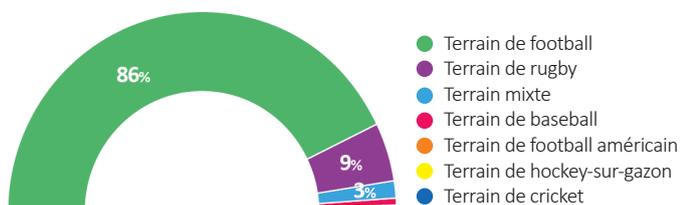
57% de terrains de grands jeux éclairés



93% des terrains de grands jeux sont gérés par une structure publique



9% de terrains de rugby



● Propriétaire public ● Propriétaire privé  
 ● Gestionnaire public ● Gestionnaire privé

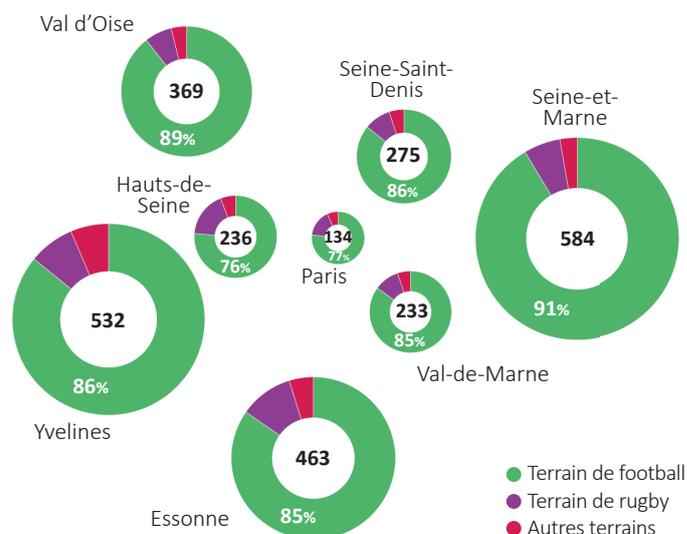


93 % des terrains de grands jeux appartiennent à une collectivité territoriale (les communes en sont propriétaires à hauteur de 85,3 %). Seuls 7,4 % des terrains sont gérés par une structure privée (3,6 % des terrains de grands jeux publics).

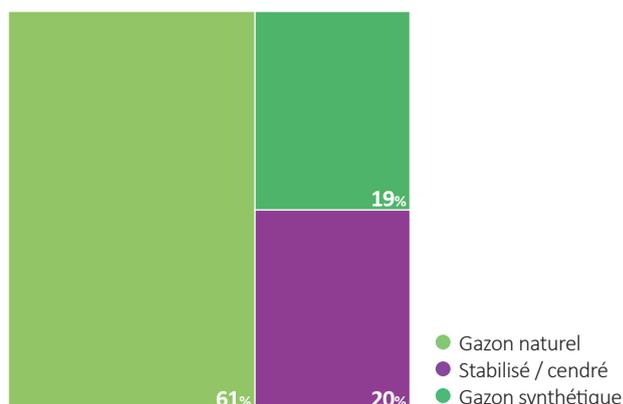
En Île-de-France, trois types de sol sont recensés : le gazon naturel, le gazon synthétique et le stabilisé. Si le gazon naturel est le plus courant, le gazon synthétique se développe de plus en plus ces dernières années et représente aujourd'hui 19,2 % des terrains de grands jeux franciliens. 41 % des terrains parisiens en sont pourvus.

Les terrains de grands jeux ne nécessitant que peu de gros travaux de rénovation (hormis le changement de sol), le parc d'équipements sportifs est relativement ancien avec 54,5 % mis en service ou rénové avant 1995, dont 19,6 % datant d'avant 1975.

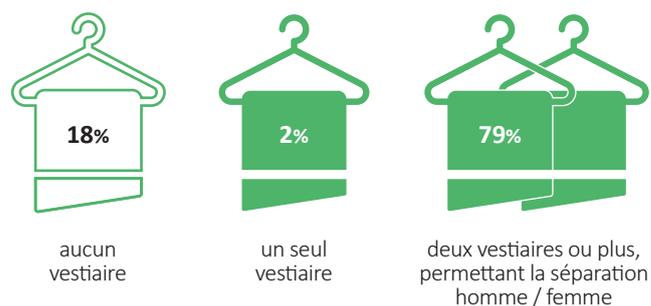
### 86 % des terrains de grands jeux sont des terrains de football



### 19 % de terrains de grands jeux en gazon synthétique



### 18 % des terrains de grands jeux ne disposent pas de vestiaire



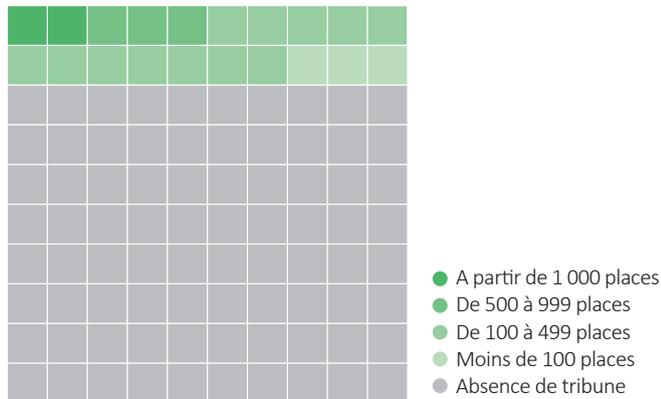
### 38 % de terrains de grands jeux mis en service ou rénovés avant 1985

	avant 1975	de 1975 à 1984	de 1985 à 1994	de 1995 à 2004	à partir de 2005
Paris	56%	1%	3%	18%	22%
Hauts-de-Seine	31%	10%	9%	24%	25%
Seine-Saint-Denis	25%	8%	21%	17%	30%
Val-de-Marne	14%	24%	7%	24%	31%
Seine-et-Marne	16%	24%	23%	19%	18%
Yvelines	17%	18%	14%	24%	26%
Essonne	16%	21%	19%	27%	17%
Val d'Oise	16%	25%	12%	24%	24%
Île-de-France	20%	18%	16%	22%	23%

■ poids du parc d'équipement



## 20 % de terrains de grands jeux équipés de tribunes fixes

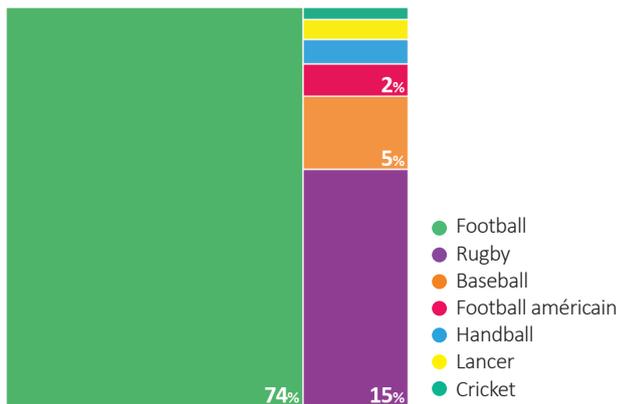


La région Île-de-France recense 64 terrains de grands jeux aménagés d'une tribune permanente de plus de 1 000 places assises dont six avec une tribune pouvant accueillir plus de 10 000 spectateurs. Il s'agit uniquement de terrains de football et/ou de rugby.

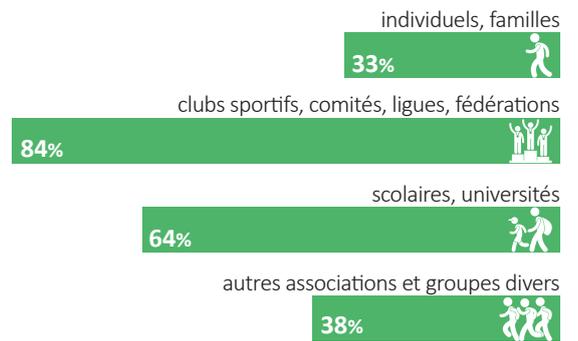
83,9 % des terrains de grands jeux franciliens sont utilisés par des clubs sportifs, 63,9 % le sont également par des scolaires. 26,2 % des terrains sont recensés comme étant des équipements dits de proximité (accessibles 7j/7, 24h/24) permettant une pratique sportive de loisirs non encadrée.

41,1 % des terrains de grands jeux accueillent au moins une fois dans l'année une compétition. Ils sont 18 à accueillir une compétition internationale : le terrain de baseball du Stade Pershing (Paris 12e) ou le terrain de football américain du Stade Escutary (Saint-Ouen-l'Aumône) par exemple.

## 74 % des activités pratiquées dédiées au football

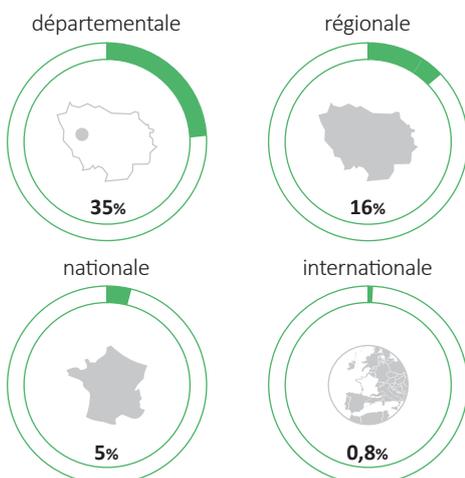


## 64 % des terrains de grands jeux accueillent des scolaires



## 16 % de compétitions\* régionales

\* plus haut niveau de compétition recensé par activité



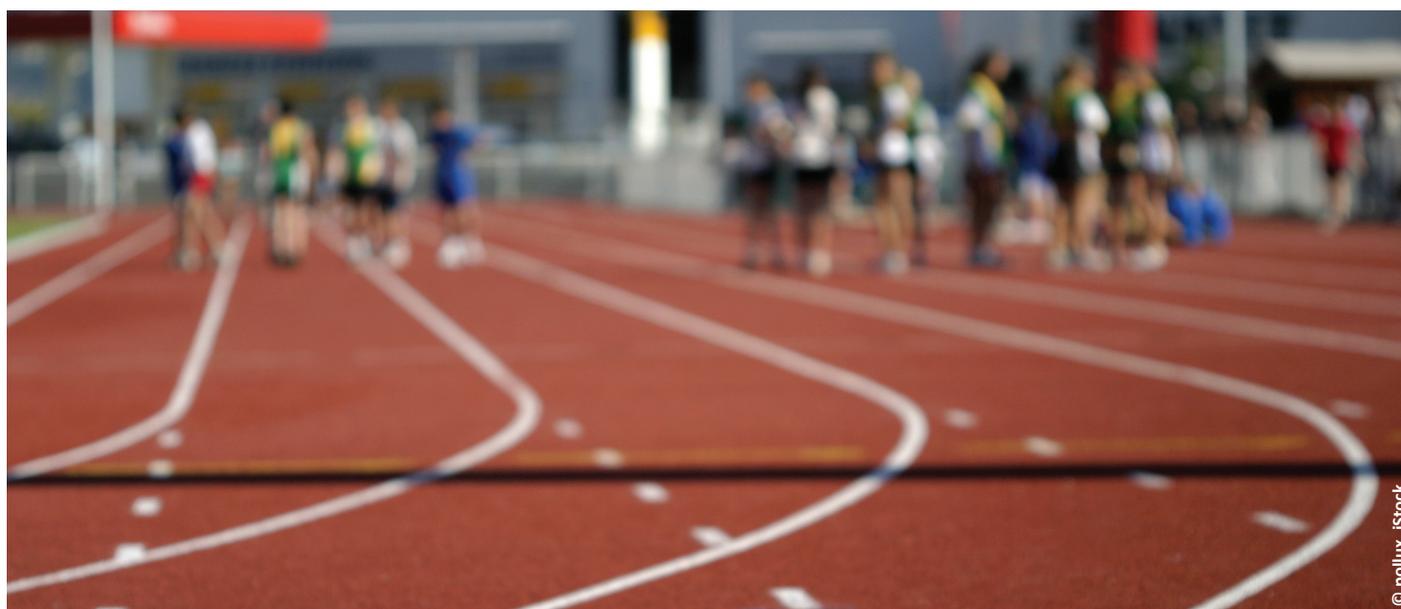
### Le saviez-vous ?

Le patrimoine parisien en terrains de grands jeux présente une particularité : 40 % de l'offre se situe en dehors de la capitale.

La dissolution du département de la Seine en 1968, dans le cadre de la réorganisation de la région parisienne, fait qu'une partie de ce patrimoine se situe à plusieurs kilomètres de la ville de Paris et, pour une partie, en gestion partagée avec les départements de la petite couronne concernés.



# LES ÉQUIPEMENTS D'ATHLÉTISME



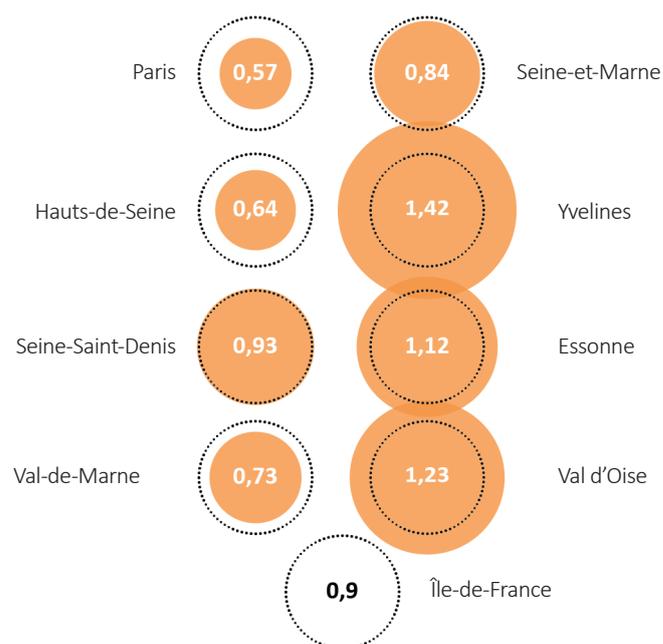
© pollux, iStock

Avec **1 065** équipements sportifs recensés en région Île-de-France et répartis dans **809** installations sportives, publiques ou privées, les équipements d'athlétisme représentent 3,9 % du parc francilien des équipements sportifs, hors sports de nature. **394** communes en sont pourvues sur les 1 296.

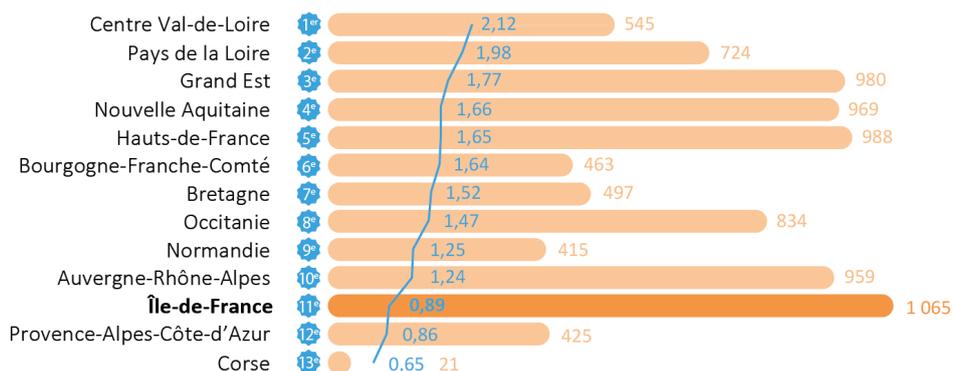
Ils se répartissent selon quatre types d'équipements : les stades d'athlétisme, les pistes d'athlétisme isolées, les aires de saut isolées et les aires de lancer isolées. Les stades d'athlétisme sont des équipements sportifs complets qui comportent obligatoirement au moins une piste circulaire, une aire de saut et une aire de lancer.

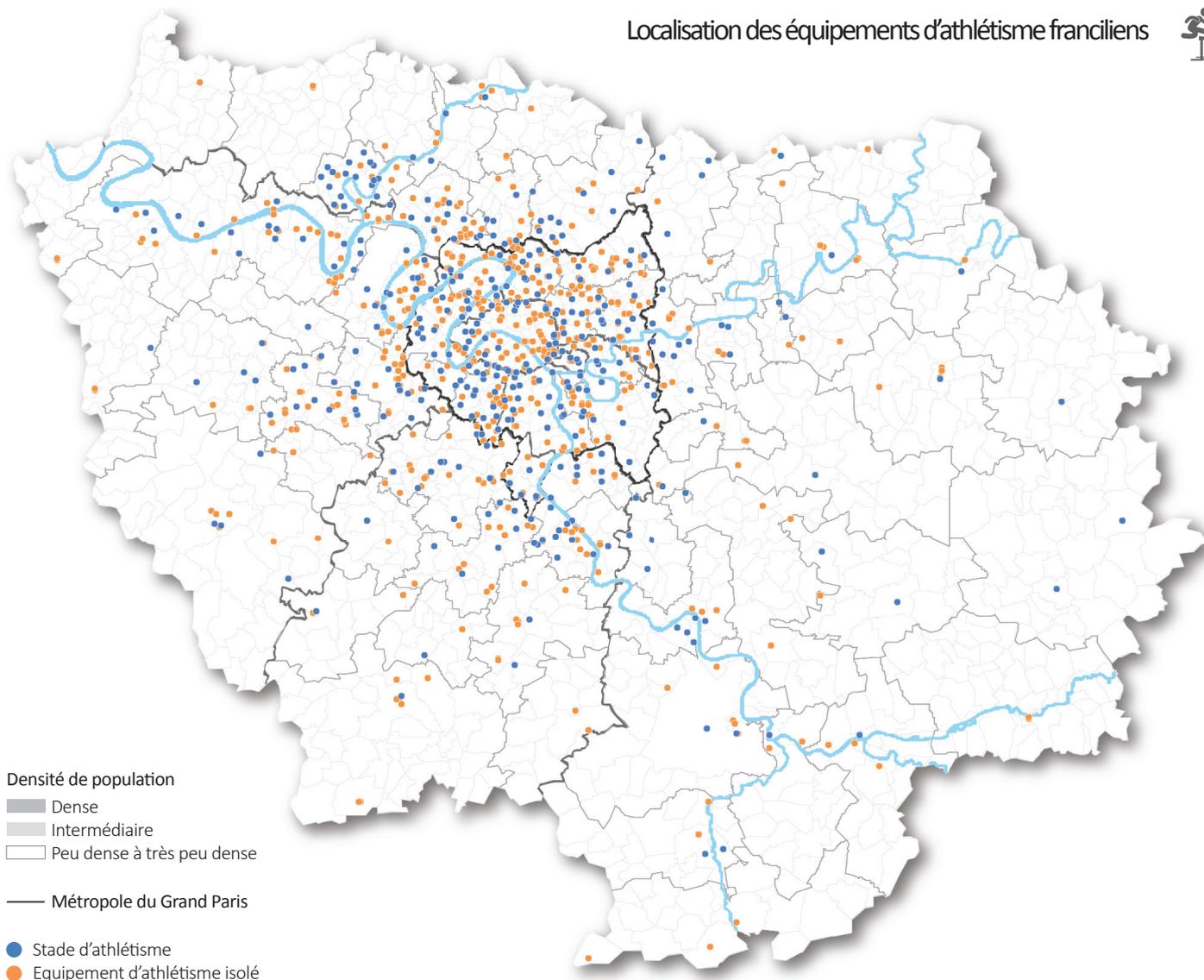
L'Île-de-France se classe en 1<sup>ère</sup> position des régions métropolitaines en nombre d'équipements d'athlétisme. Elle se situe au 11<sup>e</sup> rang en le rapportant à la population, avec un taux pour 10 000 habitants de 0,89. La moyenne nationale s'élève à 1,39.

Nombre d'équipements d'athlétisme pour 10 000 habitants



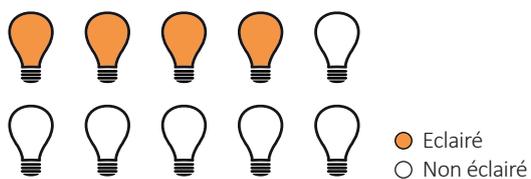
Comparatif des régions métropolitaines



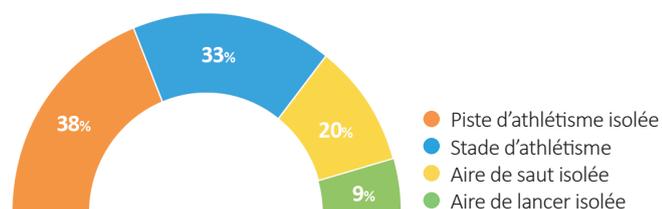


- Densité de population
- Dense
  - Intermédiaire
  - Peu dense à très peu dense
- Métropole du Grand Paris
- Stade d'athlétisme
  - Equipement d'athlétisme isolé

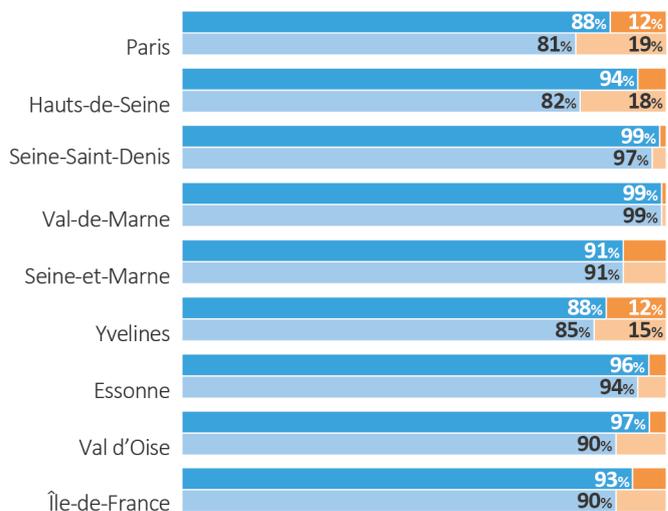
40 % d'équipements d'athlétisme extérieurs éclairés



33 % de stades d'athlétisme



90 % des équipements d'athlétisme sont gérés par une structure publique



- Propriétaire public
- Propriétaire privé
- Gestionnaire public
- Gestionnaire privé

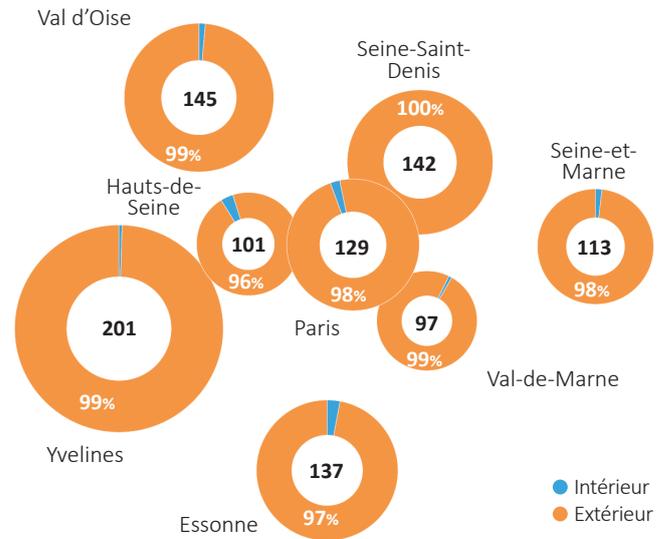


La grande majorité des équipements d'athlétisme appartiennent aux collectivités territoriales (89 % ; 92 % pour les stades d'athlétisme). Les équipements gérés par une structure privée le sont à 42,3 % par des associations.

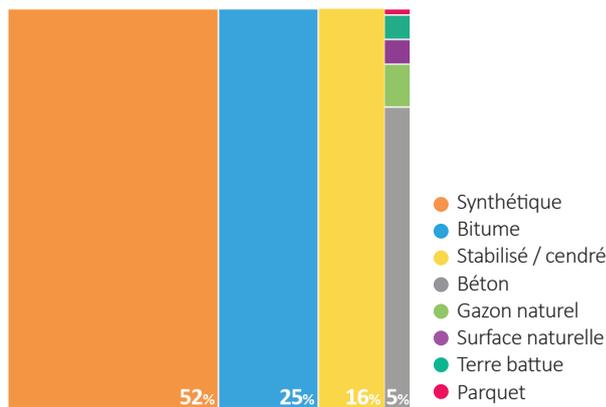
Très peu d'équipements d'athlétisme sont couverts (1,6 %). Seuls 40 % des extérieurs sont éclairés, limitant par conséquent la pratique sportive en hiver où les journées sont plus courtes.

38,2 % des stades d'athlétisme sont recensés dans un complexe sportif (installation sportive composée d'au moins trois types d'équipements sportifs différents) et 10,2 % dans un établissement scolaire. Très fréquemment, l'on recense au centre des pistes d'athlétisme circulaires des stades d'athlétisme un terrain de grands jeux, le plus souvent un terrain de football.

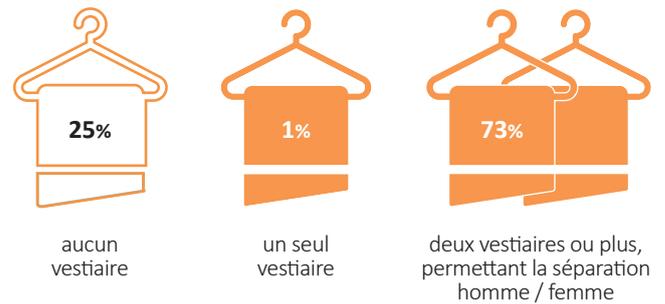
### 2 % d'équipements d'athlétisme intérieurs



### 16 % d'équipements d'athlétisme en stabilisé / cendré



### 73 % des équipements d'athlétisme disposent d'au moins deux vestiaires



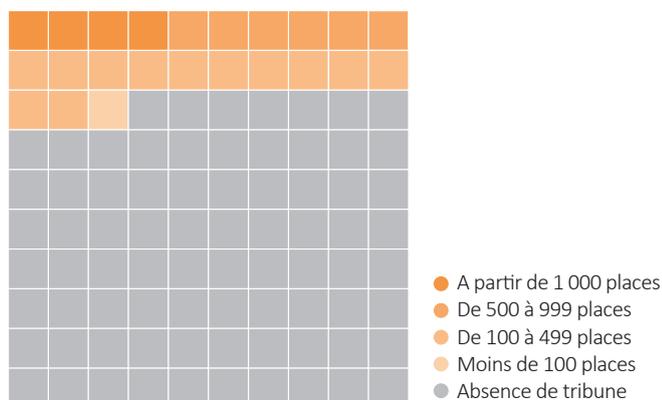
### 20 % d'équipements d'athlétisme mis en service ou rénovés avant 1975

	avant 1975	de 1975 à 1984	de 1985 à 1994	de 1995 à 2004	à partir de 2005
Paris	38%	9%	8%	28%	16%
Hauts-de-Seine	26%	10%	11%	27%	26%
Seine-Saint-Denis	22%	12%	19%	30%	17%
Val-de-Marne	19%	18%	15%	24%	25%
Seine-et-Marne	16%	17%	21%	24%	22%
Yvelines	15%	14%	27%	18%	26%
Essonne	15%	13%	15%	37%	19%
Val d'Oise	14%	13%	21%	32%	20%
Île-de-France	20%	13%	18%	27%	21%

— poids du parc d'équipement



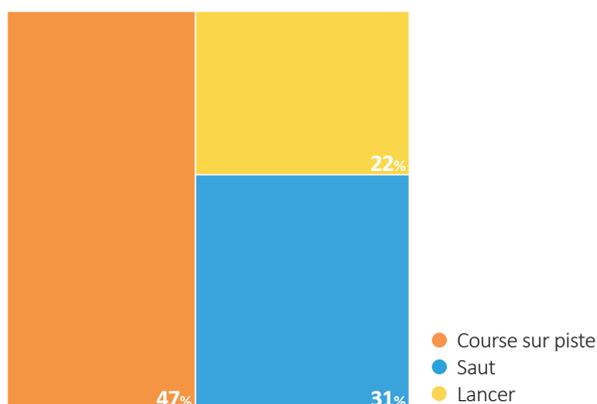
## 23 % d'équipements d'athlétisme équipés de tribunes fixes



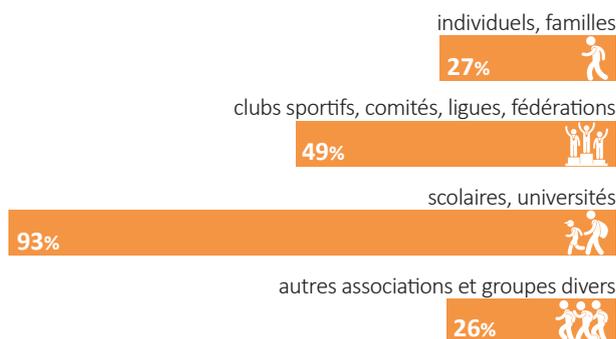
23,1 % des équipements d'athlétisme sont aménagés de tribunes fixes. Ce taux passe à 54,1 % pour les stades d'athlétisme, dont 22,5 % disposent de plus de 1 000 places assises. Le stade d'athlétisme pouvant accueillir le plus de spectateurs est le Stade de France. Ses tribunes disposent alors d'une configuration de 75 000 places assises. Quatre autres stades d'athlétisme franciliens sont équipés de tribunes fixes de plus de 10 000 places assises : le Stade Charlety dans le 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris, le Stade Robert Bobin à Bondoufle (91), le Stade Yves du Manoir à Colombes (92) et le Parc des Sports Dominique Duhaouelle à Créteil (94).

Si seulement 48,9 % des équipements d'athlétisme accueillent des clubs sportifs (83,8% des stades d'athlétisme), ils sont 92,8 % à être utilisés par des scolaires.

## 22 % des activités pratiquées dédiées au lancer

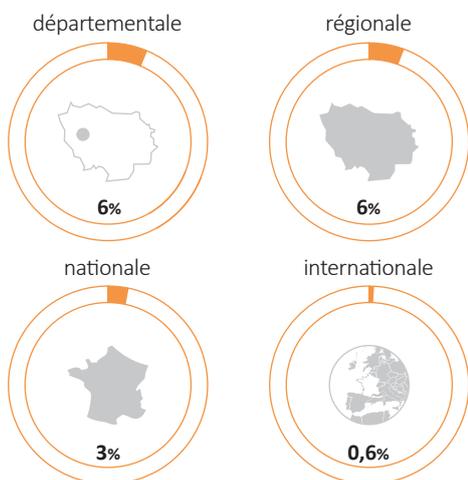


## 93 % des équipements d'athlétisme accueillent des scolaires



## 6 % de compétitions\* régionales

\* plus haut niveau de compétition recensé par activité



### Le saviez-vous ?

Situé dans le Val d'Oise, le Centre Départemental de Formation et d'Animation Sportives (CDFAS) participe à la formation des athlètes de haut niveau au même titre que le CREPS d'Île-de-France.

Sa particularité est qu'il offre l'unique piste couverte de la région aux normes de la fédération internationale d'athlétisme : un anneau de 200 mètres avec six couloirs et un virage relevé.

# LES SALLES MULTISPORTS



Avec **2 436** équipements sportifs recensés en région Île-de-France et répartis dans **2 136** installations sportives, publiques ou privées, les salles multisports représentent 8,9 % du parc francilien des équipements sportifs, hors sports de nature. **559** communes en sont pourvues sur les 1 296.

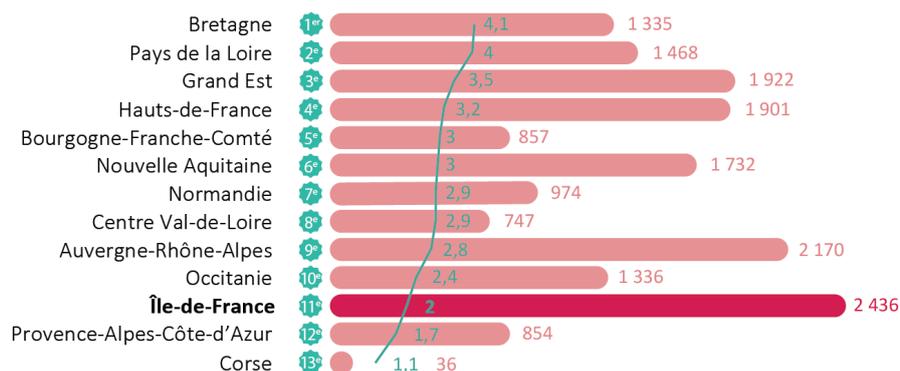
Les salles multisports, plus couramment appelées gymnases, disposent d'au moins deux tracés au sol de sports différents dont au moins un de sports collectifs. Il ne faut pas les confondre avec les salles polyvalentes qui peuvent être utilisées pour plusieurs sports mais n'ont pas de tracés au sol de sports collectifs.

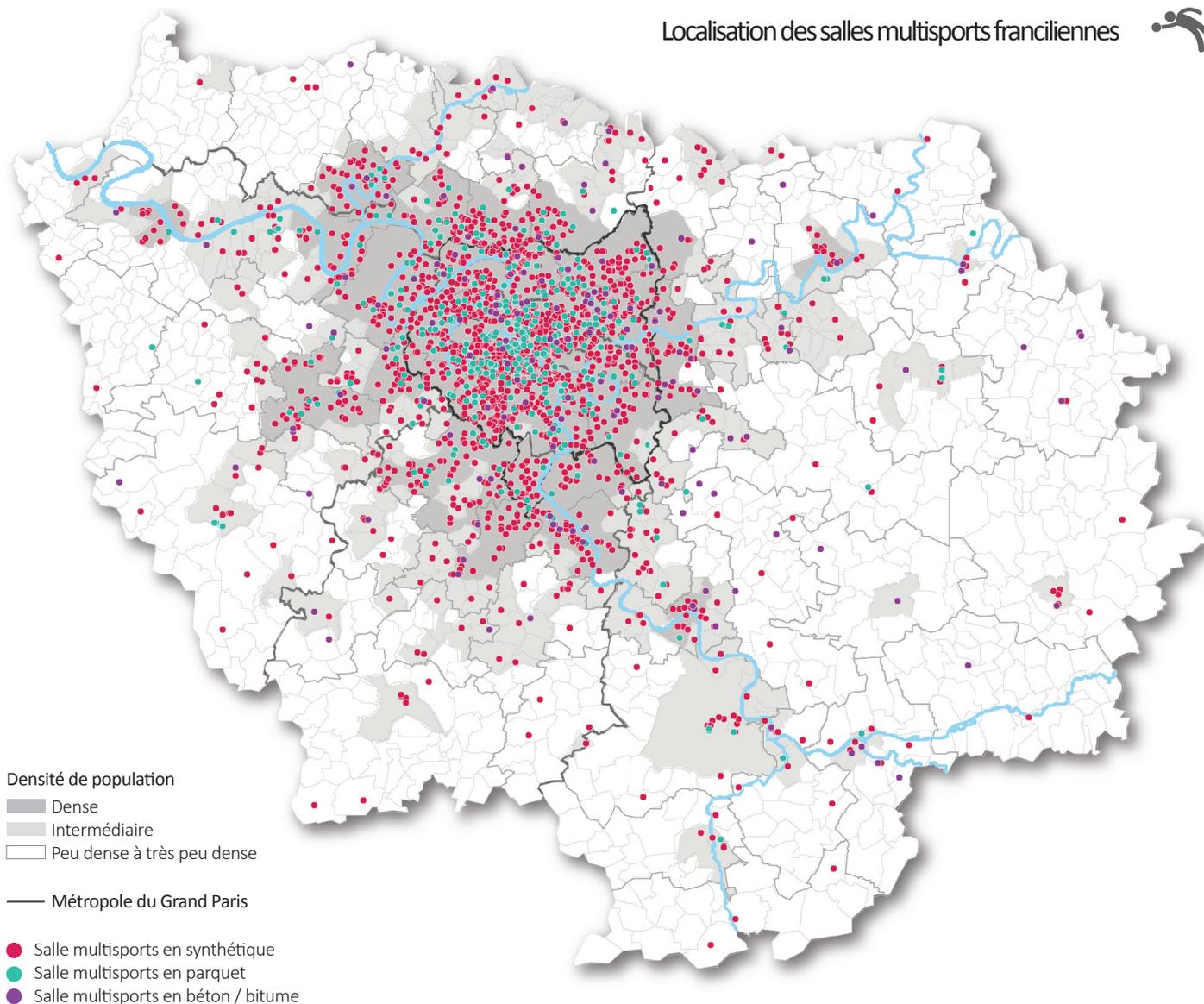
L'Île-de-France se classe en 1<sup>ère</sup> position des régions métropolitaines en nombre de gymnases. Elle se situe au 11<sup>e</sup> rang en rapportant ce nombre à la population, avec un taux pour 10 000 habitants de 2. La moyenne nationale s'élève à 2,8.

Nombre de salles multisports pour 10 000 habitants



## Comparatif des régions métropolitaines





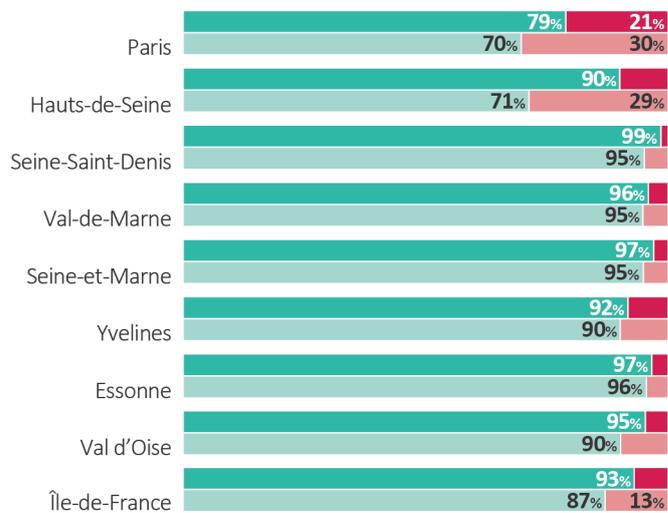
Densité de population

- Dense
- Intermédiaire
- Peu dense à très peu dense

— Métropole du Grand Paris

- Salle multisports en synthétique
- Salle multisports en parquet
- Salle multisports en béton / bitume

87 % des salles multisports sont gérées par une structure publique



15 % de salles multisports recensées dans un complexe sportif



- salle multisports
- salle multisports dans un complexe sportif

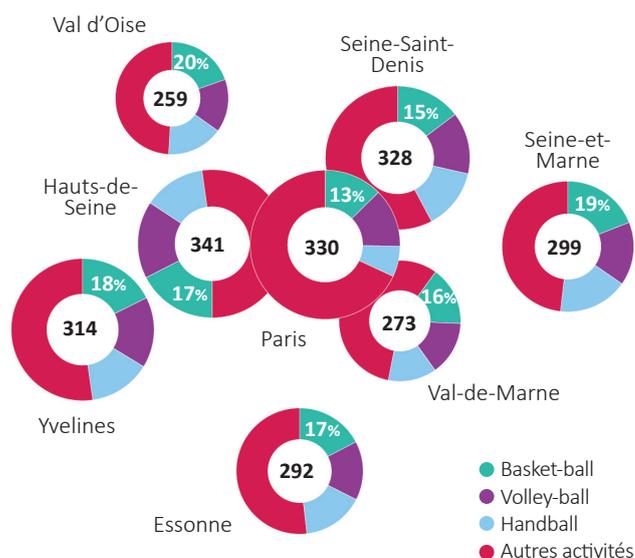
- Propriétaire public
- Propriétaire privé
- Gestionnaire public
- Gestionnaire privé



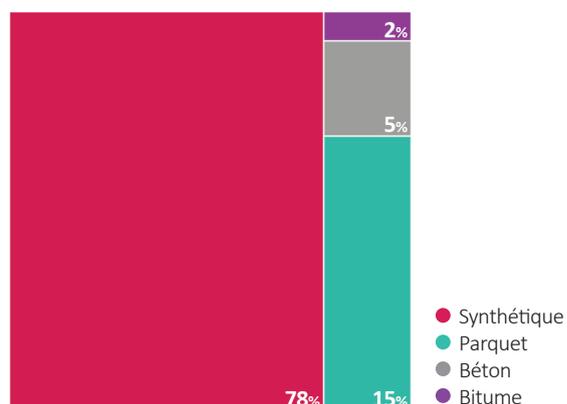
88,5 % des salles multisports sont la propriété d'une collectivité territoriale. Les communes sont propriétaires à hauteur de 70,2 % du parc et en gèrent 67,7 %. 13 % des salles multisports sont gérées par une structure privée (6,1 % des salles multisports publiques), ce pourcentage étant plus important à Paris (30,3 %) et dans les Hauts-de-Seine (28,7 %).

Avec environ un tiers des salles multisports (29,2 %) datant d'avant 1984 (mises en service ou rénovées), le parc de gymnases franciliens reste néanmoins relativement récent, avec la construction de 540 salles multisports et la rénovation de 890 autres au cours de ces vingt dernières années, soit respectivement 22 % et 34 % du parc actuel.

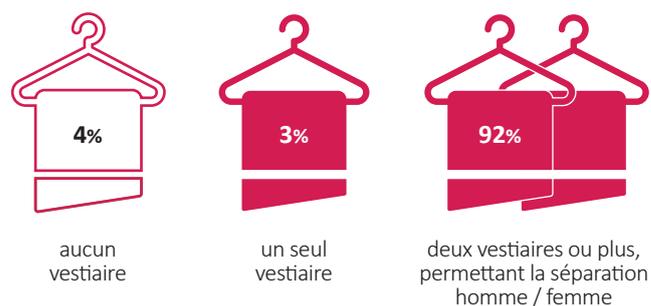
### 17 % des activités pratiquées dédiées au basket-ball



### 15 % de salles multisports en parquet



### 92 % des salles multisports disposent d'au moins deux vestiaires



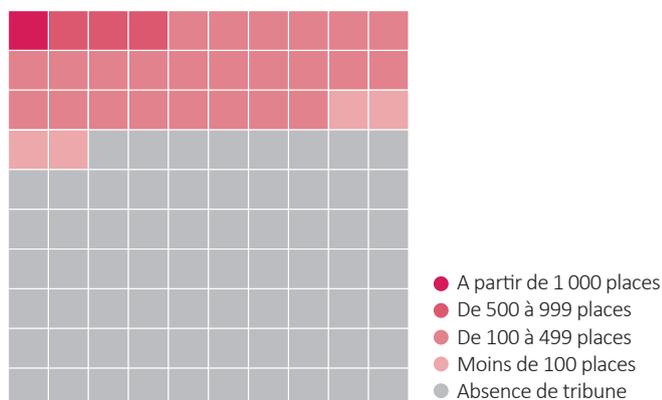
### 29 % de salles multisports mises en service ou rénovées depuis 2005

	avant 1975	de 1975 à 1984	de 1985 à 1994	de 1995 à 2004	à partir de 2005
Paris	24%	8%	12%	23%	33%
Hauts-de-Seine	25%	9%	12%	27%	28%
Seine-Saint-Denis	26%	13%	15%	23%	24%
Val-de-Marne	19%	10%	5%	30%	36%
Seine-et-Marne	12%	16%	22%	22%	28%
Yvelines	14%	14%	14%	29%	29%
Essonne	14%	11%	11%	34%	30%
Val d'Oise	17%	11%	12%	35%	25%
Île-de-France	19%	11%	13%	27%	29%

■ poids du parc d'équipement



### 32 % de salles multisports équipées de tribunes fixes

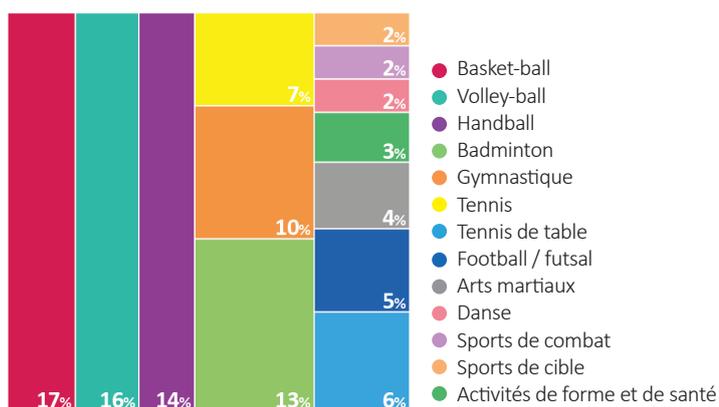


29,1 % des salles multisports franciliennes recensées disposent d'un tableau de marquage électronique fixe, 10,3 % d'une sonorisation fixe et 10,5 % d'un chronométrage fixe. 31,8 % sont aménagées d'une tribune permanente dont 3,9 % (95 gymnases) disposent de plus de 500 places assises.

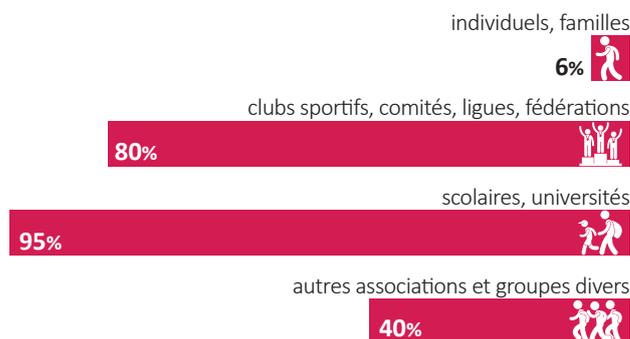
67 activités différentes sont déclarées comme pratiquées dans les gymnases franciliens. Les sports collectifs comme le basket-ball, le volley-ball, le handball mais également des sports individuels comme le badminton et la gymnastique sont les activités qui y sont les plus pratiquées.

94,7 % des salles multisports sont utilisées par des scolaires, 80,1 % par des clubs sportifs. Ce type d'équipements sportifs étant très rarement ouvert sur des créneaux libres, seuls 5,6 % d'entre eux accueillent des sportifs individuels.

### 16 % des activités pratiquées dédiées au volley-ball

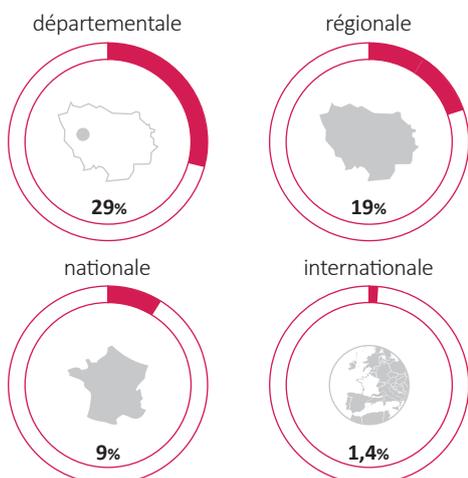


### 95 % des salles multisports accueillent des scolaires



### 19 % de compétitions\* régionales

\* plus haut niveau de compétition recensé par activité



### Le saviez-vous ?



Le Palais omnisports de Paris-Bercy, renommé en 2015 AccorHotels Arena, a été inauguré le 3 février 1984. Il est depuis le siège de manifestations sportives, régulières ou exceptionnelles, dans de nombreuses disciplines différentes : athlétisme, basket-ball, boxe, cyclisme sur piste, équitation, escalade, football en salle, gymnastique, handball, hockey-sur-glace, judo, karaté, karting, motocross, patinage artistique, ski, tennis, tennis de table, volley-ball, etc.

# LES SALLES SPÉCIALISÉES DANS UN SPORT COLLECTIF



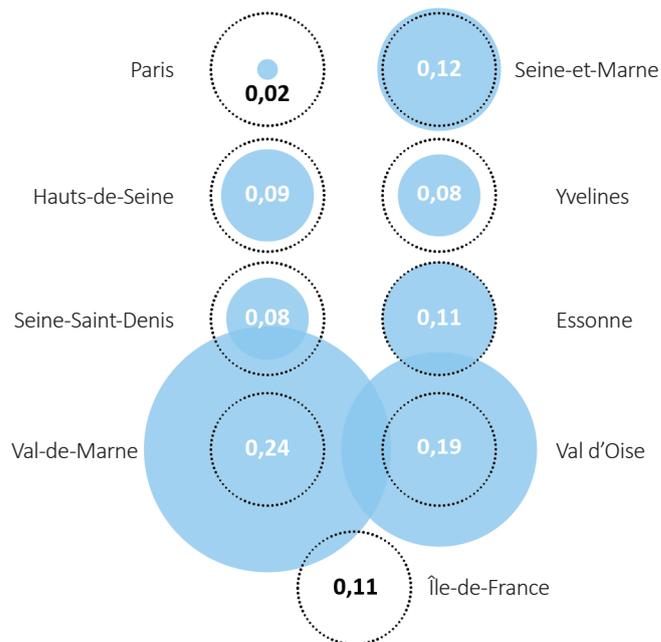
© FatCamera, iStock

Avec **128** équipements sportifs recensés en région Île-de-France et répartis dans **50** installations sportives, publiques ou privées, les salles spécialisées dans un sport collectif représentent 0,5 % du parc francilien des équipements sportifs, hors sports de nature. **42** communes en sont pourvues sur les 1 296.

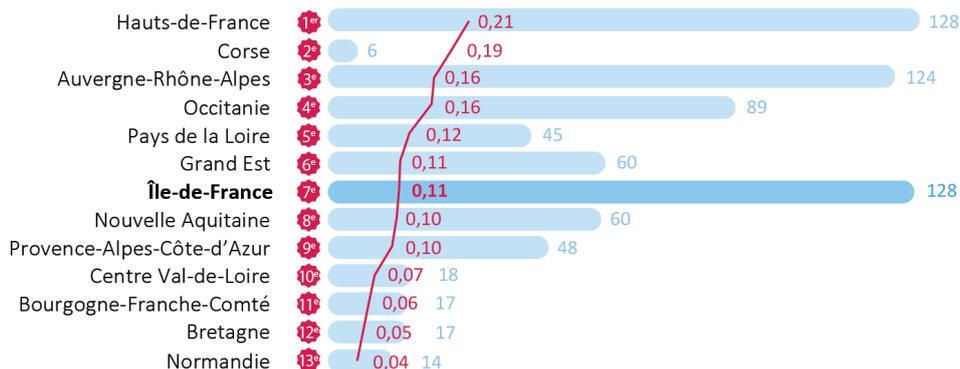
La région Île-de-France recense cinq types de salles différentes : les salles de soccer (foot à 5), les salles de basket-ball, les salles de volley-ball, les salles de handball et les salles de jorkyball. La particularité de ces salles est qu'elles ne disposent que d'un seul tracé au sol et sont utilisées spécifiquement à la pratique de cette discipline.

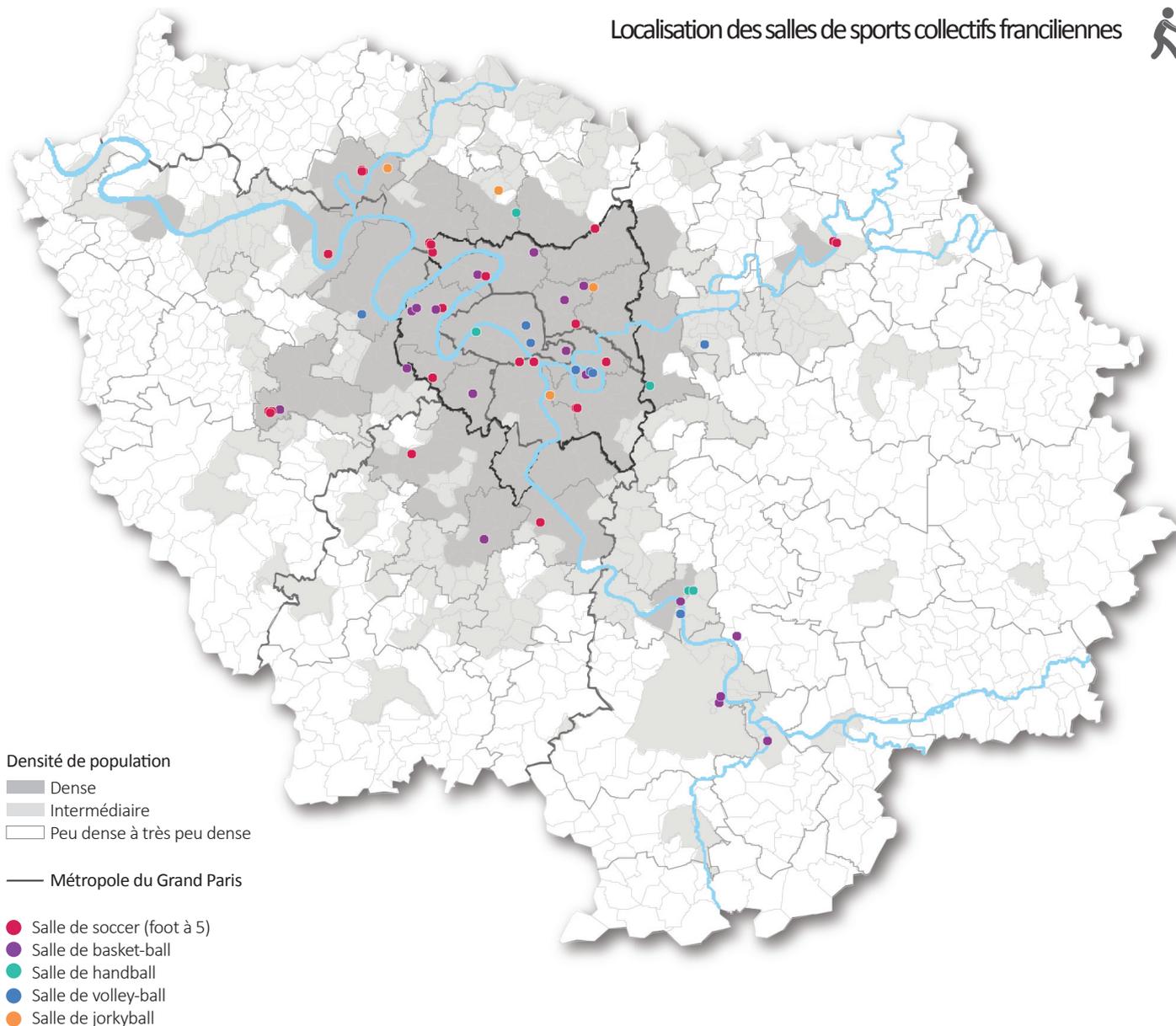
L'Île-de-France se classe en 1<sup>ère</sup> position, avec les Hauts-de-France, des régions métropolitaines en nombre de salles spécialisées dans un sport collectif. Elle se situe au 7<sup>e</sup> rang en le rapportant à la population, avec un taux pour 10 000 habitants de 0,11. La moyenne nationale s'élève à 0,12.

Nombre de salles de sports collectifs pour 10 000 habitants

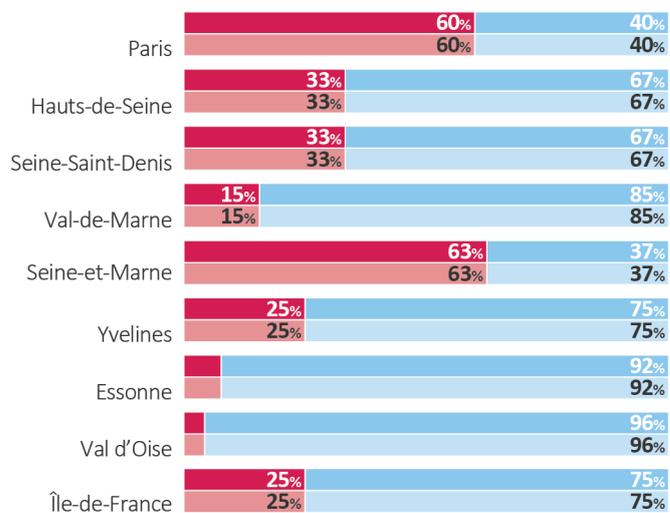


## Comparatif des régions métropolitaines

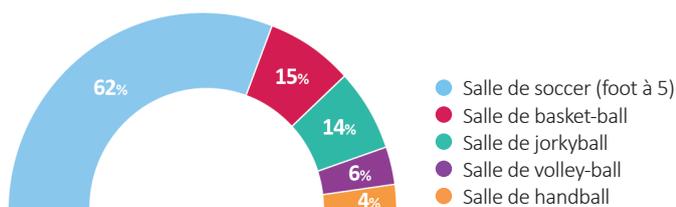




75 % des salles de sports collectifs sont gérées et appartiennent à une structure privée



15 % de salles de basket-ball



● Propriétaire public ● Propriétaire privé  
● Gestionnaire public ● Gestionnaire privé

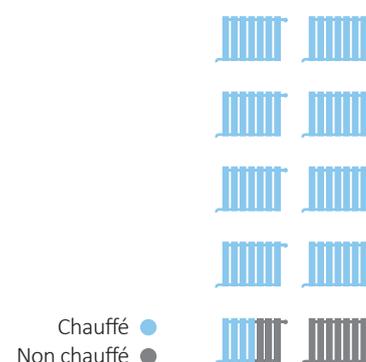


94 % des salles de basket-ball, volley-ball et handball appartiennent et sont gérées par une collectivité territoriale. A l'inverse, 98 % des salles de soccer et de jorkyball appartiennent et sont gérées par une structure privée commerciale.

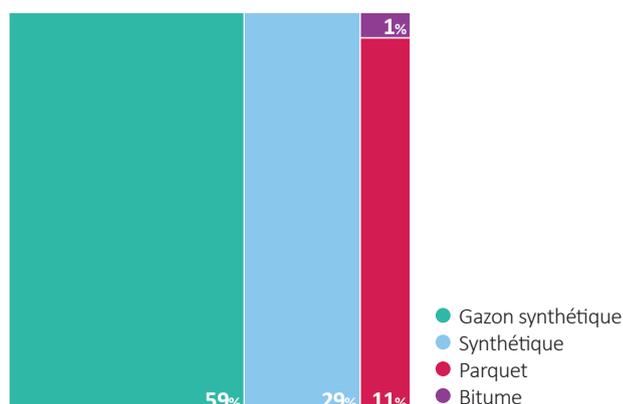
Le type de sol varie selon le type de salle. Toutes les salles de soccer sont en gazon synthétique, 58 % des salles de basket-ball sont en parquet, 87 % des salles de volley-ball sont en synthétique.

Les salles spécialisées dans un sport collectif sont relativement récentes. 63,4 % d'entre elles ont été mises en service ces dix dernières années.

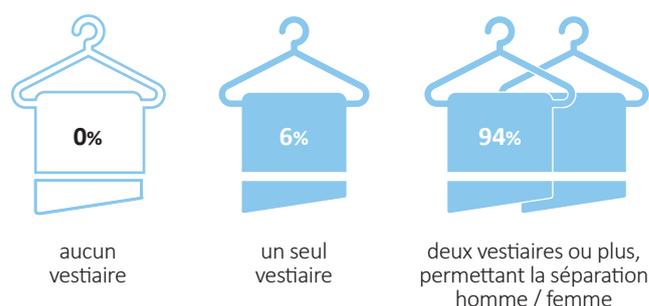
15 % de salles de sports collectifs non chauffées



29 % de salles de sports collectifs en synthétique



94 % des salles de sports collectifs disposent d'au moins deux vestiaires



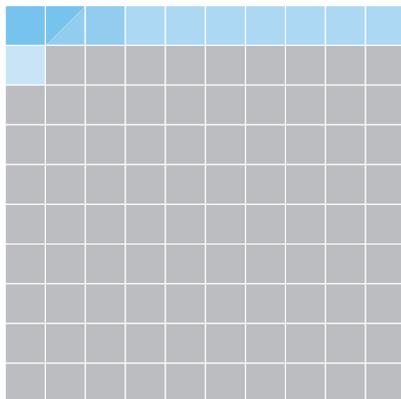
67 % de salles de sports collectifs mis en service ou rénovés depuis 2005

	avant 1975	de 1975 à 1984	de 1985 à 1994	de 1995 à 2004	à partir de 2005
Paris	20%	0%	40%	0%	40%
Hauts-de-Seine	33%	0%	0%	13%	53%
Seine-Saint-Denis	8%	8%	0%	17%	67%
Val-de-Marne	3%	0%	0%	29%	68%
Seine-et-Marne	13%	13%	19%	6%	50%
Yvelines	0%	0%	0%	58%	42%
Essonne	0%	0%	0%	11%	89%
Val d'Oise	0%	0%	4%	0%	96%
Île-de-France	8%	2%	5%	18%	67%

■ poids du parc d'équipement



### 11 % de salles de sports collectifs équipées de tribunes fixes

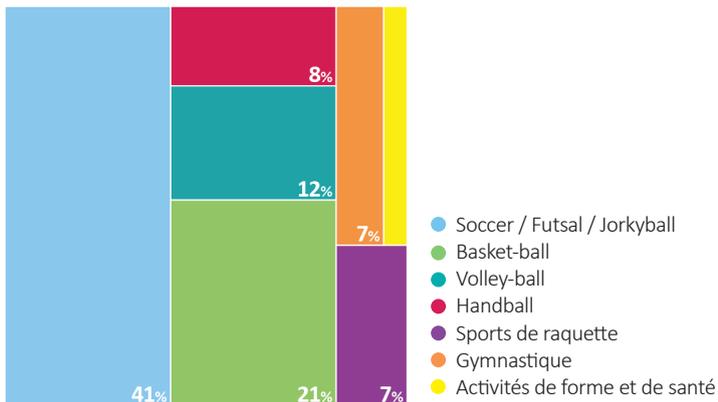


- A partir de 1 000 places
- De 500 à 999 places
- De 100 à 499 places
- Moins de 100 places
- Absence de tribune

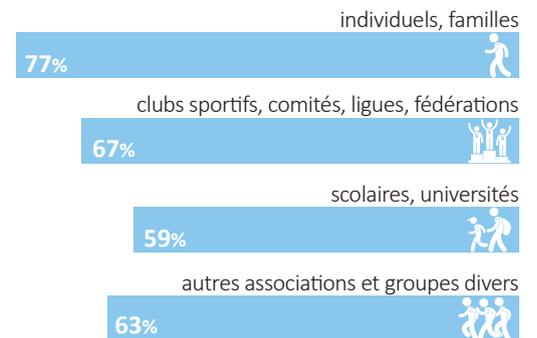
Seules 14 salles spécialisées dans un sport collectif sont recensées comme étant aménagées de tribunes permanentes. 71,4 % d'entre elles sont des salles de basket-ball, soit 52,6 % de ce type de salles équipées de tribunes. Avec 1 200 places assises, le Stadium de Rueil-Malmaison est la salle de basket-ball permettant de recevoir le plus de spectateurs dans la région.

Si ces salles sont spécifiquement prévues pour la pratique d'un seul sport collectif, d'autres activités y sont parfois pratiquées, principalement par des associations ou par des scolaires, comme par exemple la danse, la gymnastique ou encore le tennis de table.

### 12 % des activités pratiquées dédiées au volley-ball

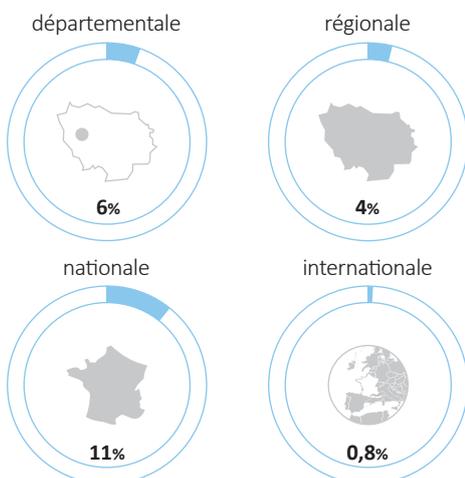


### 77 % des salles de sports collectifs accueillent des sportifs individuels



### 11 % de compétitions\* nationales

\* plus haut niveau de compétition recensé par activité



#### Le saviez-vous ?

Le Stadium de Rueil-Malmaison situé dans les Hauts-de-Seine est une des rares salles franciliennes spécialisées en basket-ball.

Elle a ouvert ses portes en 1996 et possède 1 211 places assises en tribune. Elle a été conçue pour accueillir la section de basket-ball, créée en 1957, du club omnisport de la commune.



# LES SALLES SPÉCIALISÉES DANS UN SPORT INDIVIDUEL



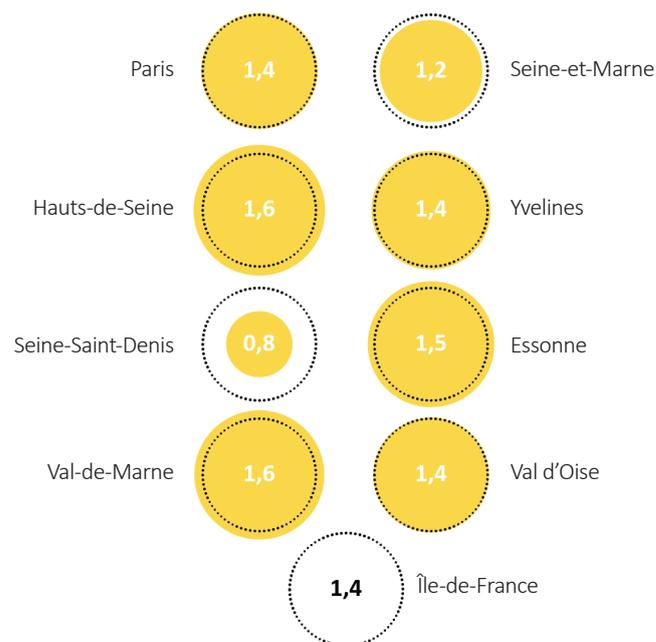
© VLIET/ISTOCK

Avec **1 624** équipements sportifs recensés en région Île-de-France et répartis dans **1 227** installations sportives, publiques ou privées, les salles spécialisées dans un sport individuel représentent 5,9 % du parc francilien des équipements sportifs, hors sports de nature. **453** communes en sont pourvues sur les 1 296.

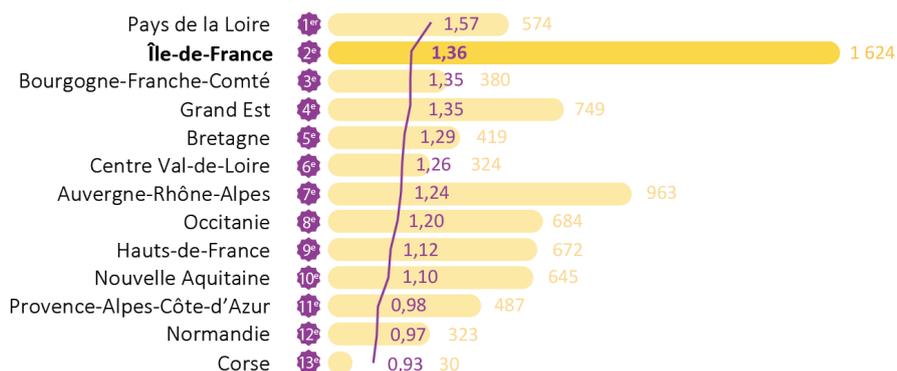
Cette famille d'équipements se définit par six types de salles différentes : les salles de danse, les salles de gymnastique sportive, les salles de trampoline, les salles d'escrime, les salles de billard et les salles de patinage sur roulette. Les salles de billard ne sont recensées que lorsqu'elles font l'objet d'une pratique associative.

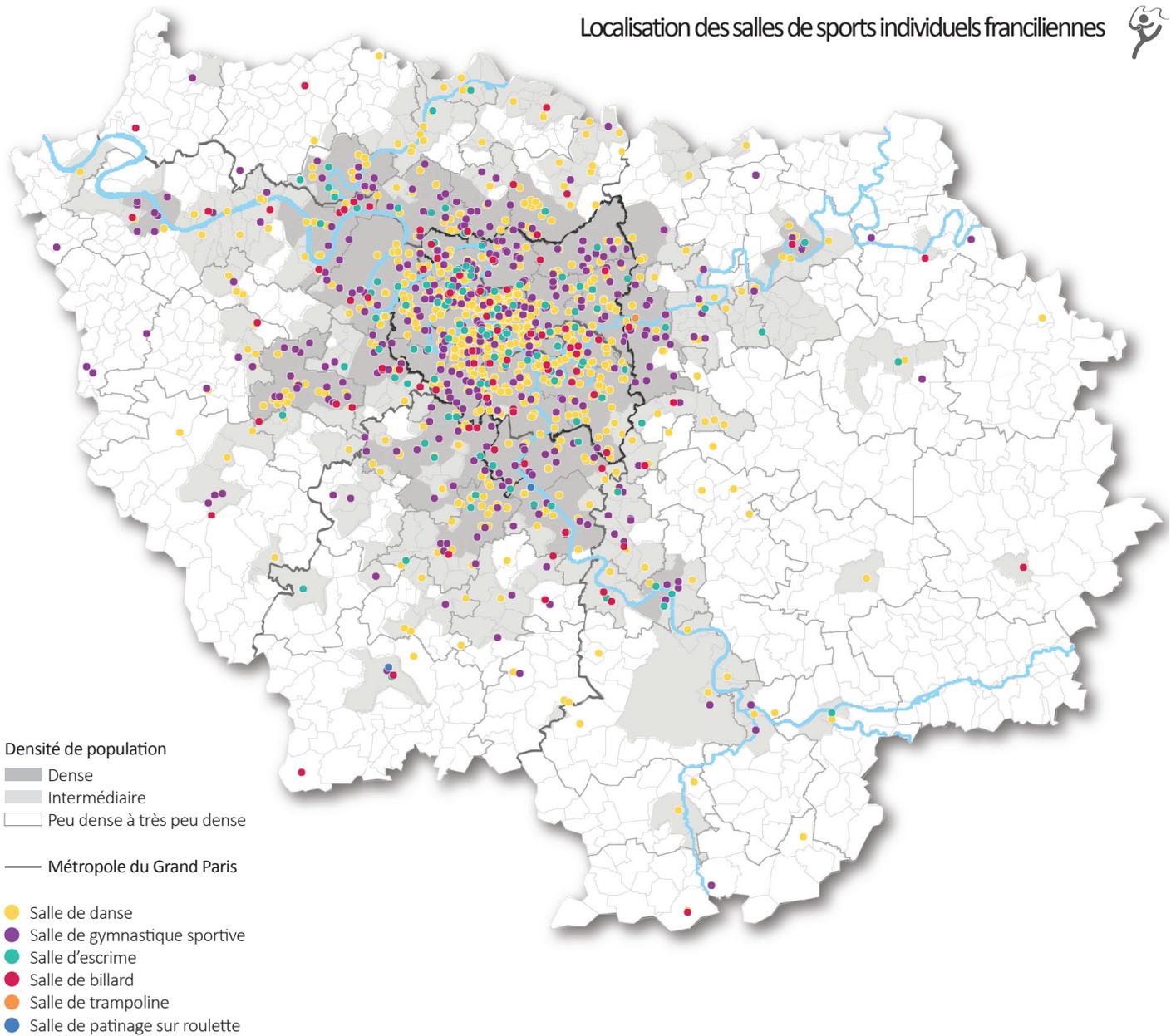
1<sup>ère</sup> des régions métropolitaines en nombre de salles spécialisées dans un sport individuel, l'Île-de-France se classe au 2<sup>e</sup> rang en le rapportant à la population, avec un taux pour 10 000 habitants de 1,36. La moyenne nationale s'élève à 1,24.

Nombre de salles de sports individuels pour 10 000 habitants



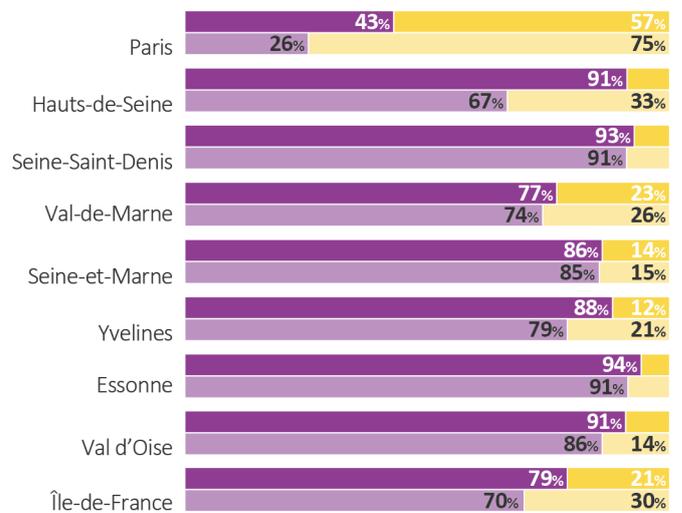
## Comparatif des régions métropolitaines



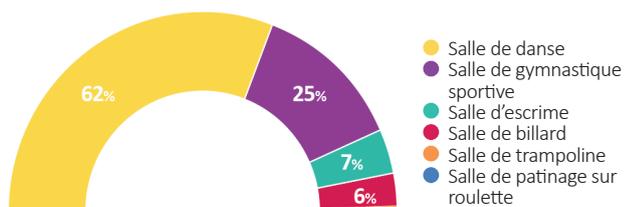


- Densité de population
- Dense
  - Intermédiaire
  - Peu dense à très peu dense
- Métropole du Grand Paris
- Salle de danse
  - Salle de gymnastique sportive
  - Salle d'escrime
  - Salle de billard
  - Salle de trampoline
  - Salle de patinage sur roulette

30% des salles de sports individuels sont gérées par une structure privée



25% de salle de gymnastique sportive



- Propriétaire public
- Propriétaire privé
- Gestionnaire public
- Gestionnaire privé

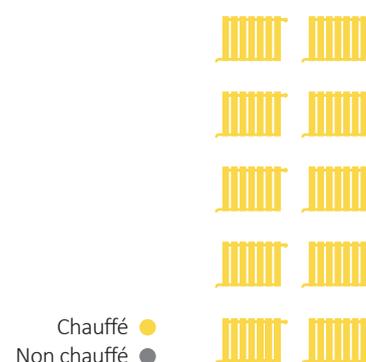


Si au niveau régional 76,8 % des salles spécialisées dans un sport individuel sont la propriété des collectivités territoriales et 65,7 % sont gérées par elles, le département de Paris se démarque avec un taux de salles appartenant et gérées par une structure privée bien supérieur aux autres départements, respectivement 56,9 et 74,5 %. 12,8 % des salles spécialisées dans un sport individuel publiques sont gérées par une structure privée.

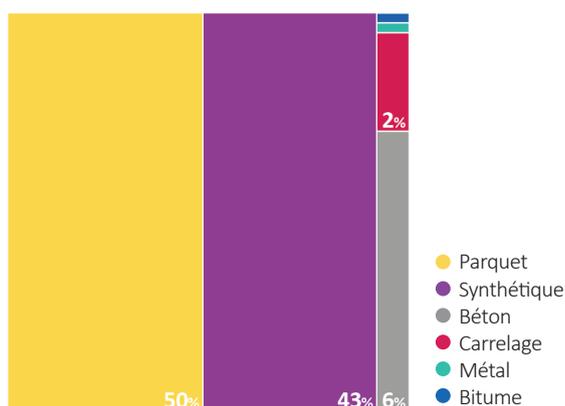
Majoritairement équipées d'au moins deux vestiaires, le type de sol varie en fonction de l'activité pratiquée. Ainsi, 70,6 % des salles de danse sont en parquet alors que les salles de gymnastique sportive ou d'escrime par exemple ont principalement un sol synthétique (67,9 et 70 %).

Ces vingt dernières années, 56 % de ces salles ont été mises en service ou rénovées dont 25 % depuis 2005. Il s'agit à 62,5 % de salles de danse.

### 99 % de salles de sports individuels chauffées



### 50 % de salles de sports individuels en parquet



### 71 % des salles de sports individuels disposent d'au moins deux vestiaires



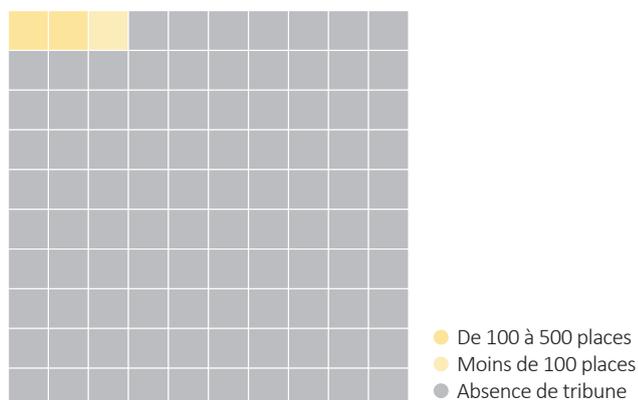
### 56 % de salles de sports individuels mises en service ou rénovées depuis 1995

	avant 1975	de 1975 à 1984	de 1985 à 1994	de 1995 à 2004	à partir de 2005
Paris	21%	8%	12%	25%	34%
Hauts-de-Seine	15%	13%	15%	41%	16%
Seine-Saint-Denis	17%	18%	7%	30%	27%
Val-de-Marne	12%	10%	15%	40%	22%
Seine-et-Marne	6%	22%	23%	20%	29%
Yvelines	12%	13%	22%	31%	21%
Essonne	11%	18%	17%	32%	22%
Val d'Oise	9%	13%	18%	31%	29%
Île-de-France	14%	14%	16%	31%	25%

■ poids du parc d'équipement



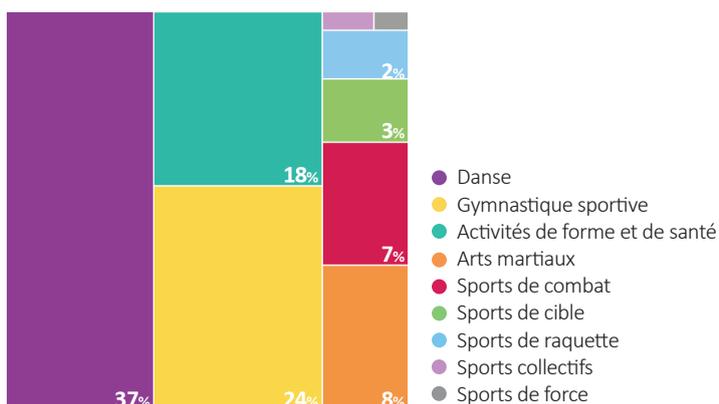
### 3 % de salles de sports individuels équipées de tribunes fixes



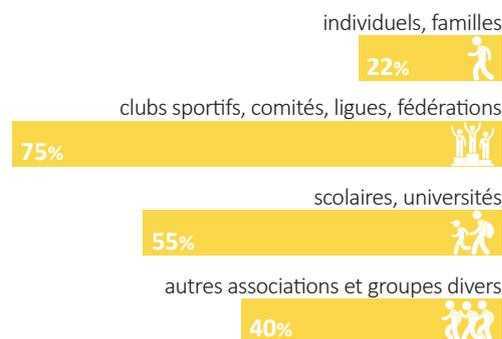
Très peu de salles spécialisées dans un sport individuel sont aménagées de tribunes fixes (3,1 %) et celles-ci ne dépassent pas les 500 places assises. Elles sont réparties de façon relativement homogène entre les huit départements franciliens.

Si ces salles sont spécifiquement prévues pour la pratique d'un seul sport individuel, d'autres activités y sont parfois pratiquées. On y recense principalement des activités de forme et de santé (18 %) mais également des arts martiaux, de la boxe, du tir à l'arc ou encore du tennis de table par exemple.

### 18 % des activités pratiquées dédiées aux activités de forme et de santé

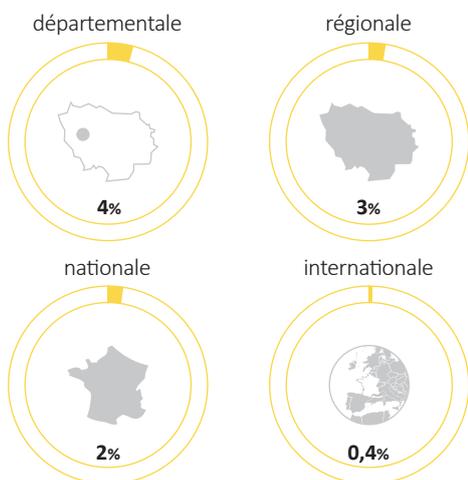


### 55 % des salles de sports individuels accueillent des scolaires



### 4 % de compétitions\* départementales

\* plus haut niveau de compétition recensé par activité



#### Le saviez-vous ?

L'Île-de-France compte 66 clubs de billard accueillant 2 150 licenciés. Il existe quatre modes de jeux appelés billard français, américain, blackball et snooker, mais plus des 3/4 des licenciés franciliens jouent au billard français.

Les deux plus gros clubs se situent à Saint-Maur (94) et à Argenteuil (95) dans des salles municipales spécialisées, équipées respectivement de 22 et 23 tables.

# LES ÉQUIPEMENTS DE SPORTS DE RAQUETTE (HORS TENNIS)

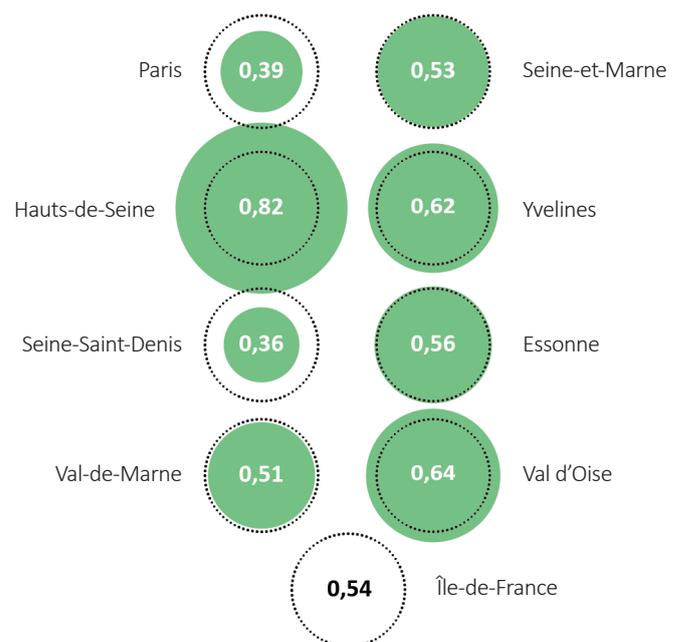


Avec **643** équipements sportifs recensés en région Île-de-France et répartis dans **401** installations sportives, publiques ou privées, les équipements de sports de raquette représentent 2,4 % du parc francilien des équipements sportifs, hors sports de nature. **242** communes en sont pourvues sur les 1 296.

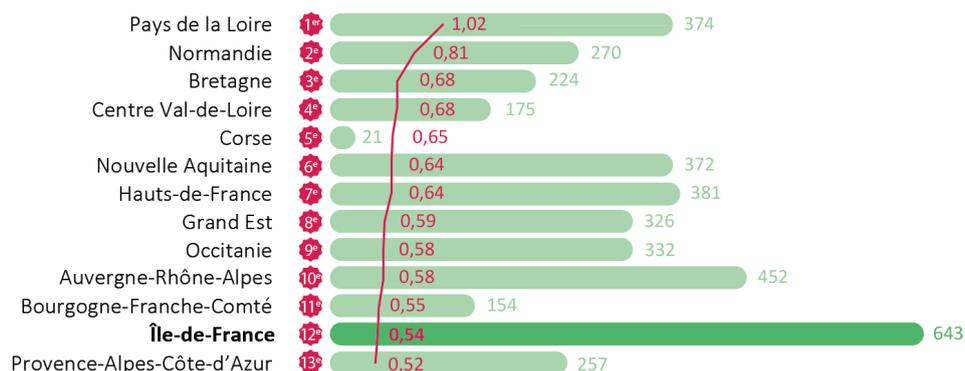
Ils se répartissent selon cinq types d'équipements : les salles de tennis de table, les salles ou terrains de squash, les salles ou terrains de badminton, les terrains de paddle et les salles de racquetball. Le département des Hauts-de-Seine recense le plus d'équipements sportifs de cette famille. A l'inverse, les départements de Paris et de la Seine-Saint-Denis n'en recensent que très peu.

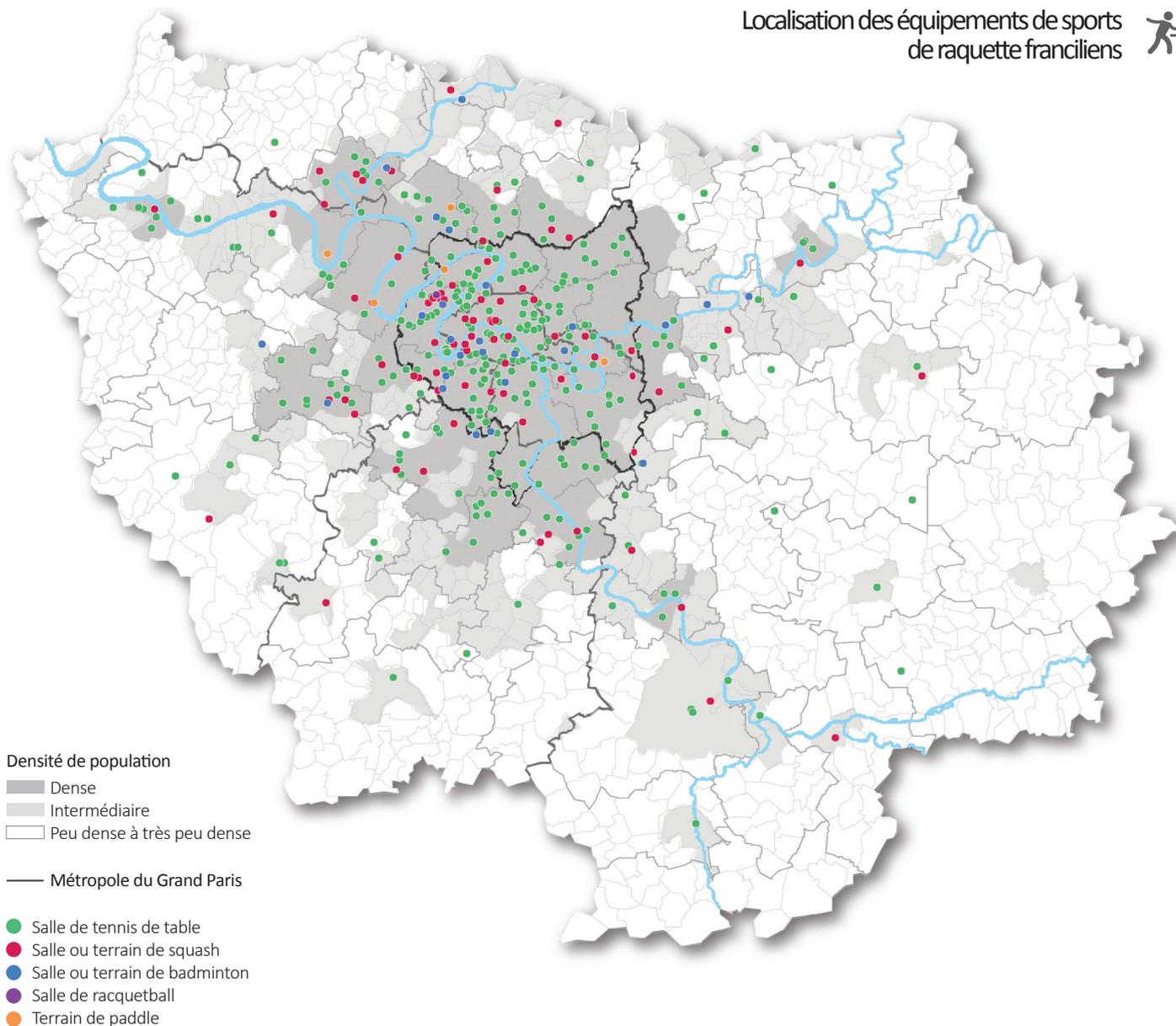
L'Île-de-France se classe en 1<sup>ère</sup> position des régions métropolitaines en nombre d'équipements de sports de raquette. Elle se situe à l'avant-dernier rang en le rapportant à la population, avec un taux pour 10 000 habitants de 0,54. La moyenne nationale s'élève à 0,62.

## Nombre d'équipements de sports de raquette pour 10 000 habitants



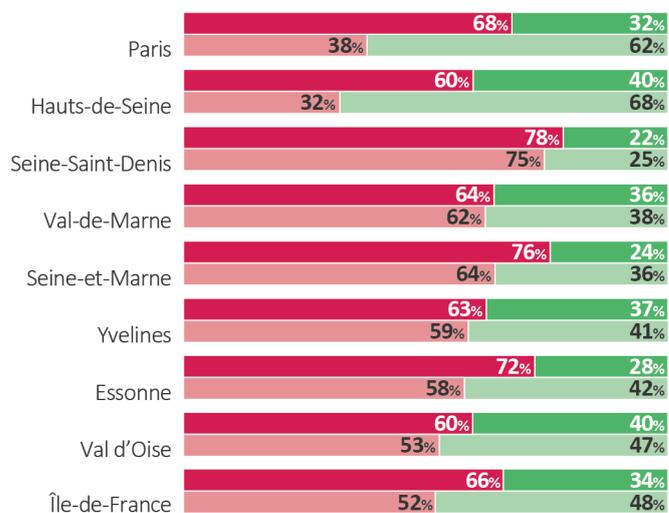
## Comparatif des régions métropolitaines



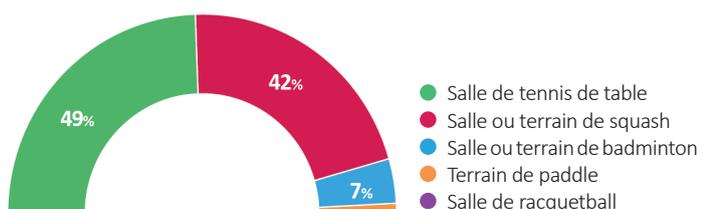


- Densité de population
- Dense
  - Intermédiaire
  - Peu dense à très peu dense
- Métropole du Grand Paris
- Salle de tennis de table
  - Salle ou terrain de squash
  - Salle ou terrain de badminton
  - Salle de racquetball
  - Terrain de paddle

48 % des équipements de sports de raquette sont gérés par une structure privée



42 % de salles de squash



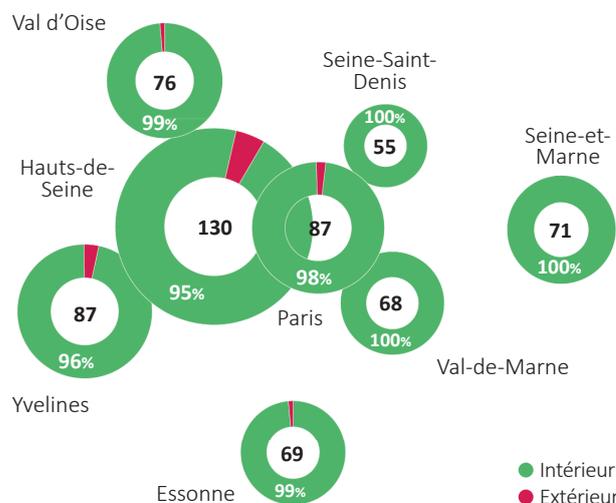
- Propriétaire public
- Propriétaire privé
- Gestionnaire public
- Gestionnaire privé



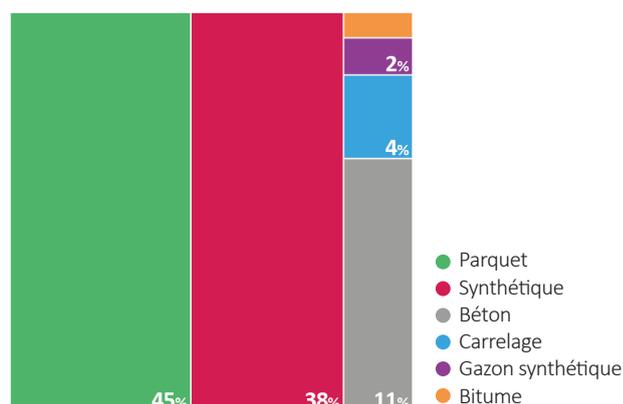
Si 33,5 % des équipements de sports de raquette sont la propriété d'une structure privée et 48,1 % en ont la gestion, ces taux varient selon le type d'équipements sportifs recensé. Seules 10,4 % des salles de tennis de table ont un propriétaire privé, 21,4 % pour la gestion. Ces taux montent à 43,5 % et 63 % pour les salles ou terrains de badminton et à 59,9 % et 78,7 % pour les salles ou terrains de squash.

Le type de sol varie également selon le type d'équipement. 62 % des salles de tennis de table et 65,2 % des salles ou terrains de badminton sont en synthétique, alors que 96,3 % des salles ou terrains de squash sont en parquet et 66,7 % des terrains de paddle sont en gazon synthétique.

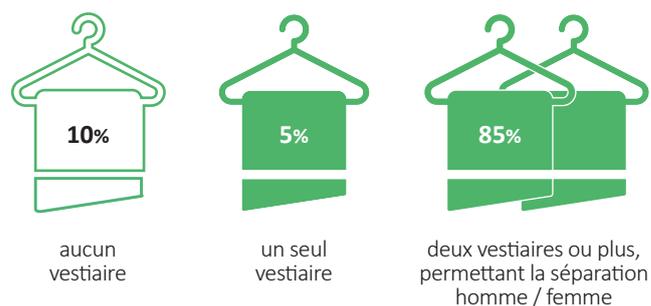
### 2 % d'équipements de sports de raquette extérieurs



### 45 % d'équipements de sports de raquette en parquet



### 85 % des équipements de sports de raquette disposent d'au moins deux vestiaires



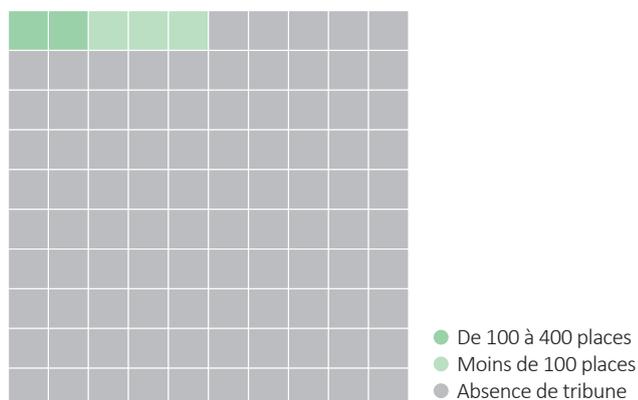
### 18 % d'équipements de sports de raquette mis en service ou rénovés depuis 2005

	avant 1975	de 1975 à 1984	de 1985 à 1994	de 1995 à 2004	à partir de 2005
Paris	17%	25%	16%	20%	22%
Hauts-de-Seine	15%	9%	19%	44%	14%
Seine-Saint-Denis	18%	26%	26%	20%	10%
Val-de-Marne	14%	21%	5%	22%	38%
Seine-et-Marne	3%	23%	34%	21%	19%
Yvelines	6%	14%	29%	36%	15%
Essonne	10%	14%	22%	36%	17%
Val d'Oise	7%	4%	21%	53%	15%
Île-de-France	11%	16%	21%	33%	18%

■ poids du parc d'équipement



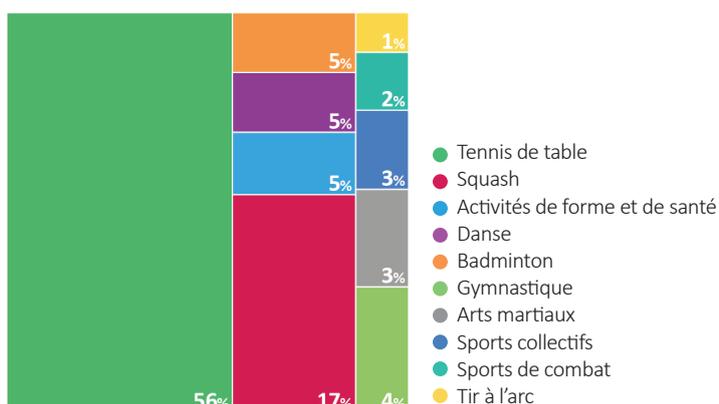
### 5 % d'équipements de sports de raquette équipés de tribunes fixes



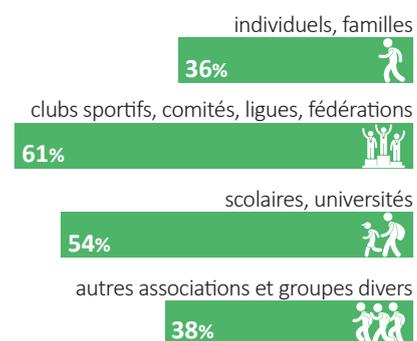
Les salles ou terrains de squash, les salles de racquetball et les terrains de paddle n'accueillent que l'activité sportive pour lesquels ils sont dédiés. Cela n'est pas le cas pour les salles de tennis de table et les salles ou terrains de badminton qui accueillent de nombreuses autres activités comme, par exemple, des activités de forme et de santé, de la danse, de la gymnastique ou encore des arts martiaux ou du tir à l'arc.

Malgré le peu d'équipements de sports de raquette aménagés de tribunes fixes (4,8 %), 36,8 % d'entre eux accueillent des compétitions du niveau départemental à international. La salle de badminton du gymnase Blaise Pascal situé à Brie-Comte-Robert en Seine-et-Marne recense la plus grande capacité d'accueil avec 400 places de tribunes fixes.

### 56 % des activités pratiquées dédiées au tennis de table

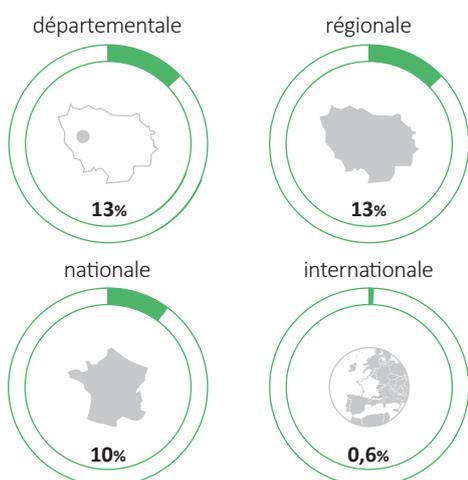


### 54 % des équipements de sports de raquette accueillent des scolaires



### 6 % de compétitions\* régionales

\* plus haut niveau de compétition recensé par activité



#### Le saviez-vous ?

Dédiée au tennis de table, la salle La Raquette à Saint-Denis (93) a ouvert ses portes en 2003. Elle abrite un des plus grands clubs de France en résultats sportifs par équipes et individuels.

La salle mesure 1 240 m<sup>2</sup> et fonctionne avec 16 tables en configuration régionale et 20 en configuration nationale. Elle peut accueillir jusqu'à 26 tables pour l'entraînement.

# LES ÉQUIPEMENTS DE FORME, DE FORCE ET DE SANTÉ

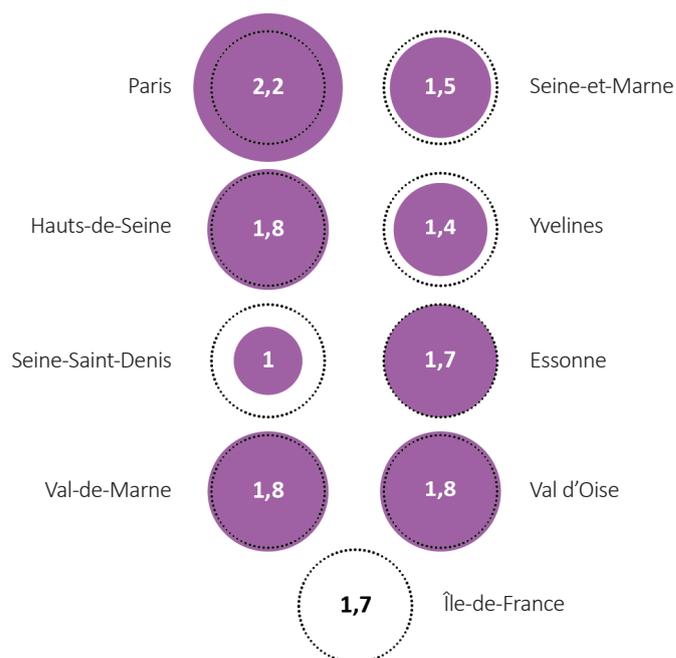


Avec **1 979** équipements sportifs recensés en région Île-de-France et répartis dans **1 229** installations sportives, publiques ou privées, les équipements de forme, de force et de santé représentent 7,2 % du parc francilien des équipements sportifs, hors sports de nature. **419** communes en sont pourvues sur les 1 296.

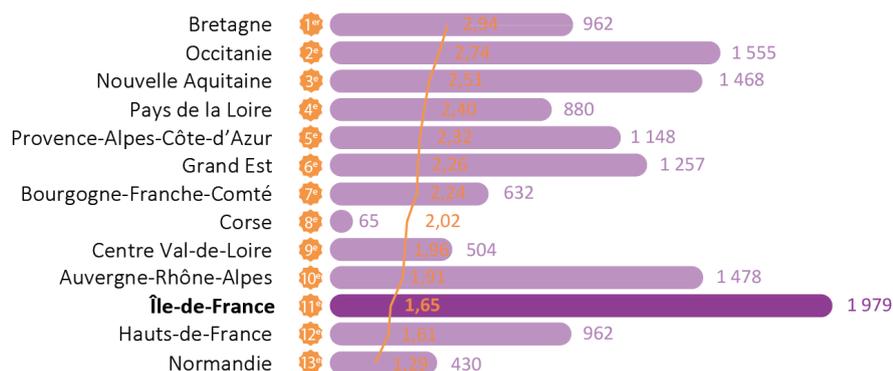
Ils se répartissent selon six types d'équipements sportifs : les salles de musculation / cardiotraining, les salles de cours collectifs, les salles d'haltérophilie, les salles de culturisme, les parcours sportifs / santé et les bassins d'exercices aquatiques (hors bassins de natation).

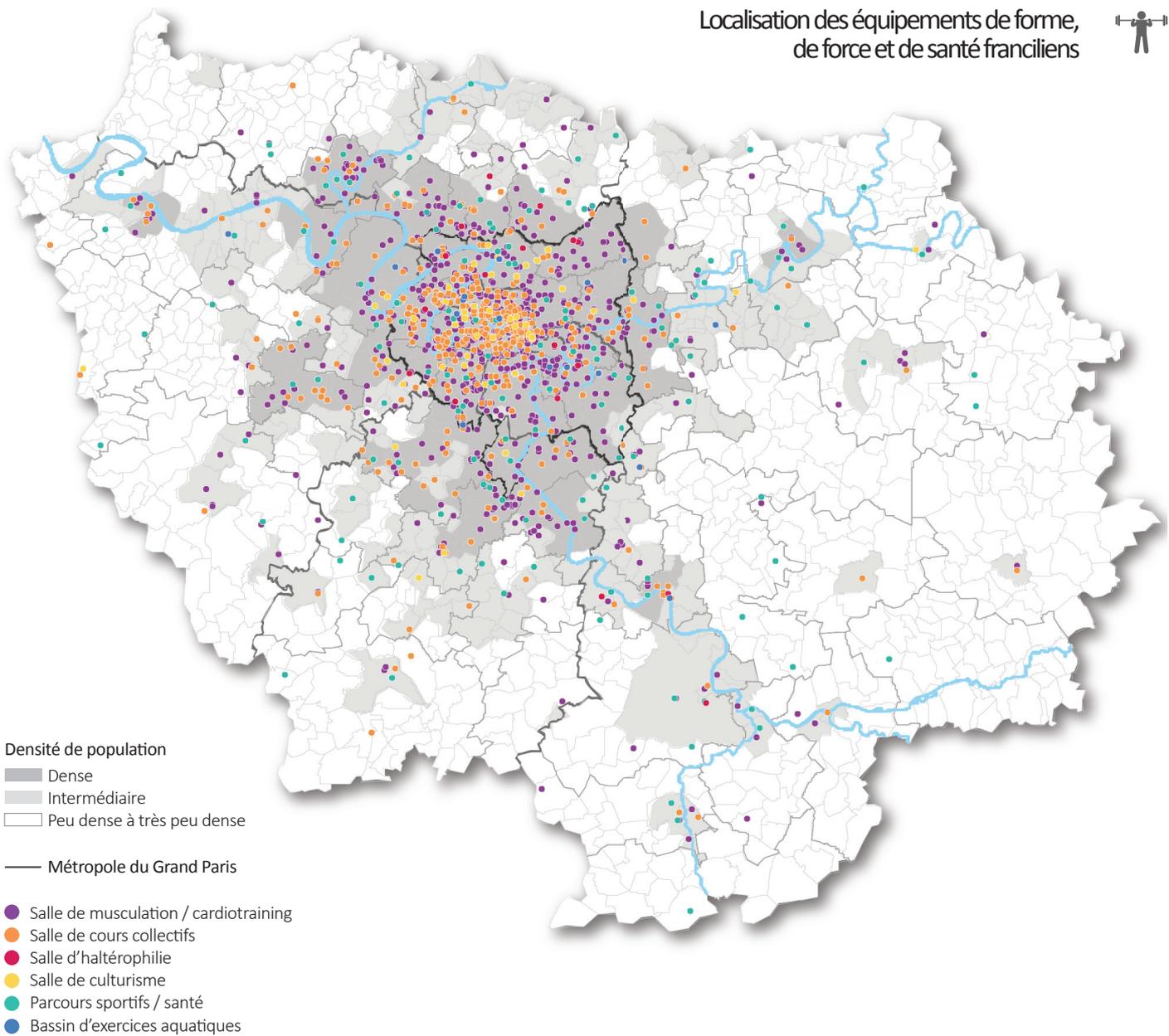
L'Île-de-France se classe en 1<sup>ère</sup> position des régions métropolitaines en nombre d'équipements de forme, de force et de santé. Elle se situe au 11<sup>e</sup> rang en le rapportant à la population, avec un taux pour 10 000 habitants de 1,65. La moyenne nationale s'élève à 2,09.

Nombre d'équipements de forme, de force et de santé pour 10 000 habitants



## Comparatif des régions métropolitaines



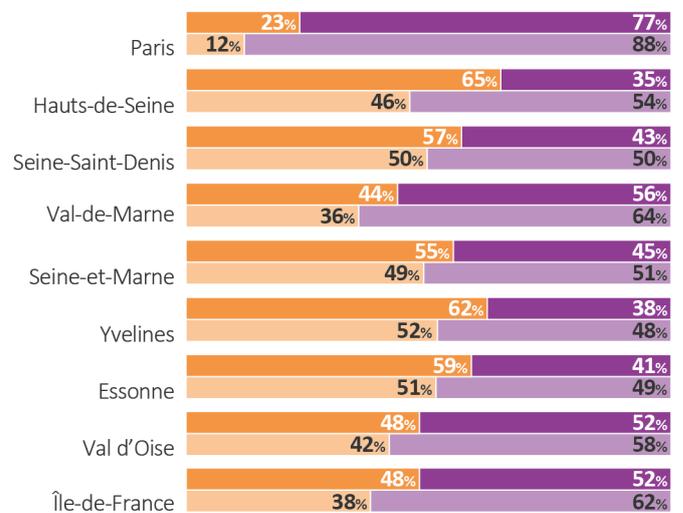


Densité de population  
 ■ Dense  
 ■ Intermédiaire  
 □ Peu dense à très peu dense

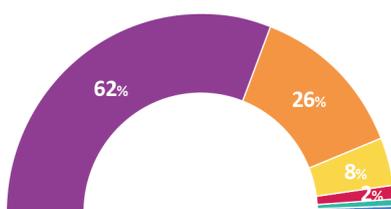
— Métropole du Grand Paris

- Salle de musculation / cardiotraining
- Salle de cours collectifs
- Salle d'haltérophilie
- Salle de culturisme
- Parcours sportifs / santé
- Bassin d'exercices aquatiques

62 % des équipements de forme, de force et de santé sont gérés par une structure privée



26 % de salles de cours collectifs



- Salle de musculation
- Salle de cours collectifs
- Parcours sportif / santé
- Salle de culturisme
- Bassin d'exercices aquatiques
- Salle d'haltérophilie

● Propriétaire public    ● Propriétaire privé  
 ● Gestionnaire public    ● Gestionnaire privé

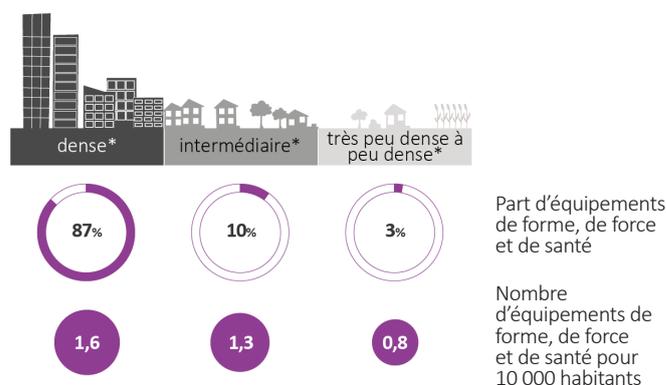


Les parcours sportifs / santé sont les seuls équipements sportifs découverts de cette famille. Situés dans les parcs, ils sont 90,7 % à appartenir et 84 % à être gérés par une collectivité territoriale. A l'inverse, les salles de musculation et les salles de cours collectifs sont 67,8 % à être gérées par une structure privée. On les recense principalement dans les centres de remise en forme privés (53,6 %). Ce type d'installation sportive privée commerciale se développe énormément depuis dix ans. 40,7 % des équipements de forme, de force et de santé ont ainsi été mis en service ou rénovés depuis 2005.

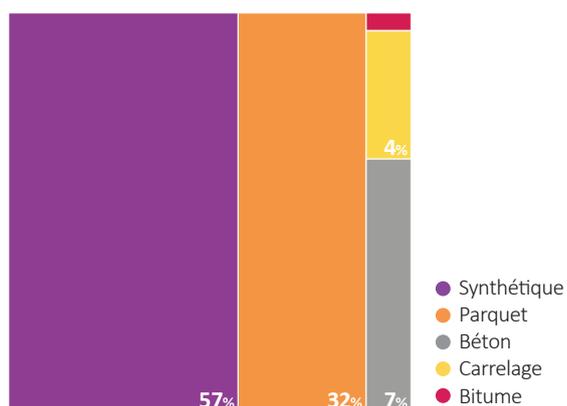
Les équipements de forme, de force et de santé sont la famille d'équipements sportifs la plus représentée à Paris.

## 87 % d'équipements de forme, de force et de santé localisés en zone dense

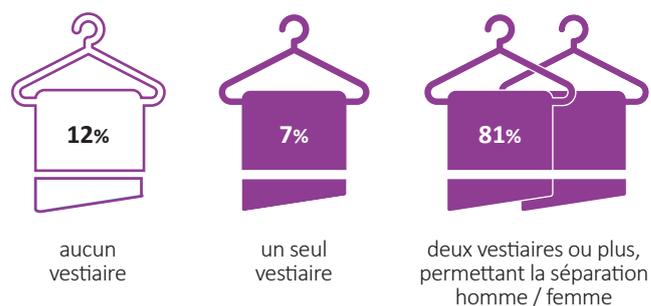
\*Densité de population selon la classification INSEE



## 32 % de salles de forme, de force et de santé en parquet



## 81 % des équipements de forme, de force et de santé disposent d'au moins deux vestiaires



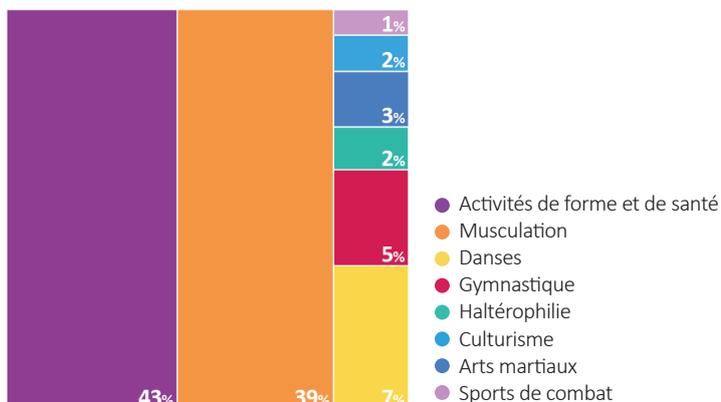
## 70 % d'équipements de forme, de force et de santé mis en service ou rénovés depuis 1995

	avant 1975	de 1975 à 1984	de 1985 à 1994	de 1995 à 2004	à partir de 2005
Paris	7%	7%	10%	28%	48%
Hauts-de-Seine	16%	10%	16%	29%	30%
Seine-Saint-Denis	15%	12%	18%	29%	28%
Val-de-Marne	5%	8%	13%	26%	48%
Seine-et-Marne	4%	7%	20%	28%	41%
Yvelines	5%	8%	20%	31%	35%
Essonne	4%	8%	14%	32%	41%
Val d'Oise	5%	5%	17%	31%	44%
Île-de-France	7%	8%	15%	29%	41%

— poids du parc d'équipement



### 39 % des activités pratiquées dédiées à la musculation



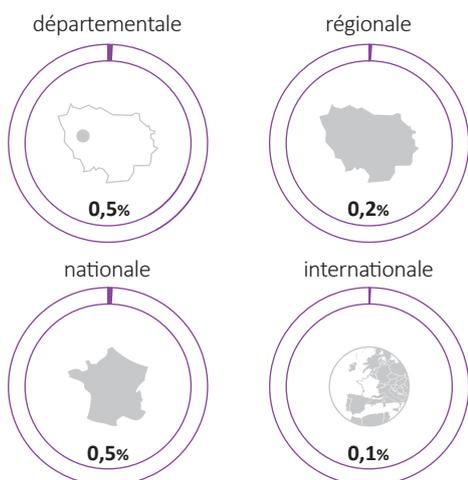
Ces types d'équipements sportifs n'ont pas pour objectif d'accueillir des compétitions, ne sont d'ailleurs recensés que cinq équipements de forme, de force et de santé aménagés de tribunes fixes.

On y recense principalement une activité sportive d'entretien et de loisirs (67,3 % des activités pratiquées recensées). Seuls 37 % des utilisateurs sont des clubs sportifs contre 63,5 % de sportifs individuels.

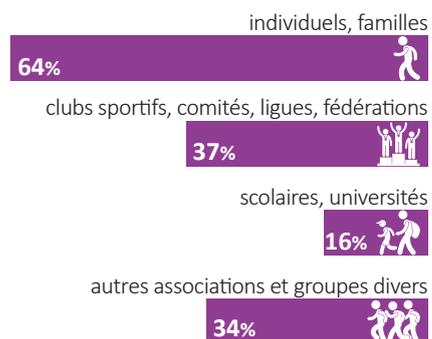
33,5 % des équipements de forme, de force et de santé (dont 98,2 % sont des salles de musculation, de cours collectifs et des bassins d'exercices aquatiques) sont associés à des aménagements de bien-être tels que les saunas, les hammams ou les bains bouillonnants.

### Moins d'1% de compétitions\* départementales

\* plus haut niveau de compétition recensé par activité



### 37 % des équipements de forme, de force et de santé accueillent des clubs sportifs



#### Le saviez-vous ?



Le culturisme est un sport qui consiste principalement à développer sa masse musculaire dans un but esthétique. A ne pas confondre avec la musculation qui est une méthode d'entraînement ou avec l'haltérophilie où l'on accorde autant d'attention à la force physique qu'à la technique.

Ce sport qui à l'origine était uniquement pratiqué par des hommes, s'ouvre à une pratique féminine au cours des années 1980.

# LES SALLES DE COMBAT

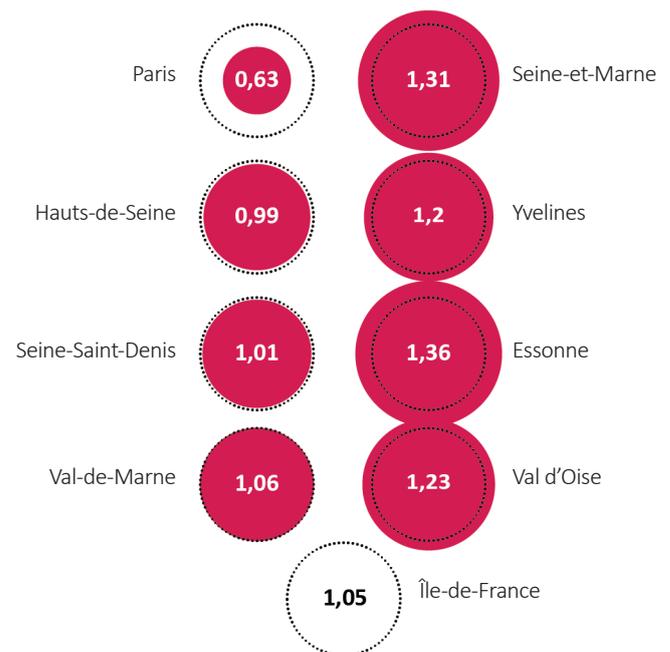


Avec **1 250** équipements sportifs recensés en région Île-de-France et répartis dans **1 049** installations sportives, publiques ou privées, les salles de combat représentent 4,6 % du parc francilien des équipements sportifs, hors sports de nature. **514** communes en sont pourvues sur les 1 296.

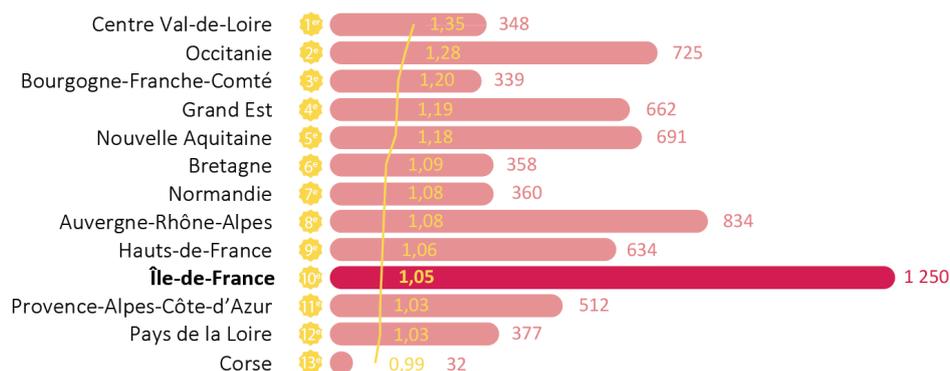
Ils se répartissent selon trois types de salles : les dojos ou salles d'arts martiaux, les salles de boxe et les salles de lutte. Surreprésentés, les dojos ou salles d'arts martiaux représentent 84,2 % des équipements sportifs de cette famille.

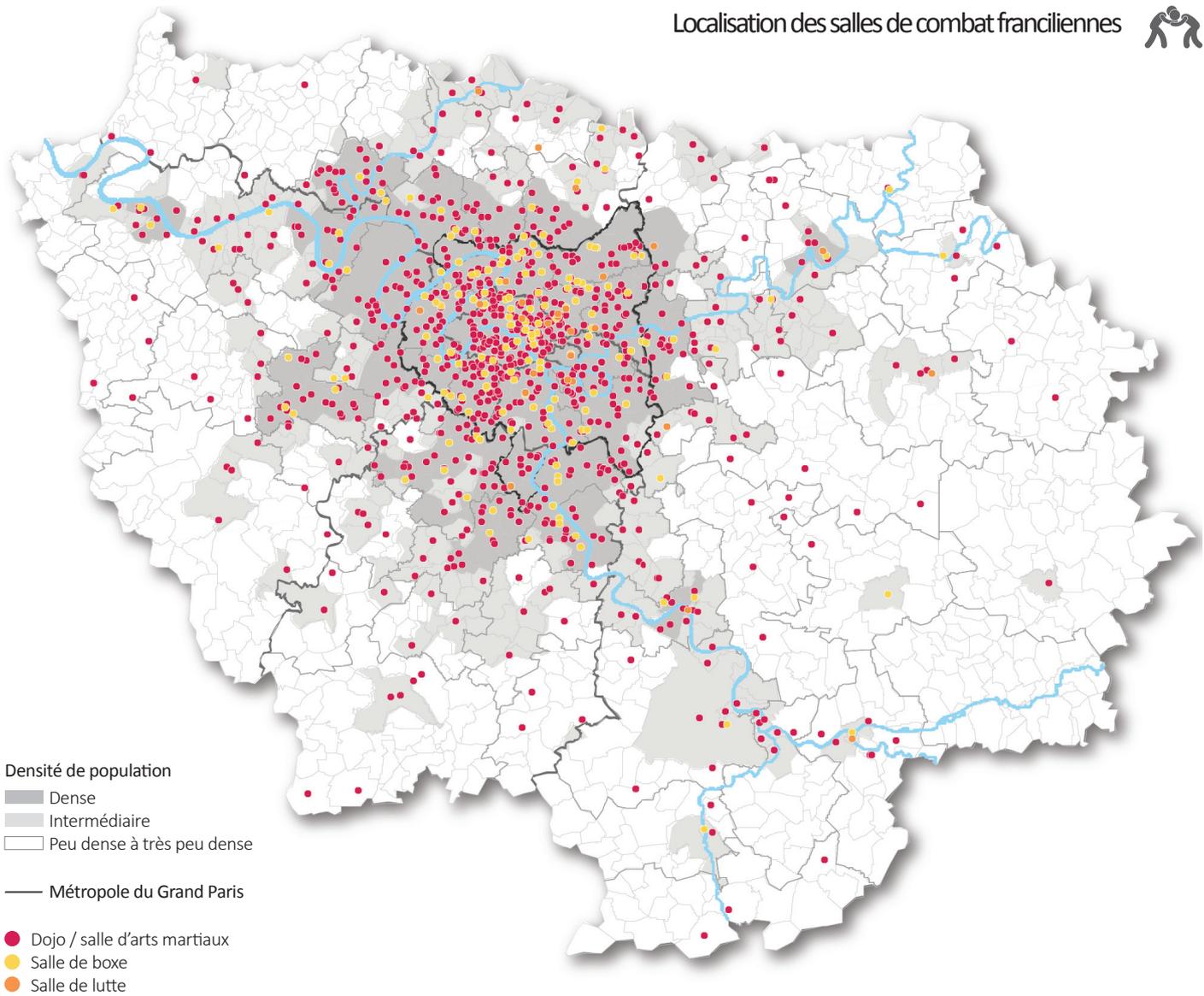
L'Île-de-France se classe en 1<sup>ère</sup> position des régions métropolitaines en nombre de salles de combat. Elle se situe au 10<sup>e</sup> rang en le rapportant à la population, avec un taux pour 10 000 habitants de 1,05. La moyenne nationale s'élève à 1,12.

Nombre de salles de combat pour 10 000 habitants



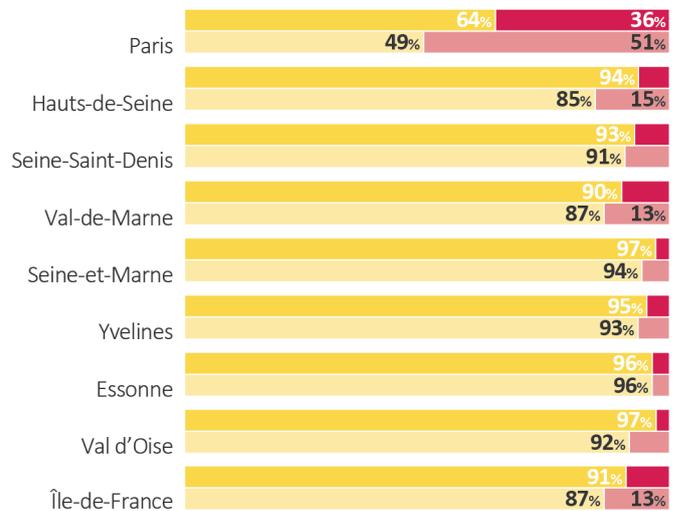
## Comparatif des régions métropolitaines



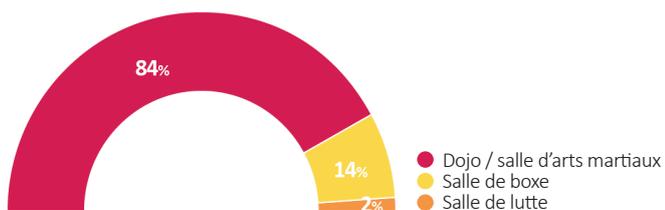


- Densité de population
- Dense
  - Intermédiaire
  - Peu dense à très peu dense
- Métropole du Grand Paris
- Dojo / salle d'arts martiaux
  - Salle de boxe
  - Salle de lutte

87% des salles de combat sont gérées par une structure publique



14% de salles de lutte



- Propriétaire public
- Propriétaire privé
- Gestionnaire public
- Gestionnaire privé

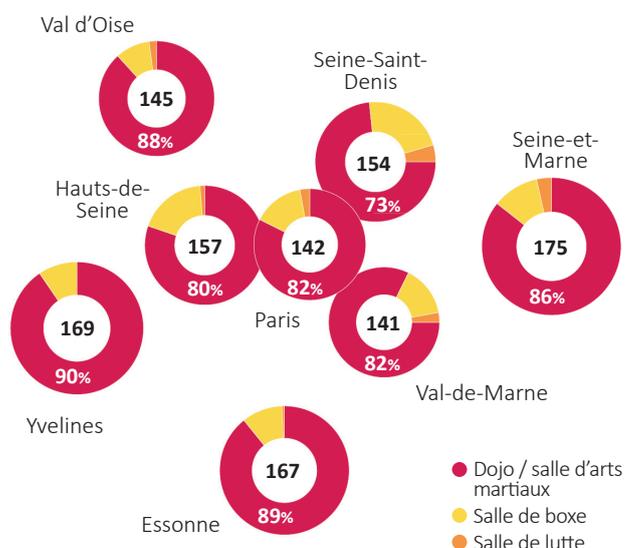


Seules 8,7 % des salles de combat franciliennes sont la propriété d'une structure privée (5,3 % des salles de combat publiques) et 13,5 % sont gérées par elles. Néanmoins, le département de Paris se démarque avec des taux supérieurs aux autres départements, respectivement 35,7 et 50,4 %.

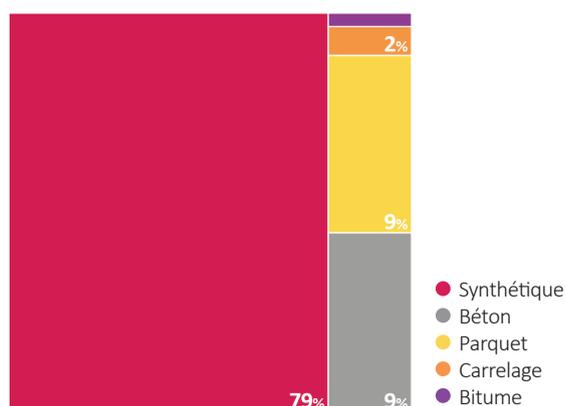
Les salles de combat disposent à 89,3 % d'au moins deux vestiaires, permettant ainsi la séparation entre les hommes et les femmes, et à 79,3 % d'un sol en synthétique.

Si 56,7 % des salles de combat franciliennes ont été mises en service ou rénovées ces vingt dernières années, dont 29,4 % depuis 2005, 14,2 % n'ont pas été rénovées depuis plus de quarante ans.

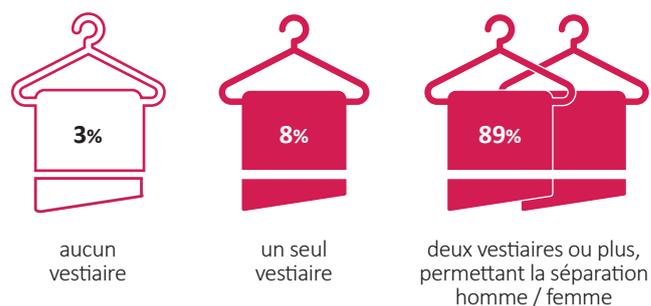
### 84 % de dojo / salles d'arts martiaux



### 79 % de salles de combat en synthétique



### 89 % des salles de combat disposent d'au moins deux vestiaires



### 56 % de salles de combat mises en service ou rénovées depuis 1995

	avant 1975	de 1975 à 1984	de 1985 à 1994	de 1995 à 2004	à partir de 2005
Paris	18%	10%	8%	28%	37%
Hauts-de-Seine	14%	12%	9%	34%	31%
Seine-Saint-Denis	20%	14%	14%	22%	31%
Val-de-Marne	15%	11%	16%	28%	29%
Seine-et-Marne	13%	17%	21%	22%	27%
Yvelines	11%	15%	13%	34%	28%
Essonne	15%	17%	18%	24%	26%
Val d'Oise	9%	9%	28%	26%	27%
Île-de-France	14%	13%	16%	27%	29%

■ poids du parc d'équipement



# LES STRUCTURES ARTIFICIELLES D'ESCALADE

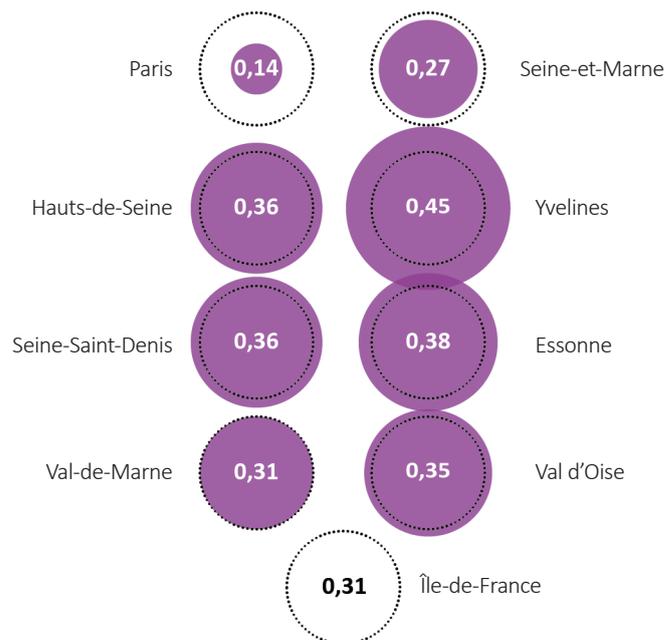


Avec **372** équipements sportifs recensés en région Île-de-France et répartis dans **335** installations sportives, publiques ou privées, les structures artificielles d'escalade représentent 1,4 % du parc francilien des équipements sportifs, hors sports de nature. **216** communes en sont pourvues sur les 1 296.

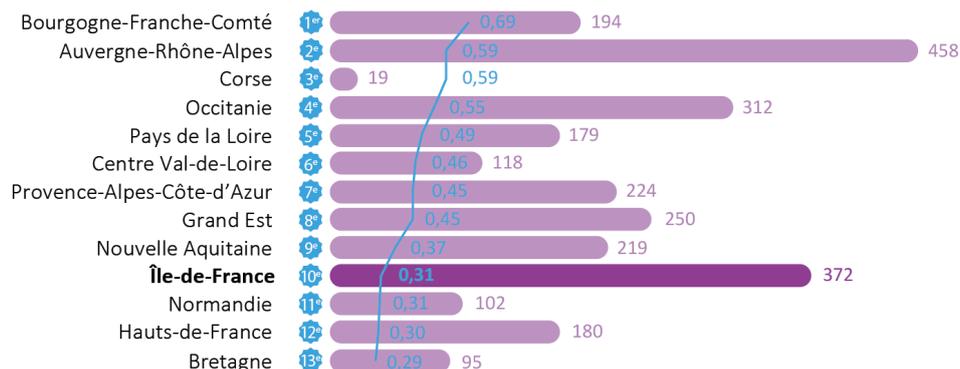
Elles se répartissent selon deux types d'équipements : les murs artificiels d'escalade, qui nécessitent d'être en duo pour grimper, à l'aide de cordes, baudriers et mousquetons, et les salles de blocs artificiels d'escalade qui, d'une hauteur plus faible, ne nécessitent pas toujours d'équipements particuliers si ce n'est les chaussures d'escalade.

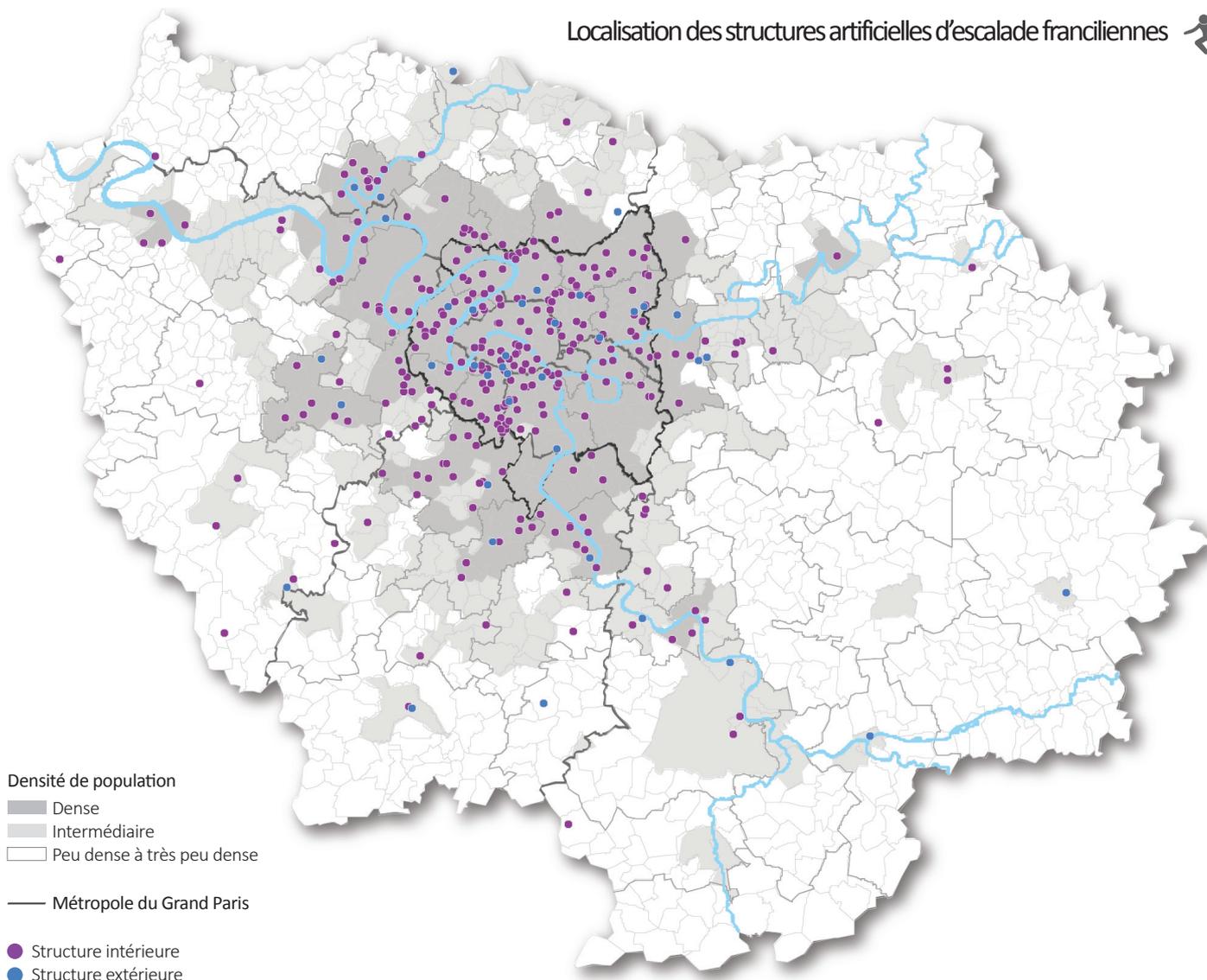
L'Île-de-France se classe à la 2<sup>e</sup> place des régions métropolitaines en nombre de structures artificielles d'escalade, derrière la région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle se situe au 10<sup>e</sup> rang en le rapportant à la population, avec un taux pour 10 000 habitants de 0,31. La moyenne nationale s'élève à 0,43.

Nombre de structures artificielles d'escalade pour 10 000 habitants



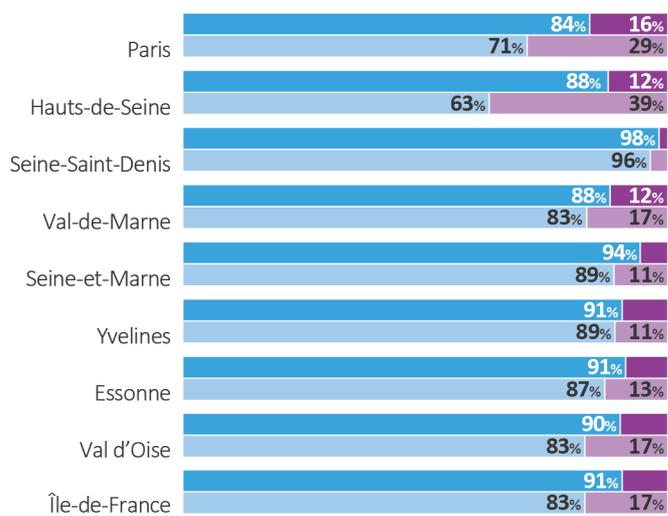
## Comparatif des régions métropolitaines



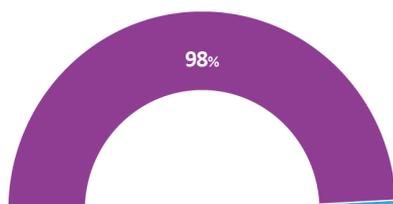


- Densité de population
- Dense
  - Intermédiaire
  - Peu dense à très peu dense
- Métropole du Grand Paris
- Structure intérieure
  - Structure extérieure

17% des structures artificielles d'escalade sont gérées par une structure privée



2% de salles de blocs artificiels d'escalade



- Mur artificiel d'escalade
- Salle de blocs artificiels d'escalade

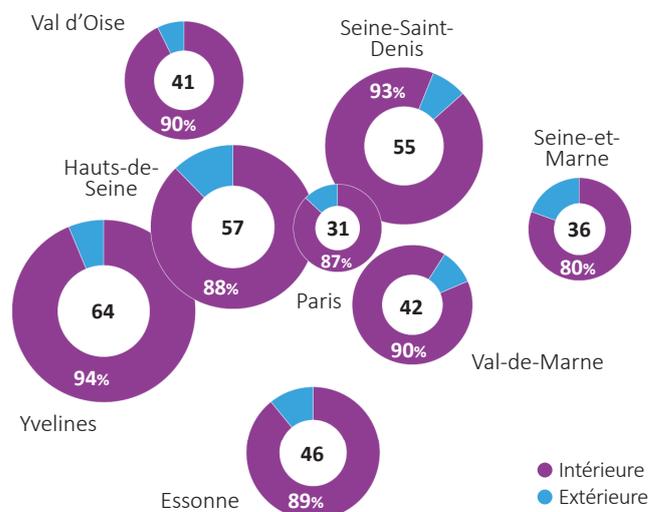
- Propriétaire public
- Propriétaire privé
- Gestionnaire public
- Gestionnaire privé



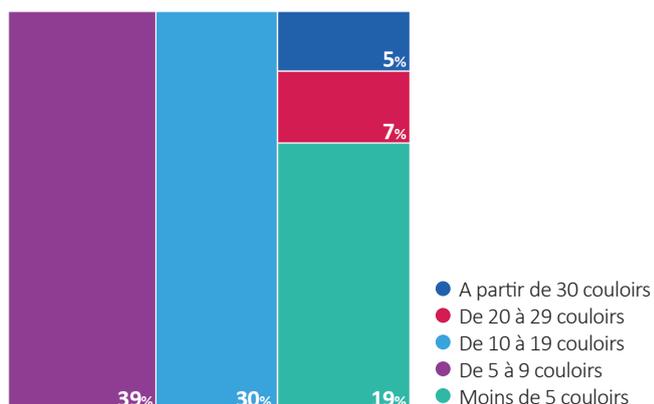
La quasi totalité des salles de blocs artificiels d'escalade appartiennent et sont gérées par des structures privées commerciales. Il s'agit d'équipements sportifs récents, mis en service pour la plupart ces dix dernières années. A l'inverse, 83,6 % des murs artificiels d'escalade appartiennent à une collectivité territoriale, dont 61,2 % à une commune. 8,3 % des structures artificielles d'escalade publiques sont gérées par une structure privée.

La grande majorité des murs artificiels d'escalade se situent à l'intérieur d'une salle multisports ou d'une salle polyvalente. Ils ont, en moyenne, une hauteur de 7,2 mètres et disposent de 12 couloirs. Ils sont majoritairement construits en matière synthétique ou en béton.

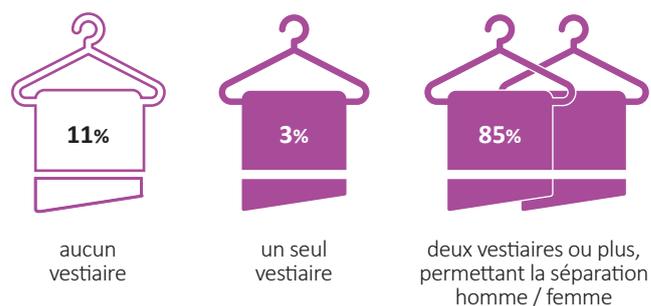
### 10% de structures artificielles d'escalade extérieures



### 39% de murs artificiels d'escalade disposent de 5 à 9 couloirs



### 85% des structures artificielles d'escalade disposent d'au moins deux vestiaires



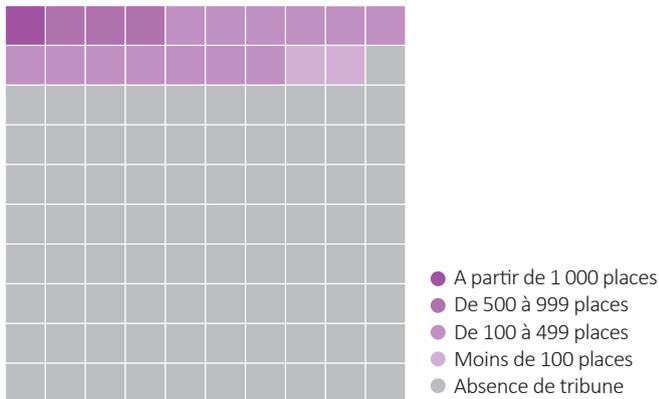
### 30% de structures artificielles d'escalade mises en service ou rénovées depuis 2005

	avant 1975	de 1975 à 1984	de 1985 à 1994	de 1995 à 2004	à partir de 2005
Paris	3%	3%	10%	42%	42%
Hauts-de-Seine	19%	4%	21%	33%	23%
Seine-Saint-Denis	4%	8%	25%	42%	23%
Val-de-Marne	2%	2%	21%	19%	55%
Seine-et-Marne	6%	6%	18%	48%	21%
Yvelines	11%	9%	25%	30%	25%
Essonne	2%	9%	20%	39%	30%
Val d'Oise	8%	8%	13%	41%	31%
Île-de-France	8%	6%	20%	36%	30%

■ poids du parc d'équipement



## 19 % de structures artificielles d'escalade équipées de tribunes fixes

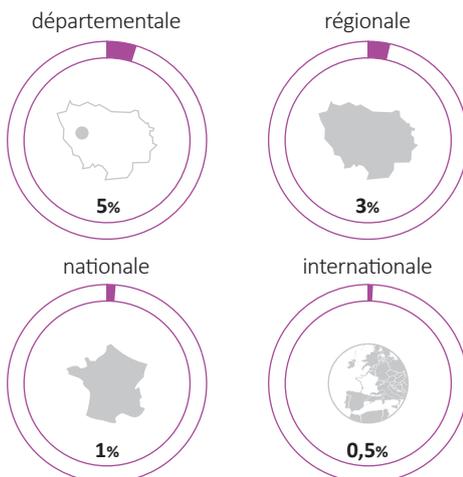


Tous les murs artificiels d'escalade recensés comme étant aménagés de tribunes permanentes se situent à l'intérieur d'un gymnase et bénéficient en réalité des tribunes de celui-ci. Aucune des salles de blocs artificiels d'escalade franciliennes recensées n'est équipée de tribune.

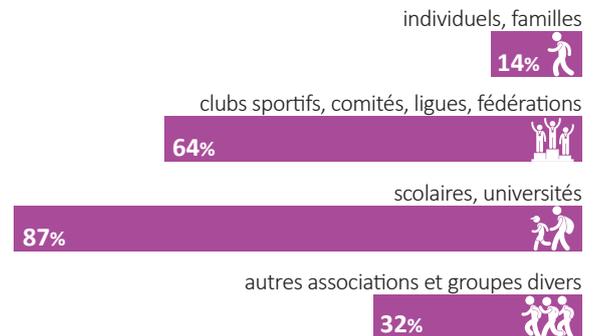
Les scolaires sont les principaux utilisateurs des structures artificielles d'escalade puisqu'ils fréquentent 86,8 % d'entre elles. Viennent ensuite les clubs sportifs qui s'entraînent sur 64 % de ces équipements.

## 5 % de compétitions\* départementales

\* plus haut niveau de compétition recensé par activité



## 87 % des structures artificielles d'escalade accueillent des scolaires



### Le saviez-vous ?

Le Centre régional d'escalade de Massy dans l'Essonne abrite un des meilleurs clubs de France.



La structure est homologuée pour les compétitions internationales et mesure 24 mètres de large avec environ 30 voies en parallèle sur 15 mètres de haut. Le centre dispose également d'une voie officielle de vitesse et d'une salle de bloc (niveau international).

# LES TERRAINS EXTÉRIEURS DE PETITS JEUX COLLECTIFS

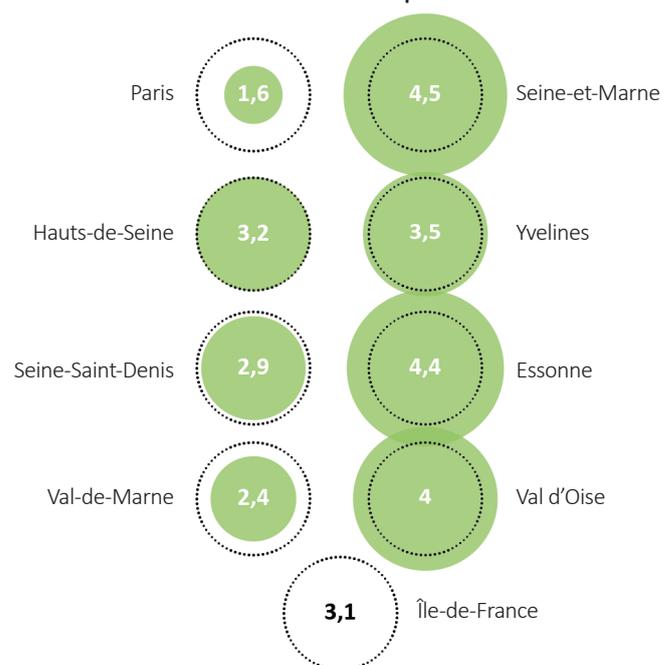


Avec **3 738** équipements sportifs recensés en région Île-de-France et répartis dans **2 853** installations sportives, publiques ou privées, les terrains extérieurs de petits jeux collectifs représentent 13,7 % du parc francilien des équipements sportifs, hors sports de nature. **816** communes en sont pourvues sur les 1 296.

Ils se répartissent selon sept types de terrains : les terrains multisports, les terrains de handball, les terrains de basket-ball, les terrains de volley-ball, les terrains de beach-volley, les terrains de soccer et les terrains de jorkyball. Proportionnellement à la population, les départements de la grande couronne sont mieux équipés que ceux de la petite couronne, Paris étant largement sous-équipé.

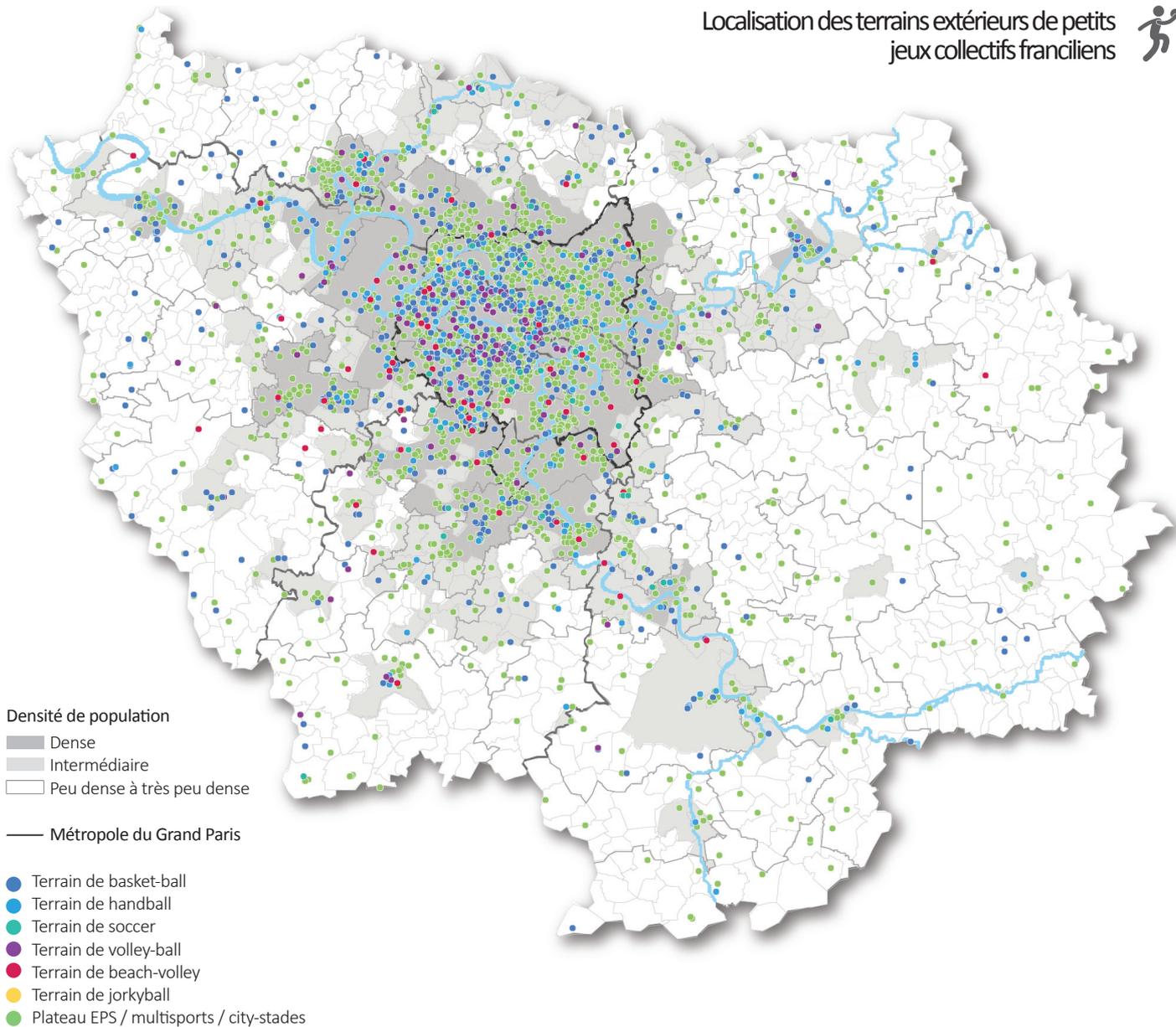
L'Île-de-France se classe en 3<sup>e</sup> position des régions métropolitaines en nombre de terrains extérieurs de petits jeux collectifs. Elle se situe au dernier rang en le rapportant à la population, avec un taux pour 10 000 habitants de 3,1. La moyenne nationale s'élève à 5,5.

Nombre de terrains extérieurs de petits jeux collectifs pour 10 000 habitants



## Comparatif des régions métropolitaines





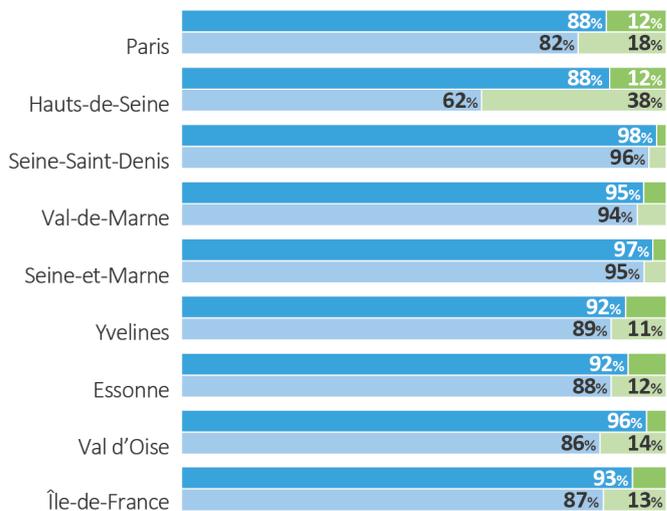
Densité de population

- Dense
- Intermédiaire
- Peu dense à très peu dense

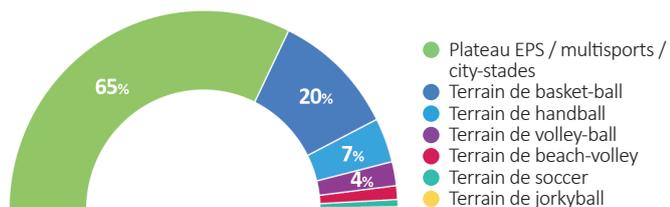
— Métropole du Grand Paris

- Terrain de basket-ball
- Terrain de handball
- Terrain de soccer
- Terrain de volley-ball
- Terrain de beach-volley
- Terrain de jorkyball
- Plateau EPS / multisports / city-stades

87 % des terrains extérieurs de petits jeux collectifs sont gérés par une structure privée



65 % de terrains multisports



- Plateau EPS / multisports / city-stades
- Terrain de basket-ball
- Terrain de handball
- Terrain de volley-ball
- Terrain de beach-volley
- Terrain de soccer
- Terrain de jorkyball

- Propriétaire public
- Propriétaire privé
- Gestionnaire public
- Gestionnaire privé



49,6 % des terrains extérieurs de petits jeux collectifs sont déclarés comme étant accessible 24h/24, 7j/7. Néanmoins, seuls 15 % sont éclairés permettant ainsi une pratique sportive de nuit.

Si 73,5 % sont pourvus d'un sol en bitume ou en béton, le gazon synthétique se développe de plus en plus ces vingt dernières années principalement dans les city-stades.

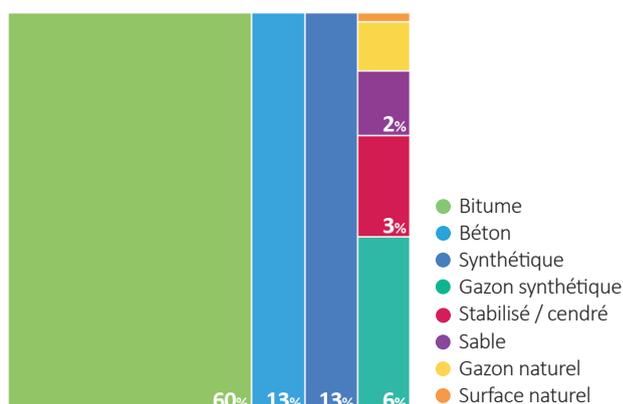
La mise en service et la rénovation des terrains de petits jeux collectifs est assez régulière dans le temps. On remarque néanmoins qu'un peu plus d'un tiers des terrains parisiens et des Hauts-de-Seine datent d'avant 1975 et que 43,4 % du parc essonnien a été mis en service ou rénové entre 1995 et 2004.

### 15 % de terrains extérieurs de petits jeux collectifs éclairés

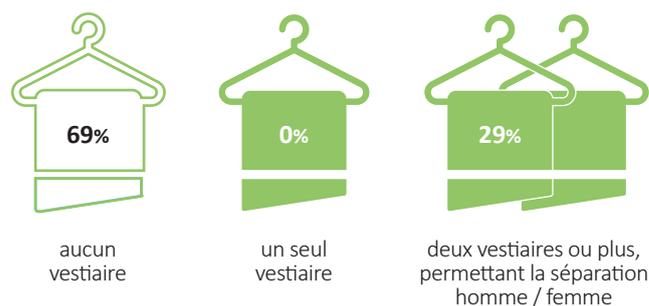


Eclairé ●  
Non éclairé ○

### 60 % de terrains de petits jeux collectifs en bitume



### 69 % des terrains extérieurs de petits jeux collectifs ne disposent d'aucun vestiaire



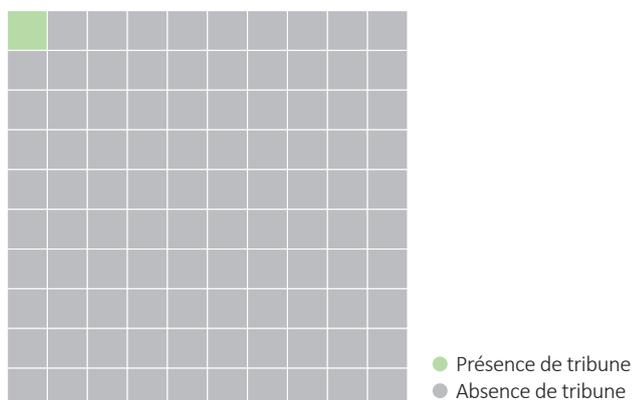
### 51 % de terrains extérieurs de petits jeux collectifs mis en service ou rénovés depuis 1995

	avant 1975	de 1975 à 1984	de 1985 à 1994	de 1995 à 2004	à partir de 2005
Paris	35%	10%	12%	23%	20%
Hauts-de-Seine	37%	8%	16%	23%	17%
Seine-Saint-Denis	19%	10%	23%	26%	22%
Val-de-Marne	17%	10%	14%	29%	29%
Seine-et-Marne	10%	15%	22%	26%	26%
Yvelines	10%	11%	22%	31%	26%
Essonne	13%	10%	17%	43%	17%
Val d'Oise	12%	12%	27%	29%	20%
Île-de-France	18%	11%	19%	29%	22%

■ poids du parc d'équipement



### 99 % de terrains extérieurs de petits jeux collectifs non équipés de tribunes fixes

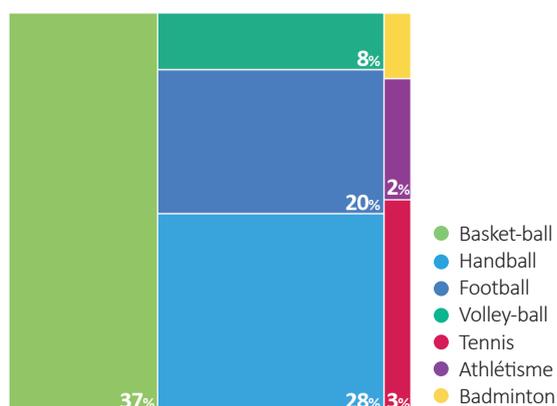


Ces terrains de proximité sont souvent utilisés dans le cadre d'une pratique sportive de loisirs. Ils n'ont pas pour but d'accueillir des compétitions et l'absence quasi-totale de tribunes fixes en témoigne.

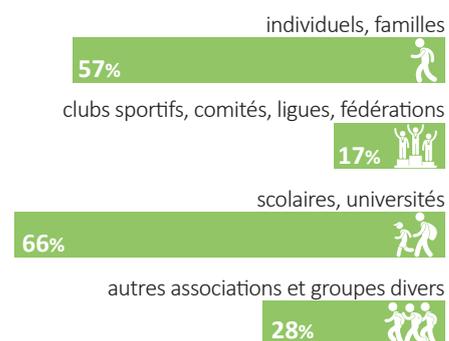
Les clubs sportifs ne les utilisent qu'à hauteur de 17,1 %.

Les utilisateurs principaux sont les sportifs individuels (57,3 %) et les scolaires (66 %). Les terrains extérieurs de petits jeux collectifs font partie des équipements sportifs les plus fréquents dans les enceintes des établissements scolaires : 46,6 % des écoles maternelles et élémentaires, 43 % des collèges et 33,8 % des lycées disposant d'équipements sportifs en recensement.

### 37 % des activités pratiquées dédiées au basket-ball

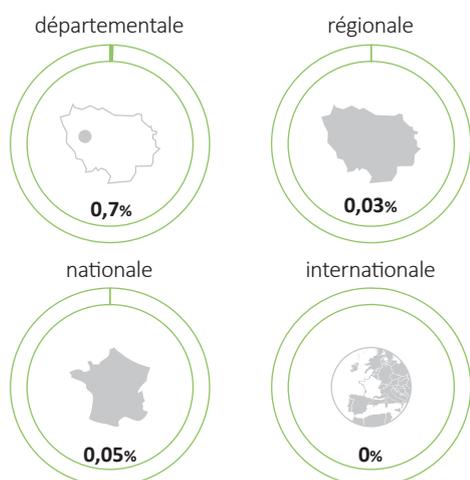


### 66 % des terrains extérieurs de petits jeux collectifs accueillent des scolaires



### 0,7 % de compétitions\* départementales

\* plus haut niveau de compétition recensé par activité



#### Le saviez-vous ?



Les city-stades sont des terrains multisports dont la dimension la plus fréquente est de 12 x 24 mètres, et si d'autres dimensions existent selon les fabricants, la longueur et la largeur sont souvent des multiples de quatre. En effet, ces terrains sont principalement équipés de gazon synthétique qui sont produits en rouleaux de 4 mètres de large, cela permet de limiter les chutes de matériaux.

# LES SKATE-PARKS



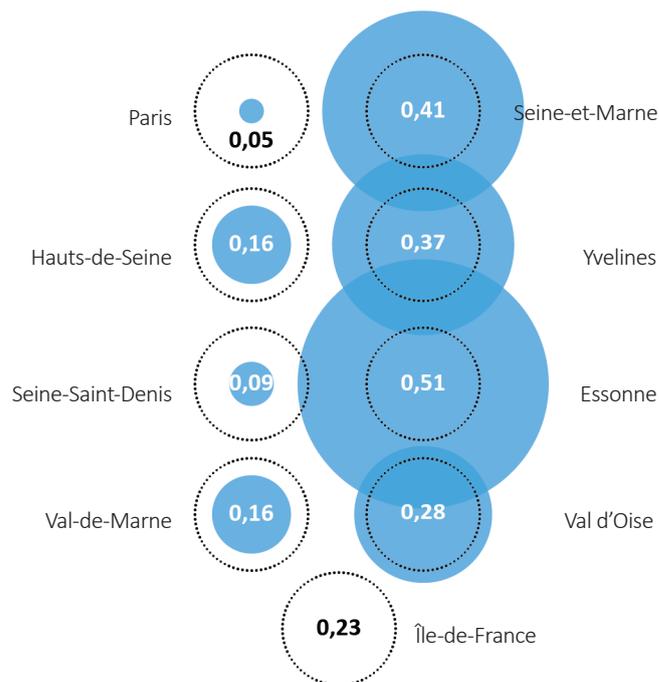
© Pijam, iStock

Avec **275** équipements sportifs recensés en région Île-de-France et répartis dans **268** installations sportives, publiques ou privées, la famille des skate-parks représente 1 % du parc francilien des équipements sportifs, hors sports de nature. **238** communes en sont pourvues sur les 1 296.

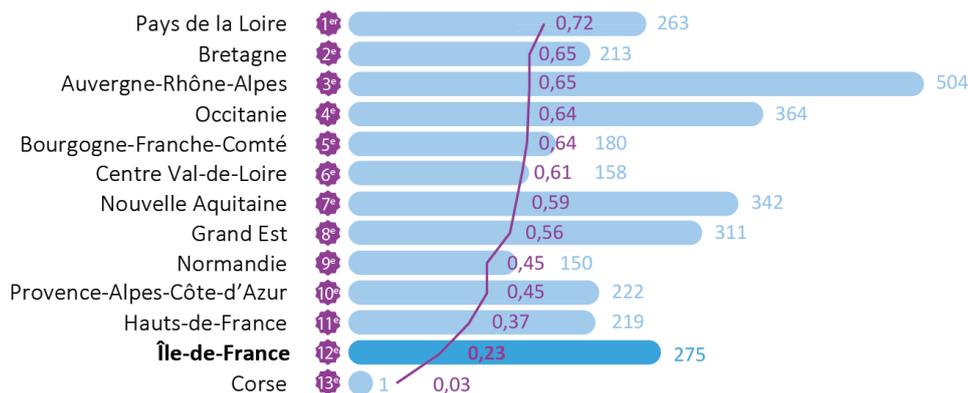
Elle se répartit selon trois types d'équipements sportifs : les skate-parks, les anneaux de roller et les espaces de vélo-freestyle. Ces types d'équipements sportifs sont majoritairement recensés dans les départements de la Seine-et-Marne, des Yvelines et de l'Essonne et très peu nombreux à Paris ou dans le département des Hauts-de-Seine.

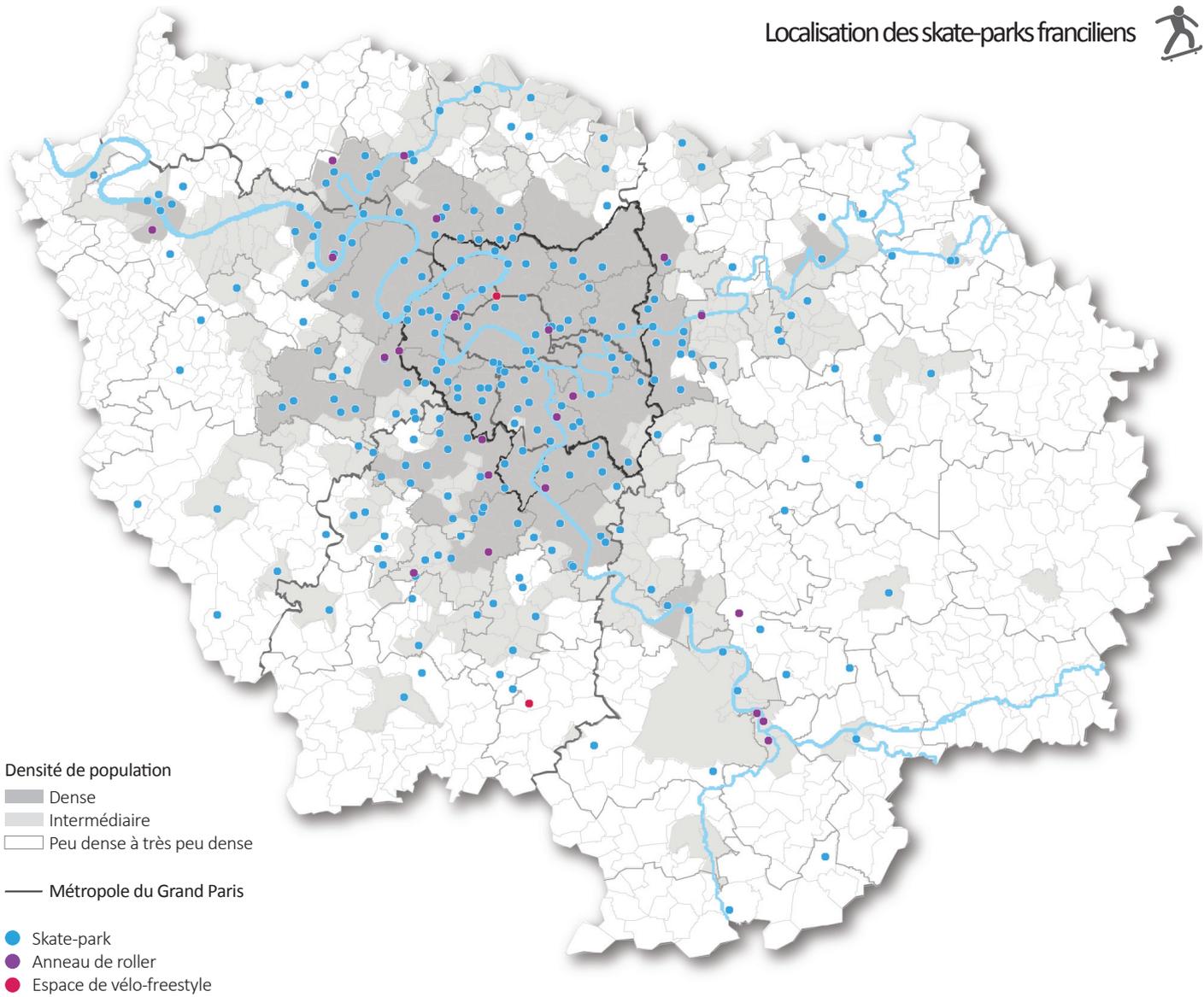
L'Île-de-France se classe en 5<sup>e</sup> position des régions métropolitaines en nombre d'équipements sportif. Elle se situe à l'avant-dernier rang en le rapportant à la population, avec un taux pour 10 000 habitants de 0,23. La moyenne nationale s'élève à 0,5.

Nombre de skate-parks pour 10 000 habitants

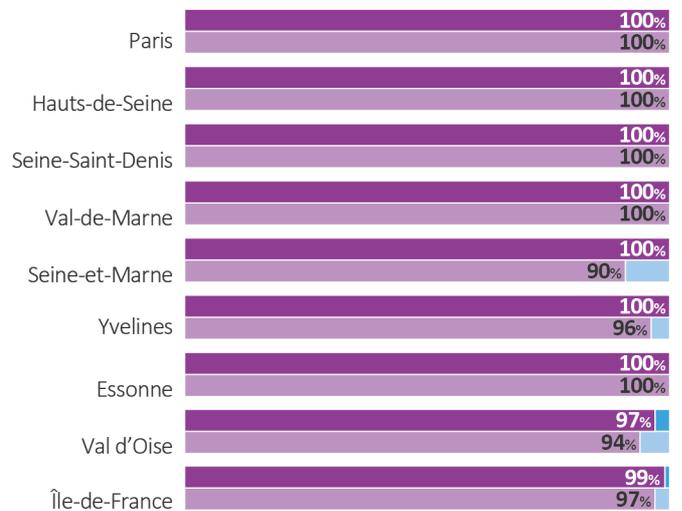


Comparatif des régions métropolitaines



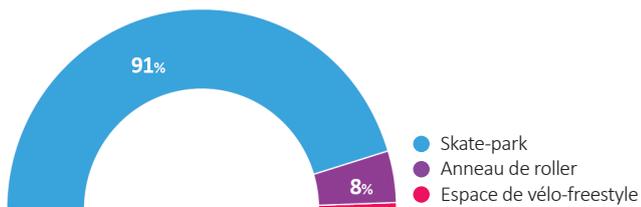


97 % des skate-parks sont gérés par une structure publique



● Propriétaire public    ● Propriétaire privé  
● Gestionnaire public    ● Gestionnaire privé

8 % d'anneaux de roller



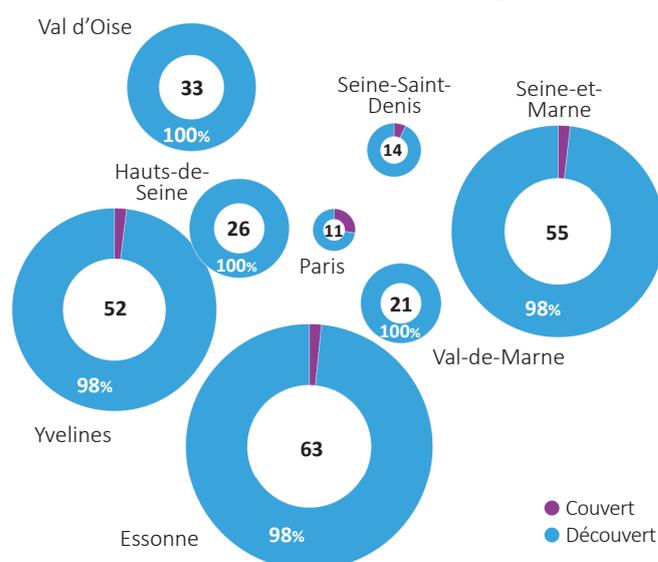


Tout comme les terrains extérieurs de petits jeux collectifs, les équipements sportifs appartenant à la famille des skate-parks sont des équipements dits de proximité. 75,9 % sont recensés avec un accès 24h/24 et 7j/7, alors que seuls 15,8 % des équipements extérieurs disposent d'un éclairage permettant une pratique de nuit.

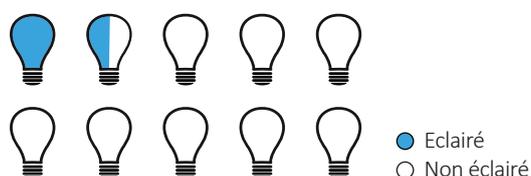
La quasi-totalité (99,3 %) appartient aux collectivités territoriales. Si très peu sont couverts (2,6 %), le département de Paris se détache avec un taux de 27,3 %.

Les skate-parks sont des équipements récents. 84,8 % du parc francilien a été mis en service ou rénové ces vingt dernières années, dont 40,6 % depuis 2005.

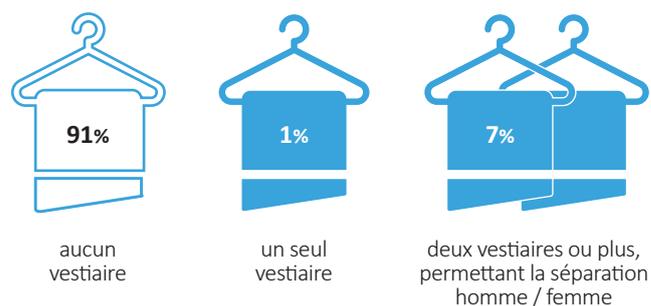
### 3% de skate-parks couverts



### 16% de skate-parks extérieurs éclairés



### 91% des skate-parks ne disposent d'aucun vestiaire



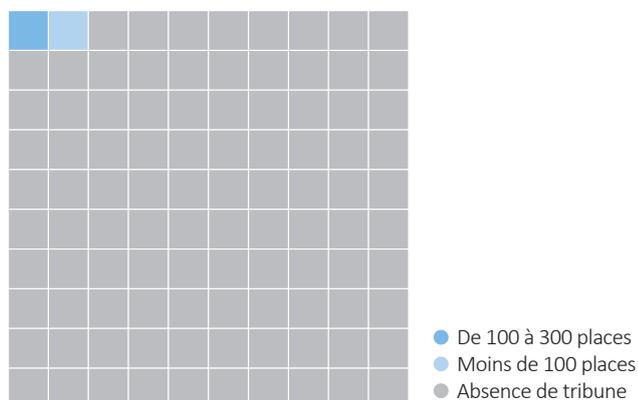
### 85% de skate-parks mis en service ou rénovés depuis 1995

	avant 1975	de 1975 à 1984	de 1985 à 1994	de 1995 à 2004	à partir de 2005
Paris	9%	0%	18%	45%	27%
Hauts-de-Seine	4%	4%	12%	62%	19%
Seine-Saint-Denis	0%	14%	7%	43%	36%
Val-de-Marne	0%	10%	14%	24%	52%
Seine-et-Marne	0%	6%	10%	37%	48%
Yvelines	2%	4%	10%	44%	40%
Essonne	0%	0%	6%	52%	41%
Val d'Oise	3%	3%	9%	41%	44%
Île-de-France	1%	4%	10%	44%	41%

■ poids du parc d'équipement



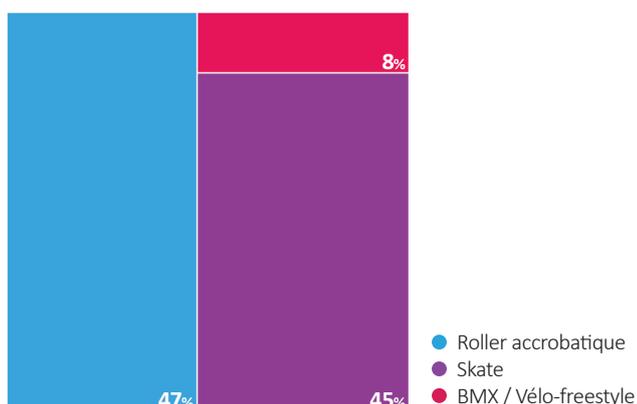
## 2% de skate-parks équipés de tribunes fixes



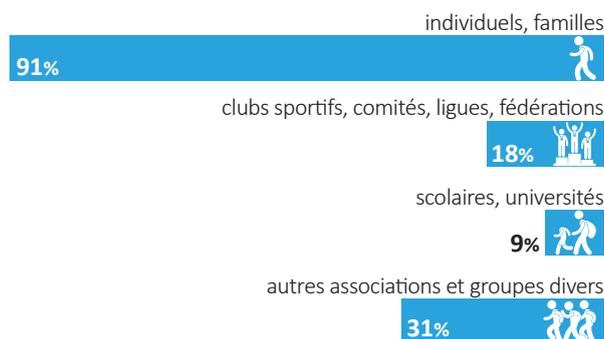
Les skate-parks sont majoritairement dédiés à une pratique sportive de loisirs non encadrée. 90,9 % d'entre eux sont utilisés par des sportifs individuels contre seulement 18,2 % par les clubs sportifs. Trois activités sportives y sont pratiquées : le roller acrobatique, le skate et le bicross.

La quasi-totalité ne dispose pas de tribunes fixes (98,5 %) et très peu d'équipements recensent un niveau de compétitions (4,8 %). Trois équipements sportifs se détachent néanmoins en accueillant des compétitions internationales : deux skate-parks, le Cosanostra skatepark à Chelles (77) et l'Espace glisse du Centre sportif des fillettes dans le 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris, ainsi que l'anneau de roller du COSEC de Draveil (91).

## 47% des activités pratiquées dédiées au roller acrobatique

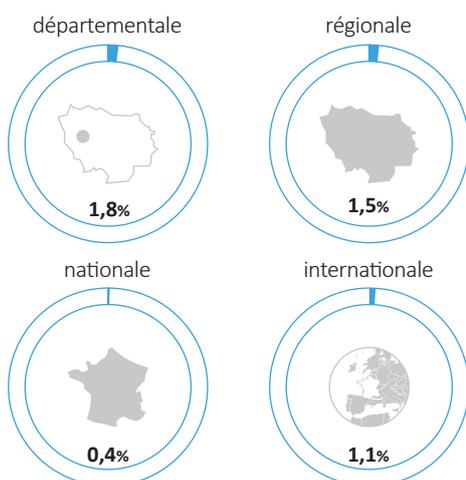


## 18% des skate-parks accueillent des clubs sportifs



## 1,1% de compétitions\* internationales

\* plus haut niveau de compétition recensé par activité



### Le saviez-vous ?

La ville de Chelles en Seine-et-Marne possède un équipement de renom le Cosanostra Skatepark. Il a été construit dans un ancien complexe de courts de tennis couverts. Créé au début des années 2000, il est géré par une association de skateurs. Une partie extérieure complète l'équipement avec un bowl en béton. En plus des contests, des tournées de pros et de l'école de skate, l'association y organise beaucoup d'événements culturels et citoyens (expos, théâtres, rencontres, etc.).



# LES BOULODROMES



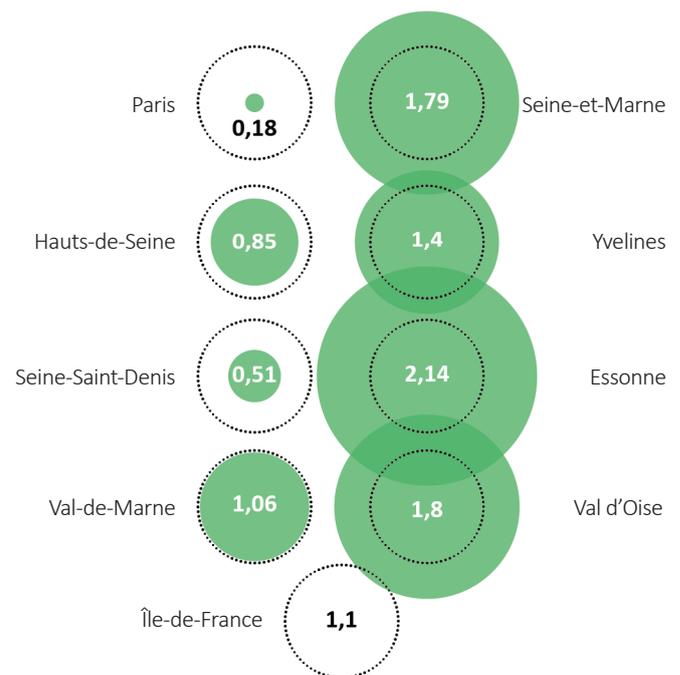
© Terryfic3D, iStock

Avec **1 306** équipements sportifs recensés en région Île-de-France et répartis dans **967** installations sportives, publiques ou privées, les bouledromes représentent 4,8 % du parc francilien des équipements sportifs, hors sports de nature. **642** communes en sont pourvues sur les 1 296.

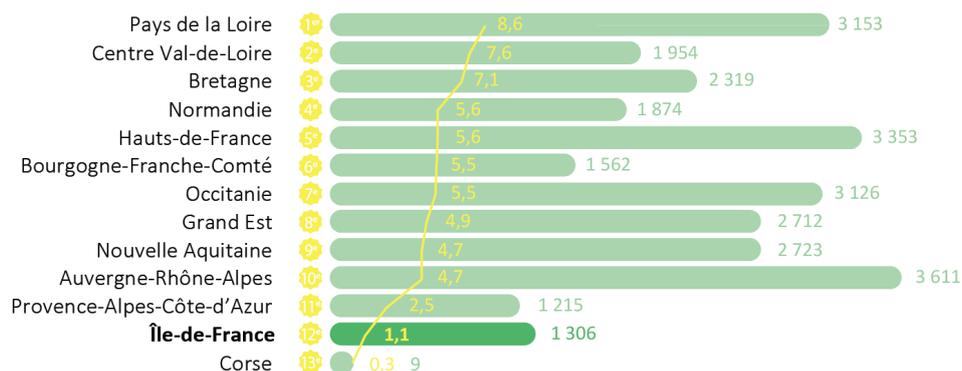
Ils se répartissent selon trois types d'équipements sportifs : les terrains de pétanque, qui représentent 91,7 % du parc francilien, les terrains de boules et les terrains de boules traditionnelles.

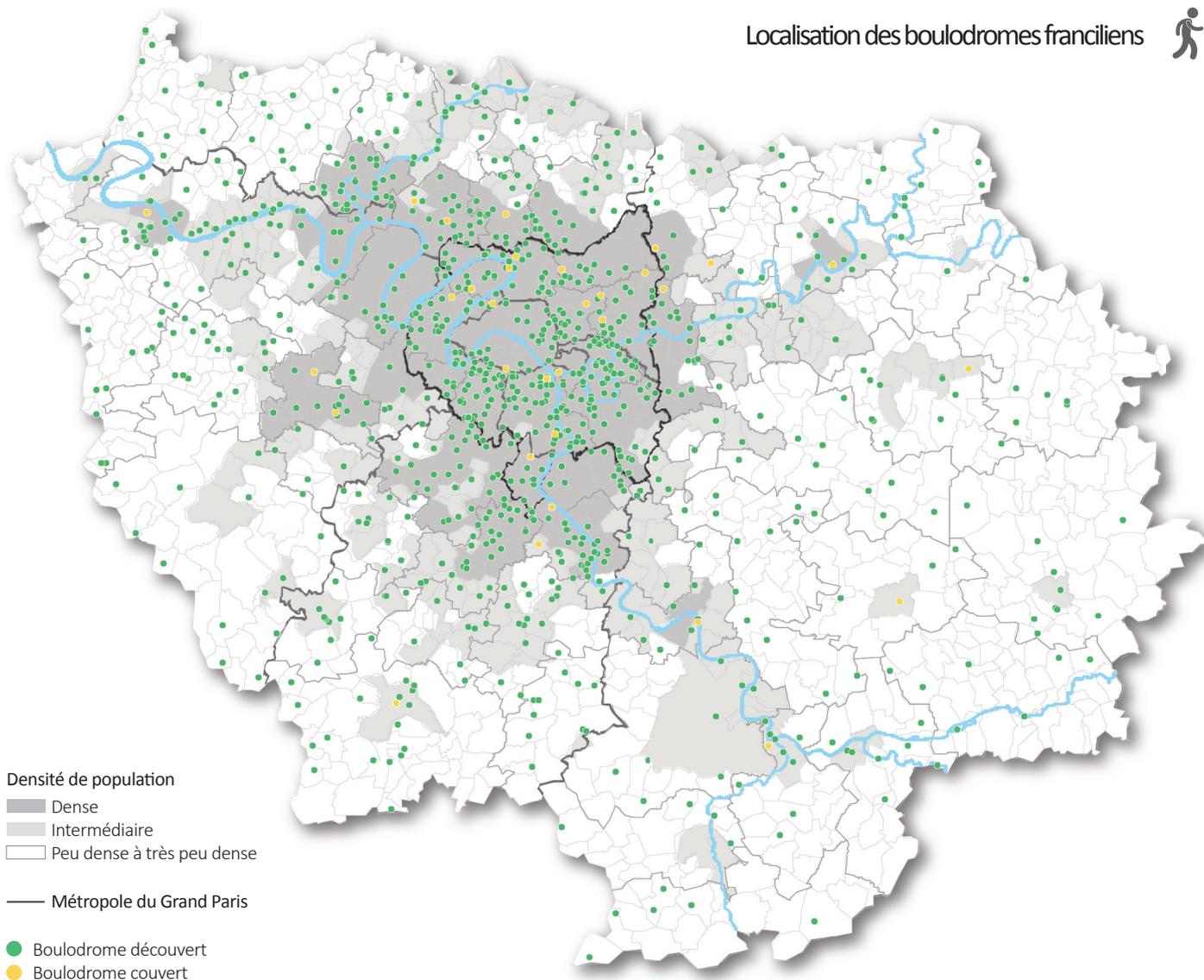
L'Île-de-France se classe en 11<sup>e</sup> position des régions métropolitaines en nombre de bouledromes. Elle se situe à l'avant-dernier rang en le rapportant à la population, avec un taux pour 10 000 habitants de 1,1. La moyenne nationale s'élève à 4,5.

Nombre de bouledromes pour 10 000 habitants



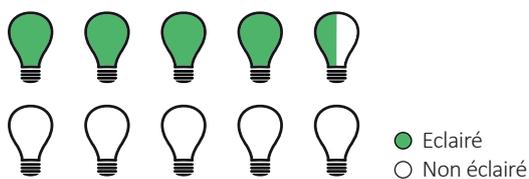
Comparatif des régions métropolitaines



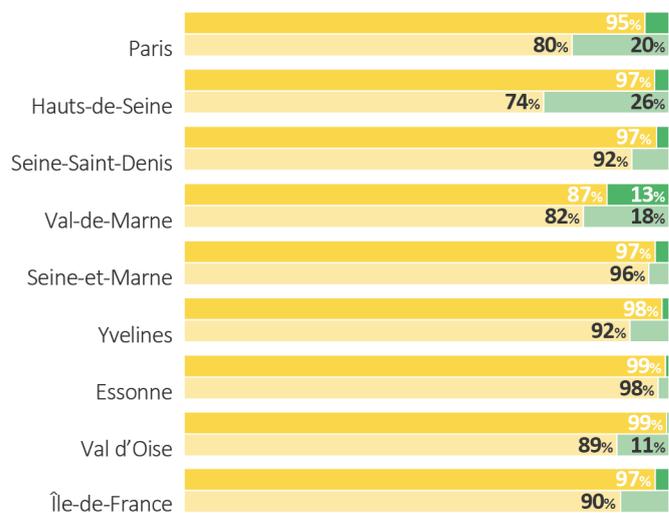


- Densité de population
- Dense
  - Intermédiaire
  - Peu dense à très peu dense
- Métropole du Grand Paris
- Bouledrome découvert
  - Bouledrome couvert

45 % de bouledromes extérieurs éclairés



90 % des bouledromes sont gérés par une structure publique



92 % de terrains de pétanque



- Propriétaire public
- Propriétaire privé
- Gestionnaire public
- Gestionnaire privé



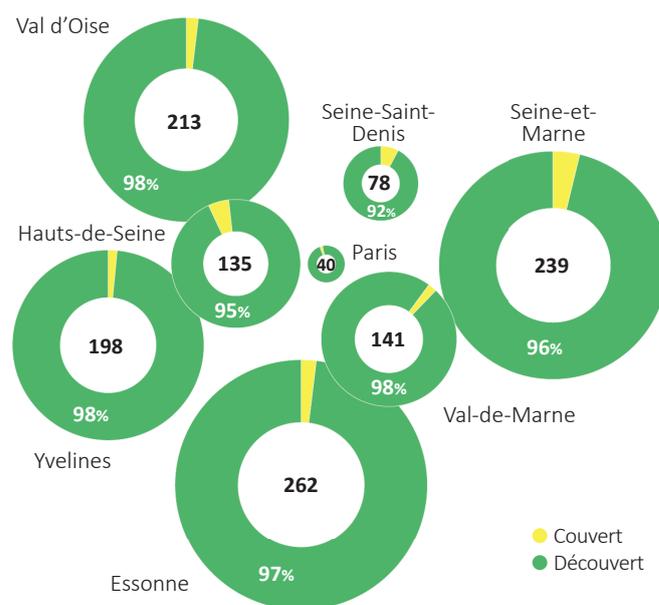
97 % des bouledromes sont publics, dont 92,1 % appartiennent à une commune. Ils sont 10 % à être gérés par une structure privée, dont 89,1 % par une association.

Seuls 1,9 % des bouledromes sont couverts. 61 % sont déclarés comme étant accessibles 7j/7 et 24h/24, pourtant seuls 45,3 % des terrains extérieurs sont éclairés permettant ainsi une pratique sportive de nuit.

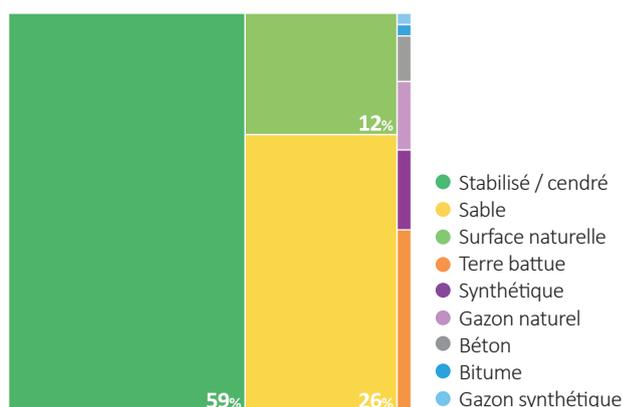
La grande majorité des terrains (85,1 %) ont un sol en stabilisé / cendré ou en sable. 11,5 % sont en terre.

La mise en service ou la rénovation des bouledromes est répartie de façon assez homogène dans le temps, avec une augmentation entre 1985 et 2004.

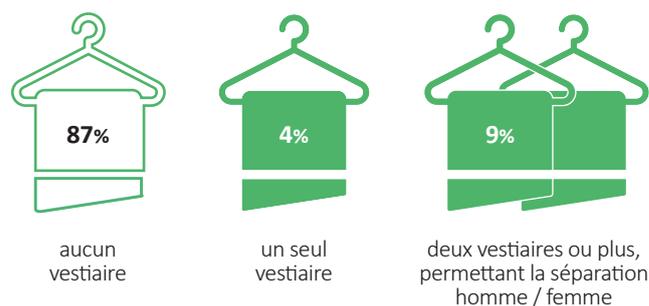
### 97% de bouledromes découverts



### 59% de bouledromes en stabilisé / cendré



### 87% des bouledromes ne disposent d'aucun vestiaire



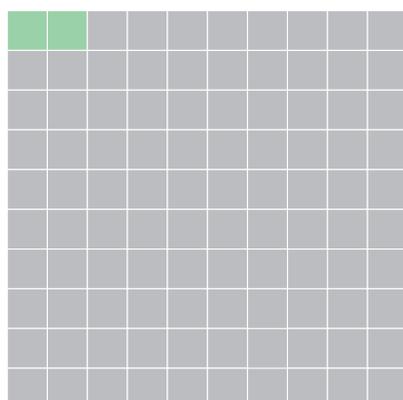
### 29% de bouledromes mis en service ou rénovés avant 1985

	avant 1975	de 1975 à 1984	de 1985 à 1994	de 1995 à 2004	à partir de 2005
Paris	21%	11%	45%	18%	5%
Hauts-de-Seine	30%	11%	17%	27%	15%
Seine-Saint-Denis	39%	12%	24%	15%	10%
Val-de-Marne	22%	15%	16%	36%	11%
Seine-et-Marne	14%	13%	28%	22%	23%
Yvelines	8%	16%	30%	30%	16%
Essonne	6%	15%	23%	39%	16%
Val d'Oise	14%	10%	24%	38%	14%
Île-de-France	16%	13%	25%	31%	15%

■ poids du parc d'équipement



## 2% de bouledromes équipés de tribunes fixes

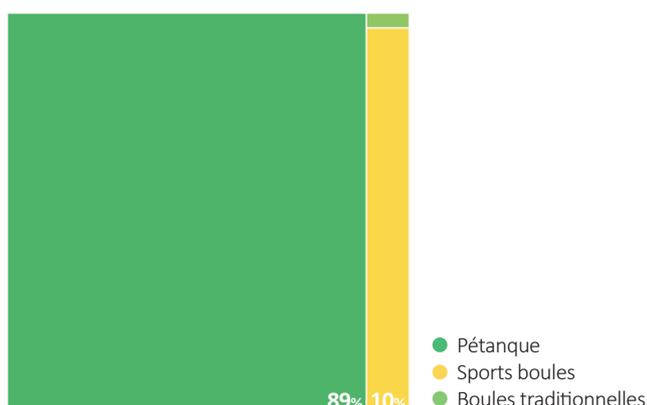


- Moins de 220 places
- Absence de tribune

Les terrains de pétanque ou de boules sont principalement des terrains dits de proximité. Seuls vingt d'entre eux disposent de tribunes fixes, soit 1,6 % du parc francilien. Cinq terrains sont équipés de tribunes de plus de 200 places : le terrain de pétanque du Parc des Sports Nelson Mandela à Montmorency dans le Val d'Oise, seul terrain de la région à accueillir des compétitions internationales, celui du Bouledrome André Remond à Bondy en Seine-Saint-Denis et enfin les trois terrains du Bouledrome Serge Bosredon à Viry-Châtillon en Essonne.

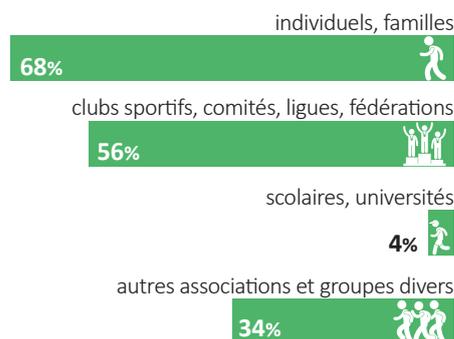
67,7 % des bouledromes sont utilisés par des sportifs individuels, 56,2 % par des clubs sportifs et 34,3 % par d'autres associations. Les scolaires sont peu représentés avec seulement 4,1 % de terrains utilisés.

## 89% des activités pratiquées dédiées à la pétanque



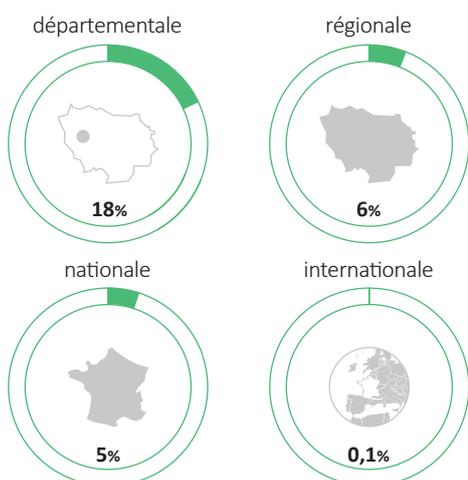
- Pétanque
- Sports boules
- Boules traditionnelles

## 56% des bouledromes accueillent des clubs sportifs



## 18% de compétitions\* départementales

\* plus haut niveau de compétition recensé par activité



### Le saviez-vous ?

Le bouledrome d'Issy-les-Moulineaux dans les Hauts-de-Seine est un des rares bouledromes couverts de la région. Il a ouvert ses portes en 2013 dans le nouvel éco-quartier du Fort d'Issy.

Il comporte 24 pistes de jeux et offre un club house de 267 m<sup>2</sup>. Le club de pétanque de la commune compte près de 400 licenciés.

# LES ÉQUIPEMENTS ÉQUESTRES

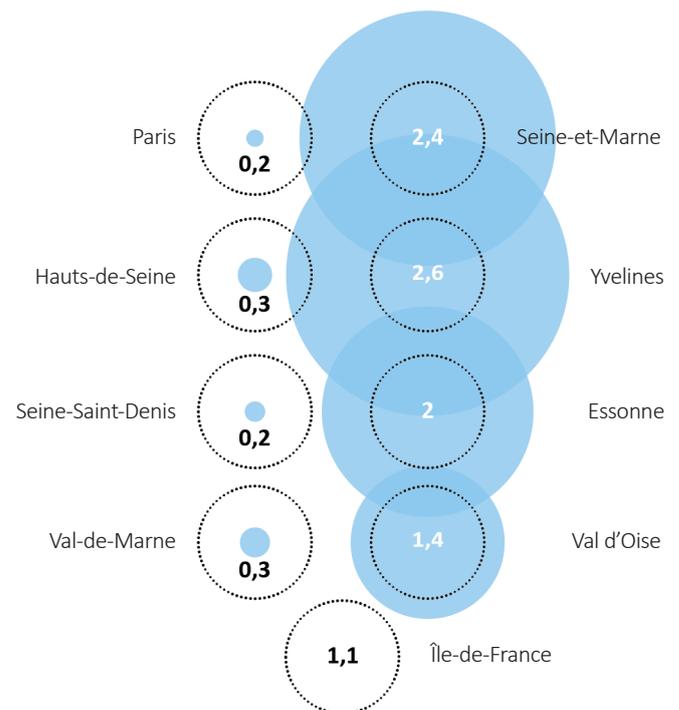


Avec **1 262** équipements sportifs recensés en région Île-de-France et répartis dans **392** installations sportives, publiques ou privées, les équipements équestres représentent 4,6 % du parc francilien des équipements sportifs, hors sports de nature. **306** communes en sont pourvues sur les 1 296.

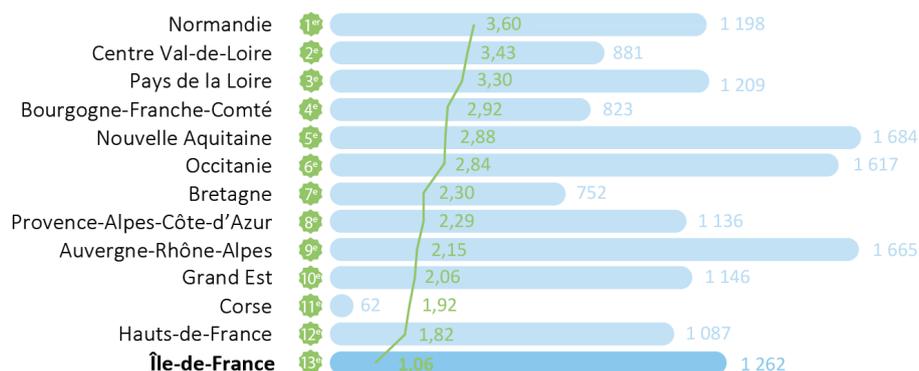
Ils se répartissent selon sept types d'équipements sportifs : les manèges, les carrières, les carrières de dressage / rond de longe, les parcours d'obstacles, les parcours de cross, les pistes de course sur le plat et les terrains de polo. Dans le RES, les hippodromes sont recensés dans la catégorie « piste de course sur le plat ».

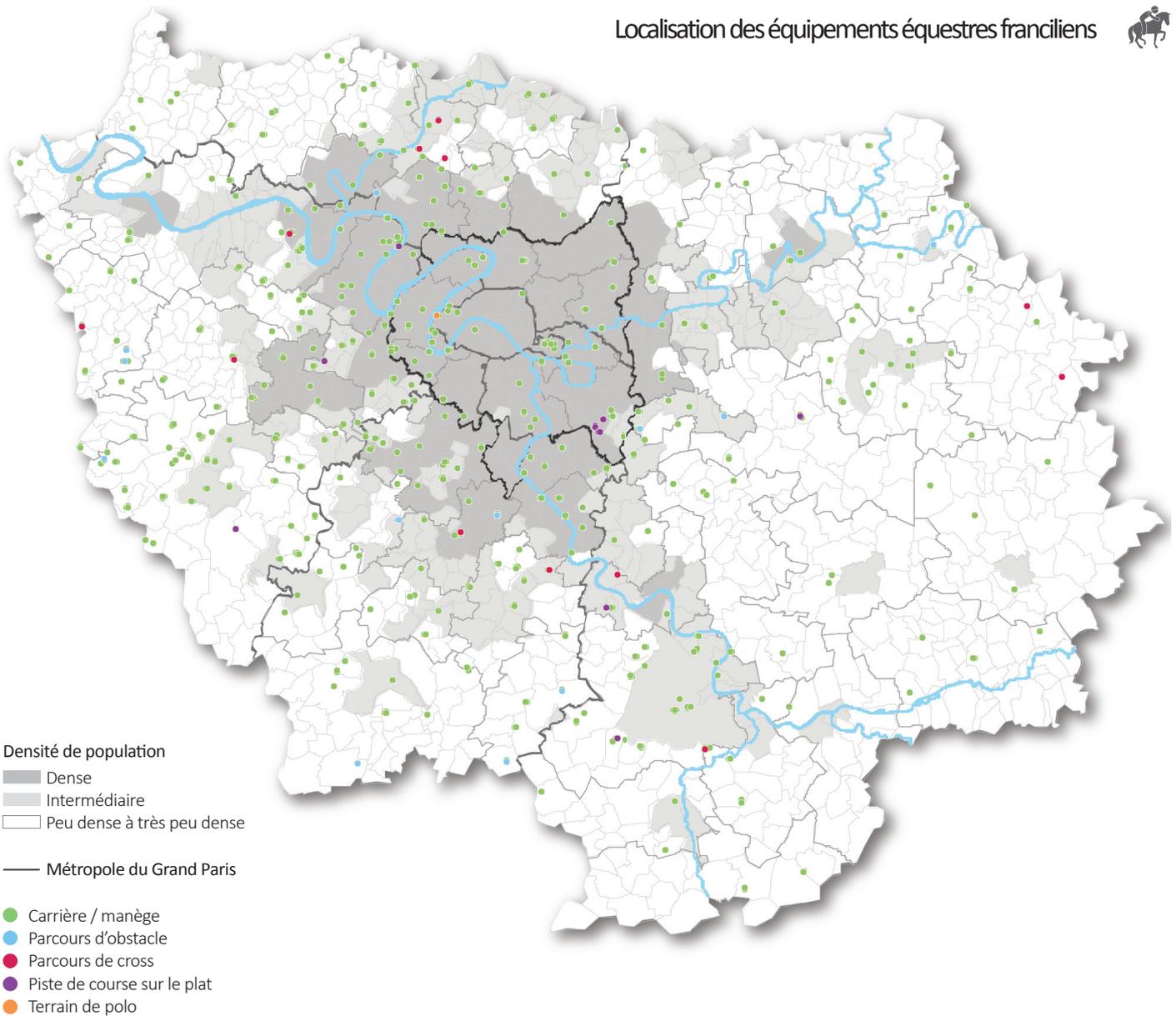
L'Île-de-France se classe en 4<sup>e</sup> position des régions métropolitaines en nombre d'équipements équestres. Elle se situe au dernier rang en le rapportant à la population, avec un taux pour 10 000 habitants de 1,06. La moyenne nationale s'élève à 2,28.

Nombre d'équipements équestres pour 10 000 habitants



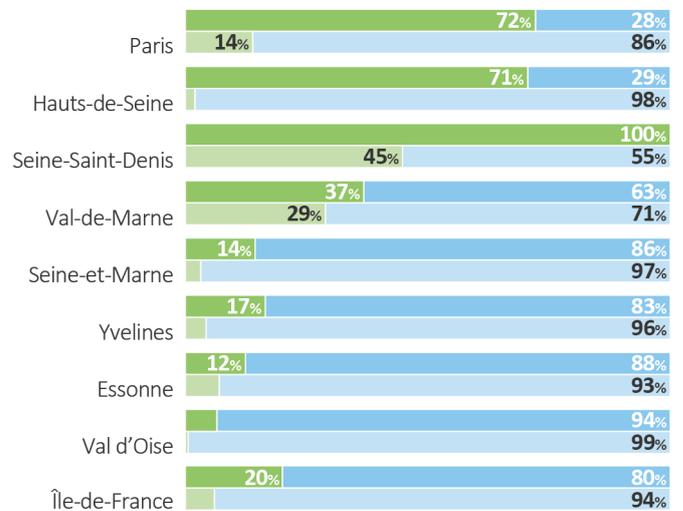
Comparatif des régions métropolitaines



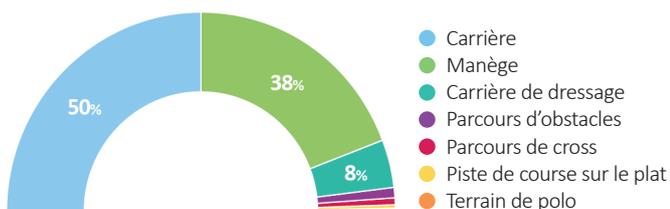


- Densité de population
- Dense
  - Intermédiaire
  - Peu dense à très peu dense
- Métropole du Grand Paris
- Carrière / manège
  - Parcours d'obstacle
  - Parcours de cross
  - Piste de course sur le plat
  - Terrain de polo

80% des équipements équestres appartiennent à une structure privée



38% de manèges



- Carrière
- Manège
- Carrière de dressage
- Parcours d'obstacles
- Parcours de cross
- Piste de course sur le plat
- Terrain de polo

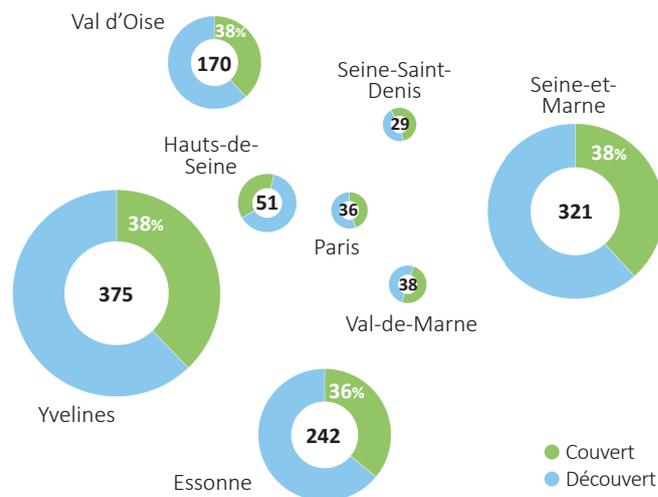
- Propriétaire public
- Propriétaire privé
- Gestionnaire public
- Gestionnaire privé



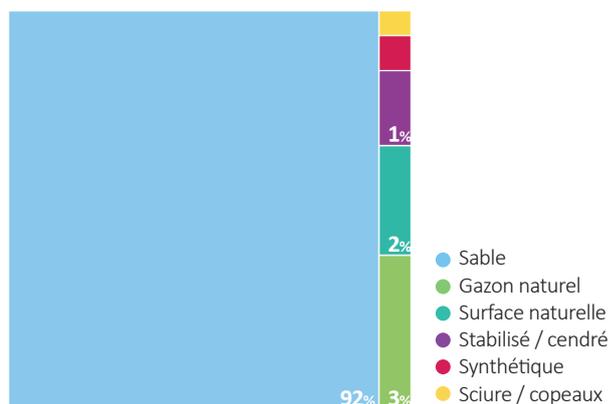
Les équipements équestres franciliens sont recensés en grande partie dans les départements de la grande couronne et sont peu représentés à Paris et sa petite couronne. Si en moyenne seulement 15,2 % des équipements recensés appartiennent aux collectivités territoriales, les départements de Paris, des Hauts-de-Seine et de Seine-Saint-Denis se démarquent avec des taux bien supérieurs, respectivement 61,1 %, 70,6 % et 75,8 %. 94,1 % des équipements équestres sont gérés par une structure privée.

64 % des équipements équestres ont été mis en service ou rénovés après 1995, dont 28,2 % après 2005. Les départements de Paris et des Hauts-de-Seine ont les parcs d'équipements équestres les plus anciens : 48,6 % des équipements parisiens datent d'avant 1975, 45,1 % de ceux des Hauts-de-Seine d'avant 1984.

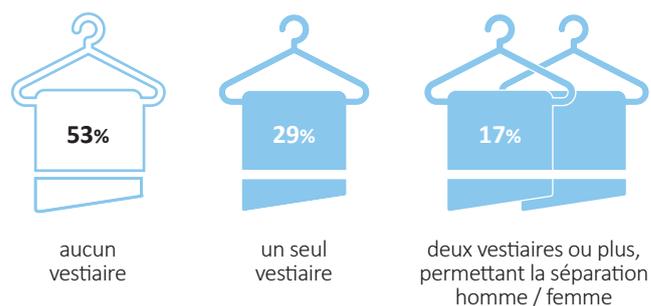
### 61 % d'équipements équestres découverts



### 92 % d'équipements équestres en sable



### 53 % des équipements équestres ne disposent d'aucun vestiaire



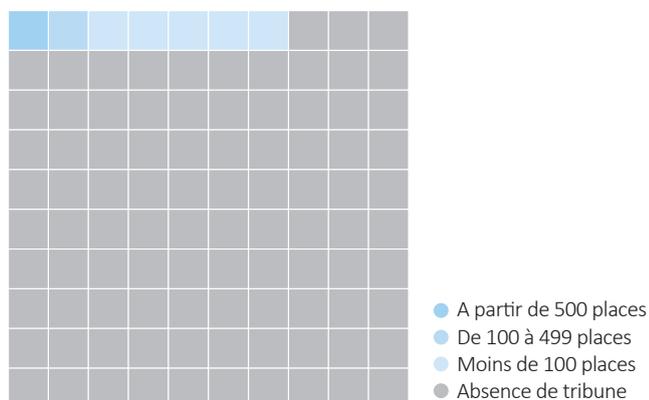
### 36 % d'équipements équestres mis en service ou rénovés avant 1995

	avant 1975	de 1975 à 1984	de 1985 à 1994	de 1995 à 2004	à partir de 2005
Paris	49%	3%	11%	11%	26%
Hauts-de-Seine	10%	35%	8%	37%	10%
Seine-Saint-Denis	17%	14%	21%	31%	17%
Val-de-Marne	5%	21%	8%	45%	21%
Seine-et-Marne	6%	11%	21%	27%	35%
Yvelines	8%	8%	12%	43%	30%
Essonne	11%	10%	20%	41%	17%
Val d'Oise	6%	12%	12%	33%	37%
Île-de-France	9%	11%	16%	36%	28%

■ poids du parc d'équipement



### 7% d'équipements équestres équipés de tribunes fixes

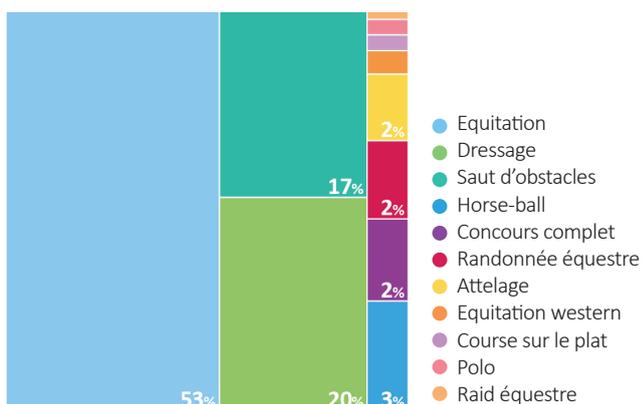


6,6 % des équipements équestres sont équipés de tribunes fixes, il s'agit à 96,3 % de manèges, de carrières et de carrières de dressage. Avec ses 1 200 places assises, la carrière du Grand Parquet située à Fontainebleau en Seine-et-Marne dispose de la plus grande capacité d'accueil de spectateurs. Arrivent en deuxième position la carrière de l'Association La Plaine Saint-Hubert dans le 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris et le manège de l'Espace Rozier Haras des Grands Champs à Bois-le-Roi en Seine-et-Marne avec leurs 800 places assises.

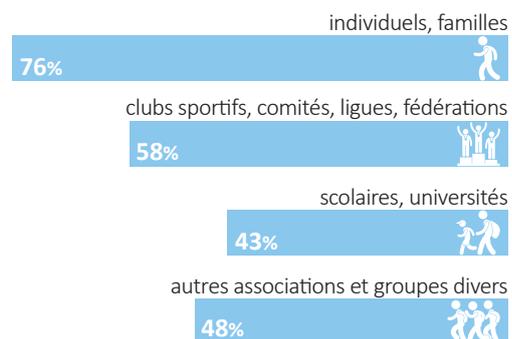
25,1 % des équipements équestres accueillent des compétitions dans au moins une discipline une fois dans l'année, dont 2,1 % internationales.

Les équipements équestres sont utilisés en majorité par des sportifs individuels (75,6 % des équipements en accueillent) mais également par les clubs sportifs à hauteur de 58,4 %. Ils sont 42,9 % à accueillir des scolaires.

### 17% des activités pratiquées dédiées au saut d'obstacles

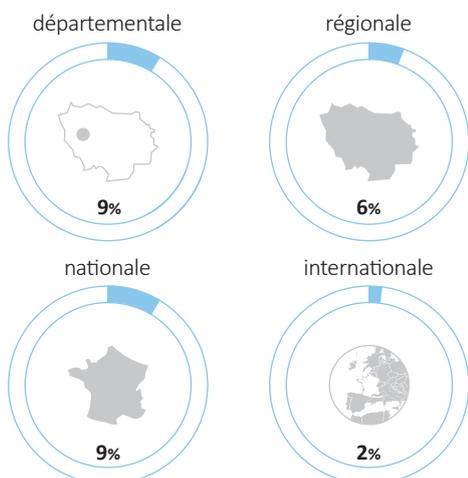


### 58% des équipements équestres accueillent des clubs sportifs



### 9% de compétitions\* nationales

\* plus haut niveau de compétition recensé par activité



#### Le saviez-vous ?

Si le statut associatif a largement prédominé jusque dans les années 1970, aujourd'hui les formes juridiques les plus fréquentes des centres équestres sont les sociétés privées commerciales, les entreprises individuelles et les exploitations agricoles. Les centres équestres municipaux sont rares, moins d'une dizaine sur les 392 installations recensées en Île-de-France. On peut citer ceux d'Orly et de Bry-sur-Marne (94) ou encore celui de Dourdan (91).

# LES PAS DE TIR



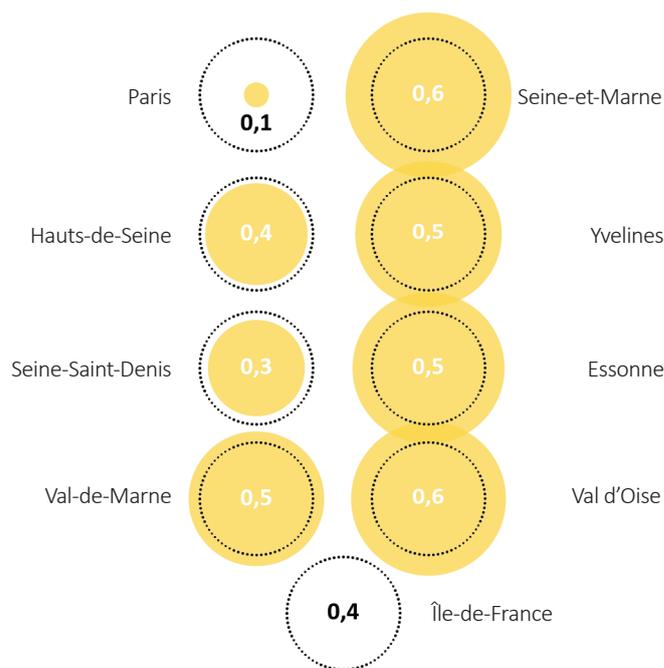
© pilotka, iStock

Avec **486** équipements sportifs recensés en région Île-de-France et répartis dans **281** installations sportives, publiques ou privées, les pas de tir représentent 1,8 % du parc francilien des équipements sportifs, hors sports de nature. **218** communes en sont pourvues sur les 1 296.

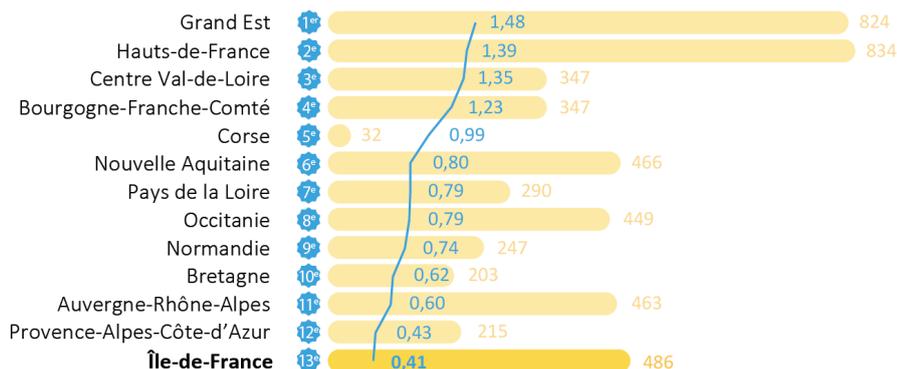
Ils se répartissent selon trois types d'équipements : les pas de tir à l'arc ainsi que les pas de tir à la cible et les pas de tir aux plateaux (armes à feu).

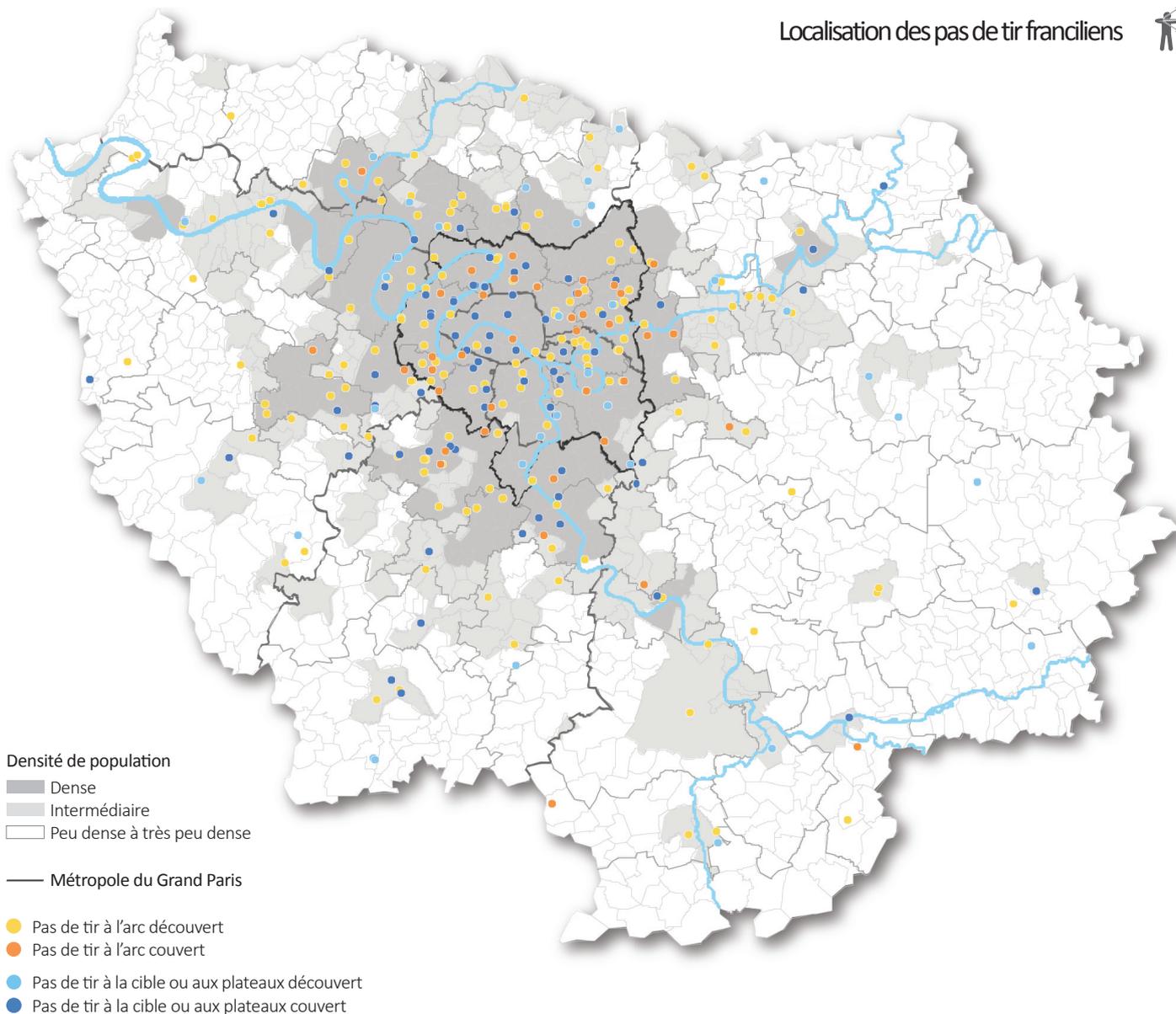
L'Île-de-France se classe en 3<sup>e</sup> position des régions métropolitaines en nombre de pas de tir. Elle se situe au dernier rang en le rapportant à la population, avec un taux pour 10 000 habitants de 0,41. La moyenne nationale s'élève à 0,82.

Nombre de pas de tir pour 10 000 habitants



## Comparatif des régions métropolitaines



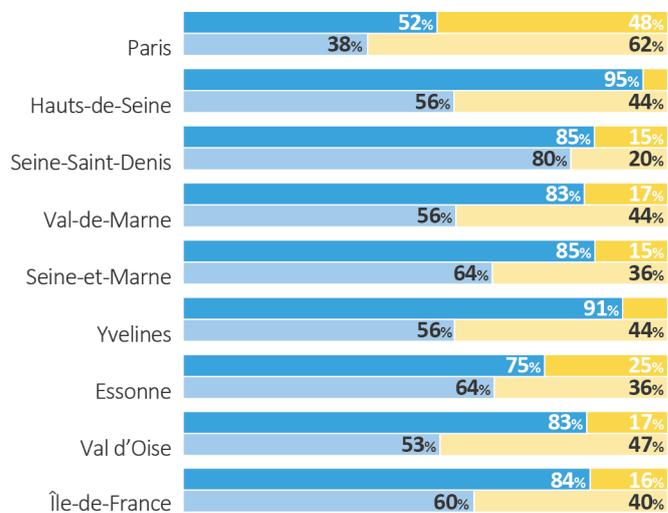


Densité de population  
 ■ Dense  
 ■ Intermédiaire  
 □ Peu dense à très peu dense

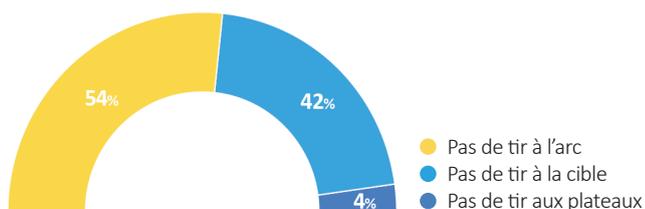
— Métropole du Grand Paris

● Pas de tir à l'arc découvert  
 ● Pas de tir à l'arc couvert  
 ● Pas de tir à la cible ou aux plateaux découvert  
 ● Pas de tir à la cible ou aux plateaux couvert

40 % des pas de tir sont gérés par une structure privée



54 % de pas de tir à l'arc



● Pas de tir à l'arc  
 ● Pas de tir à la cible  
 ● Pas de tir aux plateaux

● Propriétaire public    ● Propriétaire privé  
 ● Gestionnaire public    ● Gestionnaire privé

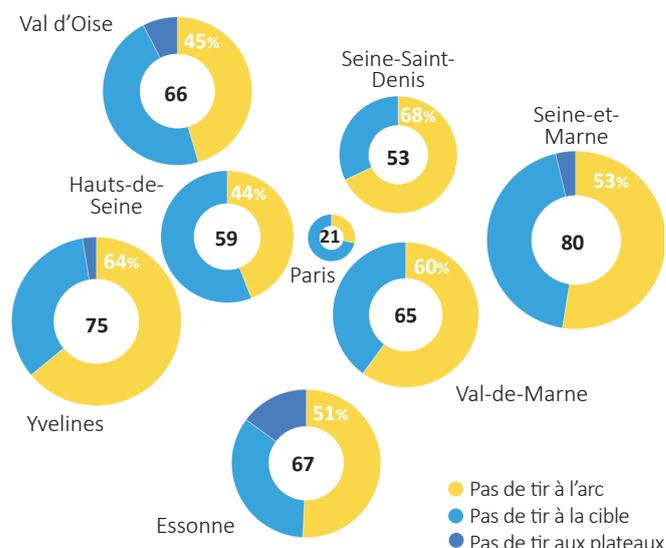


78,3 % des pas de tir sont la propriété d'une collectivité territoriale mais ils sont 40,2 % à être gérés par une structure privée (29,6 % des pas de tir publics). Le département de Paris se détache avec des taux de 28,6 % et 61,9 %.

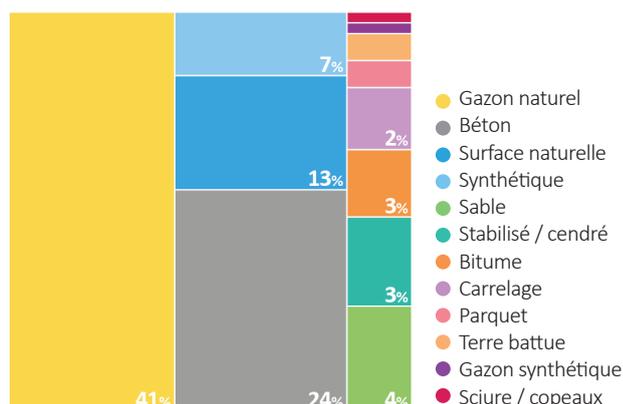
Les pas de tir sont des équipements majoritairement découverts (59,3 %) et ne sont que 37 % à être aménagés d'un ou plusieurs vestiaires. La distance des pas de tir recensés varie de 10 à 300 mètres. Les plus fréquents sont les pas de tir de 10 mètres (32 % des pas de tir recensés), de 25 mètres (29,5 %) et de 50 mètres (35 %).

Les années de mise en service ou de rénovation des pas de tir sont réparties de façon homogène depuis 1985. Paris se détache avec un taux de 42,8 % de 1995 à 2004.

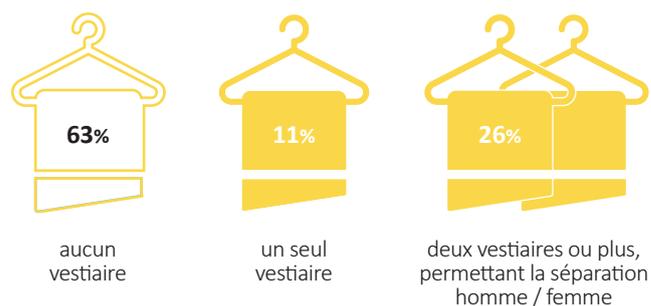
### 54 % de pas de tir à l'arc



### 24 % de pas de tir en béton



### 63 % des pas de tir ne disposent d'aucun vestiaire



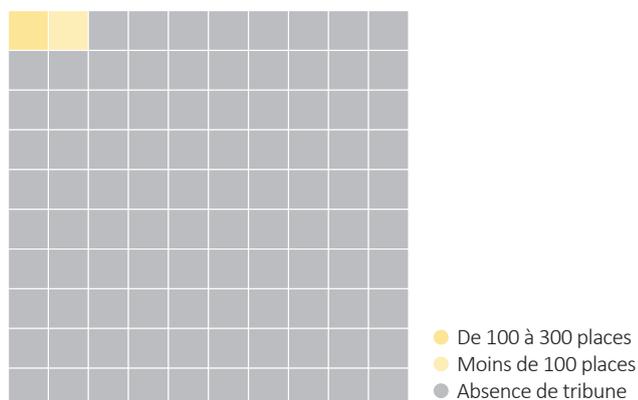
### 58 % de pas de tir mis en service ou rénovés avant 1995

	avant 1975	de 1975 à 1984	de 1985 à 1994	de 1995 à 2004	à partir de 2005
Paris	20%	20%	5%	43%	10%
Hauts-de-Seine	39%	2%	18%	23%	19%
Seine-Saint-Denis	25%	19%	13%	21%	21%
Val-de-Marne	18%	6%	26%	20%	29%
Seine-et-Marne	5%	35%	21%	22%	18%
Yvelines	10%	22%	31%	21%	17%
Essonne	16%	18%	25%	28%	12%
Val d'Oise	11%	31%	15%	21%	23%
Île-de-France	17%	20%	21%	23%	19%

■ poids du parc d'équipement



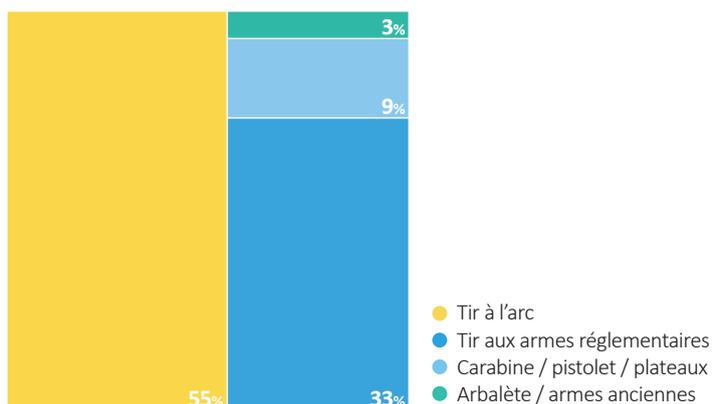
## 2% de pas de tir équipés de tribunes fixes



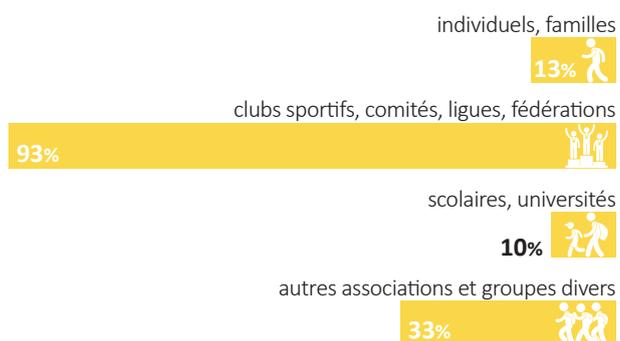
93,2 % des pas de tir accueillent des clubs sportifs. Ce sont les utilisateurs les plus recensés, loin devant les autres associations ou groupes divers qui ne sont présents que dans 32,9 % des pas de tir.

Si très peu de pas de tir sont aménagés de tribunes fixes (1,5 %), ils sont 38,7 % à accueillir au moins une compétition d'une discipline dans l'année. Le tir à l'arc représente 55,9 % des compétitions, le tir aux armes réglementaires 29,2 %. Trois pas de tir ont été déclarés comme accueillant des compétitions internationales, ils se situent au Centre Départemental et Régional de Tir à l'Arc à Chennevières-sur-Marne dans le Val-de-Marne et au Ball-trap La Cerisaille à Guigneville-sur-Essonne en Essonne.

## 3% des activités pratiquées dédiées aux arbalètes et armes anciennes

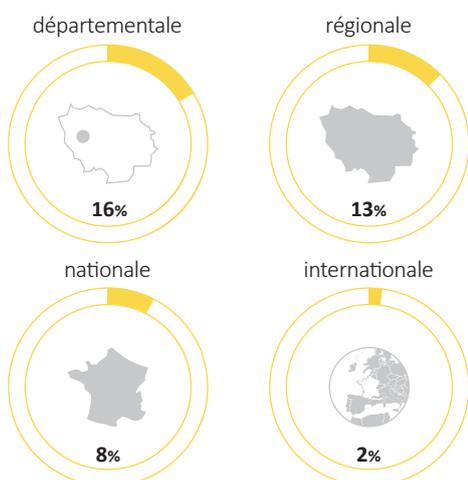


## 93% des pas de tir accueillent des clubs sportifs



## 8% de compétitions\* nationales

\* plus haut niveau de compétition recensé par activité



### Le saviez-vous ?

La ville de Chennevières-sur-Seine (94) accueille le Centre départemental et régional de tir à l'arc inauguré en 2005. Il est géré par une association regroupant la fédération et les comités régional et départemental de tir à l'arc. Réalisé avec l'appui du Conseil régional d'Île-de-France et du Ministère de la Jeunesse et des Sports, il dispose d'un pas de tir extérieur, d'une salle de tir avec un pas de 45 mètres de large permettant l'organisation de compétitions ainsi que d'une archerie de 130 m<sup>2</sup>.

# LES ÉQUIPEMENTS DE GOLF



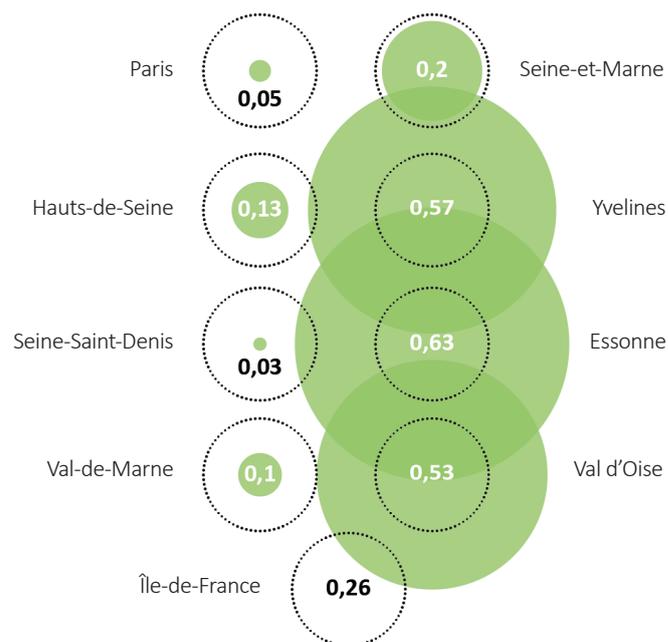
© ImagineGolf, iStock

Avec **303** équipements sportifs recensés en région Île-de-France et répartis dans **103** installations sportives, publiques ou privées, les golfs représentent 1,1 % du parc francilien des équipements sportifs, hors sports de nature. **97** communes en sont pourvues sur les 1 296.

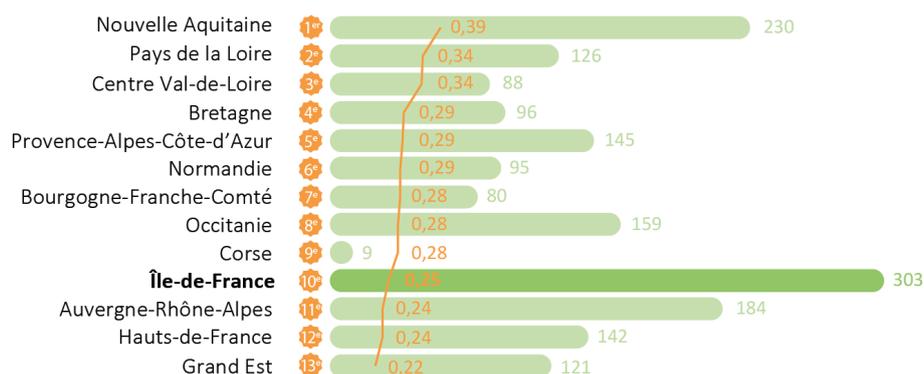
Ils se répartissent selon cinq types d'équipements sportifs : les parcours de 18 trous, les parcours de 9 trous, les parcours d'initiation, les practices et les swingolf.

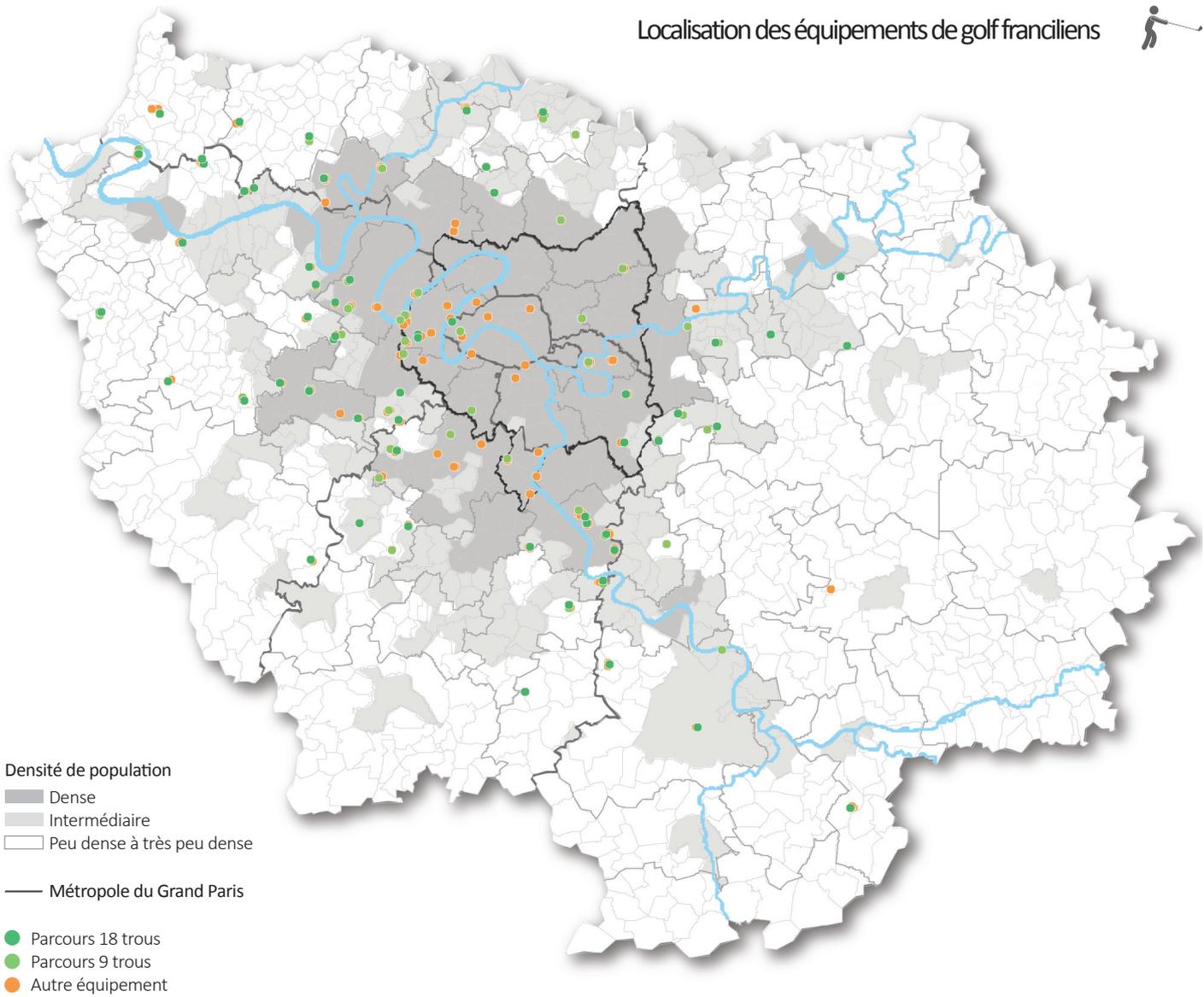
L'Île-de-France se classe en 1<sup>ère</sup> position des régions métropolitaines en nombre d'équipements de golf. Elle se situe au 10<sup>e</sup> rang en le rapportant à la population, avec un taux pour 10 000 habitants de 0,26. La moyenne nationale s'élève à 0,28.

## Nombre d'équipements de golf pour 10 000 habitants



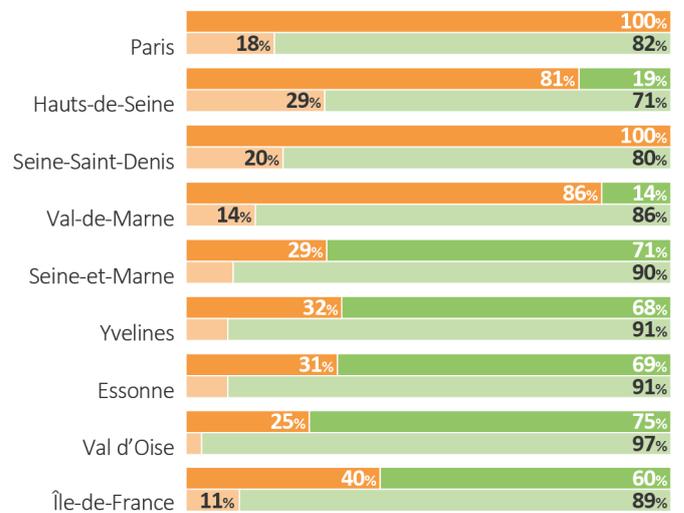
## Comparatif des régions métropolitaines



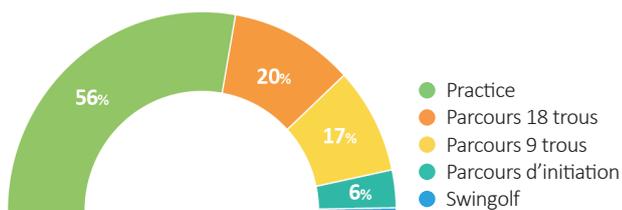


- Densité de population
- Dense
  - Intermédiaire
  - Peu dense à très peu dense
- Métropole du Grand Paris
- Parcours 18 trous
  - Parcours 9 trous
  - Autre équipement

89% des équipements de golf sont gérés par une structure privée



20% de parcours 18 trous



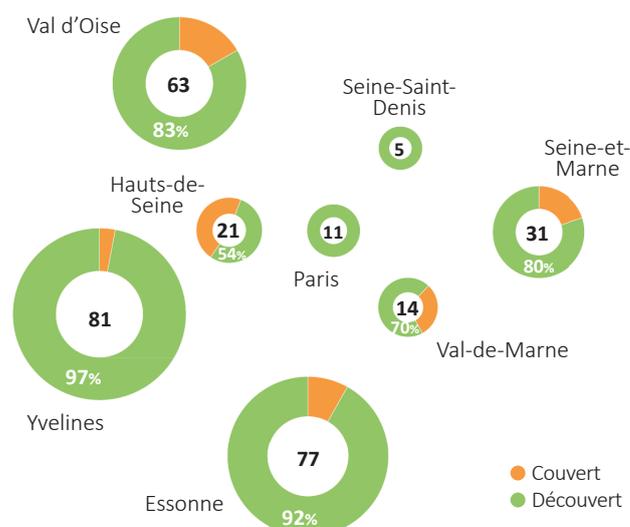
- Propriétaire public
- Propriétaire privé
- Gestionnaire public
- Gestionnaire privé



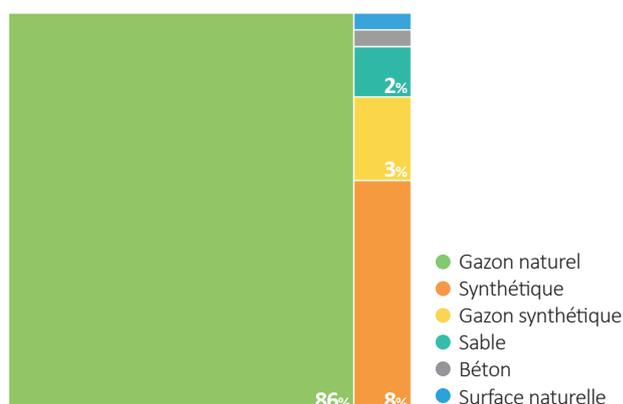
Les équipements de golf recensés à Paris et la petite couronne sont à 78,4 % la propriété d'une collectivité territoriale alors qu'ils ne le sont qu'à 24,6 % dans les départements de la grande couronne.  
89,4 % des équipements de golfs sont gérés par une structure privée (73,3 % des équipements de golf publics).

Les équipements de golfs se développent principalement depuis 1985. D'abord dans les départements de la Seine-et-Marne, de l'Essonne et du Val d'Oise avec environ 50% de leur parc mis en service ou rénové entre 1985 et 1995, puis à Paris et en Seine-Saint-Denis entre 1995 et 2005 et enfin dans les Hauts-de-Seine et le Val-de-Marne depuis 2005.

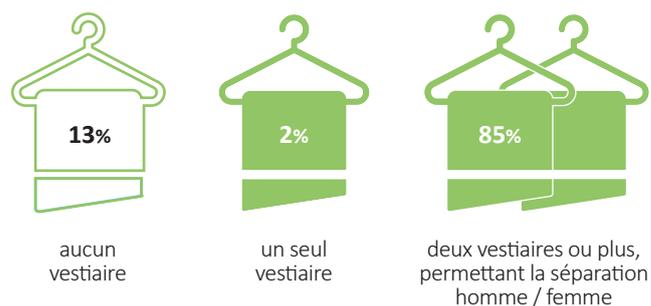
### 14 % de pratiques couvertes



### 86 % de pratiques en gazon naturel



### 85 % des équipements de golf disposent d'au moins deux vestiaires



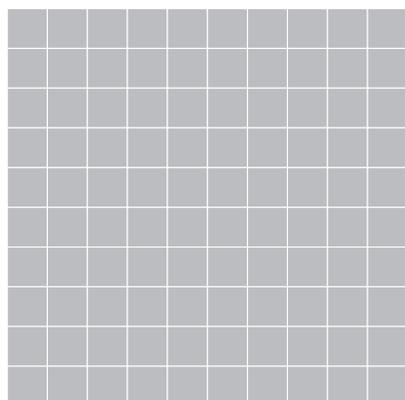
### 47 % d'équipements de golf mis en service ou rénovés depuis 1995

	avant 1975	de 1975 à 1984	de 1985 à 1994	de 1995 à 2004	à partir de 2005
Paris	9%	0%	27%	55%	9%
Hauts-de-Seine	14%	5%	14%	29%	38%
Seine-Saint-Denis	0%	0%	20%	60%	20%
Val-de-Marne	0%	0%	29%	21%	50%
Seine-et-Marne	7%	3%	50%	13%	27%
Yvelines	15%	9%	19%	30%	28%
Essonne	9%	14%	51%	18%	8%
Val d'Oise	14%	0%	44%	29%	13%
Île-de-France	11%	7%	36%	26%	21%

■ poids du parc d'équipement



## Les équipements de golf ne sont équipés d'aucune tribune fixe



● Présence de tribune  
● Absence de tribune

Aucun équipement de golf francilien ne recense de tribunes fixes. La pratique du golf n'est pas adaptée à ce type d'aménagement.

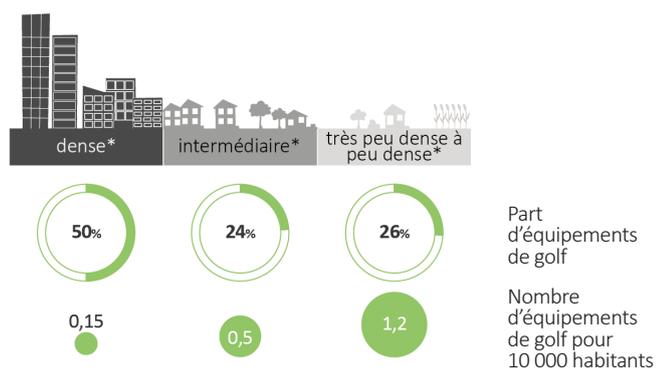
50 % des équipements sportifs de la famille des golfs se situent en zone dense. Il s'agit principalement de practices, les parcours de golfs de 18 trous sont recensés en majorité en zones de densité intermédiaire.

90,4 % des équipements de golf accueillent des sportifs individuels et 74,9 % des clubs sportifs. Ils sont 9,6 % à n'accueillir que des clubs sportifs ou des associations.

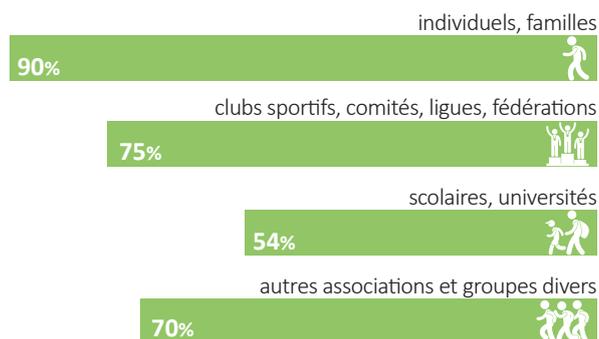
Onze parcours de golf de 18 trous (17,7 %) et six parcours de golf de 9 trous (11,8 %) sont recensés comme accueillant des compétitions internationales.

## 50 % d'équipements de golf localisés en zone dense

\*Densité de population selon la classification INSEE

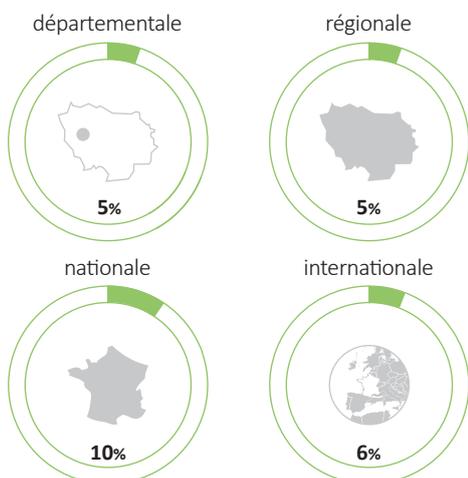


## 75 % des équipements de golf accueillent des clubs sportifs



## 10% de compétitions\* nationales

\* plus haut niveau de compétition recensé par activité



### Le saviez-vous ?

La 1<sup>ère</sup> édition de l'Open de France, le plus ancien et le plus important tournoi de golf d'Europe continentale, s'est tenu en 1906 au golf de La Boulie à Versailles dans les Yvelines.

En 1990, le Golf National de Guyancourt est créé à l'initiative de la fédération pour accueillir de façon permanente cette compétition qui prend de l'ampleur.

# LES PATINOIRES



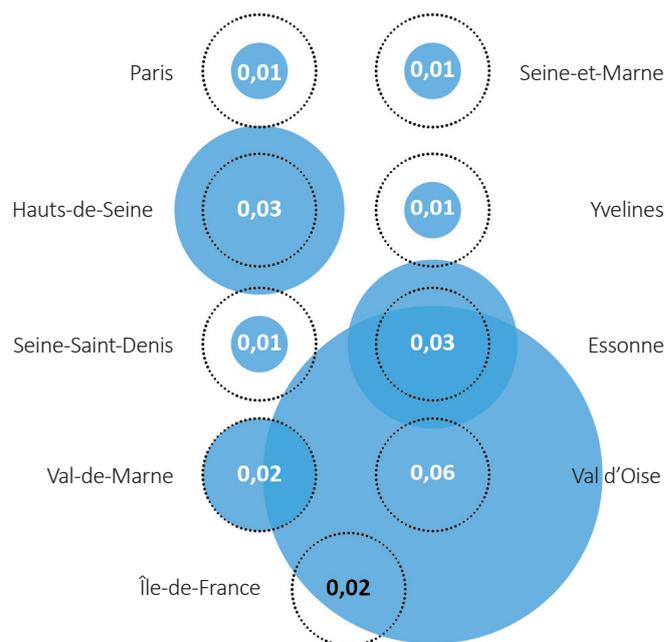
© SimplyCreativePhotography, iStock

Avec **26** aires de sports de glace recensées en région Île-de-France et réparties dans **25** installations sportives, publiques, les patinoires représentent 0,95 % du parc francilien des équipements sportifs, hors sports de nature. **23** communes en sont pourvues sur les 1 296.

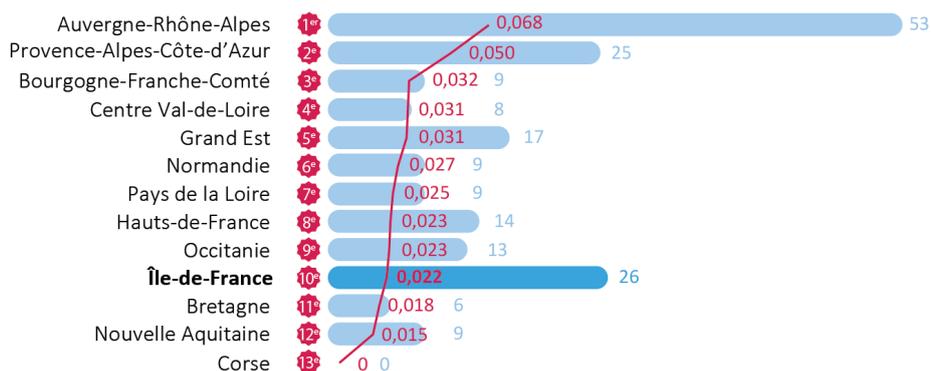
Ils se répartissent selon deux types d'équipements sportifs : les aires de sports de glace sportives et les aires de sports de glace ludiques. Les patinoires temporaires aménagées pendant la période hivernale ne sont pas recensées.

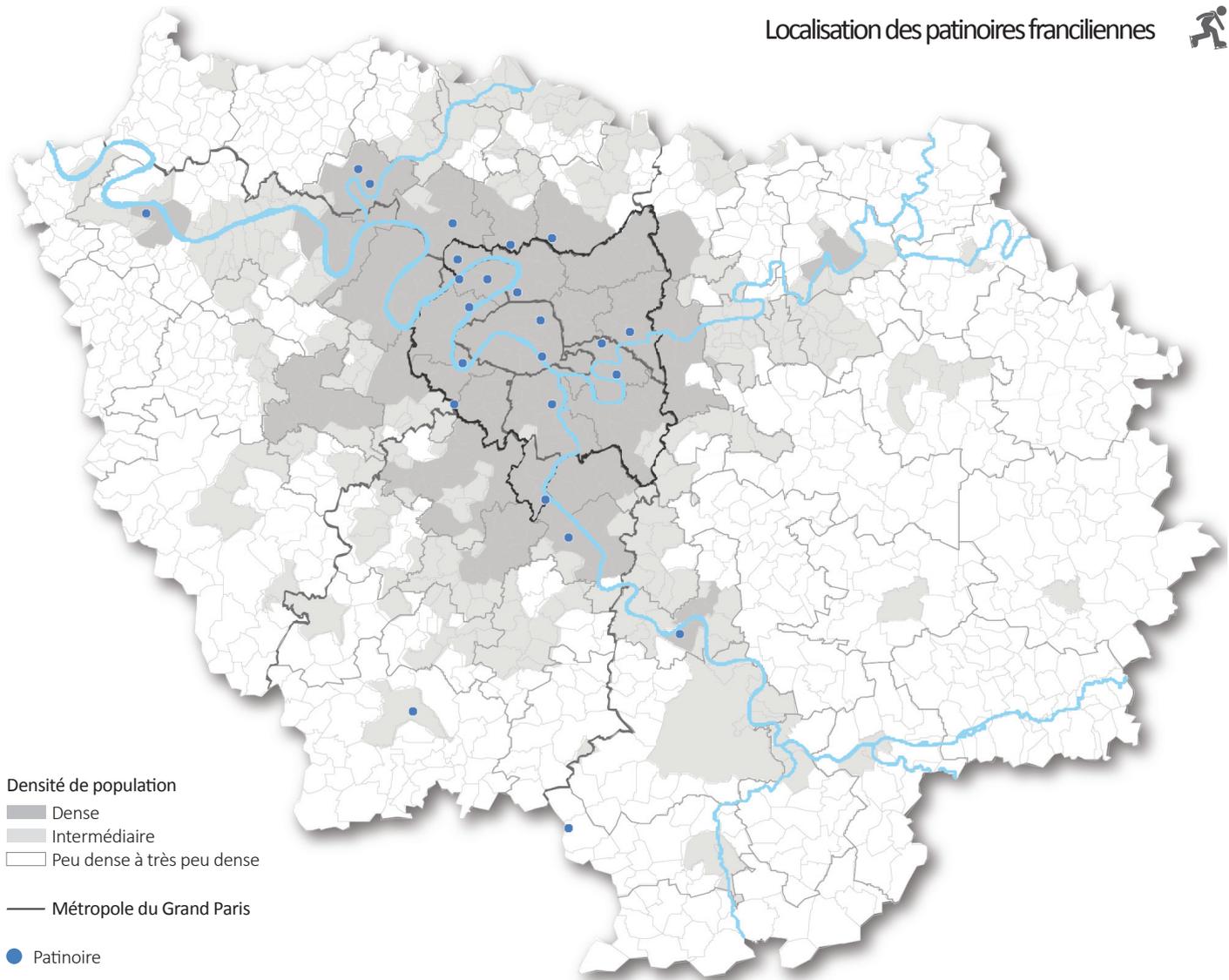
L'Île-de-France se classe en 2<sup>e</sup> position des régions métropolitaines en nombre de patinoire, loin derrière la région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle se situe au 10<sup>e</sup> rang en le rapportant à la population, avec un taux pour 10 000 habitants de 0,022. La moyenne nationale s'élève à 0,031.

Nombre de patinoires pour 10 000 habitants



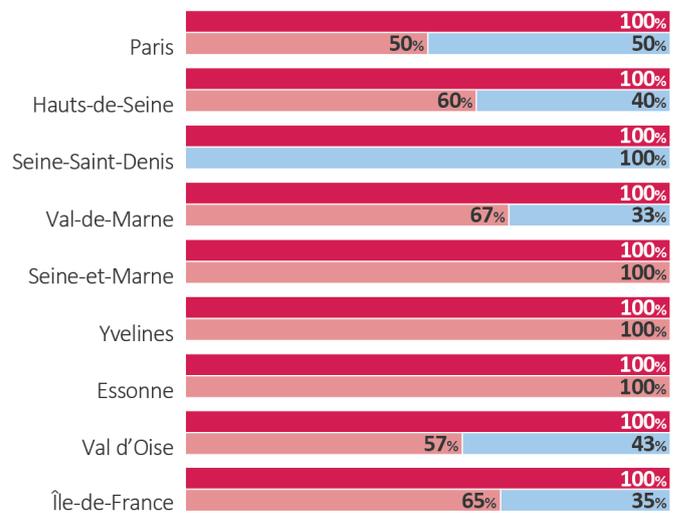
Comparatif des régions métropolitaines



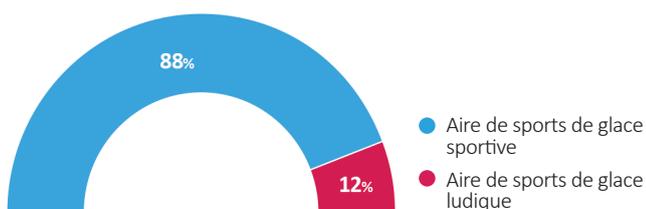


- Densité de population
- Dense
  - Intermédiaire
  - Peu dense à très peu dense
- Métropole du Grand Paris
- Patinoire

35 % des patinoires sont gérées par une structure privée



88 % d'aires de sports de glace sportives



- Propriétaire public
- Propriétaire privé
- Gestionnaire public
- Gestionnaire privé

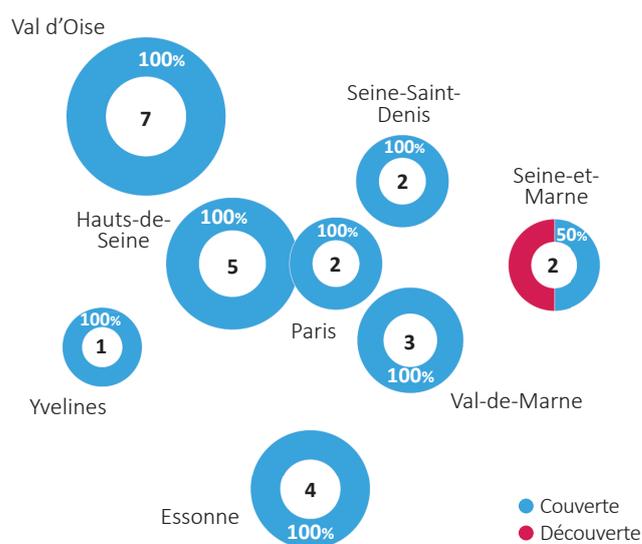


La totalité des patinoires recensées en Île-de-France sont la propriété d'une collectivité territoriale (69,2 % par une commune, 23,1 % par une intercommunalité et 7,7 % par la région). 34,6 % sont gérées par une structure privée.

L'aire de glace de la Base de loisirs de Buthiers, située en Seine-et-Marne, est la seule découverte de la région, celle de la Base de loisirs d'Etampes, située en Essonne, est la seule recensée en extérieur couvert. Il s'agit dans les deux cas de petites patinoires ludiques en glace synthétique.

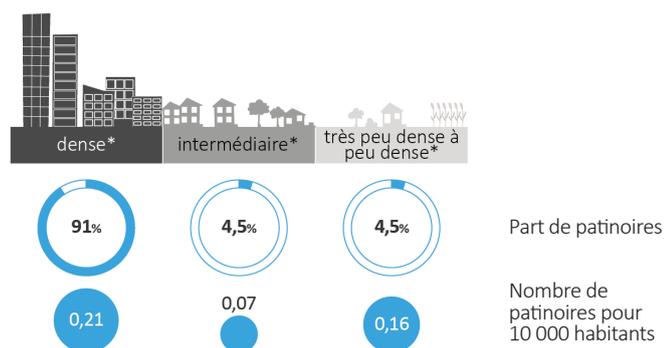
Six patinoires ont été mises en service depuis 2005 et neuf ont été rénovées, soit 57,7 % du parc francilien.

### 4 % de patinoires découvertes

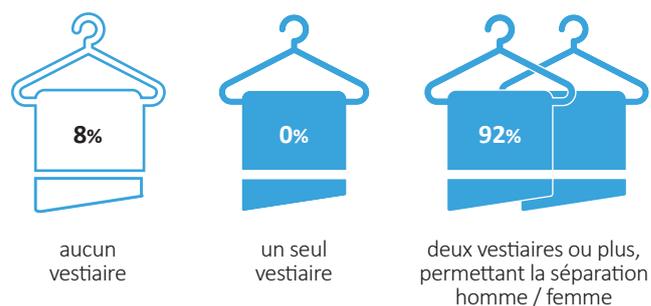


### 91 % de patinoires localisées en zone dense

\*Densité de population selon la classification INSEE



### 92 % des patinoires disposent d'au moins deux vestiaires



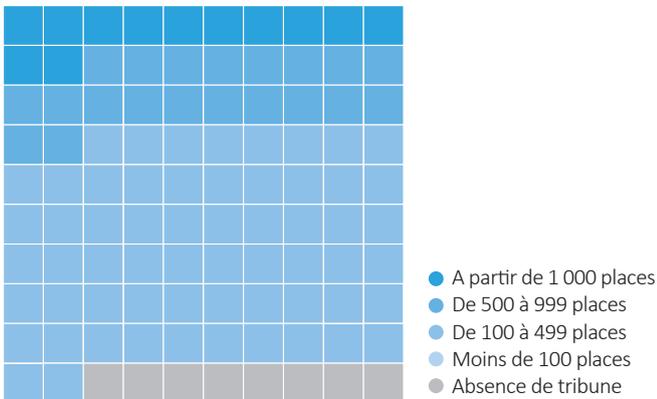
### 58 % de patinoires mises en service ou rénovées depuis 2005

	avant 1975	de 1975 à 1984	de 1985 à 1994	de 1995 à 2004	à partir de 2005
Paris	0%	50%	0%	0%	50%
Hauts-de-Seine	60%	0%	0%	20%	20%
Seine-Saint-Denis	0%	50%	0%	0%	50%
Val-de-Marne	33%	0%	0%	33%	33%
Seine-et-Marne	0%	0%	0%	0%	100%
Yvelines	0%	0%	0%	0%	100%
Essonne	0%	0%	0%	25%	75%
Val d'Oise	14%	14%	0%	0%	71%
Île-de-France	19%	12%	0%	12%	58%

■ poids du parc d'équipement



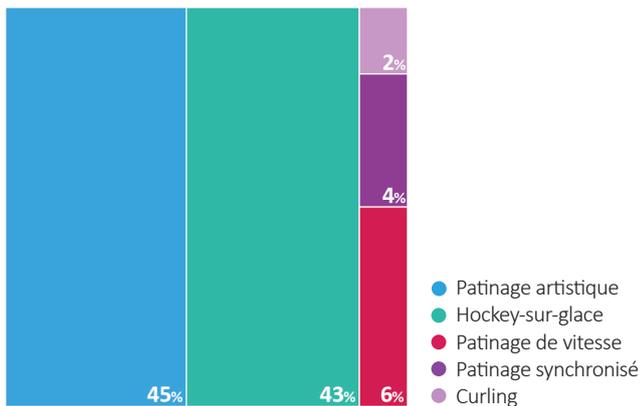
## 92 % de patinoires équipées de tribunes fixes



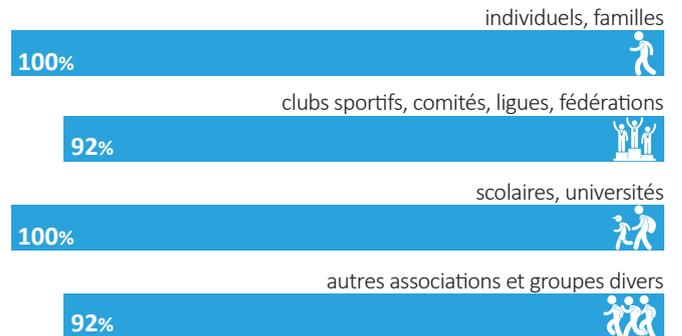
Toutes les aires de glace sportives recensées en Île-de-France sont aménagées de tribunes fixes, ce qui n'est pas le cas des aires de glace ludiques. Elles disposent en moyenne de 685 places assises. Trois patinoires recensent plus de 1 000 places assises en tribune : la patinoire de Boulogne-Billancourt et la patinoire des Courtilles à Asnières-sur-seine, situées toutes les deux dans les Hauts-de-Seine, ainsi que l'Aren'Ice situé à Cergy dans le Val d'Oise.

Cinq activités sportives sont recensées dans les patinoires franciliennes : le patinage artistique, le hockey-sur-glace, le patinage de vitesse, le patinage synchronisé et le curling. Si le patinage artistique est recensé dans toutes les patinoires dans une pratique de loisirs, il n'est recensé que dans 45 % d'entre elles avec une pratique encadrée.

## 43 % des activités associatives pratiquées dédiées au hockey-sur-glace

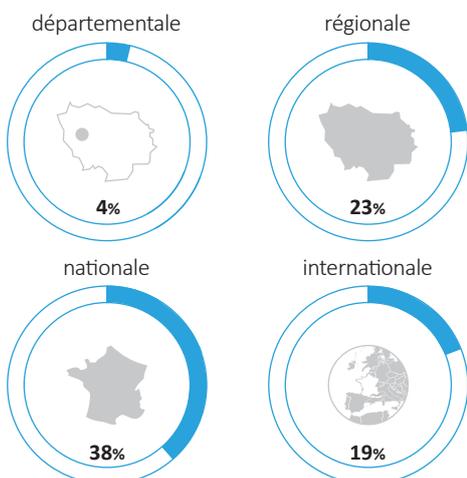


## 100 % des patinoires accueillent des scolaires



## 38 % de compétitions\* nationales

\* plus haut niveau de compétition recensé par activité



### Le saviez-vous ?



En 2016, l'Aren'Ice, nouvel équipement pour les sports de glace, a été ouvert à Cergy-Pontoise dans le Val d'Oise. Cette patinoire, qui appartient à la communauté d'agglomération, a été financée avec des fonds privés et l'appui de la région Île-de-France et de l'État. Elle comprend deux pistes de 60 mètres par 30, offrant respectivement 3 000 et 320 places assises en tribune. La dernière patinoire construite en Île-de-France datait de 1984.

# LES BOWLINGS

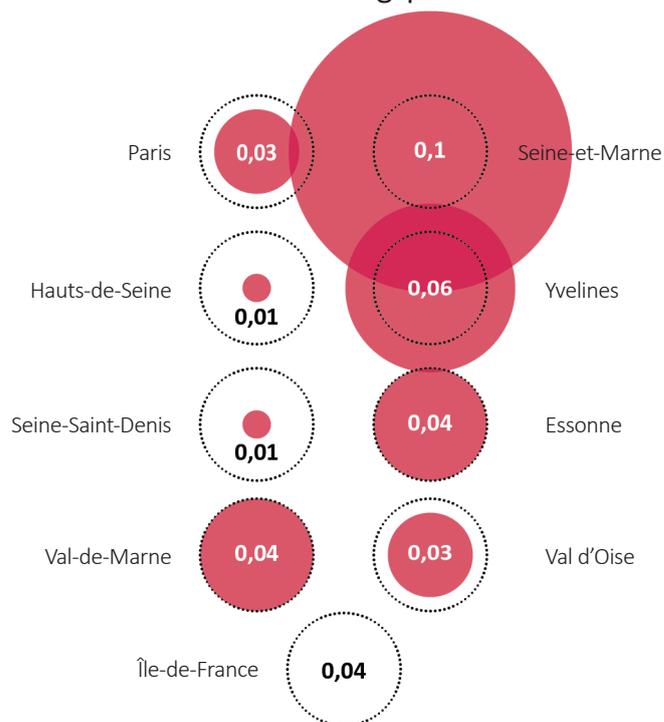


© franckreporter, iStock

Avec **44** équipements sportifs recensés en région Île-de-France et répartis dans **41** installations sportives, publiques ou privées, les bowlings représentent 0,2 % du parc francilien des équipements sportifs, hors sports de nature. **39** communes en sont pourvues sur les 1 296.

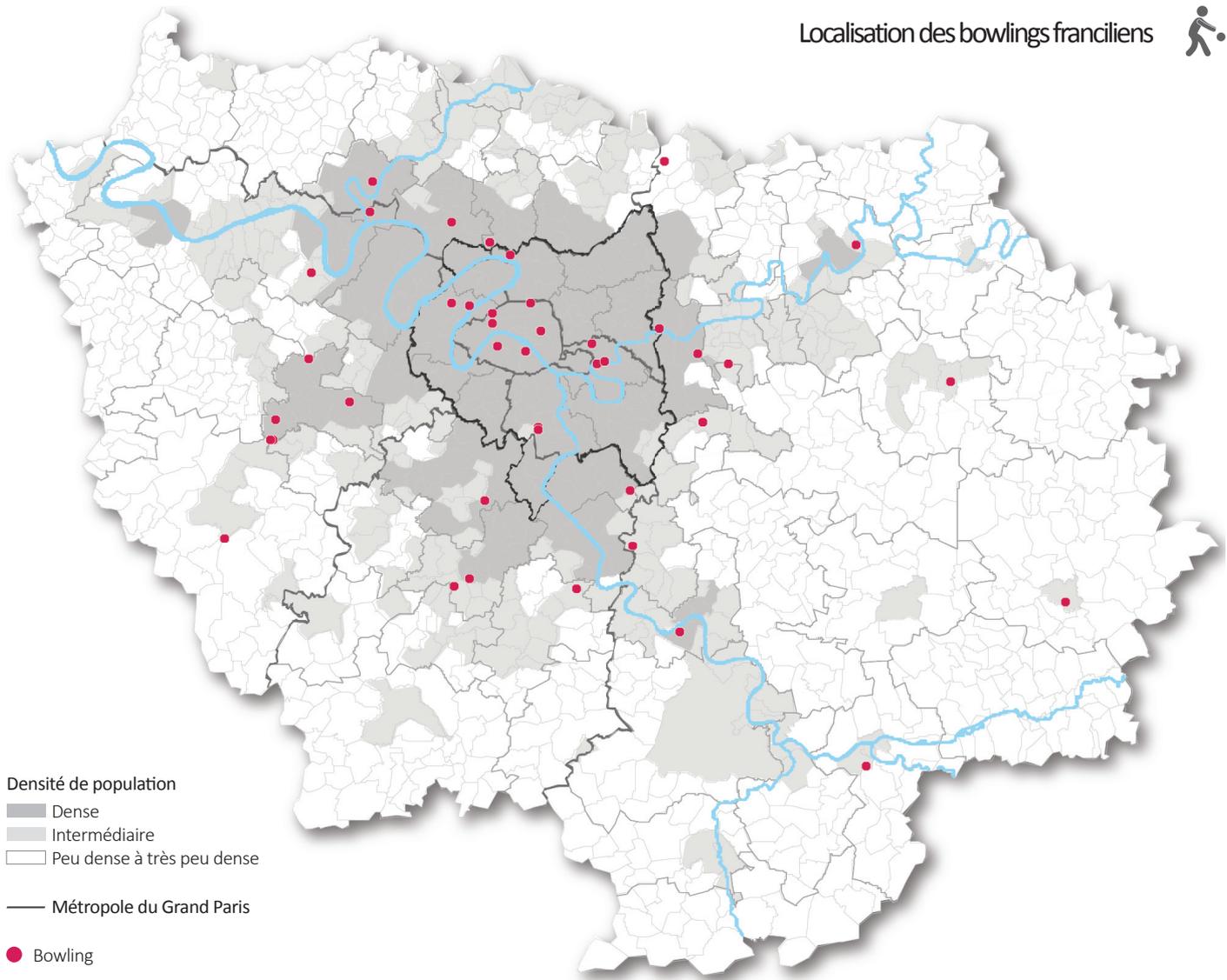
L'Île-de-France se classe en 2<sup>e</sup> position des régions métropolitaines en nombre de bowlings, derrière la région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle se situe au dernier rang en le rapportant à la population, avec un taux pour 10 000 habitants de 0,04. La moyenne nationale s'élève à 0,05.

Nombre de bowlings pour 10 000 habitants



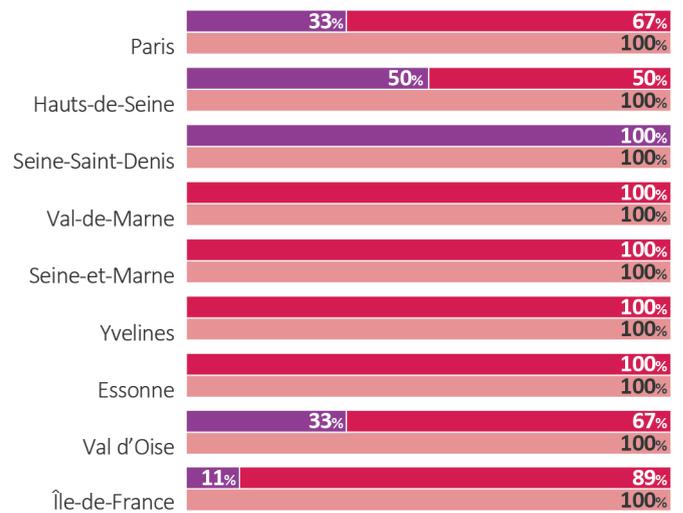
Comparatif des régions métropolitaines





- Densité de population
- Dense
  - Intermédiaire
  - Peu dense à très peu dense
- Métropole du Grand Paris
- Bowling

100% des bowlings sont gérés par une structure privée



- Propriétaire public
- Propriétaire privé
- Gestionnaire public
- Gestionnaire privé

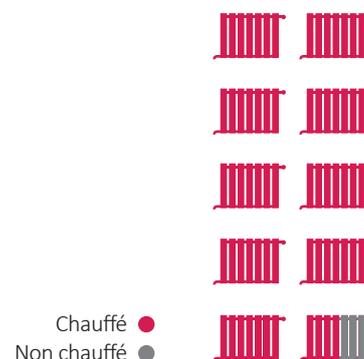


Seuls cinq bowlings, soit 11,4 %, sont la propriété d'une collectivité territoriale, les autres étant celle d'un établissement privé commercial. 100 % des bowlings sont gérés par une structure privée.

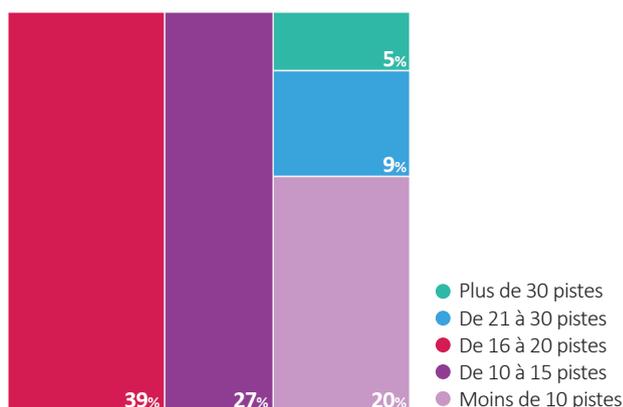
Très peu de bowlings (18,2 %) disposent d'un ou plusieurs vestiaires.

90,9 % des bowlings ont été mis en service ou rénovés après 1995. 24 bowlings ont ouvert (54,4%) et huit ont été rénovés (18,2 %) ces dix dernières années.

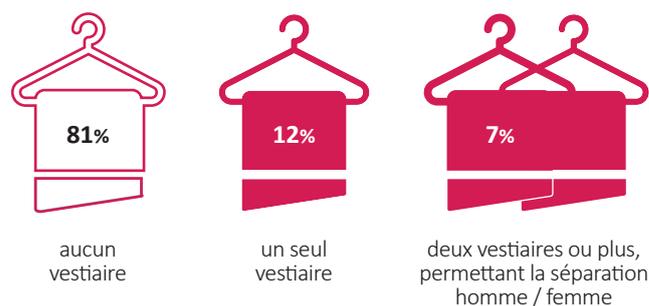
95 % de bowlings chauffés



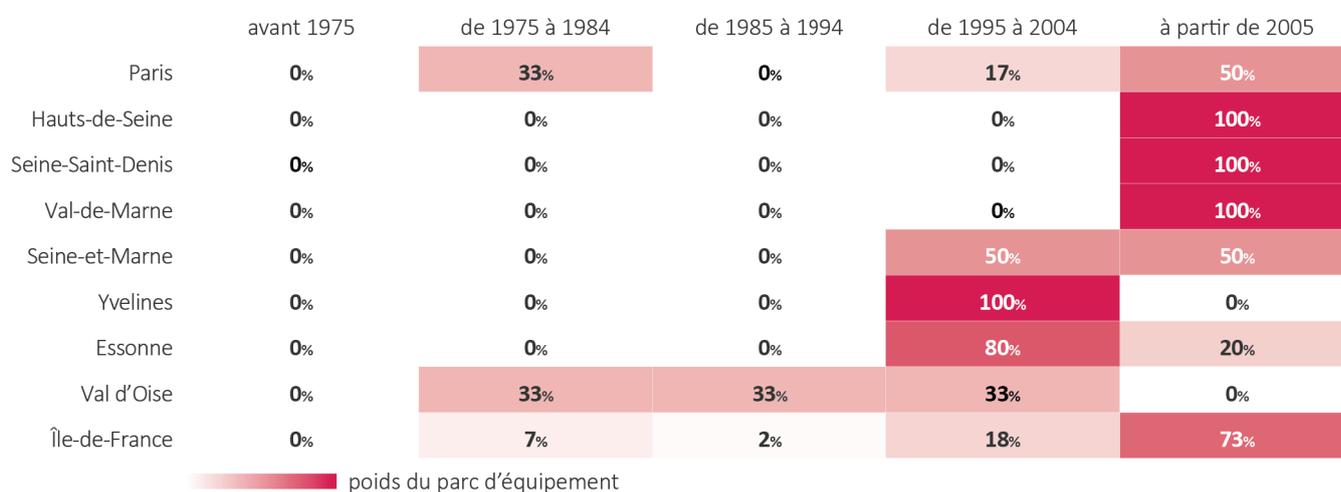
39 % de bowlings aménagés de 16 à 20 pistes



81 % des bowlings ne disposent d'aucun vestiaire

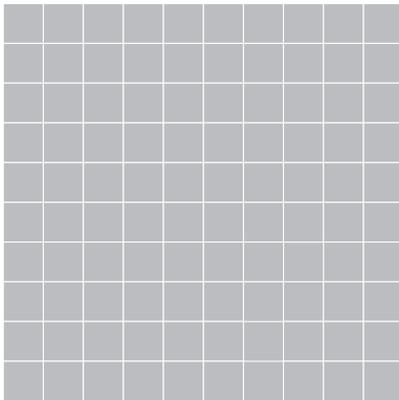


91 % de bowlings mis en service ou rénovés depuis 1995





## Les bowlings ne sont équipés d'aucune tribune fixe



● Présence de tribune  
● Absence de tribune

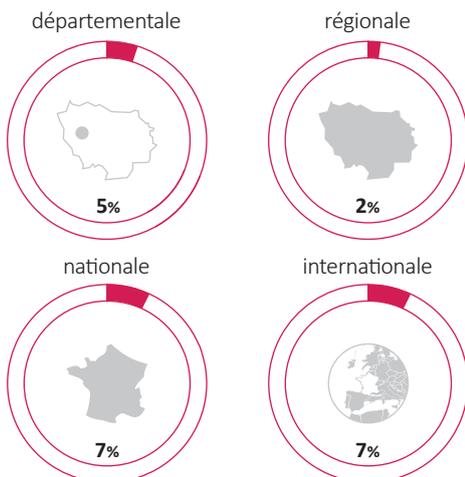
Aucun bowling ne recense de tribune fixe dans son enceinte.

Si tous les bowlings sont utilisés par les sportifs individuels, ils ne sont que 50 % à l'être par les clubs sportifs et 75 % par d'autres associations. Les scolaires ne pratiquent le bowling que dans 7 % d'entre eux.

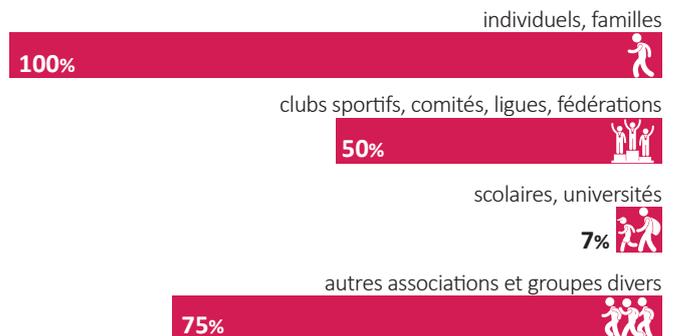
Neuf bowlings sont recensés comme accueillant des compétitions dont trois au niveau international : le Bowling du Front de Seine situé dans le 15<sup>e</sup> arrondissement de Paris, le Bowling de la Matène à Fontenay-sous-Bois dans le Val-de-Marne et le Bowling City à Dammarie-les-Lys en Seine-et-Marne.

## 7% de compétitions\* internationales

\* plus haut niveau de compétition recensé par activité



## 50% des bowlings accueillent des clubs sportifs



### Le saviez-vous ?



Bien que rénové en 1998, le plus ancien bowling francilien encore existant est le Bowling de la Matène situé à Fontenay-sous-Bois dans le Val-de-Marne. Il fut construit en 1961.

Vient ensuite l'Excel Bowling France situé à Joinville-le-Pont également dans le Val-de-Marne, construit en 1963. Il a été rénové en 2007.

# LES KARTINGS ET PISTES DE VITESSE



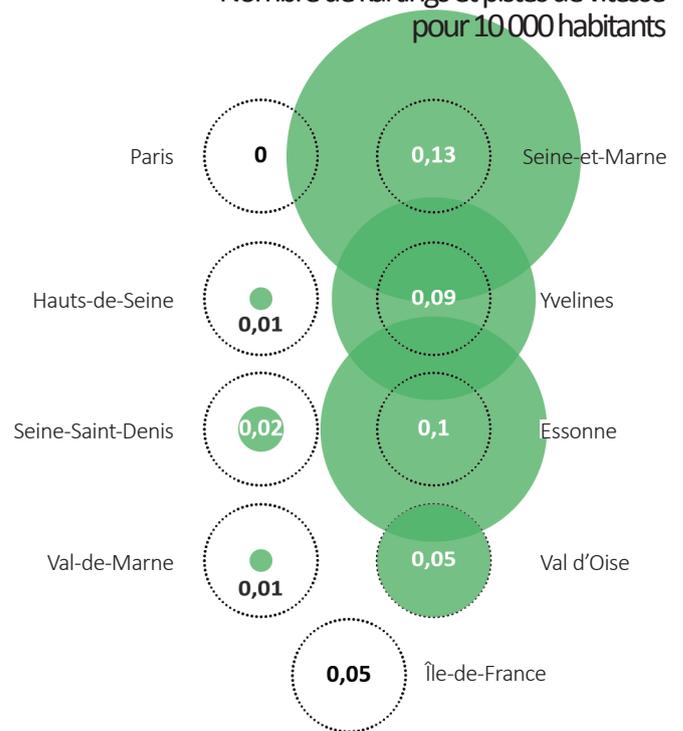
© matteo\_parma, iStock

Avec **55** équipements sportifs recensés en région Île-de-France et répartis dans **34** installations sportives, publiques ou privées, les kartings et pistes de vitesses représentent 0,2 % du parc francilien des équipements sportifs, hors sports de nature. **32** communes en sont pourvues sur 1 296.

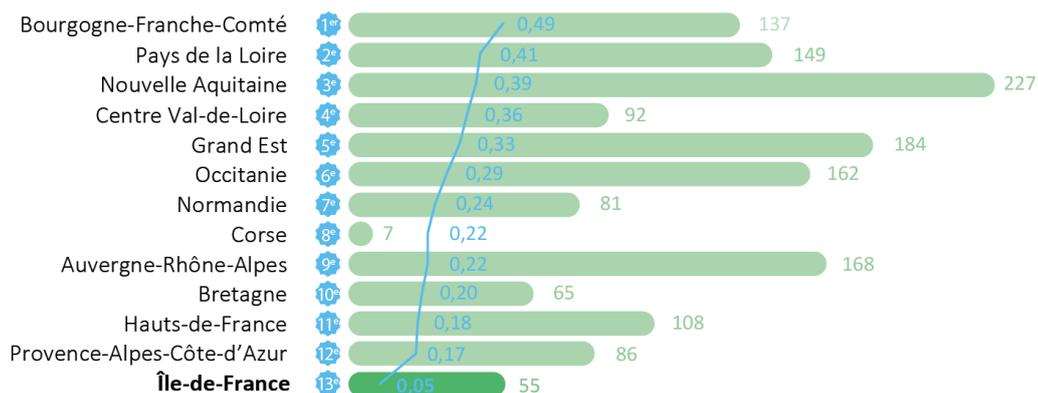
La famille des kartings et pistes de vitesse regroupent quatre types d'équipements sportifs : les pistes de kart, les circuits de motocross, les circuits de vitesse et les courses sur piste.

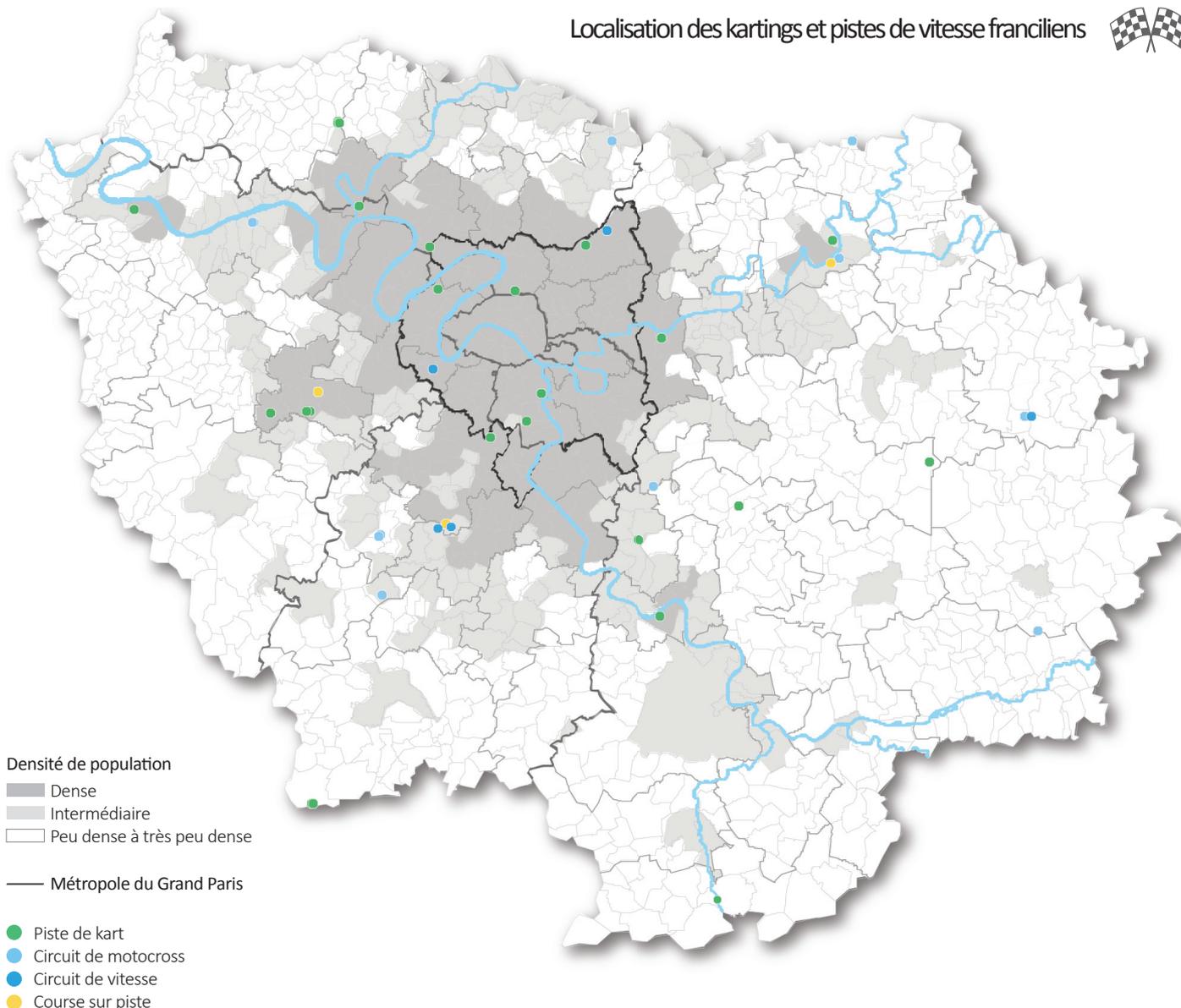
L'Île-de-France se classe en avant-dernière position des régions métropolitaines en nombre de kartings et pistes de vitesse. Elle se situe au dernier rang avec un taux pour 10 000 habitants de 0,05. La moyenne nationale s'élève à 0,24.

Nombre de kartings et pistes de vitesse pour 10 000 habitants



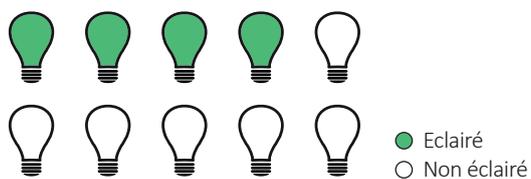
Comparatif des régions métropolitaines



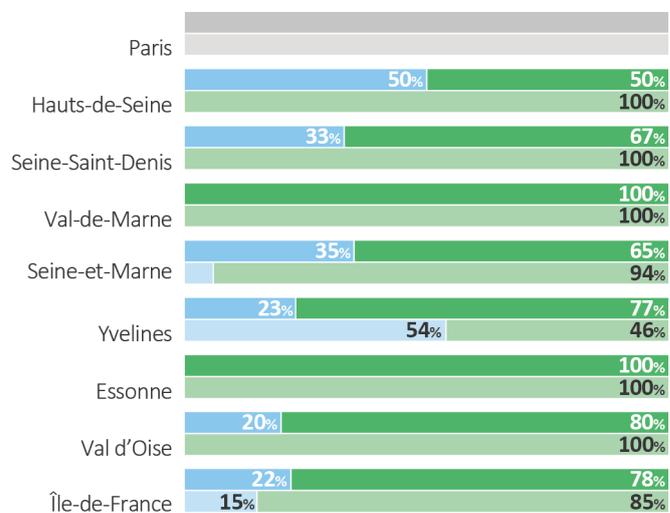


- Densité de population
- Dense
  - Intermédiaire
  - Peu dense à très peu dense
- Métropole du Grand Paris
- Piste de kart
  - Circuit de motocross
  - Circuit de vitesse
  - Course sur piste

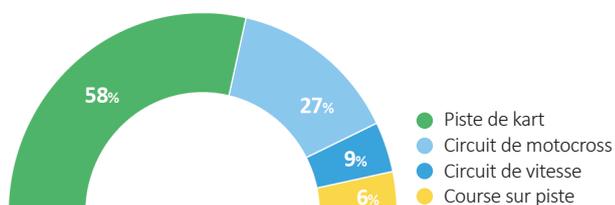
41 % de kartings et pistes de vitesse extérieurs éclairés



85 % des kartings et pistes de vitesse sont gérés par une structure privée



9 % de piste de vitesse



- Propriétaire public
- Propriétaire privé
- Gestionnaire public
- Gestionnaire privé



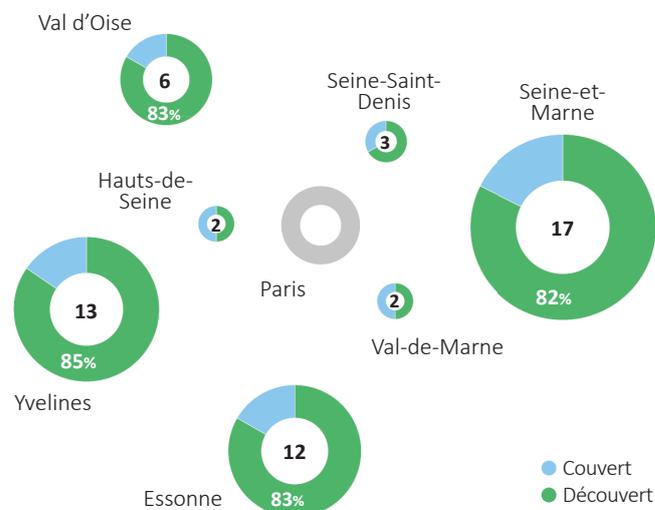
Les kartings et pistes de vitesse sont majoritairement recensés dans les départements de la grande couronne (87,3 %). Aucun équipement n'est recensé à Paris.

Seuls 21,8 % des kartings et pistes de vitesse sont la propriété d'une structure publique, 83,3 % d'entre eux sont gérés par une structure privée. 58,2 % de ces équipements sportifs appartiennent et sont gérés par un établissement privé commercial.

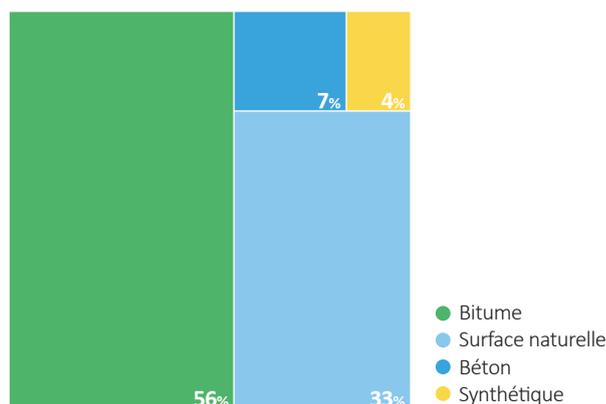
80 % des kartings et pistes de vitesse sont découverts, néanmoins seuls 40,9 % d'entre eux sont éclairés permettant ainsi une pratique sportive de nuit.

Les mises en service ou rénovations de ces types d'équipements sportifs sont plutôt récents, 69,1 % datent d'après 1995.

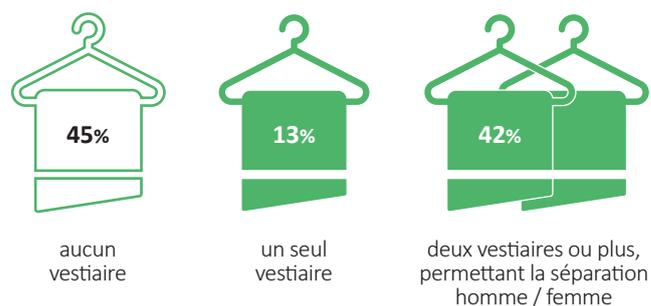
### 20% de kartings et pistes de vitesse couverts



### 56% de kartings et pistes de vitesse en bitume



### 42% des kartings et pistes de vitesse disposent d'au moins deux vestiaires



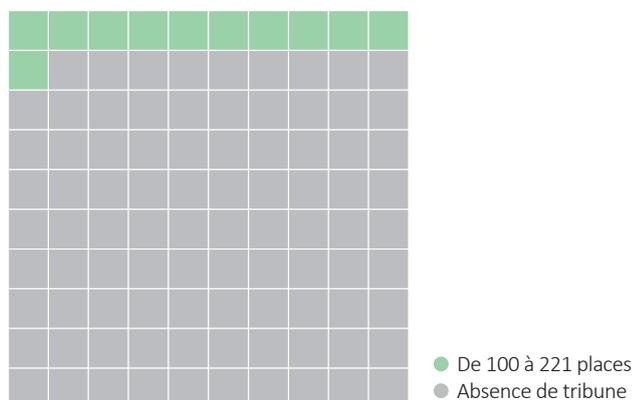
### 36% de kartings et pistes de vitesse mis en service ou rénovés depuis 2005

	avant 1975	de 1975 à 1984	de 1985 à 1994	de 1995 à 2004	à partir de 2005
Paris	0%	0%	0%	0%	0%
Hauts-de-Seine	0%	0%	50%	50%	0%
Seine-Saint-Denis	0%	0%	0%	33%	67%
Val-de-Marne	0%	0%	0%	100%	0%
Seine-et-Marne	6%	24%	12%	29%	29%
Yvelines	0%	0%	15%	31%	54%
Essonne	0%	8%	33%	42%	17%
Val d'Oise	0%	0%	33%	0%	67%
Île-de-France	2%	9%	20%	33%	36%

■ poids du parc d'équipement



### 11 % de kartings et pistes de vitesse équipés de tribunes fixes

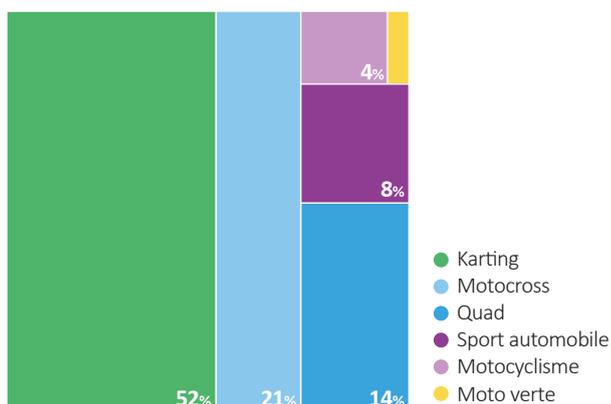


Six pistes de kart recensent des tribunes fixes allant de 100 à 221 places assises, soit seulement 18,7 % des pistes de karting. Les autres types d'équipements sportifs de cette famille n'en recensent aucune.

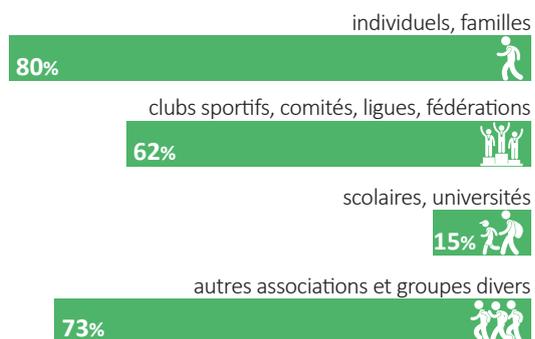
Les kartings et pistes de vitesse accueillent très peu de scolaires. La majorité des utilisateurs sont des sportifs individuels avec une pratique sportive de loisirs. 61,8 % des kartings et pistes de vitesse accueillent des clubs sportifs, comités, ligues ou fédérations.

Le karting d'Angerville en Essonne est le seul à accueillir des compétitions internationales en région Île-de-France. La commune de Gouaix en Seine-et-Marne accueille sur son terrain de motocross des compétitions nationales.

### 14 % des activités pratiquées dédiées au quad

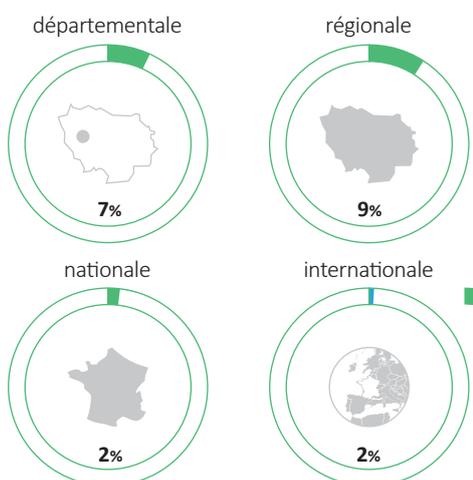


### 62 % des kartings et pistes de vitesse accueillent des clubs sportifs



### 9% de compétitions\* régionales

\* plus haut niveau de compétition recensé par activité



#### Le saviez-vous ?



Au début des années 1960, le karting d'Angerville ouvre ses portes dans le hameau de Villeneuve près d'Etampes en Essonne. D'abord constitué d'une seule piste, une seconde est créée en 1996. Longue de 1 200 mètres, elle est gérée par le club et est uniquement réservée aux licenciés. Cet équipement accueille de grandes compétitions. En 2006 s'y sont déroulés les championnats du monde de Formule A. 10 000 spectateurs sur quatre jours ont pu être accueillis.

# LES VÉLODROMES



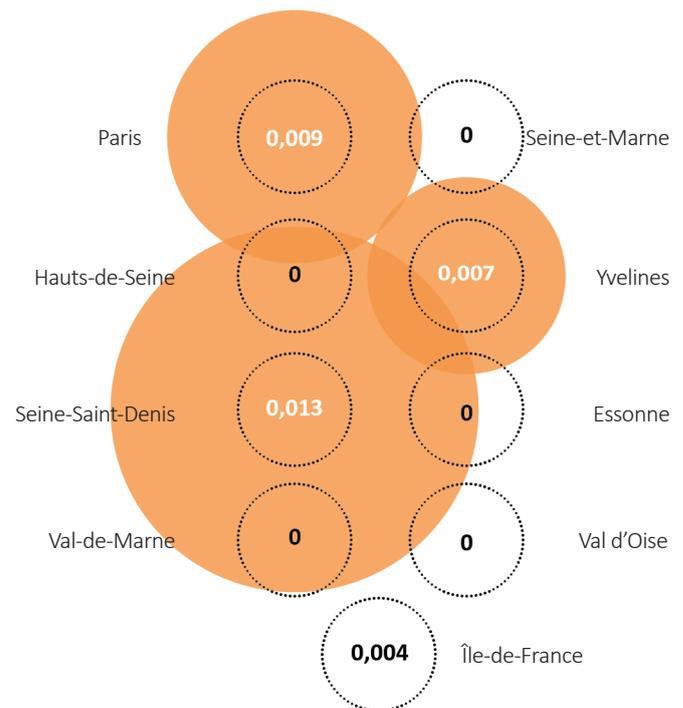
© Lawrence Sawyer, iStock

Avec **5** équipements sportifs recensés en région Île-de-France et répartis dans **5** installations sportives, publiques, les vélodromes représentent 0,02 % du parc francilien des équipements sportifs, hors sports de nature. **4** communes en sont pourvues sur les 1 296.

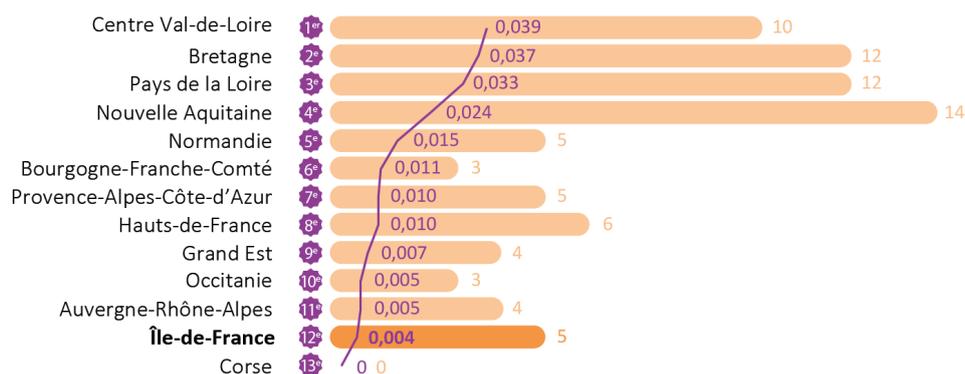
Très peu nombreux en Île-de-France, et plus généralement en France, seuls les départements de Paris, des Yvelines et de la Seine-Saint-Denis recensent un ou plusieurs vélodromes.

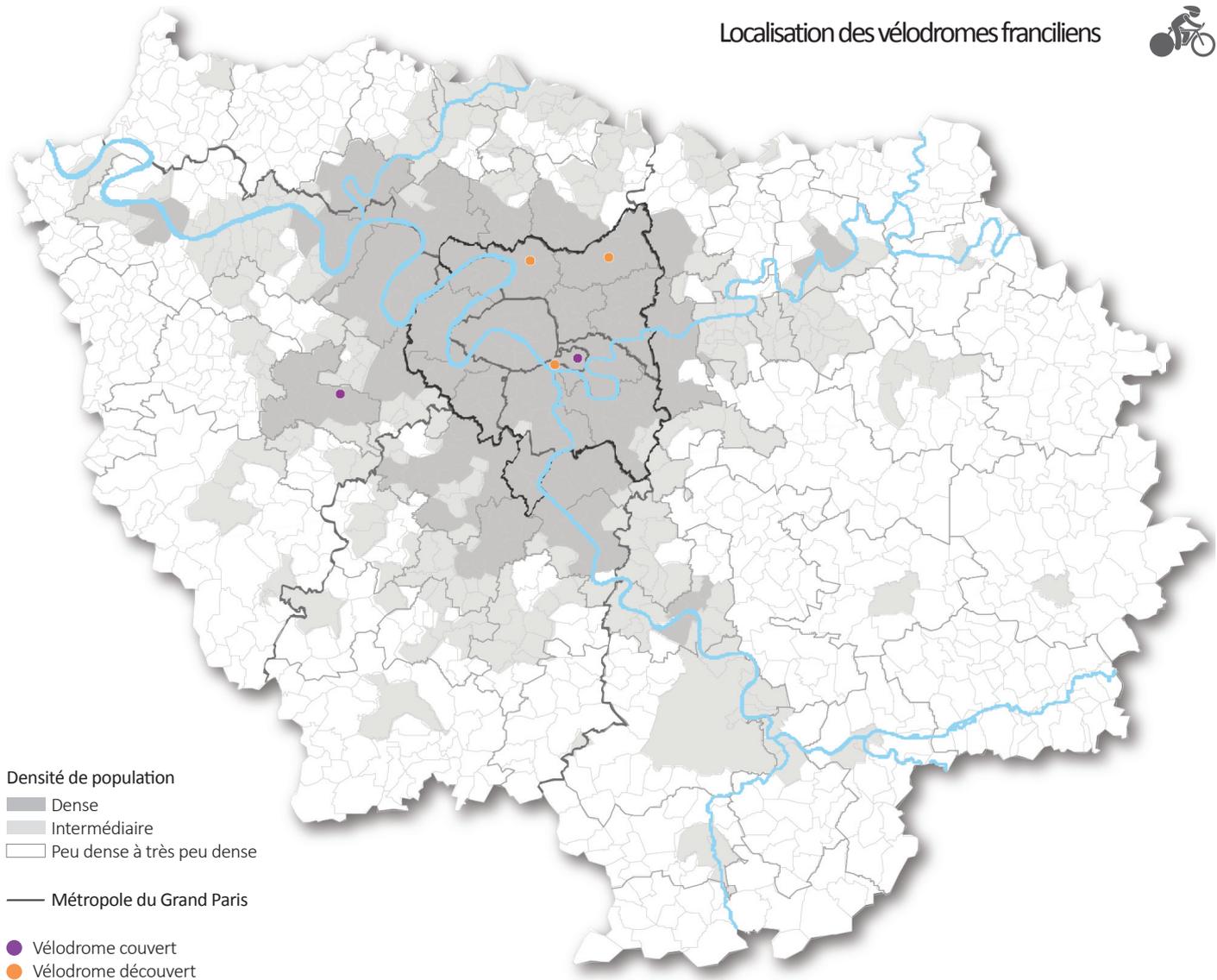
L'Île-de-France se classe en 6<sup>e</sup> position des régions métropolitaines en nombre de vélodromes, ex-aequo avec les régions Normandie et Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Elle se situe à l'avant-dernier rang en le rapportant à la population, avec un taux pour 10 000 habitants de 0,004. La moyenne nationale s'élève à 0,013.

Nombre de vélodromes pour 10 000 habitants



Comparatif des régions métropolitaines

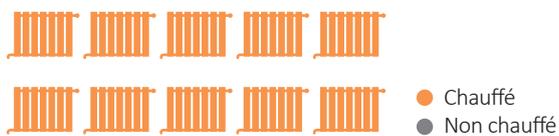




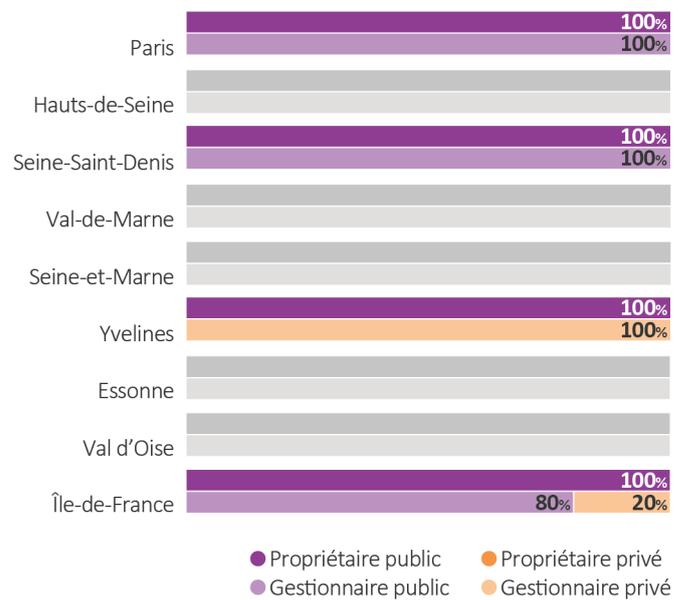
100% de vélodromes extérieurs éclairés



100% de vélodromes intérieurs chauffés



Seul un vélodrome est géré par une structure privée



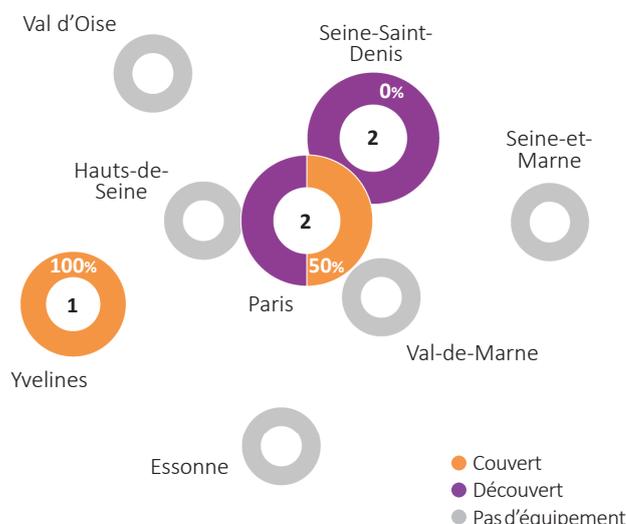


Les cinq vélodromes recensés en Île-de-France sont publics, et seul celui de Saint-Quentin-en-Yvelines est géré par une structure privée.

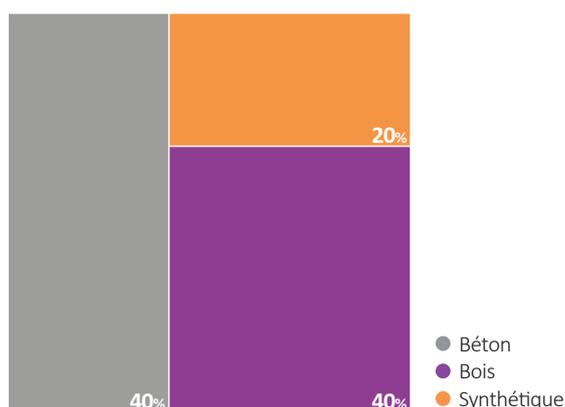
Trois vélodromes sont découverts, deux avec un sol en béton (le Stade Vélodrome d'Aulnay-sous-Bois et le Stade Vélodrome Jacques Anquetil dans le 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris) et un en synthétique (le Vélodrome de Saint-Denis). Deux vélodromes sont couverts avec des sols en bois (le Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines et celui de l'INSEP à Paris).

Le Stade Vélodrome Jacques Anquetil est le seul à avoir subi des rénovations (2012) depuis sa mise en service en 1896. Le Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines est le plus récent avec une mise en service datant de 2014.

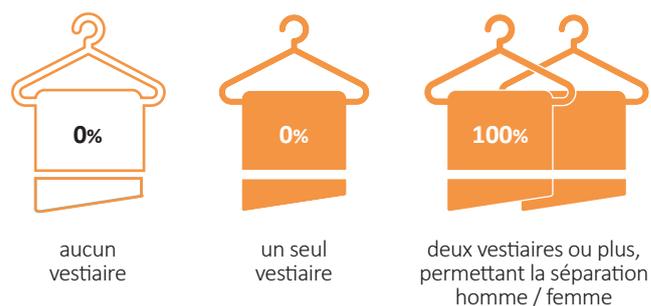
### 40% de vélodromes couverts



### 40% de vélodromes en bois



### 100% des vélodromes disposent d'au moins deux vestiaires



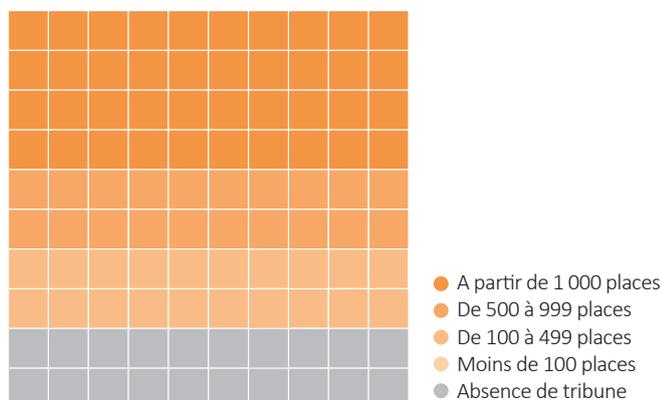
### 40% de vélodromes mis en service ou rénovés depuis 2005

	avant 1975	de 1975 à 1984	de 1985 à 1994	de 1995 à 2004	à partir de 2005
Paris	50%	0%	0%	0%	50%
Hauts-de-Seine	0%	0%	0%	0%	0%
Seine-Saint-Denis	100%	0%	0%	0%	0%
Val-de-Marne	0%	0%	0%	0%	0%
Seine-et-Marne	0%	0%	0%	0%	0%
Yvelines	0%	0%	0%	0%	100%
Essonne	0%	0%	0%	0%	0%
Val d'Oise	0%	0%	0%	0%	0%
Île-de-France	60%	0%	0%	0%	40%

— poids du parc d'équipement



## 80 % de vélodromes équipés de tribunes fixes



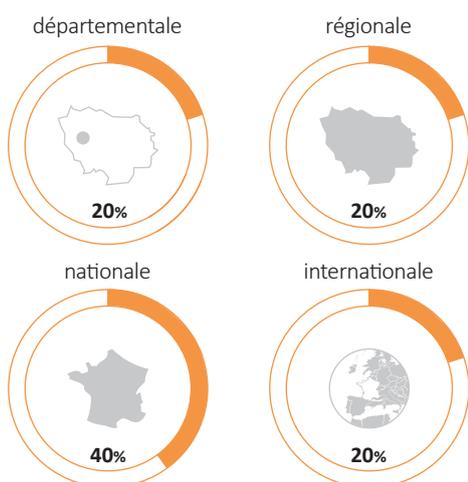
Un seul vélodrome ne recense pas de tribunes fixes, il s'agit de celui de l'INSEP. Celui-ci est exclusivement réservé à l'entraînement de l'équipe de France de cyclisme sur piste. Le Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines et le Stade Vélodrome Jacques Anquetil peuvent accueillir le plus de spectateurs avec respectivement 5 000 et 2 000 places assises en tribunes.

Si tous les vélodromes reçoivent des clubs sportifs, comités, ligues ou fédérations dans leur enceinte pour la pratique du cyclisme sur piste, ils ne sont que deux à recenser les scolaires comme utilisateurs.

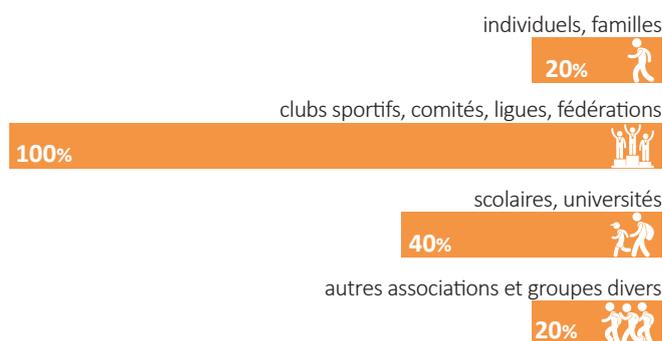
Le Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines est le seul à accueillir des compétitions internationales.

## 40 % de compétitions\* nationales

\* plus haut niveau de compétition recensé par activité



## 40 % des vélodromes accueillent des scolaires



### Le saviez-vous ?



Si le Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines a ouvert ses portes en 2014, les trois autres vélodromes ouverts aux clubs sont beaucoup plus anciens et témoignent des grandes heures du cyclisme sur piste en région parisienne. Celui de Saint-Denis (93) ouvre en 1893, celui du Bois de Vincennes (75) en 1896 et celui d'Aunlay-sous-Bois (93) ouvre dans une seconde période en 1936.



**ZOOM** SUR ...

# LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES



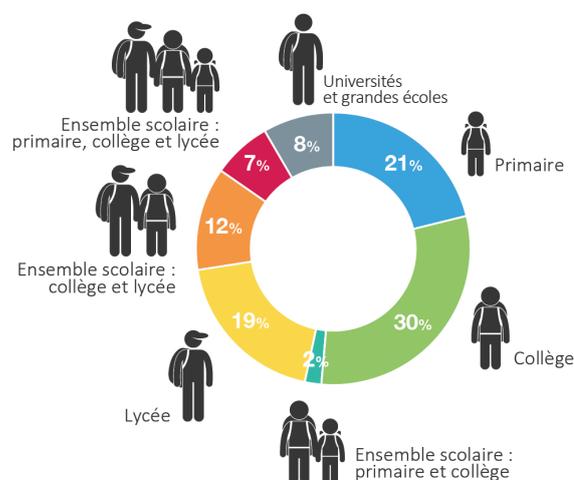
© O. Pasquiers / Le Bar, Floreal, photographie / AU IdF

Sur les 27 366 équipements sportifs (hors sports de nature) recensés en Île-de-France, **2 734** sont situés au sein d'un établissement scolaire, public ou privé sous contrat avec un ministère, soit 10 % des équipements sportifs franciliens. 72,5 % d'entre eux sont exclusivement utilisés par les scolaires.

Les équipements sportifs au sein des établissements scolaires se répartissent de la façon suivante : 21 % d'entre eux sont situés en école primaire, 30 % en collège, 19 % en lycée, 22 % dans des ensembles scolaires (dont 62 % sont des établissements privés) et 8 % en universités.

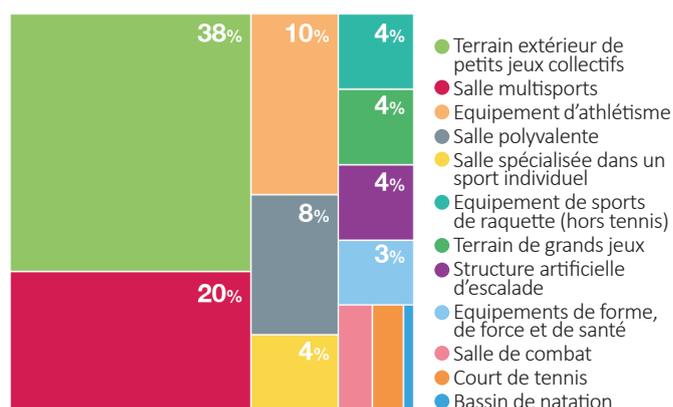
En moyenne, 81 % des équipements sportifs sont situés dans un établissement scolaire public.

Répartition des équipements sportifs au sein des établissements scolaires

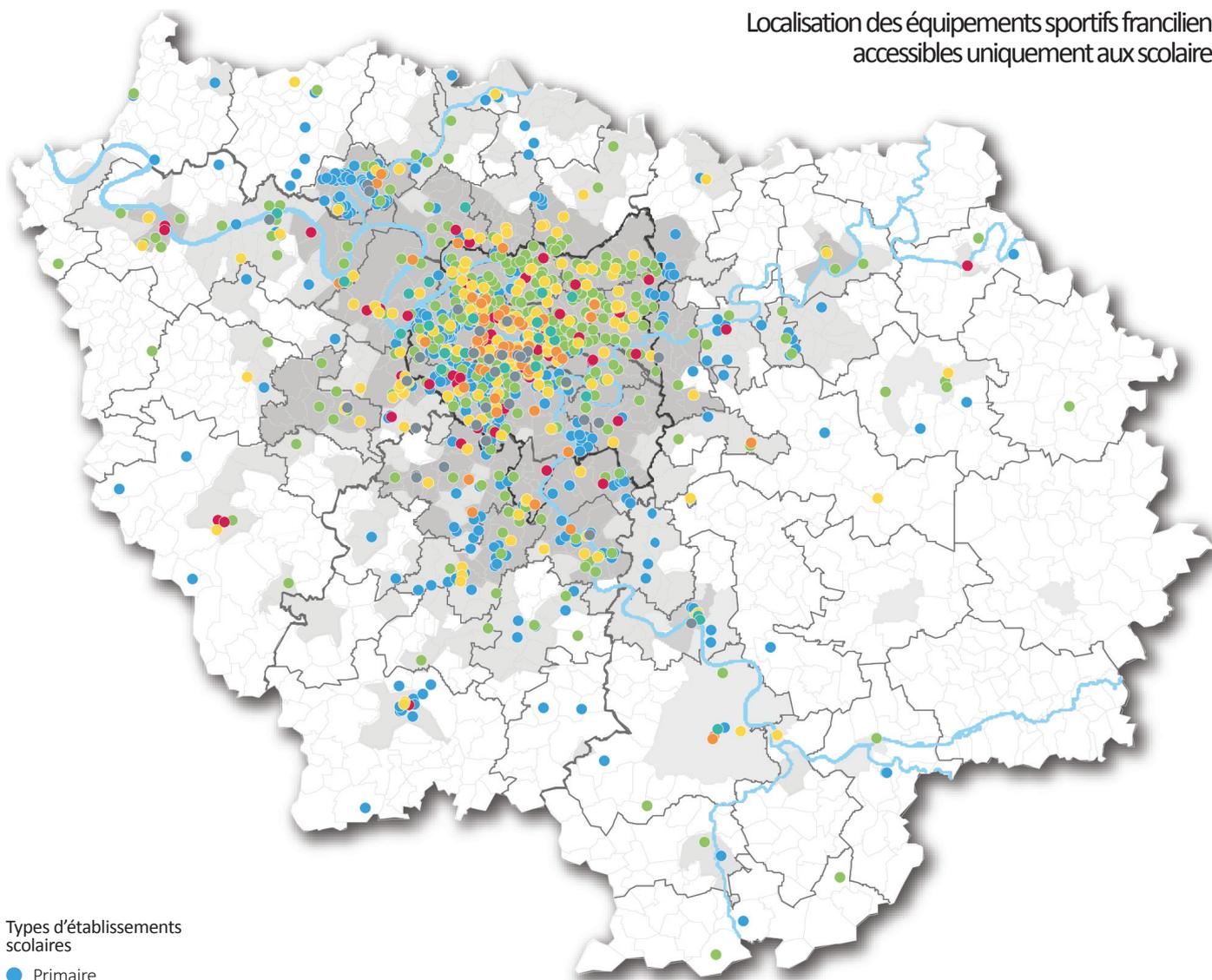


Répartition des familles d'équipements sportifs au sein des établissements scolaires

Plus du tiers (37,5 %) des équipements sportifs situés au sein d'un établissement scolaire sont des terrains extérieurs de petits jeux collectifs. Les salles multisports représentent 20,3 % des équipements sportifs. Le podium est complété par les équipements d'athlétisme (principalement piste isolée et aire de saut) avec 9,6 %. Ce trio d'équipements sportifs représente ainsi 67,4 % des équipements présents au sein des établissements scolaires. En rajoutant les salles polyvalentes, nous arrivons à 74,6 % soit les 3/4 des équipements sportifs.



## Localisation des équipements sportifs franciliens accessibles uniquement aux scolaires



### Types d'établissements scolaires

- Primaire
- Collège
- Ensemble scolaire : primaire et collège
- Lycée
- Ensemble scolaire : collège et lycée
- Ensemble scolaire : primaire, collège et lycée
- Université

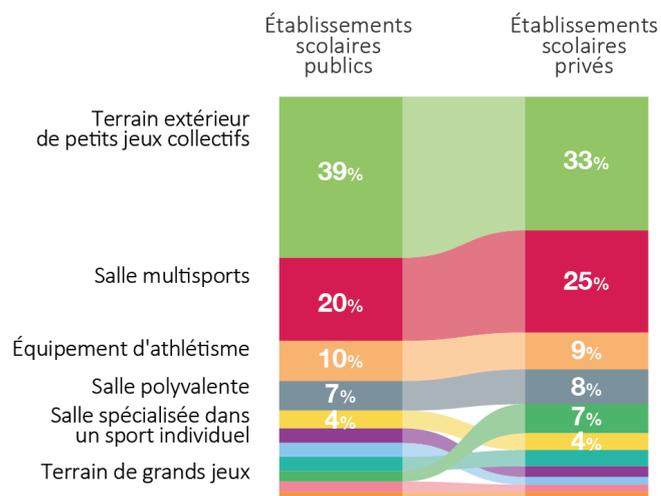
### Densité de population

- Dense
- Intermédiaire
- Peu dense à très peu dense

© IRDS 2017  
sources : IAU et RES 2017

Même si les terrains extérieurs de petits jeux collectifs (33 %) et les salles multisports (25 %) occupent les premières places des équipements sportifs au sein des établissements scolaires privés sous contrat, on constate que d'autres types d'équipements sont plus fortement présents que dans le public. Ainsi, les terrains de grands jeux représentent 7 % des équipements sportifs tandis qu'ils ne représentent que 3 % dans le public.

## Part des familles d'équipements sportifs



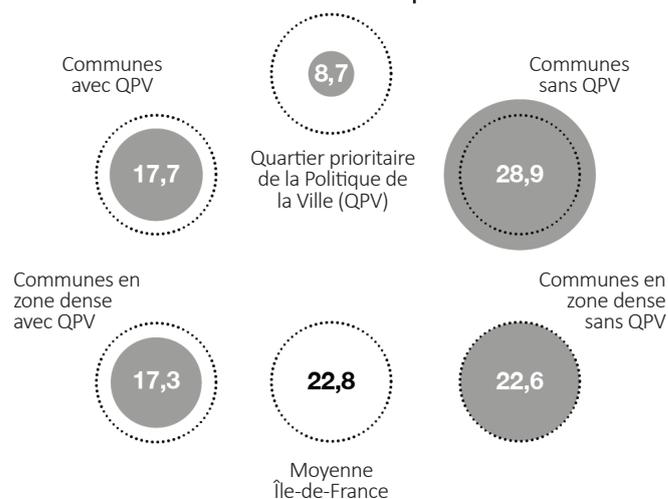
# LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS AU SEIN DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE



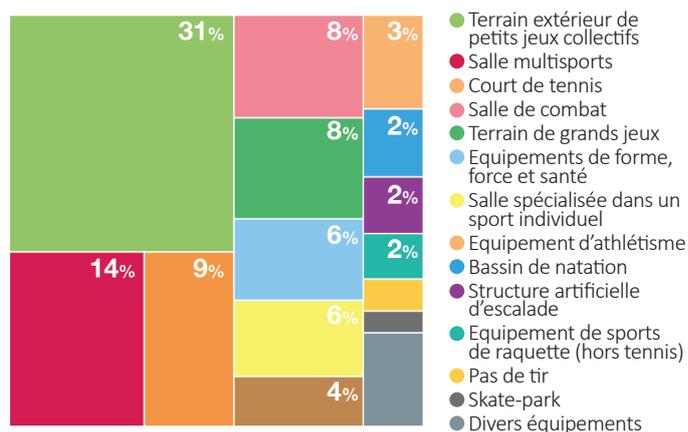
Les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) franciliens comptent **1 358** équipements sportifs, soit 5 % des équipements de la région (hors sports de nature) tandis que les QPV abritent 13 % de la population francilienne.

On compte 8,7 équipements sportifs pour 10 000 habitants en QPV contre une moyenne régionale de 22,8 %. Les communes ayant un QPV sur leur territoire ont un taux d'équipements pour 10 000 habitants plus faible de 5 points (17,7 équipements sportifs pour 10 000 habitants) comparé aux communes de la zone dense n'ayant pas de QPV (22,6) et de 11 points comparé aux communes franciliennes n'ayant pas de QPV (28,9).

## Nombre d'équipements sportifs pour 10 000 habitants



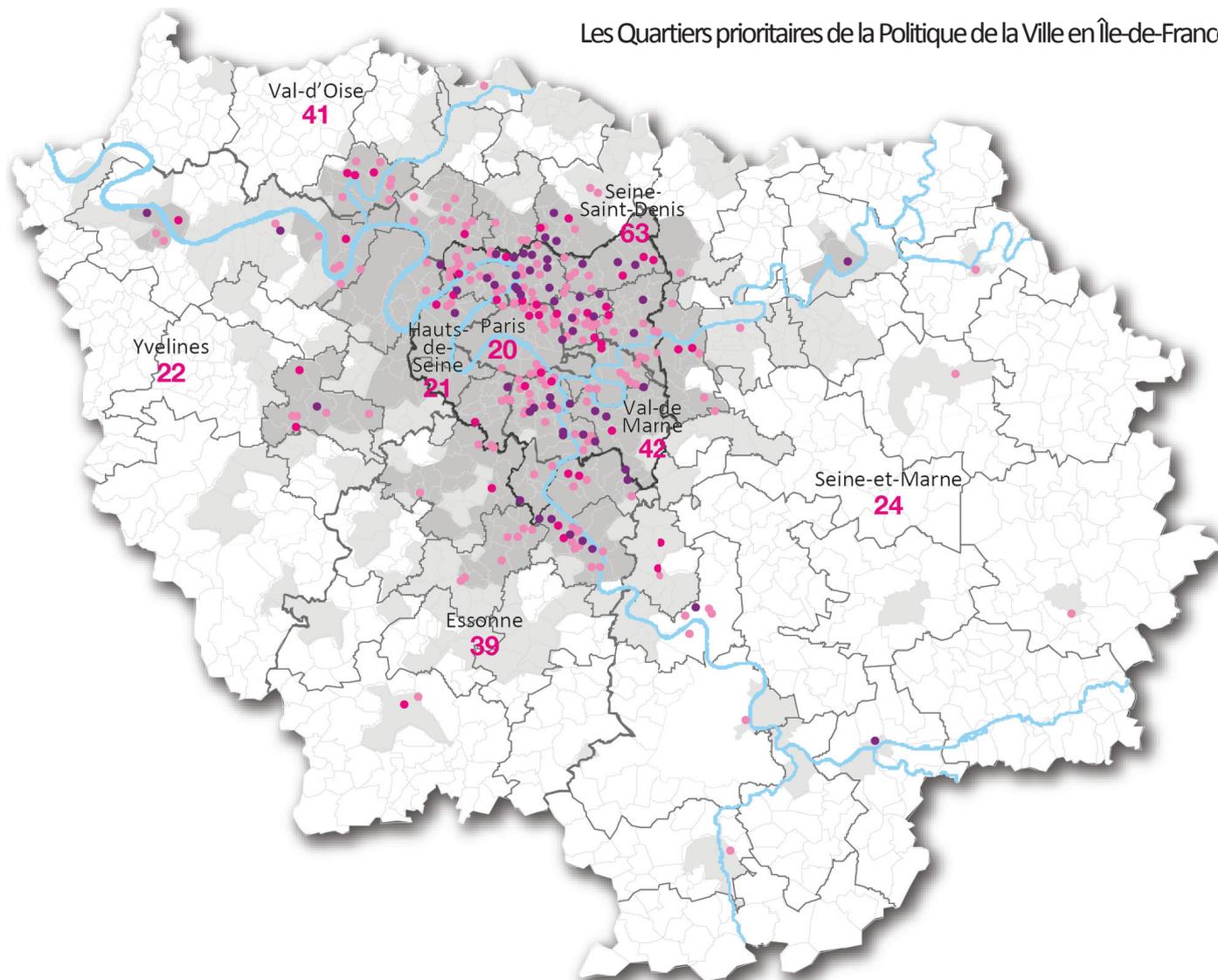
## Répartition des familles d'équipements sportifs au sein des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville



L'offre en équipements sportifs au sein des QPV se traduit par une importante présence des terrains extérieurs de petits jeux collectifs en accès libre. Ce type d'équipement représente près d'1/3 des équipements sportifs localisés au sein d'un QPV.

Les salles multisports sont le second type d'équipement présent au sein des QPV. Arrivent ensuite les courts de tennis et les salles de combat.

## Les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville en Île-de-France



### Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV)

- QPV porteur de NPNRU\* national
- QPV porteur de NPNRU\* régional
- QPV non concerné par le NPNRU\*

\* Nouveau programme national de renouvellement urbain

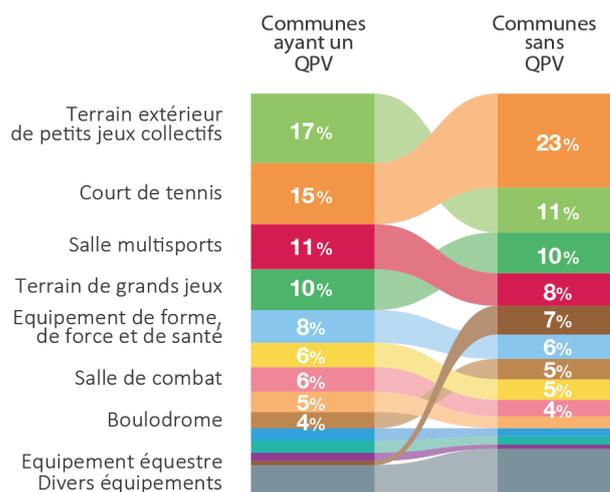
© IRDS 2017  
sources : IAU et RES 2017

### Densité de population

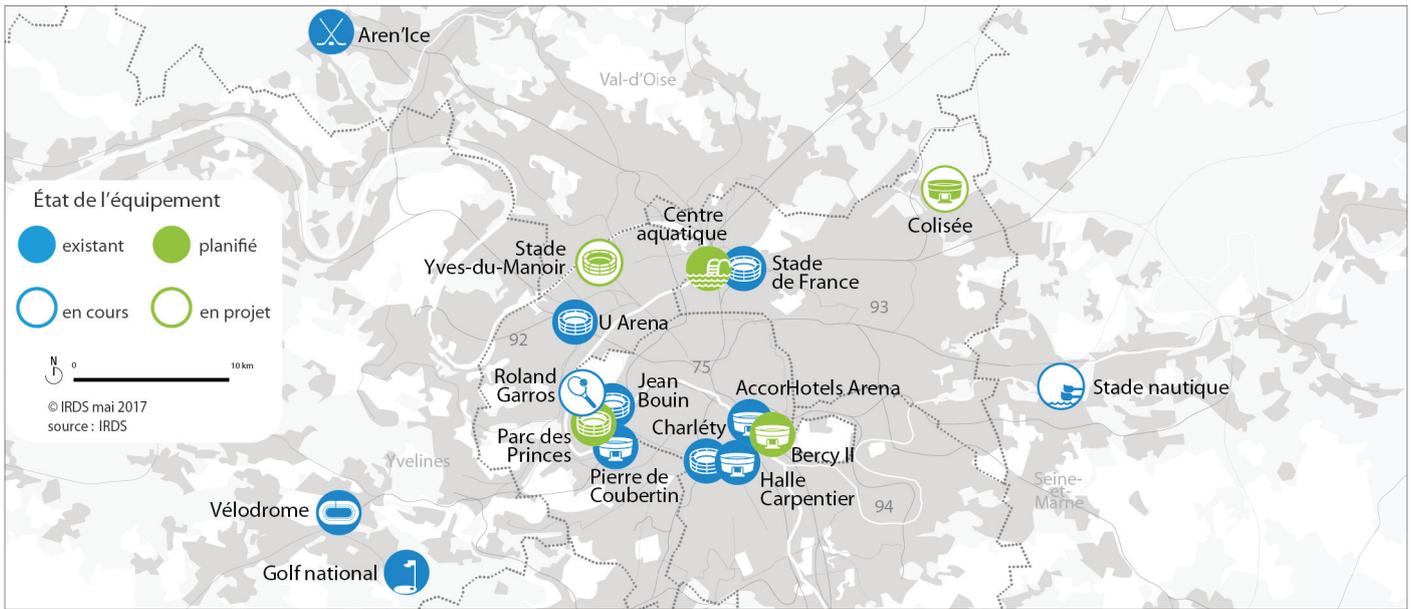
- Dense
- Intermédiaire
- Peu dense à très peu dense

En comparant la diversité des équipements sportifs, cette fois à l'échelle des communes ayant un QPV sur leur territoire et les communes sans QPV, deux particularités ressortent : les courts de tennis y sont moins représentés (15 % contre 23 %), inversement, les terrains extérieurs de petits jeux collectifs sont toujours plus présents (17 % contre 11 %) de même que les salles multisports (11 % contre 8 %).

### Part des familles d'équipements sportifs



# LES GRANDS ÉQUIPEMENTS SPORTIFS



## STADES

Capacité ● 1 000 places

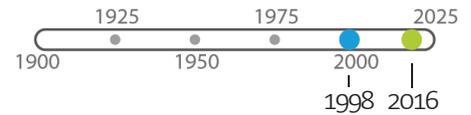
Inauguration ● / Rénovation ●



Stade de France  
Saint-Denis (93)



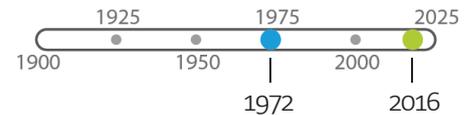
80 000 places



Parc des Princes  
Paris 16<sup>e</sup>



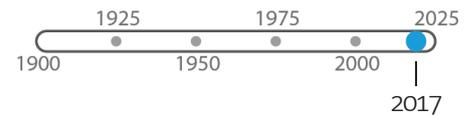
47 000 places



U Arena  
Nanterre (92)



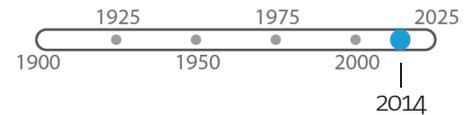
30 000 places (rugby)



Stade Jean Bouin  
Paris 16<sup>e</sup>



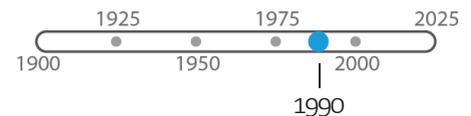
20 000 places



Stade Charléty  
Paris 13<sup>e</sup>



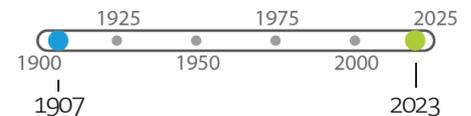
20 000 places



Stade Yves-du-Manoir  
Colombes (92)



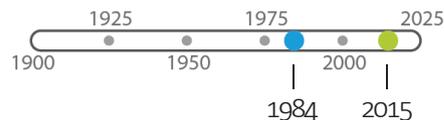
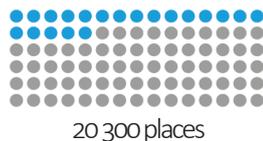
10 000 places



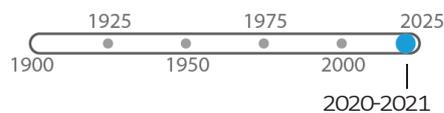
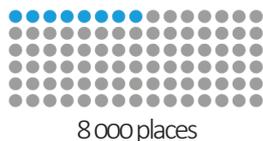
# ARENAS



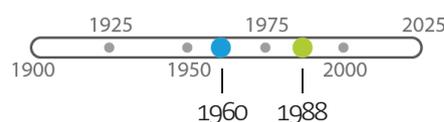
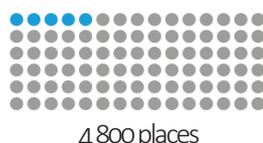
AccorHotels Arena  
Paris 12<sup>e</sup>



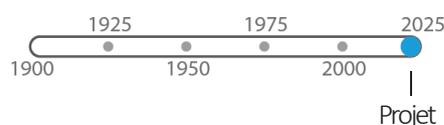
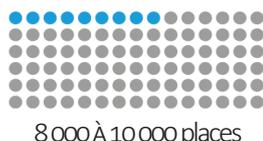
Bercy Arena II  
Paris 12<sup>e</sup>



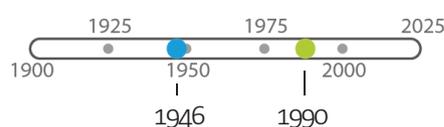
Halle Carpentier  
Paris 13<sup>e</sup>



Colisée  
Tremblay-en-France (93)



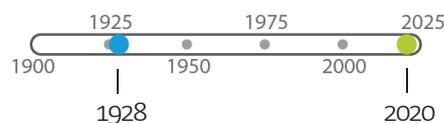
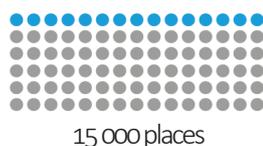
Stade Pierre de Coubertin  
Paris 16<sup>e</sup>



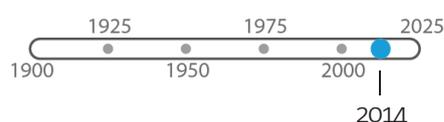
# EQUIPEMENTS SPÉCIFIQUES



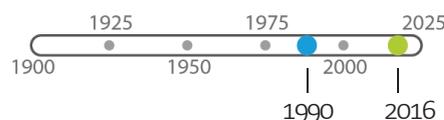
Roland Garros  
Paris 16<sup>e</sup>



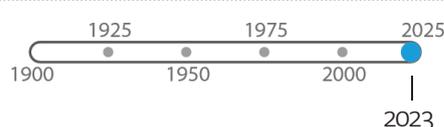
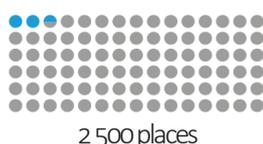
Vélodrome  
Saint-Quentin-en-Yvelines (78)



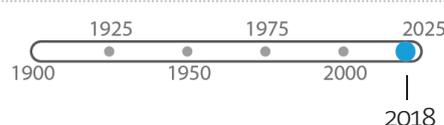
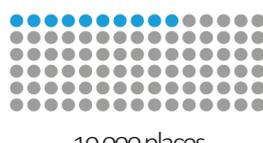
Golf national  
Guyancourt (78)



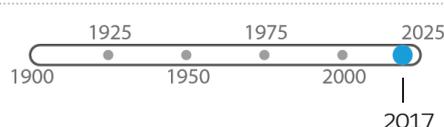
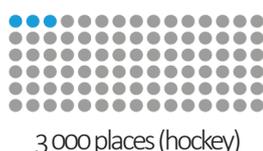
Centre aquatique  
Saint-Denis (93)



Stade nautique  
Vaires-sur-Marne (77)



Aren'ice  
Cergy-Pontoise (95)





# POUR ALLER PLUS LOIN ...

Je souhaite consulter et / ou déclarer la création ou la modification d'un équipement sportif :

[http://www.res.sports.gouv.fr/accueil\\_part.aspx](http://www.res.sports.gouv.fr/accueil_part.aspx)

Je souhaite télécharger l'intégralité de la base de données du RES :

<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/recensement-des-equipements-sportifs-espaces-et-sites-de-pratiques/>

J'aimerais obtenir plus d'informations sur le RES :

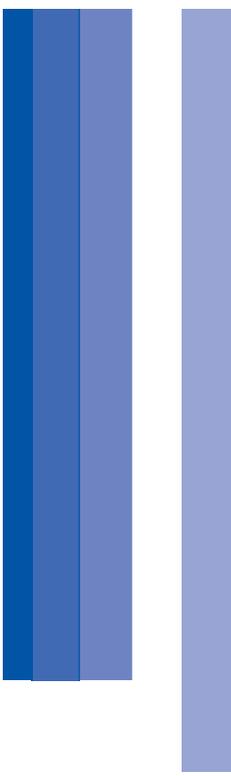
<http://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/Les-equipements-sportifs/Le-recensement-des-equipements-sportifs/>

Les partenaires du RES :

[http://www.res.sports.gouv.fr/Page\\_Partenaire.aspx](http://www.res.sports.gouv.fr/Page_Partenaire.aspx)

La bibliographie du RES :

<http://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/Les-equipements-sportifs/Le-recensement-des-equipements-sportifs/article/Bibliographie-15715>



**irds**

Institut Régional de Développement du Sport

DÉPARTEMENT AUTONOME DE L'IAU ÎLE-DE-FRANCE 

15 rue Falguière - 75740 Paris Cedex 15  
Tél. : 01 77 49 77 51 - Fax : 01 77 49 77 69

<http://www.irds-idf.fr>



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE

6-8 rue Eugène Oudiné - CS 81360 - 75634 Paris Cedex 13  
01 40 77 55 00 - DRJSCS75@drjscs.gouv.fr

<http://www.ile-de-france.drjscs.gouv.fr>